

Présentation globale et synthétique des Départements provinciaux

Période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Table des matières

		Préambule	1
10-11/	RA/01	L'Agriculture	3
10-11/	RA/02	La Culture	11
10-11/	RA/03	L'Education physique et les Sports	25
10-11/	RA/04	La Jeunesse	33
10-11/	RA/05	La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales	45
10-11/	RA/06	Le Logement	57
10-11/	RA/07	L'Enseignement	67
10-11/	RA/08	La Formation et les Centres PMS	87
10-11/	RA/09	Les Prêts d'études	97
10-11/	RA/10	Infrastructures	103
10-11/	RA/11	La Santé publique, l'Environnement, la Qualité de la Vie	117
10-11/	RA/12	Le Département des Systèmes d'Information	137
10-11/	RA/13	Le Tourisme	147
10-11/	RA/14	Les Relations extérieures	167
10-11/	RA/15	La Communication, le Protocole, les Grands Evénements	179
10-11/	RA/16	Service de Management humain	191
10-11/	RA/17	Euregio-Interreg	205
10-11/	RA/18	Les Sanctions administratives communales	207
10-11/	RA/19	Cellule Management et Organisation	225

La Province de Liège en évolution et accessible au citoyen.

Au cours de l'année 2010, la Province de Liège n'a cessé de poursuivre ses objectifs initiés depuis quelques années. En effet, depuis 2008, année du lancement de la nouvelle image, elle a poursuivi un travail de fond visant à renforcer son identité. Un tel renforcement passe aussi par la rationalisation du patrimoine provincial. Notons ainsi la poursuite des travaux de rénovation du bâtiment Charlemagne. Une telle rationalisation doit être associée à une organisation optimale de son personnel et de ses services. Avec le Projet « Envol », les services provinciaux ont bénéficié d'une gestion améliorée du personnel, des finances ainsi que d'une simplification administrative. L'extension de la GED, (Gestion électronique des Documents), c'est-à-dire des rapports soumis au Collège provincial, à la quasi-totalité des services va de pair.

Un pouvoir public, quel qu'il soit, est au service de ses entités et de ses citoyens. La Province de Liège a ainsi initié en 2009 l'opération « Villages de la Province au cœur des Villes et Communes » et l'a poursuivie tout au long de l'année 2010. Neuf étapes au travers desquelles les institutions communales et les citoyens ont pu découvrir nos différents services. Une nouveauté cette année : le projet Europe Direct. Cette structure, véritable relais d'information de la Commission européenne, permet à toute personne de s'informer sur l'Europe. Elle est coordonnée par le Bureau des Relations extérieures avec le soutien de la Maison des Langues et des Antennes d'informations de Huy, Waremme et Verviers. Les plus jeunes sont également visés. L'initiation à différents sports grâce à l'Académie provinciale des Sports, l'accomplissement du premier cycle complet de trois ans de l'Ecole des Cadets ou encore l'ouverture de l'Openado, structure pluridisciplinaire d'approche des problématiques liées à l'adolescence, sont autant de projets concrétisés durant l'année écoulée.

Les démarches entreprises touchent des cibles nombreuses et visent des objectifs variés. Ce document compile les actions menées durant l'année 2010 par chaque département. Chacun à son niveau a contribué à faire de la Province de Liège une

Province au service de tous.

ACTION – PASSION - ACCESSIBILITE

Pour le Collège provincial,

Marianne Lonhay
Greffière provinciale

André Gilles,
Président du Collège provincial.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2011

**« L'AGRICULTURE EN 2010 :
UNE ANNEE CARACTERISEE PAR LA VOLATILITE
DES PRIX ET DES REVENUS. »**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010

I. LES SERVICES AGRICOLES

La Direction générale des Services agricoles a rédigé de nombreuses notes en vue de proposer une réforme des compétences provinciales à la tutelle régionale.

Ces notes ont fait l'objet d'une synthèse approuvée par notre Collège en décembre dernier.

Elle débouche :

- 1) sur des axes prioritaires et à poursuivre, à savoir :
 - Laboratoires d'analyses agricoles ;
 - Expérimentations végétales et maraîchères ;
 - Diversification des productions végétales ;
 - Systèmes d'observations et d'avertissements en matière de productions végétales ;
 - Service de comptabilité et de gestion des exploitations agricoles ;

- 2) des services en continuité, à savoir :
 - Services d'encadrement de l'agriculture avec une importante capacité de réactivité à l'actualité agricole ;
 - Encadrement du secteur bio ;
 - Encadrement de la filière de production de cultures non alimentaires ;
 - Promotion de l'agriculture et de la ruralité ;
 - Elaboration de cahiers des charges de productions et traçabilité des produits ;
 - Partenariat avec le milieu associatif (ADL, GAL, ...).

- 3) une piste nouvelle est intéressante à fédérer, il s'agit de la promotion des circuits courts et de la commercialisation des produits du terroir.

- 4) en ce qui concerne les outils que sont la ferme provinciale et le centre d'insémination porcine, la proposition est de les mettre en partenariat avec la Région wallonne, la Communauté française, les universités ou le privé.

II. LA STATION PROVINCIALE D'ANALYSES AGRICOLES.

Analyses de terre : 7.859 échantillons.

Analyses de nitrates : 5.775 échantillons.

Accréditation

La Station provinciale d'Analyses agricoles s'est engagée dans le processus de conformité pour atteindre l'accréditation ISO 17025. Une déclaration de Politique Qualité définissant les objectifs généraux a été approuvée par le Collège provincial. Deux audits internes ont été réalisés en 2010 sur les activités management et technique concernant justement son système qualité.

En outre, en juillet 2010, une demande d'audit a été introduite auprès de BELAC, structure belge d'accréditation. Il concernera le dosage des nitrates sur base des échantillons de terre. La procédure d'audit aura lieu en 2011 pour octroyer cette accréditation.

III. LES FILIERES.

III.1. La Filière animale

- **Département production laitière**

La production laitière du cheptel a atteint le chiffre de 1.200.000 litres de lait pour l'année 2010.



- **Département production porcine**



Le Centre d'Argenteau a produit 26.349 doses de sperme de verrats.

La collaboration avec la firme Hypor, mise en place en mars 2009, a cessé ses effets le 1^{er} septembre 2010.

Une convention avec la Région wallonne permet de poursuivre jusqu'en 2012 le programme d'éradication du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SRDP)

- Encadrement de la gestion porcine

- Bureau/service de comptabilité et de gestion
- Suivi scientifique du centre de référence reconnu par la Région wallonne en matière d'ambiance des bâtiments d'élevage.

III.2. La Filière promotion et gestion



- **Département comptabilité et gestion**

Le service de comptabilité et de gestion encadre le chef d'exploitation dans sa gestion quotidienne et dans ses choix stratégiques de développement. Cette mission requiert des compétences multiples et pointues qui évoluent en permanence.

Celui-ci encadre 197 agriculteurs répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Liège

L'évolution de la politique Agricole Commune (PAC) et la mondialisation du marché des produits agricoles placent l'agriculture dans un contexte de grande volatilité des prix : la maîtrise des coûts de production est devenue le maître-mot !

- Aide à la diversification :

En Province de Liège, de nombreuses entreprises tentent de diversifier leurs produits et leurs débouchés. Le service est régulièrement sollicité pour fournir une assistance en cette matière.

En 2010 une exploitation agricole de Wasseiges a fait appel à ce service pour une diversification dans la culture du safran.



- Développement informatique

« Agri-Trace » : La traçabilité reste une priorité pour nos agriculteurs s'ils veulent « vendre » leur production.

- **Département promotion**

Le premier site des produits du terroir liégeois a vu le jour en juillet 2010 : www.agricharme.be



Les produits du terroir en Province de Liège

Services Agricoles

Rue de Huy, 123
B - 4300 Waremmes
TEL. : +32 (0)19 69 66 86
Fax : +32 (0)19 69 66 99
services.agricoles@provincedeliege.be

www.agricharme.be

III.3. La Filière végétale

Réseaux d'avertissements agricoles

Plus de 120 sites de culture, sous surveillance quotidienne, ont permis d'alimenter les messages d'avertissements diffusés aux agriculteurs et destinés à réduire les traitements des cultures à leur strict minimum.

Agriculture et environnement

- Problématique des nitrates
Suivi parcellaire des reliquats azotés

- Problématique des pesticides
Nos techniciens encouragent les agriculteurs à s'équiper d'un biofiltre qui permet de dégrader les restes de produits phytopharmaceutiques sous l'action de bio-épuration.



Encadrement des producteurs

Plusieurs actions sont menées.

Citons :

- Les conseils d'irrigation
- L'encadrement des producteurs de maïs
- Les travaux conduisant à la certification
- Le développement d'une agriculture durable
- Ecobilan



IV. LES PROJETS (Y COMPRIS CEUX EN COURS).

IV.1. Projet Opti-Bio.

Le Centre Provincial Liégeois de productions végétales et maraîchères a déposé en décembre 2010 un projet « Eurégio », intitulé « Opti-Bio » pour encadrer des producteurs en agriculture biologique. L'objectif de ce projet est d'améliorer les échanges techniques entre les régions transfrontalières de l'Eurégio-Meuse-Rhin par le biais d'un site Internet et d'un Forum ainsi que par la création d'un comité euro-régional d'experts.

IV.2. Développement de l'agriculture biologique.



La Province de Liège a confié à l'A.S.B.L. Centre Provincial Liégeois de productions maraîchères et végétales la mission d'accompagner le développement de l'agriculture biologique suite à une demande croissante de produits « bio ». Les Services agricoles ont ainsi édité, en français et en allemand, une brochure à destination des producteurs intéressés par la reconversion à l'agriculture biologique, vulgarisant le règlement bio et expliquant les principales pratiques culturales adaptées à cette réglementation.

Un réseau d'agriculteurs-conseillers « bio » a été mis en place afin d'encadrer ceux qui souhaitent se reconvertir. De même, un technicien du C.E.B. (Centre d'essais bio) en coordination avec l'UNAB (Union nationale des Agrobiologistes Belges), Agra Ost et le CPL Végémar, assure le même type d'encadrement.

De plus, la filière végétale assure le suivi technique du CETA (Centre d'études Techniques Agricoles) Bio qui a organisé de nombreuses réunions et des tours de plaines. Un accord de coopération entre le CEB, l'Unab, Agra Ost et les Services agricoles a permis de « détacher » un technicien bilingue pour l'encadrement de tous les producteurs bio de notre Province.

IV.3. Enerbiom.

Les Services agricoles coordonnent, dans le cadre de la coopération territoriale européenne 2007-2013, un projet intitulé « Production agricole durable de biomasse-énergie en zones à fortes contraintes environnementales : quelles filières ? – ENERBIOM » qui s'inscrit dans le programme opérationnel de coopération transfrontalière « Grande Région ». L'objectif final de ce projet est de diffuser des itinéraires et des bonnes pratiques au sein des régions partenaires afin de permettre le développement de la production agricole de plantes énergétiques en parfaite harmonie avec les caractéristiques de leur territoire.



IV.4. Feu bactérien et rouille grillagée du poirier.

Les Services Agricoles, en collaboration avec l'A.S.B.L. Profruit et l'appui de treize communes du plateau de Herve, ont mené un programme d'informations et de lutte contre la rouille grillagée et le feu bactérien comprenant, entre autres, la distribution d'une brochure, la formation d'ouvriers communaux à la détection des symptômes sur les genévriers et un courrier d'information aux professionnels de l'horticulture.

Les solutions

- Rechercher les genévriers malades dans un rayon de 800 mètres autour du poirier et identifier les symptômes.
- Tailler les branches malades du genévrier ou arracher l'arbre si l'infection est trop importante. Consulter votre commune, un service est consacré à cette maladie.
- Appliquer du soufre mouillable sur les parties taillées du genévrier, comme désinfectant.
- Pulvériser une préparation à l'oxychlorure de cuivre sur les poiriers, de début à fin mai avec un intervalle de 15 jours entre les traitements, juste après une pluie infectante.
- Ne plus planter de genévriers sensibles. Privilégier le *Juniperus communis*, qui lui est bien de chez nous et résistant à la rouille grillagée.
- Renforcer la santé des arbres grâce à une nourriture adaptée (Analyse de terre, fumier de cheval...)

Services agricoles de la Province de Liège
 Rue de Houx, 123 B-4020 Néerincin
 Tél. 019/ 49 66 96
 services.agricoles@provinceliège.be

ASBL Profruit
 Rue des Poirés, 45 B-4032 Estinnes-Hazeux
 Tél. 047 377 12 79
 info@profruit.be www.profruit.be

Couverture : Photos M. Lateur du CRA-W © CPV Promogest 2010

Tout le monde se mobilise

Tous les intervenants du monde agricole se mobilisent pour trouver des solutions.

- La **Province** subside un technicien pour assurer le suivi de cette action.
- Les **communes** mettent à disposition des personnes ressources pour assurer un suivi sur le terrain.
- Les **entrepreneurs** de parcs et jardins ainsi que **les pépiniéristes** sont informés de cette action.
- Le **Centre Wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (CRA-W)** via M. Lateur, pour la partie scientifique.
- Des mesures visant l'**interdiction** de commercialisation et de plantation des variétés sensibles sont prises par les communes.
- Nous comptons aussi sur **vous** pour nous permettre d'identifier les foyers de rouille grillagée et ainsi maintenir en vie nos poiriers hautes tiges.

C'est ensemble que nous conserverons notre patrimoine et la beauté de nos paysages.



Vaincre la rouille grillagée

C'est ensemble que nous conserverons le patrimoine de nos paysages

Bilan de l'action

Les actions entreprises par un technicien spécialisé ont porté leurs fruits en 2010.

Afin d'accentuer la lutte contre ce fléau, un règlement communal rédigé par la commune de Soumagne et approuvé par les douze autres communes, propose le remplacement des arbres malades éliminés dans les propriétés privées.

V. AIDE EXCEPTIONNELLE : LUTTE CONTRE L'IBR (rhino-trachéite infectieuse bovine).



En 2010, la Province de Liège en collaboration avec la Chambre provinciale d'Agriculture a poursuivi sa campagne de lutte contre la rhino-trachéite infectieuse bovine. Une aide forfaitaire de 100 € par exploitation a été octroyée à 87 agriculteurs.

VI. AGRICHARME.

Le départ du tour « Agricharme » 2010 a été donné dans la commune d'AYWAILLE. Les différentes étapes ont permis de s'arrêter à Baelen, Héron, Bassenge et Clavier. L'arrivée a été accueillie par la commune de Lontzen.

Quelque 962 enfants inscrits dans 39 écoles de tous les réseaux de notre Province et accompagnés de leurs 66 enseignants ont découvert de manière ludique et vivante les rôles multiples et essentiels de l'Agriculture



I. EVENEMENTS

Les Services agricoles ont participé à diverses foires et expositions (Libramont, Malmedy, Battice) et villages provinciaux organisés par la Province de Liège.

Cette année, les Services ont été sollicités pour fournir le sapin de Noël au Palais Royal de Bruxelles.





Province
de Liège

Culture

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2011

Culture

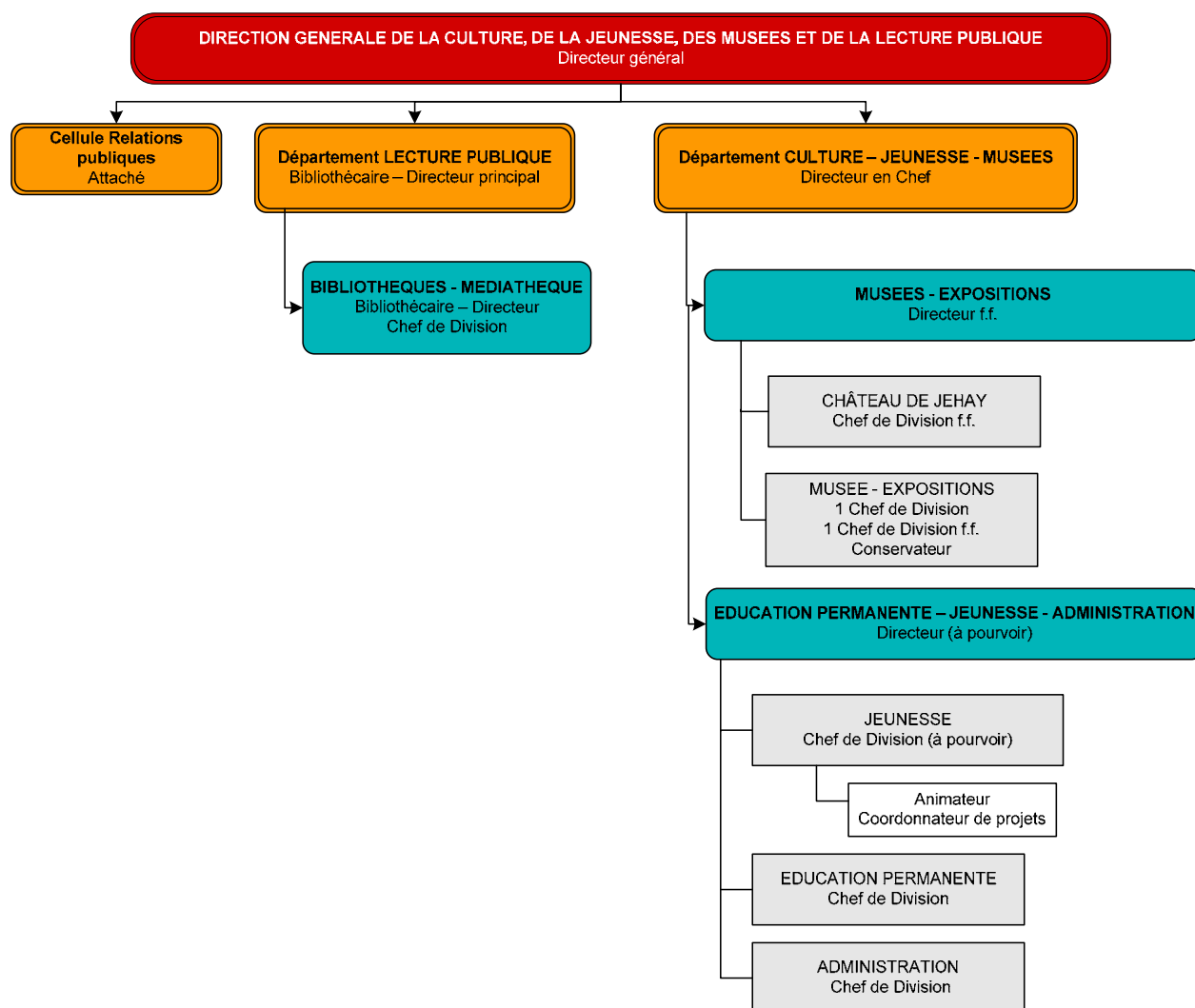
« Avenir, passé, présent »

SYNTHESE DU RAPPORT D' ACTIVITES

Actions menées entre
le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010

1. Culture, Musées et Lecture publique

1.1. Organigramme



1.2. Coordonnées du service

Direction générale de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique
 Rue des Croisiers, 15 – 4000 Liège
 Tél. : 04/232.86.98 – 04/232.86.48
 Fax : 04/232.86.94
<http://www.provincedeliege.be/culture/>
 E-Mail : dgculture@provincedeliege.be

1.3. Cellule Relations publiques

La valorisation des activités du Service Culture a conduit à la mise en place en 2001 d'une cellule promotion et communication chargée des partenariats et des campagnes publicitaires et de la promotion des activités culturelles menées ou soutenues par le secteur. Un travail dont on a pu mesurer l'efficacité à l'occasion des campagnes de promotion des événements comme les expositions en plein air dans le domaine provincial de Jehay, la Biennale du Design de Liège, la réouverture du Musée de la Vie wallonne, la Quinzaine du livre, et la communication liée au projet « Passage, croiser les imaginaires ».

Cette cellule est également active dans le cadre du Village provincial mis en place dès le mois de janvier 2009. Elle assure l'organisation et la présence humaine dans le stand consacré à la Culture et prend en charge l'animation du Village. Elle est également présente dans des manifestations publiques comme « Retrouvailles ».

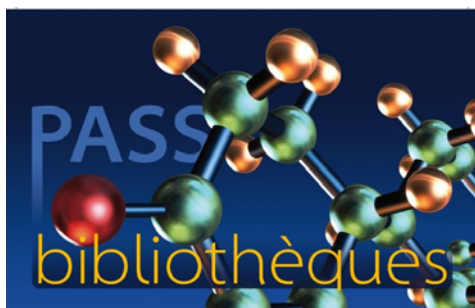
Elle prend part activement à l'organisation de réceptions visant à mettre en exergue des personnalités liégeoises ou des projets culturels spécifiques (Prix septennal, ...)

2. Activités au fil des départements

2.1. Département lecture publique - Bibliothèques et Médiathèque

■ La Bibliothèque locale

En 2010, la « carte unique » s'est élargie et a donné naissance au « PASS BIBLIOTHEQUE » auquel ont actuellement déjà adhéré : la bibliothèque locale de Verviers, Multimédia Don Bosco et ses filiales, les bibliothèques de quartier de la Ville de Liège, le réseau des bibliothèques de Hesbaye et la bibliothèque Chiroux. Sont en cours d'intégration au « PASS », les bibliothèques de Fléron, Visé et Herstal.



Activités de formation

- Formations professionnelles de bibliothécaires et de médiathécaires
- Participation à des salons : Salon du livre de Jeunesse à Namur, Foire du livre de Bruxelles et au salon du SIEP à Liège.
- Participation à des colloques

Activités d'animation

Public enfant

- Bébé, lis avec nous
- Heure du conte pour enfants sourds et entendants
- Fureur de lire octobre 2010 sur le thème «Le livre passe à l'écran»
- Ateliers d'écriture
- Consultation Internet et projet « biblio bricolo »
- L'heure du conte
- Prix Versele
- Animations à la demande
- Accueil d'auteurs
- Babillages : festival des arts vivants pour les petits
- Hors les murs : animations pour l'Institut royal des Handicapés de la vue et de l'ouïe

Public adolescent

- Prix « Et-lisez-moi »
- Fureur de lire sur le thème « le livre passe à l'écran »
- Atelier Texto
- Ambassadeurs de la lecture
- « Embrouille et débrouille »
- Salon SIEP
- Cercles de lecture pour adolescents
- La bibliothèque orientale

Public adulte

- Initiation à Internet pour les Seniors
- Point emploi
- Permanence écrivain public
- Vitrines thématiques
- Rencontre « Je dis Livre »
- Salon SIEP
- La Fureur de Lire sur le thème « Le livre passe à l'écran »
- Exposition « Les calendriers de la nouvelle Poupée d'encre »
- La salle de consultation
- La médiathèque

Publications

- listes bibliographiques
- « Je dis Livre »

Actions ou rapports avec les établissements d'enseignement : accueil de groupes, stagiaires, extérieurs.

■ La Bibliothèque itinérante

Le bibliobus est un service de proximité. Il dessert, en prêt direct au public, 57 communes deux fois par mois.

Un véhicule spécialement adapté dessert les organismes d'éducation permanente et collectivités, ainsi que les bibliothèques avec les collections de la Bibliothèque centrale.

Le prêt a été informatisé en 2009. Il fonctionne en liaison directe avec le serveur Aleph via le réseau 3G et deux ordinateurs portables par véhicule.

■ La bibliothèque centrale et principale

Moins familière du grand public, elle travaille dans l'ombre, au service de la lecture en général (pour et avec les bibliothèques du réseau). Elle étend son réseau de services vers les bibliothèques locales :

- en matière de choix de livres : collections d'appoint, lot à thèmes, prêt interbibliothèques.
- conseils techniques, formations, diversification des supports de collection, brochures, élagage.

Expositions et animations

- Au fil de l'eau
- Le soleil et sa cour – collaboration avec la Maison de la Science
- Romans policiers du Monde – Collaboration avec la Bibliothèque de Littératures policières (Paris)
- Vivre à la préhistoire
- Hugo Pratt
- Les collectionneurs

Zone professionnelle

La Bibliothèque a intégré sur le site Internet de la Culture de la Province de Liège, un espace « zone professionnelle » : services, banque de données, etc - en consultation libre.

Le réseau Aleph

Depuis la réinformatisation de la bibliothèque en 2006, le Collège provincial a souhaité mettre en place un catalogue virtuel, rassemblant autour de la Bibliothèque Chiroux différentes bibliothèques locales dont les pouvoirs organisateurs ont souhaité s'associer au projet.

Le réseau des bibliothèques de Verviers, la bibliothèque itinérante et le réseau Burdinale-Mehaigne font désormais partie du réseau Aleph de la province de Liège. Les réseaux de Fléron, Herstal, Waremme et Liège-Multimédia sont quant à eux en cours d'intégration.

Ce réseau a entraîné la mise en place de deux cellules spécialisées :

- Le SGRA qui veille à la cohérence du catalogue informatisé
- OSEMA qui développe différentes activités : intégration des partenaires, maintenance et helpdesk.

2.2. Département Culture, Jeunesse et Musées

2.2.1. Musées et expositions

A. Musée de la Vie wallonne

Installé dans l'ancien couvent des Frères Mineurs rénové entre 1966 et 1970, le Musée de la Vie wallonne est géré par la Province de Liège depuis le 1er mars 1990 de même que l'Église Saint-Antoine -> Espace Saint-Antoine qui accueille les expositions temporaires.

En 2003, le Ministre de la Communauté française chargé de la Culture a notifié son accord de principe sur le dossier de subsidiation par son Département des travaux de rénovation du Musée de la Vie wallonne.

En février 2005, les autorités provinciales et communales ont procédé à la signature de l'accord-cadre prévoyant la prorogation du bail emphytéotique, étendu à la Maison des Artistes, jusqu'en 2042.

Après une période de fermeture pour travaux, le Musée a été inauguré le 12 septembre 2008. Le 18 septembre 2008 le Collège provincial a statué sur la fusion du Service des expositions et du Musée de la Vie wallonne sous l'identité « Musées et expositions » constituée de 3 départements : Conservation, Développement culturel et Administration.

Le Musée de la Vie wallonne participe également activement au « réseau des musées ».

■ Missions de conservation

Centre de documentation

Les usagers peuvent découvrir et étudier les collections conservées au MVW (Fonds du Musée, Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, le Fonds Desarcy,...). L'objectif est tourné vers la visibilité, la promotion et l'accueil du public.

En 2010, il a connu un grand succès de fréquentation physique et électronique sur des sujets très divers.

Collections

➤ Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon (FHMW)

Il fait partie des collections du MVW depuis sa reprise en 2004 (convention signée avec l'Université de Liège). Les nouvelles acquisitions sont encodées dans Aleph. Il intègre grâce à cela, le catalogue collectif des Bibliothèques publiques.

Les collections sont en constante évolution car le FHMW reçoit des dons de particuliers, d'associations et est abonné à des revues spécialisées.

Le FHMW entretient des contacts réguliers avec des représentants des groupements wallons ou des périodiques d'action wallonne.

➤ Bibliothèque des Dialectes de Wallonie (BDW)

En plus de ses missions d'acquisitions et d'encodage, la publicité de la BDW a été mise en place par des contacts extérieurs. Le gestionnaire a participé à différents événements, associations, et publications relatives aux langues régionales en Wallonie.

➤ **Archives générales et bibliothèque**

Encodage, accroissement, restauration et numérisation.

➤ **Archives multimédia**

Photothèque, filmothèque, reportages ethnographiques.

➤ **Objets**

La restauration de 90 marionnettes a débuté. Elles viendront, en 2010, équiper une vitrine du hall de la Maison Chamart.

L'informatisation des collections est en cours : encodage Access accompagné d'un lien hypertexte menant aux prises de vue photographiques.

➤ Un **atelier de restauration** protège la collection d'objets, d'ouvrages et de documents sur supports papier et assimilés.

➤ **Gestion des réserves à Ans**

La réserve climatisée trop exiguë respecte les normes internationales en matière d'hygrométrie et de température. Les autres zones de l'entrepôt ne respectent pas néanmoins toutes ces conditions.

En collaboration avec le service des Bâtiments, une réflexion est menée pour transformer le site d'Ans en pôle de conservation et de diffusion des collections muséales.

■ **Développement culturel**

Promotion et tourisme

Production de dépliants type général et ponctuels (au fil des actualités) et diffusion de ceux-ci via les réseaux Culture et Promotion, les Maisons du Tourisme, les antennes provinciales, Liège Gestion Centre Ville, des attractions touristiques partenaires (City pass et Pass musées), etc. Le site web www.viewallonne.be est régulièrement actualisé et les actions vers la presse sont fructueuses.

La boutique est dotée d'une section librairie wallonne, de reproductions de qualité, d'articles d'artisans et de designers, etc.

Le total général de visiteurs, pour 2010, est de 38.018 personnes (soit une augmentation de 14,2%) avec une large majorité (plus de 90 %) de visiteurs originaires de la partie francophone du pays.

Médiation culturelle

Ce secteur est chargé des projets éducatifs et culturels. L'équipe de médiation culturelle fournit de nouveaux produits en fonction des publics et des centres d'intérêt : visites « sur mesure » telles que visites commentées thématiques : *(R)évolutions, Croyances et fêtes populaires*, ou d'activités de découvertes animées par un guide : *A la découverte du Musée de la Vie wallonne, Moi, Pierre..., Dis-moi Tchantchès, Du sculpteur à la sculpture, De temps en temps* (collaboration avec l'Asbl les Cultivores),...

Pour les enfants : des parcours ludiques, contes, anniversaires, stages et ateliers.

Les activités ponctuelles sont prises en charge par la cellule de médiation : Noël au Musée, goûter des Ambassadeurs, journée enseignants,

➤ **Le théâtre de marionnettes**

Le théâtre de marionnettes continue à recueillir un beau succès. le Musée a décidé de remettre à l'honneur le théâtre de marionnettes liégeoises traditionnelles en organisant des séances nocturnes pour adultes.

➤ **Partenariats**

Citons, entre autres, le développement de visites communes avec l'Archéoforum : *Il était une fois autrefois*, Article 27, l'Auberge de Jeunesse Simenon, l'ULg, les cultivores, Ville de Liège,...

Création d'évènements

- Exposition temporaire « Vie de Grenier ».
- Printemps des Musées
- Préparation de l'exposition « chapeaux » (2012-2013)
- « Marque jeune » : enrichissement de l'exposition de Neuchâtel, à l'Espace Saint-Antoine mars – août 2010.
- « Made in Wallonie », salon wallon des Métiers d'art en collaboration avec l'Entente interprovinciale des Métiers d'Art – décembre 2010
- Concerts de l'Orchestre philharmonique pendant l'été
- Préparation de l'exposition rétrospective « Aux Arts, etc » (2011)

Création artistique et technique

Graphistes et menuisiers réalisent toute une série de réalisations graphiques tels que dépliants, affiches, brochures pour divers services provinciaux et participent au succès des expositions.

B. Le Château de Jehay

A la mort du Comte Guy van den Steen, la Province de Liège est devenue pleinement propriétaire du Château de Jehay.

En 1992, le Conseil provincial a approuvé les statuts de l'Asbl dénommée « Association pour la gestion du château de Jehay ».



« L'Association a pour but l'harmonisation des efforts en vue de mettre en valeur le potentiel touristique et culturel du domaine ».

L'agenda culturel du Château est bien rempli une nouvelle fois. En voici quelques exemples :

- « La poule aux œufs en chocolat » grand jeu familial à Pâques ;
- Participation au « Printemps des Musées » ;
- Animations « mythes et légendes » pour différents publics
- « Les enfants d'abord », le 1^{er} août : ateliers de cirque, jeux en bois et déambulatoires ;
- « La Nocturne » le 29 août : contes et lumières
- La « *Nuit des sorcières* », à l'occasion de la fête d'Halloween (octobre 2010)
- Les Journées du Patrimoine
- Projection d'un moyen métrage « Les yeux » de Patrick Alen

Le nombre de visiteurs pour 2010 est de 31.091 visiteurs, soit une progression de 3,47%

2.2.2. Éducation permanente – Jeunesse – Administration

A. Service de l'Éducation permanente

Le Service Culture porte l'organisation d'événements d'importance nationale et internationale. Au nombre de ces opérations : le projet d'art contemporain « Y a pas d'Lézarts », l'exposition annuelle de sculptures en plein air dans le parc et les jardins du Domaine du château de Jehay, la biennale « Design », l'opération d'aide et de promotion des musiques non classiques « Ça balance », le soutien aux troupes de théâtre amateur via « Odyssée Théâtre » et enfin l'événement interdisciplinaire « Passages, croiser les imaginaires » à cheval sur 2009 et 2010. Au centre de ces manifestations, la volonté provinciale de soutenir la création et les créateurs de la région, mais aussi de favoriser les contacts avec les artistes des autres communautés nationales ou issus d'autres pays. Une pratique qui concerne tous les secteurs, de la musique à l'artisanat, des arts plastiques au design.

■ « Passages »

« *Passages, croiser les imaginaires* » se présentait comme un ambitieux projet qui visait, durant les saisons 2009 et 2010, à fédérer autour de réalisations mobilisatrices les forces vives relevant des différents secteurs non seulement culturel mais aussi économique et social. C'est dans ce cadre que fut créé le **concours de nouvelles « Achève-moi »**, une autre approche en vue de la valorisation de la langue française. Ce concours constituait un défi. Il visait à la fois à la promotion du plaisir de lire et de celui d'être lu en incitant de façon ludique le public, dès 12 ans, à l'acte d'écriture.

« Achève-moi » s'est naturellement substitué au célèbre « concours d'orthographe ».

950 candidats écrivains se sont inscrits à ce concours.

« Passages » s'est aussi consacré aux **Arts plastiques**.

■ « Aux Arts, etc. »

Il s'agissait d'un événement relevant de l'art public mais aussi de l'acte citoyen. Il misait sur l'intégration d'œuvres de seize artistes dans seize Maisons communales de la Province de Liège en mettant sur pied un événement qui associait l'ensemble du territoire de la Province de Liège.

■ « L'Art dans la Rue »

Au même titre qu'« Aux arts, etc. », « L'Art dans la rue » misait sur l'art public. Inscire l'Art, hors les murs, hors institutions muséales, lui donner sa place au cœur de la cité, interpeller le public là où il se trouve : tels étaient les objectifs.

Dans ce but, les œuvres d'art s'invitaient sur des grands panneaux habituellement réservés à la publicité commerciale, un support qui suscita émotion, interrogation et réflexion...

■ Biennale internationale du design de Liège

La Biennale internationale du design de Liège constitue désormais un événement majeur en Belgique, dans l'Euregio Meuse-Rhin et bien au-delà des frontières. De nombreuses activités s'inscrivent dans cette biennale.

Pour la cinquième édition : « Design Nature »... La nature dans tous ses états, c'est-à-dire le végétal et l'animal mais aussi les milieux, le biomorphisme, l'anthropomorphisme, l'organique et le biomimétisme, des expositions thématiques qui se sont tenues en octobre 2010 dans près de 30 lieux. Plus de 34.000 personnes ont visité cette importante manifestation.

THEÂTRE

■ Odysée théâtre

Autour de critères de sélection innovants et qualitatifs, l'opération Odysée théâtre offre un encadrement professionnel et des aides diverses pour les spectacles de théâtre amateur sélectionnés.

Un passe vendu 10 € permet de fédérer un public et de coordonner la promotion sur deux semestres de programmation. Ce passe permet de découvrir, pour une somme modique, 4, 5 ou 6 spectacles selon la sélection. 651 passes ont été vendus lors du premier semestre.

Il faut souligner que l'opération toujours bien présente sur Liège-Ville s'étend de plus en plus sur tout le territoire provincial (Hannut, Amay...) tandis qu'on assiste à des partenariats avec des centres culturels.

■ Les ateliers d'art dramatique

Ils se déroulent en 2 ans et ont pour ambition de pourvoir au perfectionnement des comédiens amateurs de manière à alimenter le vaste réseau implanté en Province de Liège. 57 inscriptions en 2010.

■ Le théâtre professionnel français

Le Département du service de l'Éducation permanente aide ou subsidie, de façon ponctuelle et exceptionnelle, certaines créations en privilégiant les créations belges contemporaines jamais jouées. Ont été subsidiés, entre autres, les Festivals de Spa et de Stavelot, la Cie En Marge « Julien », le Théâtre Se Busca « Hidalgo », la Comédie d'un Jour « Blue-S-Cat » ainsi que le Festival de Théâtre de rue « Soiron sur Scène ».

■ Le théâtre amateur dialectal

Les rencontres provinciales d'art théâtral wallon se déroulent de septembre à mars. Le groupe des observateurs visionne les spectacles qui s'inscrivent aux rencontres.

Le Gala wallon a lieu au mois de septembre au Trianon. Contrairement aux autres années, le gala était un spectacle « clefs sur portes » acheté à une compagnie qui avait investi dans l'opération « Passages ».

En outre, le secteur de l'Éducation permanente s'implique directement dans des projets nationaux ou internationaux en allant visionner des spectacles afin de constituer une source d'information utile au niveau de la programmation. Elle apporte également un soutien en déléguant des conseillers techniques.

MUSIQUE ET DANSE

■ Ça Balance [...]

Depuis quelques années, cette opération propose aux jeunes groupes de musique actuelle une aide pluridimensionnelle avec des soutiens ciblés à la création, à la promotion, à la diffusion et, but ultime, à la production et à l'édition discographique.

Par ailleurs, un directeur artistique prépare les formations les plus abouties à l'enregistrement d'un CD démo. Ces CD sont diffusés aux intervenants professionnels du secteur musical. En

2010, la septième compilation, reprenant diverses formations pratiquant le jazz, le rock, la variété ou la World Music, est sortie de presse et a été pour la première année commercialisée.

Le concert de 2010 offrait une carte blanche au groupe « Atomique de luxe » regroupant des artistes réputés (Eté 67, Pierre Souchon, Jean-Luc Fonck, ...)

Ça balance [...] étend son réseau et ses partenariats à travers un réseau actif dans la Grande Région avec « **Multipistes** », fruit de collaboration entre des structures belges, luxembourgeoises et lorraines. Chaque structure partenaire offre un axe de formations spécifique. Le tout forme un programme d'accompagnement itinérant d'un an.

■ Aide à la diffusion

La technique d'intervention diffère selon qu'il s'agisse d'artistes reconnus par les Tournées Art et Vie ou par le secteur de Diffusion musicale ou d'amateurs de qualité non reconnus.

Parmi elles, on peut épingler

- « Ça jazz en Province de Liège » à Liège, à Visé et à Huy
- Les nombreux festivals d'été : Belzik, Festival d'Orgue de Liège, Festival de Musique de Stavelot, Spa ou encore Huy.
- Les concerts du Dimanche ou Concerts apéritif
- « Ça rocke en Province de Liège » avec la Fiesta du Rockn Star't Rock Amay, Bucoliques Ferrières Festival, Yernawe Festival.
- Aides à la formation
- Aides à l'édition (CD) pour le Collectif Jaune-Orange, Orféo, Ekem...

■ « Multipistes »

L'objectif de MULTIPISTES est de soutenir et de promouvoir des projets musicaux émergents souhaitant bénéficier d'une aide sur différents aspects de leur pratique et de mettre à leur disposition des outils concrets pour se développer dans de bonnes conditions. Chaque année, MULTIPISTES propose à une sélection de six groupes l'opportunité de travailler son projet dans différents lieux de la Grande Région.

■ Studio

Le studio d'enregistrement de la Province était traditionnellement jusqu'en 2010 lié à la Médiathèque, toutefois au vu de l'évolution de l'utilisation de cet outil exceptionnel, il est apparu qu'en termes d'efficacité, il était plus rationnel de le faire dépendre de la cellule musique de l'Éducation permanente.

Fonctionnement sur divers projets :

- réalisation et/ou collaborations provinciales : Odyssée théâtre, Minute santé, spot radio Passages, etc.
- réalisation et/ou collaborations ponctuelles : Ligue d'impro,...
- collaboration étroite avec Ça balance [...] qui occupe le studio 2 jours semaine : démo et compilation.

AUDIOVISUEL

Depuis 2006 et l'ouverture du **CLAP asbl**, ce bureau de tournage en Province de Liège travaille en collaboration avec l'ensemble des professionnels de ce secteur. Il répond à toute une série de demandes techniques ou administratives. Une base de données exhaustive de figurants et de lieux pour les professionnels se retrouve sur le site Internet.

Organisation de conférences et ciné-clubs soutenus dans une démarche d'éducation permanente.

CEC (Centre d'Expression et de Créativité)

Le CEC « Les Croisiers » a un rayonnement certain sur le territoire de la Province de Liège puisque 59 localités sont représentées parmi les 99 inscriptions aux formations diverses : travail du cuir, création d'une mosaïque en pâte de verre, travail de la terre, peinture sur tissus...

La promotion est assurée à travers la publication d'une brochure annuelle.

CRÉATION ET PROMOTION ARTISTIQUES (CPA)

- Expositions à la Maison des Métiers d'Art : « Structures contemporaines », « Mise en boîtes », « Sur le fil », « Vaisselle à marier », « Petits récits mycologiques », « Patchwork », et « Cadeaux ».
- Les acquisitions 2010 ont eu lieu en décembre au Palais provincial. 22 artistes ont été sélectionnés.
- Collaboration avec l'entente interprovinciale des Métiers d'Art de Wallonie qui prend la forme de manifestations nombreuses et variées : Artisan'art Wallonie à Floreffe, Artisan'art Bruxelles et week-end chez l'Artisan d'Art, ...
- Le Salon wallon des Métiers d'Art s'est tenu à l'Espace Saint Antoine en novembre - décembre 2010. Il présentait des œuvres créées par 46 artisans venus des différentes provinces francophones du pays.

B. Le service de l'Administration

Le Service de l'Administration générale des Affaires culturelles assure, d'une part, le soutien administratif de toutes les activités et initiatives développées par la Direction générale et, d'autre part, l'entretien général du vaste bâtiment de la rue des Croisiers.

Le Service du Personnel assure la gestion administrative de l'ensemble du personnel du Service des Affaires culturelles et de la Bibliothèque itinérante de Grâce-Hollogne, soit environ 220 agents.

Il traite toutes les demandes, relatives au statut administratif des agents provinciaux, à introduire auprès du Collège provincial, de même qu'il donne suite à toutes les circulaires et autres sollicitations émanant de l'Administration centrale provinciale, telles que : congés de maladie, accidents de travail, crédits d'heures, assurances diverses...

Le Secrétariat procède au tri et à la distribution de la correspondance de l'Administration et à la gestion des jours de congé et de récupération du personnel de l'Administration. Il assure la permanence téléphonique et l'accueil à l'entrée du bâtiment ainsi que l'expédition quotidienne du courrier pour l'ensemble des services.

Le Service de l'économat et de la comptabilité est chargé de la gestion des budgets ordinaires et des subsides de transferts, en liaison avec le service de l'Education permanente.

Il procède à la liquidation des factures et au remboursement des abonnements sociaux et des frais de séjours et de parcours du personnel.

Il gère l'économat du bâtiment (commandes de fournitures diverses par et hors adjudications).

Le personnel ouvrier et d'entretien, outre sa fonction d'entretien général du bâtiment, son ouverture et sa fermeture, apporte son aide à l'organisation des manifestations initiées par le Service Culture (expositions des Bibliothèques, de l'Office provincial des Métiers d'Arts, Biennale du DESIGN, ...)

Enfin, le Service des Affaires culturelles étant doté d'un restaurant de collectivité, **le personnel de cuisine** assure la préparation et le service des repas de midi, la gestion des stocks et des commandes de denrées alimentaires.

3. Relations avec la Communauté française

En application de la Convention de partenariat signée le 6 mars 2002 entre le Gouvernement de la Communauté française et la Province de Liège, plusieurs collaborations ont été signées dans les domaines suivants :

- Réinformatisation de la Bibliothèque
- Le point emploi
- La carte unique
- Les animations, formations et ateliers
- Participation à « La Fureur de lire »
- Participation aux travaux réguliers de la Commission des centres culturels : nouveaux dossiers de reconnaissance, renouvellement de contrats-programmes et adaptation de la législation aux nouvelles réalités.
- Dans le domaine des arts plastiques, subventions octroyées sur de grands projets : Design 2010, Y a pas d'Lézarts (dans le cadre du projet « Passages, croiser les imaginaire »)



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

Education physique et Sports

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
Le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010.**

L'ACTIVITE SPORTIVE

1. SES AXES

Grâce à une politique persévérante et cohérente menée depuis plusieurs années, le Service des Sports est devenu une réalité bien connue et appréciée dans la vie collective de la province de Liège. Il assure la complémentarité entre le sport amateur et le sport professionnel.

Aussi, à côté de la gestion récurrente des événements sportifs, le Service des Sports s'organise autour de 3 axes d'intervention :

1^{er} axe - La gestion des infrastructures sportives :

Avec la Piste cycliste d'apprentissage d'Ans-Alleur, le Complexe sportif de Naimette-Xhovémont, le Centre d'Entraînement et de Formation de Haut niveau en football de la Région wallonne (CREF) et le Centre provincial de formation de Tennis de Huy, la Province de Liège s'est ainsi dotée d'outils performants pour lui permettre, ainsi qu'à ses utilisateurs, d'y dispenser des séances de formation.

2^{ème} axe - Le perfectionnement sportif :

La Province de Liège et son Service des Sports poursuivent et développent des programmes de perfectionnement destinés aux jeunes joueurs motivés et désireux d'apprendre plus.

3^{ème} axe - La lutte contre le décrochage sportif :

Une politique sportive adaptée proposera une offre sportive pour atteindre un public qui reste en marge de structures des clubs ou un public qui subit ce décrochage sportif chez les enfants pour lesquels le sport n'est pas encore ou n'est plus, une source de bien-être ou de plaisir.

Pour ce faire, la Province de Liège a décidé, en sa séance du Collège provincial du 8 octobre 2009, de la création d'une Académie provinciale des Sports.

Ainsi, l'enfant bénéficie d'un accès à une initiation basique et ludique de plusieurs sports consécutifs par année scolaire. Il s'agit d'un nouveau créneau d'approche de la pratique sportive pour les jeunes de 4 à 11 ans.

Par ailleurs, l'offre sportive de l'Institution provinciale est complétée par la Maison des Sports. Il s'agit d'un formidable outil de travail où les fédérations sportives provinciales disposent, à des conditions très avantageuses, de locaux adéquats, équipés des dernières technologies, pour leurs réunions mais aussi pour assurer leur propre secrétariat.

2. LES ACTIVITES

Les activités du Service des Sports se concrétisent par :

a) L'organisation de stages :

Durant les vacances scolaires de Pâques et d'été 2010, le Service a proposé des stages adaptés pour moins valides. Ceux-ci ont été organisés en collaboration avec différentes communes de la province (Waremme, Wanze, Malmedy et Visé).

b) L'Académie provinciale des Sports :

Il s'agit d'une véritable entreprise de passerelle vers le sport qui a été créée, à l'initiative du Collège provincial, en octobre 2009.

Décentralisée en divers sites de notre province, cette Académie propose depuis janvier 2010, des activités sportives organisées par tranche d'âge, offrant ainsi la possibilité aux enfants de 4 à 11 ans, de s'initier à diverses disciplines avant de se spécialiser selon leurs aspirations, leurs capacités. Elle est aussi la cellule fonctionnelle au sein du Service des Sports qui coordonne un important plan de formations en collaboration avec les Fédérations sportives provinciales. De plus, une action particulière se mettra en place dans le cadre de l'intégration des personnes moins valides.

L'enfant a accès à une initiation basique et ludique de plusieurs sports consécutifs par année scolaire. Chaque sport choisi comprend 8 séances dispensées à raison d'une fois par semaine.

Lors de l'année pilote 2010 (de janvier à décembre), 1657 enfants ont fréquenté l'Académie dans les 21 communes suivantes : Wanze, Héron, Villers le Bouillet, Huy, Amay, Braives, Burdinne, Waremme, Donceel, Faimés, Geer, Remicourt, Oreye, Crisnée, Herstal, Oupeye, Juprelle, Fléron, Beyne-Heusay, Soumagne et Verviers.

L'Académie provinciale des Sports a ainsi proposé 3750 séances d'initiation et de découverte aux différentes disciplines sportives.



c) Les organisations initiées par le Service des Sports :

Il s'agit de manifestations organisées à l'initiative du Service des Sports telles que :

- la randonnée cyclotouristique « Wanze-Spa-Wanze » le 2 mai 2010 dans le cadre de l'accueil des 2 étapes du Tour de France en 2010 en province de Liège
- la journée ludique pour personnes moins valides le 7 octobre 2010 au Hall Omnisports et à la piscine communale de Wanze ainsi que dans les infrastructures du club Multigym « Les Spirous d'Antheit » et de l'Institut « L'oiseau Bleu »
- des opérations de promotion dans le cadre de l'accueil du Tour de France 2010
- le jogging « la Forme du Cœur » le 19 septembre 2010 à Liège dans le cadre des Fêtes de Wallonie

d) Les partenariats dans le cadre d'organisations extérieures :

Sur décision du Collège provincial, le Service des Sports a collaboré aux manifestations sportives suivantes par le biais de l'octroi d'une aide financière et/ou de la mise à disposition de membres du personnel (animateurs), de véhicules, de matériel divers ainsi que par une aide à l'impression et/ou à la diffusion de documents promotionnels :

- l'accueil des étapes « Bruxelles-Spa » et « Wanze-Arenberg » du Tour de France 2010, les 5 et 6 juillet 2010
- le Marathon de la Meuse dans la région de Visé le 9 mai 2010
- l'opération « A chacun son Tour » à Flémalle les 28 et 29 mai 2010 en préface au passage du Tour de France en province de Liège. Un village d'activités sportives a été proposé aux jeunes et moins jeunes
- le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège le 13 juillet 2010
- le Tournoi international de Tennis ITF du 21 au 28 août 2010 à Huy
- l'Europa Gym gala au Country Hall de Liège le 19 décembre 2010
- le 1^{er} triathlon international de Huy le 26 septembre 2010
- le Tournoi de football « Mundialito » pour minimes du 12 mai au 12 juin 2010 à Ans, Herve, Esneux, Jupille, Bas-Oha, Seraing, Verviers, Herstal, Oreye, Saint-Nicolas, Aywaille et Sart-Tilman.

3. UNE POLITIQUE DE PROXIMITÉ ET DE SOUTIEN POUR DES ORGANISATIONS SPORTIVES LOCALES

Dans le cadre d'une politique de proximité, l'action du Service des Sports se traduit ainsi par :

- l'octroi de subventions pour des activités ponctuelles :

En 2010, **305 clubs ou fédérations** ont obtenu des subventions à titre d'intervention dans l'organisation de manifestations ponctuelles locales, régionales, nationales ou internationales et ce, pour une **somme globale de 889.162,50€**.

- l'attribution de trophées :

Durant l'année 2010, **103 trophées** ont été attribués à **67 clubs**, fédérations ou groupes sportifs dans le cadre de leurs principales manifestations.

- l'octroi de subventions à des associations sportives pour la formation des jeunes :

Au cours de la législature 2006-2012, le Collège provincial souhaite soutenir des actions dans le domaine de la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive. Ainsi, afin de soutenir des actions spécialement initiées dans ce domaine, diverses associations sportives ont reçu une aide financière en 2010 :

- les clubs cyclistes du RC Pesant CL, l'UC Seraing, le Team Cycliste de Hesbaye et le Team Natacha de Cheratte (5.000 € à chaque club)
- Le Liège Basket Club et le Basket Club Verviers-Pepinster pour leurs opérations « Street Basket » (30.000 € chacun)
- Le Standard de Liège (30.000 €) et le KAS Eupen (30.000 €) pour le championnat de football 2010-2011
- Le VBC Waremmes (10.000 €) pour le championnat de Volley-ball 2010-2011.

Par ailleurs, une convention pluriannuelle de partenariat a été conclue entre la Province de Liège, la Ville de Liège et le Standard de Liège pour les saisons de 2008 à 2011. Sur cette base, une subvention de 125.000 € est ainsi octroyée au Standard pour la saison 2010-2011.

- l'octroi de subventions accordées dans le cadre de conventions d'objectifs

Une des priorités de la programmation de la politique sportive pour la législature 2006-2012 est l'axe de la FORMATION. Outre les jeunes, les publics ciblés sont les dirigeants, bénévoles, arbitres, entraîneurs et même les parents de jeunes sportifs. Le Service des Sports a ainsi établi divers contacts avec plusieurs Fédérations et Associations sportives provinciales liégeoises pour élaborer un planning pluriannuel pour la législature en cours au travers de conventions d'objectifs à négocier et à établir entre les parties.

Une convention a ainsi été conclue avec :

- l'Union Belge de Football
- la Ligue Belge Francophone de Rugby
- le Comité provincial de Tennis de table

Par ailleurs, à l'instar des services et des disponibilités rendus par l'ASBL « Maison des Sports », il a été conclu une convention d'objectifs avec la Maison des Associations d'Amay et l'ASBL Maison Verviétoise des Sports pour décentraliser la FORMATION dans les communes et associations des arrondissements de Huy-Waremme et Verviers.

4. ATTRIBUTION DE PRIX SPORTIFS PROVINCIAUX

En application du règlement arrêté par le Conseil provincial, le Collège provincial désigne chaque année, sur proposition du jury, les lauréats des divers prix sportifs provinciaux. Pour la saison 2009-2010, le jury a désigné, pour l'obtention du :

- a) Trophée Sportif 2009-2010 : M. Philippe GILBERT (cyclisme)
- b) Mérite Sportif 2009-2010 : M. André STEIN (tennis)
- c) Prix du Fair-Play 2009-2010 : Mme Nelly MALAISE (football)
- d) Prix du Coeur Sportif 2009-2010 : M. Tony GUARINO (athlétisme)
- e) Prix de l'Espoir sportif 2009-2010 : Melle Charline VAN SNICK (judo)

5. ACCUEIL DE PERSONNALITES DU MONDE SPORTIF

Régulièrement, à l'initiative du Service des Sports et à l'occasion de réceptions, le Collège provincial met à l'honneur divers acteurs du sport.

6. PARTICIPATIONS DU SERVICE

1. A la gestion de l'ASBL « Maison des Sports »

Le Service des Sports assure la gestion de l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » qui offre divers services aux Fédérations et Associations sportives provinciales :

- Des bureaux destinés à accueillir leur secrétariat.
- La mise à disposition de salles de réunion et de conférence (de 10 à 150 places).
- Un service cafétéria.
- Un site internet www.plgsports.be.

Au 31/12/2010, la Maison des Sports compte 63 membres adhérents.

Au cours de l'année **2010**, elle a accueilli **928 réunions** pour un nombre de **17.176 participants**.

2. A l'entretien du Complexe provincial de Naimette - Xhovémont

La Province de Liège, assure, via le Service des Sports, le Service provincial des Bâtiments et sa Régie provinciale, l'entretien du site de Naimette – Xhovémont utilisé tout au long de l'année par le RFC Liège Athlétisme et Liège Rugby.



3. A la gestion et à l'entretien de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur

En collaboration avec la section liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie – Bruxelles et la Commune d'Ans, le Service assure la gestion technique quotidienne de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur.

4. A la gestion et à l'entretien de l'ASBL Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région Wallonne (CREF)

Depuis 2004, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, technique et promotionnelle des infrastructures sportives du site; l'aspect hébergement étant concédé au Domaine Touristique de Blegny – Mine, en pleine concertation avec le Service des Sports et sous la maîtrise des instances de l'ASBL CREF.

5. A la gestion et à l'entretien du Centre provincial de formation de tennis de Huy

Le 27 mai 2009, la Province de Liège a acquis le Tennis Club de la Sarthe à Huy pour y créer un Centre provincial de formation de tennis. A présent, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, sportive et technique du site.

Durant l'année civile 2010, plusieurs manifestations et organisations se sont déroulées au Centre provincial de formation de Tennis de Huy telles que la course cycliste Flèche wallonne, la course cycliste Gran Fondo, le tournoi international Messieurs de la Province de Liège, le Double dames Ethias...

Par ailleurs, les utilisateurs suivants ont occupé également, de manière récurrente, ces installations afin d'y dispenser des séances d'entraînements et de formation : il s'agit de l'Association Francophone de Tennis de Mons, de l'ASBL New Tennis Huy, de l'ASBL Ecole HOP et de l'ASA Tennis de Antheit.

Au-delà de ces occupations et en fonction des disponibilités, il a été permis aux clubs, aux écoles de tennis, aux établissements scolaires et aux particuliers de s'adonner à la pratique du tennis en louant les installations.

7. PARTICIPATIONS PROVINCIALES

1. dans le Centre de Formation de Tennis de Table de Blegny

Par une convention de mise à disposition conclue le 18 décembre 2008, la Province de Liège a mis ce centre à disposition de l'ASBL « Moi aussi, je joue au Ping !!! » pour une durée de 20 ans. Cette Association assure ainsi la gestion quotidienne et l'entretien des infrastructures. Par ailleurs, en application du contrat de gestion conclu avec ladite ASBL, un représentant de la Province de Liège siègera à son Conseil d'administration.

2. dans le Country Hall de Liège

En sa séance du 24 mars 2005, le Conseil provincial de Liège a désigné ses représentants en qualité de fondateur avec la SLF Participations, pour la constitution de la S.A Société de gestion du Bois Saint-Jean. Le 12 avril 2005, la Province de Liège et la SLF Participations ont constitué la Société de gestion du Bois Saint-Jean. Le Country Hall de Liège entièrement rénové en version « sports », a été inauguré le 18 octobre 2005. Au surplus, un représentant de la Province de Liège est administrateur de la Société de gestion du Bois Saint-Jean.



Conseil provincial
Session de mars 2011

Culture - Jeunesse

**« Aide – Soutien – Animation -
Collaboration »**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

Actions menées entre
le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010

1. Historique

Un service d'une trentaine d'années

- Jusqu'au début des années septante, une section du Service des Affaires Culturelles traitait les dossiers relatifs à la jeunesse
- La création d'un Service de la Jeunesse autonome voit le jour en 1973. En 1977, il s'installe dans l'ancien internat pour assistants sociaux, au 123 de la rue Belvaux, à Grivegnée.
- En 1980, au "189", a lieu l'inauguration du pavillon Struvay qui permet d'augmenter le nombre de salles de réunion du Centre provincial. Des travaux d'aménagement sont également entamés au "123" pour permettre le développement du secteur animation et du prêt de matériel.
- En 2002, des travaux considérables ont lieu au Centre d'hébergement rénové « Espace Belvaux » afin notamment de répondre aux nouvelles normes en matière de sécurité et d'hygiène. L'investissement consenti a permis d'agrandir et de restructurer l'ensemble du bâtiment principal portant la capacité d'accueil de 46 à 59 lits. Cette infrastructure a été rebaptisée « Espace Belvaux ».
- Les métamorphoses des sites vont de pair avec le développement des trois secteurs du Service Jeunesse : l'animation, le service de prêt de matériel, le centre d'hébergement.
- Les projets du Service Jeunesse ont résolument une dimension culturelle. Par des techniques créatives, ils visent à apporter aux jeunes le plaisir de vivre, dans le respect de l'autre, la découverte de leurs capacités et la conscience des enjeux de la citoyenneté afin d'assurer l'avenir de la société.
- En février 2010, le Conseil provincial a décidé l'intégration du Service de la Jeunesse dans le Secteur Culture / Développement culturel et territorial et le transfert de l'Espace Belvaux dans la Direction Tourisme avec le Domaine de Wégimont.

2. Présentation du Service

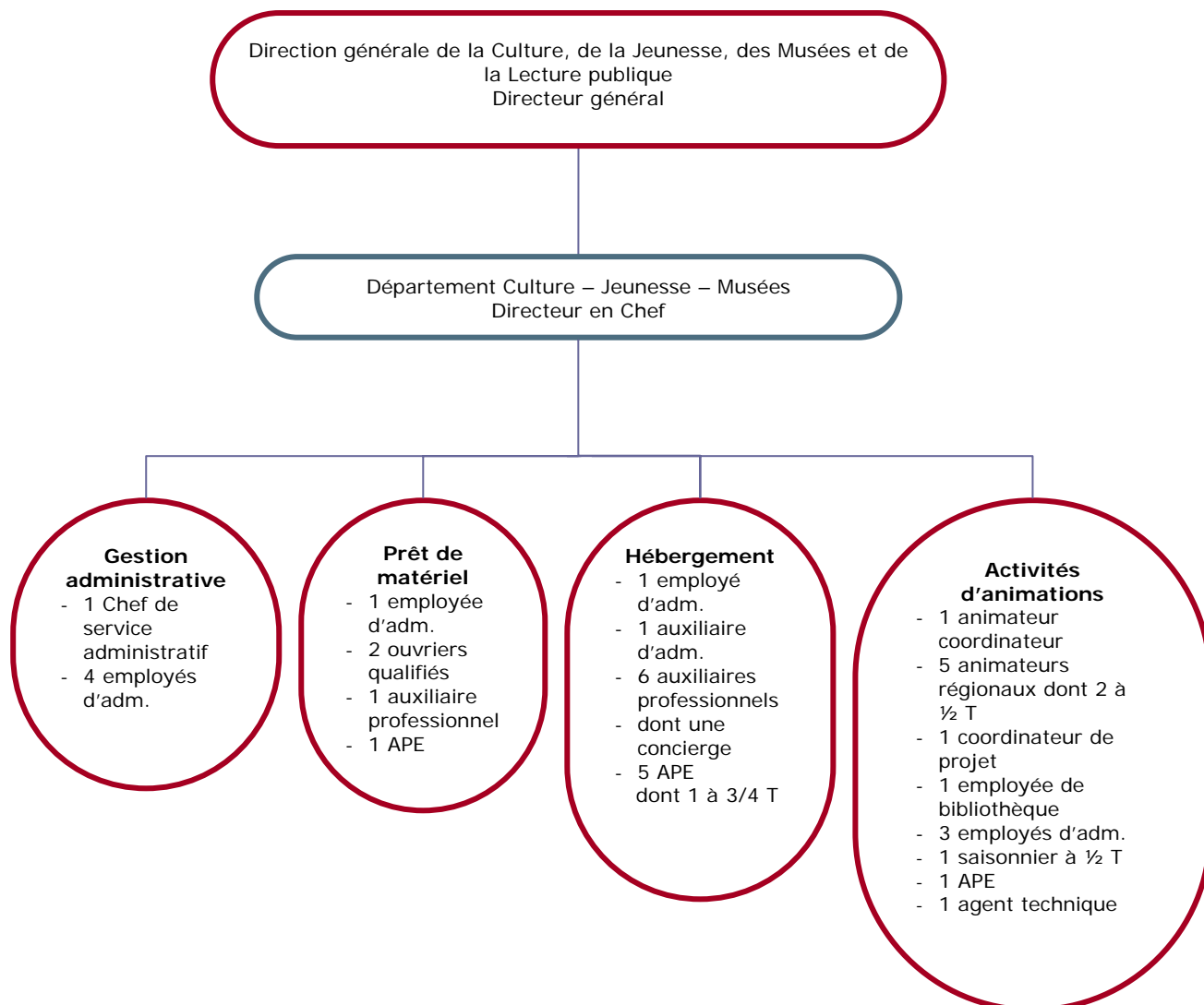
2.1 Coordonnées du Service Jeunesse

- Administration, animation
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone général : 04/237.28.70
Téléfax général : 04/237.29.00
Email général : service.jeunesse@provincedeliege.be

- Prêt de matériel
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.28.80
Téléfax : 04/237.28.89
Email : jeunesse.pret-materiel@provincedeliege.be

- Espace Belvaux
189, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.29.10 ou 11
Téléfax. : 04/237.29.14
Email : espace.Belvaux@provincedeliege.be

2.2 Organigramme



3. Politique culturelle menée par le Service

Le partenariat avec les communes de la province de Liège se développe depuis des années.

Tous les opérateurs témoignent leur satisfaction à l'égard des stages « Vacances Actives », de l'opération « Place aux Enfants » et des formations reprises sous l'appellation « Acte Jeunes ».

Depuis 1995, le Service Jeunesse a développé une opération culturelle destinée aux jeunes et aux enfants en partenariat avec les communes.

Depuis 2004, un nouveau champ d'investigation a été confié au Service, celui des adolescents. De facto, le réseau des centres de jeunes est apparu comme idéal pour amener une réflexion sur une politique à mener à l'égard de ceux-ci. Les fédérations, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et l'Inspection de l'Enseignement de la Province ont participé à la réflexion.

L'objectif est de renforcer ou de créer des initiatives locales en partenariat avec les communes possédant un centre de jeunes sur leur territoire. Les enjeux du projet sont d'entraîner la participation des jeunes pour mieux comprendre l'importance d'une société démocratique et le rôle du citoyen.

Depuis 2010, les opérateurs culturels installés sur les territoires des communes partenaires manifestent, par l'intermédiaire des relais locaux identifiés par le Service Jeunesse, leur volonté de définir et de porter des actions et activités à destination du public adolescent. Dès lors, il est permis d'entrevoir de nouvelles pistes de réflexion et de partenariat.

L'objectif est de renforcer ou de créer des initiatives locales dont les enjeux sont d'entraîner la participation des jeunes pour mieux comprendre l'importance d'une société démocratique et le rôle du citoyen.

3.1 Acte Jeunes

« Acte Jeunes » regroupe les opérations menées par la Province de Liège – Service Jeunesse en partenariat avec les communes en vue de créer ou de renforcer une politique culturelle de la jeunesse au plan local.

Le concept s'appuie sur des valeurs de solidarité, de tolérance, de respect, d'écoute de l'autre et des droits et des devoirs à l'égard d'un groupe, d'une société. Découvrir le patrimoine nature et l'expression artistique est pour l'enfant une réponse ou une proposition à l'égard des questions existentielles que génère notre société. Nourries par ce concept, les activités proposées dans « Acte Jeunes » deviennent pertinentes et offrent un cadre propice à la création pour les jeunes.

■ Les objectifs et moyens

Les actions se situent en dehors de l'école, considérant que celle-ci s'attache à transmettre des connaissances. L'action culturelle favorise l'éveil de l'enfant, tente de lui donner l'accès à ses émotions, sa sensibilité. Le plaisir de faire domine dans les activités proposées car, pour l'enfant, le jeu facilite l'apprentissage.

■ Les actions et les publics

a) L'opération «Place aux Enfants»

L'activité "Place aux Enfants" permet, à des jeunes de 8 à 12 ans de découvrir, le temps d'une journée, de manière active la vie professionnelle des adultes. Ils découvrent ainsi un univers qu'ils côtoient au quotidien sans jamais vraiment le connaître.

Le contenu de la journée est très variable d'une commune à l'autre mais s'appuie sur deux concepts forts : la citoyenneté et la mobilité des enfants. En 2010, 50 communes ont participé à l'opération.



b) Les modules «Vacances Actives»



Deux axes alimentent les modules : la découverte de la nature et les techniques artistiques.

Régulièrement, le Service Jeunesse propose de nouvelles techniques de module.

Ces modules sont organisés sur base des engagements respectifs conclus entre le Service Jeunesse et les administrations communales.

En 2010, le Service Jeunesse a souhaité mettre en place des ateliers exclusivement réservés à la tranche

d'âge des 13-15ans. Ces ateliers se déroulent en après-midi.

69 modules ont été demandés par les communes, 17 n'ont pu réunir le nombre suffisant d'enfants ou de jeunes et ne se sont pas ouverts.

c) Formation des animateurs de centre de vacances

L'objectif est d'aider les communes à former des animateurs de centre de vacances capables d'encadrer des activités pour enfants.

Elle vise des jeunes de 17 ans au moins (inscriptions à partir de 16 ans). Cette formation se déroule sur 2 ans et se construit en alternance (150 périodes d'apport théorique - 150 périodes de pratique sur le terrain).

Ces modules de formation donnent accès à une reconnaissance ainsi qu'à l'octroi de brevets par la Communauté française.

d) Formation du personnel de l'accueil extrascolaire

Cette formation de base répond à la nécessité de qualifier le personnel, conformément aux conditions du Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'Accueil extrascolaire. Le contenu des 100 heures de formation respecte le programme imposé par la Communauté française et s'articule sur 4 modules :

- 1) développement et psychologie de l'enfant ;
- 2) techniques d'animation ;
- 3) déontologie (relations avec les parents, enseignants, confidentialité...) ;
- 4) méthodologie (projets d'établissement, déclaration d'accidents, responsabilités...).

En 2010, 3 nouvelles formations continuées ont été proposées (*) à partir de septembre, ce qui porte leur nombre à 6 :

- 1) Technique d'animation (20 périodes) ;
- 2) Gestion de conflits (20 périodes) ;
- 3) Bosses et bobos (10 périodes) ;
- 4) (*) Initiation à la lecture de contes et d'histoires pour enfants (24 périodes) ;
- 5) (*) Initiation aux techniques de déclamation (24 périodes) ;
- 6) (*) Conception et animation de jeux courts (12 périodes).

3.2 Classes de dépaysement

Celles-ci s'articulent autour de deux grands thèmes : la nature et la culture.



- A Wégimont, les enfants vont à la découverte de la nature et sont sensibilisés à leur environnement. L'approche se fait par un apprentissage à écouter, voir, sentir, toucher, goûter dans le respect de ce qui les entoure.

- A Grivegnée, les classes sont centrées sur le patrimoine historique, le théâtre ou les arts plastiques.

L'enjeu est d'apprendre à l'enfant à regarder, à s'étonner, à s'émouvoir de ce qui l'entoure et que parfois il ne perçoit plus ou ne voit plus.



3.3 Théâtre jeune public

■ Introduction

Les activités du Service jeunesse en matière de théâtre jeune public découlent du programme « Spectacle à l'école » initié par la Communauté française. Celui-ci a pour but de soutenir la diffusion des productions du secteur, en partenariat avec les Provinces wallonnes et la COCOF pour la région bruxelloise.

Ce programme se déroule à plusieurs niveaux :

- La sélection de spectacles par la Commission de Concertation du Théâtre à l'École ;
- Les Rencontres Théâtre Jeune Public présentant les spectacles du programme ;
- L'intervention financière dans la diffusion des spectacles.

Le Service Jeunesse est impliqué à tous les niveaux du programme « Spectacles à l'école » puisque non seulement il est représenté à la Commission de Concertation et participe financièrement à la diffusion des spectacles, mais surtout il est l'organisateur des Rencontres Théâtre Jeune Public depuis 1985.

■ Rencontres Théâtre Jeune Public

Chaque année, les spectacles adhérant au programme « Spectacles à l'école » sont présentés aux Rencontres Théâtre Jeune Public. En 2010, elles ont eu lieu du 17 au 24 août à Huy et ont présenté 37 créations aux diffuseurs professionnels de la Communauté française, mais également de l'étranger.

■ Diffusion du Théâtre à l'École

Les diffuseurs du programme « Spectacles à l'école » bénéficient d'interventions financières de la part des pouvoirs publics lorsqu'ils programment des spectacles jeune public. Ces interventions correspondent approximativement à la moitié du prix du spectacle et sont réparties entre la Communauté française et les Provinces (3/4 – 1/4). Les diffuseurs réguliers qui proposent un programme spécifique jeune public disposent d'un quota qui leur reste attribué jusqu'en fin d'année.

Pour la saison 2010, 105 spectacles ont bénéficié de l'aide à la diffusion accordée par les pouvoirs publics. 33 organisateurs ont programmé des spectacles durant le temps scolaire.

3.4 Projet « Adolescents »

- Soutien ponctuel aux Maisons des Jeunes.

Le Service Jeunesse permet aux Maisons des Jeunes reconnues de la Province de Liège d'introduire une demande d'intervention portant sur la mise en place d'activités débouchant sur un projet culturel favorisant un processus de réflexion et d'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire et progressiste.

Les modalités d'intervention sont les suivantes : 2 échéances pour la rentrée des dossiers (30 avril et 30 septembre) ; pour chacune des périodes, le Service Jeunesse retient au maximum 9 dossiers qui bénéficient d'une des deux aides suivantes :

- une délégation d'animateur pour un volume maximum de 30h de prestations ;
- une subvention de maximum 800 €.

3.5 Actions musicales

- Diffusion de la Chanson à l'École

Tableau comparatif

Saisons	Nombre d'organiseurs	Nombre de représentations	Nombre d'enfants
02/03	9	34	7.120
03/04	11	18	3.525
04/05	4	9	1.820
05/06	11	37	8.390
06/07	15	87	15.420
2008	13	41	5.990
2009	13	48	11.380
2010	12	29	4.730

La diminution du nombre d'enfants s'explique par le fait que la majorité des nouveaux spectacles ont une jauge de "spectateurs" inférieure à 200. Il s'agit de spectacles plus intimistes qui nécessitent une plus grande attention de la part du public.

Signalons également que les spectacles, lorsqu'ils sont sélectionnés, le sont pour une durée de quatre ans. Il faut parfois attendre une année avant que le spectacle ne soit programmé par les organisateurs.

3.6 Aides ponctuelles et octrois de subventions à des initiatives extérieures

Des délégations d'animateurs ou l'octroi d'une subvention permettent de soutenir des projets nécessitant la participation d'experts. Les aides ponctuelles apportées aux associations concernent le théâtre, les arts plastiques, la musique. L'objectif est de soutenir des initiatives de qualité, en déléguant des professionnels afin d'améliorer les réalisations produites par les enfants.

3.7 Les services

■ Le prêt de matériel

Le secteur prêt de matériel met gracieusement à la disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, du matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition. Il aide ainsi les associations à développer des actions sportives, pédagogiques, culturelles, en rapport avec leur raison sociale. Les activités ne peuvent avoir de but lucratif. Les prêts sont de courte durée (maximum 15 jours) et se pratiquent sur rendez-vous, en accord avec le représentant de l'organisation bénéficiaire. Ces dispositions permettent une rotation maximale du matériel.

■ Le Centre d'Hébergement (Espace Belvaux)



Outre les possibilités d'hébergement et de restauration, en vue de satisfaire les besoins des groupes à caractère social, culturel, sportif et d'éducation permanente, six locaux sont mis à disposition du public.

prennent un repas sur place.

Ceux-ci ne sont accessibles au public que moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fonction de la durée d'occupation. L'accès reste néanmoins gratuit pour les groupes qui logent et/ou

SERVICES RENDUS	du 01/07/06 au 30/06/07	du 01/07/07 au 31/12/07	du 01/01/08 au 31/12/08	du 01/01/09 au 31/12/09	du 01/01/10 au 31/12/10
Nuitées	3403	1370	3043	2763	3218
REPAS :					
Petits déjeuners	4614	1530	3450	2919	3262
Pique-niques	423	101	428	261	409
Dîners	6560	3467	6153	6665	7034
Goûters	1939	615	1767	1352	1669
Soupers	3189	913	2090	1950	2082
Buffets froids	586	223	553	499	537
Boissons	5909	1755	7463	10234	12604
Occupation de salles	1685	742	1722	1483	1468

3.8 Aides spécifiques

- Aides accordées à la diffusion du Théâtre à l'École : 50.696,00 €
- Subsidés accordés pour activités spécifiques : 14.758,37 €
- Subsidés de fonctionnement aux organisations de jeunes : 35.892,40 €
- Subsidés accordés dans le cadre des accords de coopération conclus entre la Province de Liège et la Communauté germanophone : 4.000,00 €



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

Affaires sociales

« Des actions efficaces adaptées à vos besoins »

SYNTHESE DU RAPPORT d'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010**

I. Les Interventions financières à caractère social

Celles-ci se développent sur **trois axes** :

■ L'octroi de prêts financiers à des taux avantageux

En effet, la Province de Liège est enregistrée depuis de nombreuses années auprès du Service Public Fédéral de l'Economie, des P.M.E., des Classes Moyennes et de l'Energie en qualité d'organisme de crédit social, l'autorisant ainsi à octroyer des **prêts à l'Installation des Jeunes**.

■ L'octroi de subventions aux personnes

Le Collège provincial accorde une aide financière **aux personnes âgées et handicapées** ayant des revenus modestes, contribuant ainsi à alléger leurs frais d'installation et de location de téléphone et de location d'appareil de biotélévigilance.

Le Collège provincial accorde également des primes de naissances aux bénéficiaires d'un prêt.

■ L'octroi de subventions aux associations

Des soutiens financiers sont également accordés à des **associations ou collectivités, publiques ou privées**, mettant en oeuvre des projets en rapport avec : la promotion familiale, l'enfance défavorisée, la détresse, les handicapés physiques et/ou mentaux, la coopération au développement, l'intégration des personnes d'origine étrangère,...

Le prêt « Installation Jeunes »

Un prêt destiné à l'acquisition d'objets mobiliers ou ménagers d'utilité courante, d'usage normal, à l'exclusion de tout objet de luxe ou d'agrément, peut être octroyé aux personnes âgées de **moins de trente-cinq ans** mariées ou non, seules ou en couple.

La demande doit être introduite au plus tôt lorsqu'il y aura promesse de mariage, ou dès la date de cohabitation officielle, ou dès l'installation officielle en tant qu'isolé et au plus tard 12 mois après le mariage, le début de la cohabitation ou de l'installation comme isolé.

Le montant net des revenus mensuels des demandeurs, au moment de la demande, ne peut excéder **2.750,00 € pour un couple et 1.650,00 € pour un demandeur isolé** (montants indexés avec les salaires des agents des services publics).

Le montant maximal du prêt est de **4.000 €** remboursable par mensualités égales et constantes, à taux d'intérêt avantageux et fixe, pour une durée ne pouvant excéder **84 mois**.

De plus, une allocation de naissance est octroyée pour toute naissance ou adoption survenant pendant la durée de remboursement du prêt.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, **11 prêts** ont été accordés pour un montant global de **36.200,00 €** ainsi que **617 € d'allocation de naissance**.

L'aide financière aux personnes âgées et handicapées à revenus modestes



L'action provinciale s'adresse aux personnes âgées de 70 ans minimum, aux handicapés et invalides à 66 %, disposant de revenus modestes.

Elle a pour finalité d'aider ces personnes à sortir de leur isolement, et consiste principalement en une contribution financière dans les frais de raccordement au réseau téléphonique, en une prise en charge annuelle constante d'une partie de leurs frais d'abonnement et en une participation dans les frais de location d'un appareil émetteur-récepteur de biotélévigilance relié à une centrale d'écoute permanente où un personnel qualifié est prêt à recevoir, 24 heures sur 24, les appels des télé-assistés, à les identifier et à prendre les mesures qui s'imposent pour leur venir en aide.

L'intervention provinciale se traduit comme suit :

- Octroi d'une somme forfaitaire maximale de **37,00 €** au titre de contribution aux frais de placement du poste téléphonique. L'intérêt pour cette intervention devenant désuet, il en a été tenu compte lors de la réflexion menée en vue de la modification du règlement d'octroi.
- Octroi d'une participation annuelle dans les frais d'abonnement de téléphonie et de biotélévigilance. En 2010, cette intervention a été fixée à **66,00 €** par personne (60 € précédemment).
- Octroi aux personnes sourdes et malentendantes d'une intervention dans l'achat d'un téléfax, variant, selon les revenus, de 124 € à 248 €. L'intérêt pour cette intervention devenant désuet, il en a été tenu compte lors de la réflexion menée en vue de la modification du règlement d'octroi.

Les dossiers introduits en cours d'année sont indemnisés à raison de douzièmes du forfait annuel.

A noter que les plafonds de revenus maxima pris en considération pour l'obtention de ces interventions sont ceux fixés pour l'obtention du bénéfice de l'intervention majorée (B.I.M càd ex-VIPO).

L'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

ANNEE	NOMBRE DE PERSONNES		MONTANTS DES AIDES		
	TEL	BIO	TEL	BIO	TOTAUX
2010*	5.909	1.083	374.999,50 €	62.535,00 €	437.534,50 €

- s'ajouteront fin décembre 2011 les dossiers rentrés tardivement en 2010.

En date du 16 décembre 2010, le Conseil provincial a approuvé le nouveau règlement relatif à « l'Intervention provinciale dans les frais de téléphone (ligne fixe ou gsm) et de télévigilance ».

Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1.01.2011.

Soutien financier aux associations



Un soutien appréciable est annuellement réservé au budget provincial pour soutenir des actions développées par des associations oeuvrant en faveur :

- des personnes handicapées
- de la famille
- de l'enfance défavorisée
- de la détresse sociale et humaine
- de la coopération au développement et de l'intégration des personnes d'origine étrangère

Ces interventions sont accordées par le Collège provincial, après examen des demandes et visite des associations par Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET ou la commission provinciale compétente.

En 2010, l'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

catégories d'associations	2010	
	MONTANTS	BENEFICIAIRES
Aide et Action sociales	9.509 €	7
Personnes handicapées	27.268 €	12
Enfance défavorisée	26.339,47€	14
Détresse	51.016,46 €	29
Famille SERVICES PRIVÉS	327.220 €	10
Famille SERVICES PUBLICS	69.604,54 €	11
Humanitaire	24.784 €	12

L'article 801/262400 inscrit au budget extraordinaire, d'un montant de 26.339,00 €, a également permis d'octroyer à 9 associations un subside d'investissement.

Interventions financières à caractère social – ACPAS/2.1
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 – LIEGE

☎ **GENERAL : 04 / 220.21.00**
FAX : 04 / 220.21.01

interventions-socialesetlogement@provincedeliege.be

II. LA MAISON DU SOCIAL

La Maison du Social est un regroupement de services d'aide et d'actions sociales créés ou repris par la Province de Liège.

Au vu de l'extension des initiatives développées par la Maison du Social, les services sont, depuis août 2009, répartis en deux implantations distinctes : le site AVROY et le site BEECKMAN.

La Maison du Social – Espace AVROY héberge, outre divers services administratifs, l'Office de Documentation et d'Etudes Sociales (ODES), le Centre d'Etudes et de Documentation Sociales (CEDS) ASBL et la Revue de l'Observatoire ASBL, les Commissions provinciales suicide et seniors.

La Maison du Social – Espace BEECKMAN héberge la Cellule de prévention des Assuétudes, le Point Cannabis, le CIPREA, le Service Egalité des Chances et un nouveau service intitulé openado.

Espace BEECKMAN

Rue Beeckman, 26 à 4000 LIEGE

Tél. : 04/237.93.43 - Fax : 04/237 93 31

Courriel : maisondu-social@provincedeliege.be

Espace AVROY

Boulevard d'Avroy, 28-30 à 4000 LIEGE

Tél. : 04/237.27.46 - 40 - Fax : 04/237.27 62

Courriel : maisondu-social@provincedeliege.be

CEDS : 04 / 237.27.73 – 72

Vous cherchez à vous documenter sur des thèmes sociaux, les coordonnées et les activités d'associations psycho – médico – sociales, à réactualiser vos connaissances, à vous informer... [La MAISON DU SOCIAL – CEDS ASBL](#) vous propose :

- Une bibliothèque spécialisée
- Une base de données regroupant les services et institutions situés en Province de Liège
- Des publications variées : monographies, revues de presse thématiques...

- Un service de formations sociales et un espace d'accueil à destination du monde associatif social.



Autour de la Maison du Social s'articulent **6 COMMISSIONS PROVINCIALES**. Chacune d'entre elles est composée de représentants du monde social, judiciaire, universitaire et médical. Elles développent des réflexions et initiatives concrètes en rapport avec un thème particulier.

CIPREA : 04 / 237.93.12 – 13 ou 24
CAD : 04 / 237.27.69 - 49

La Commission provinciale d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent (CIPREA) et le Centre d'Aide à Domicile (CAD).



Les assistantes sociales du CIPREA animent des séances de prévention visant à renforcer les capacités de l'enfant à faire face aux diverses difficultés qu'il peut rencontrer.

Elles se rendent dans les écoles primaires et plus récemment, à titre expérimental, dans les écoles maternelles de la province de Liège, tous réseaux confondus.



Son action est complétée par celle du CAD, service unique en son genre, qui tente de réduire les risques de négligence en accompagnant à domicile les parents des jeunes enfants dans les gestes quotidiens. Cette intervention permet souvent d'éviter le placement en institutions.

COMMISSION PROVINCIALE EGALITE DES CHANCES : 04 / 237.93.06 - 07

Les actions de la **Commission provinciale « Egalité des Chances »** concernent 2 problématiques :



La lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes.

Parmi les activités mises en place autour de cette thématique, citons notamment :

- . Mise sur pied d'un **réseau judiciaire – social** et de la circulaire du Parquet intitulée « Tolérance zéro ».
- . Réalisation de diverses **publications** ; notamment un répertoire, une carte d'information à l'attention des femmes victimes...
- . Mise sur pied de **permanences juridiques** anonymes et gratuites à Liège, Aywaille, Verviers et Oupeye. Madame BOURGUIGNONT, Procureur du Roi Honoraire y accueille les victimes qui peuvent alors bénéficier d'une orientation personnalisée.
- . Organisation de **Colloques internationaux** ; le dernier en date avait pour thème « les enfants exposés à la violence conjugale, que faire, qui fait quoi », en collaboration avec le Délégué général aux droits de l'Enfant.
- . Participation à la campagne de prévention « **Ruban Blanc** ».
- . Organisations de **formations** à l'attention de divers publics.
- . Mise en place d'un **projet novateur** dans le domaine de la détection et de la prise en charge des enfants témoins de violences conjugales.
- . Mise en place d'un groupe de travail « **Traite des Etres humains** ». Collaboration avec le Parquet et l'A.S.B.L. Surya et mise en place d'actions de sensibilisation.
- . Mise en place d'une campagne d'affichage autour du thème des enfants exposés aux violences conjugales en partenariat avec la Ville de Liège.

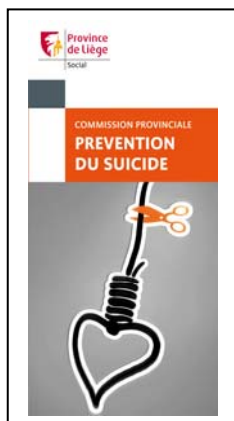
▪ **La promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans différents domaines tels que le travail, la vie sociale et l'accès aux lieux de décision.**

Parmi les activités mises en place autour de cette thématique citons notamment :

- . Réalisation de diverses **publications** : un répertoire, un listing des associations réalisant des animations en la matière...
- . Organisations de **journées d'études ou soirées-débat**, la dernière en date avait pour thème : « Les titres-services ont le vent en poupe : quelles conséquences, quel avenir ? »
- . Participation au projet « **Portail Accueil des Enfants** ».
- . Mise en place d'un **groupe d'échanges de bonnes pratiques** avec différentes communes de la Province de Liège.
- . Mise en place d'une coordination des coordinateurs communaux « **Accueil Temps Libre** » en collaboration avec l'ONE.
- . Participation au groupe de travail « **Traite des Etres humains** ».

COMMISSION PROVINCIALE DE PREVENTION DU SUICIDE : 04 / 237.27.50

La **Commission provinciale de prévention du Suicide** a pour but de démystifier le suicide, de diffuser une information la plus large possible et de mener des actions de prévention.



Parmi ses activités, citons notamment :

- . La mise sur pied du Centre résidentiel Patrick DEWAERE dont la mission est la prise en charge de jeunes suicidaires âgés de 15 à 35 ans.
- . La mise en place d'équipes de première intervention à destination des milieux scolaires et de l'entreprise.
- . L'organisation de formations à l'attention de divers publics.
- . L'organisation en 2010 d'une dixième Rencontre provinciale de prévention du Suicide qui portait sur « Adolescents et activités à risque : thème d'actualité ». Au programme : soirée destinée au grand public et réunion annuelle des responsables des services d'urgence hospitalière de la province de Liège.
- . Dès à présent, la onzième Rencontre de prévention du Suicide est en préparation et est prévue du 14 au 18 mars 2011.

**COMMISSION PROVINCIALE DE PREVENTION DES ASSUETUDES :
04 / 237.93.23 - 27**

La **Commission provinciale de prévention des Assuétudes** aborde les problématiques liées aux dépendances à un ou plusieurs produits, licites ou illicites (alcool, cannabis...) ou à un comportement (jeu excessif, internet...).



La Commission est chargée de mener une réflexion relative à ces problématiques, de mettre en place des actions de prévention à l'attention de différents publics et des outils de prévention chargés de soutenir celles et ceux qui sont amenés à réaliser de telles actions. La Commission est également un lieu d'échange d'informations relatives à la problématique des dépendances au sens large.

Les outils de prévention :

- . Le bus « Diabolo –Manques » présenté en deux versions : animation et exposition. Cet outil permet d'aborder la problématique des dépendances en général chez les jeunes.
- . Le Kottabos, outil tout public permettant la mise en évidence des méfaits liés à l'abus d'alcool.
- . Deux expositions informatives tout public : la première intitulée « Si tu bois trop, les neurones trinquent ! » et la seconde « Cool les joints ? Vu les risques, pas si sûr ! ».
- . Un jeu pédagogique « Cool les jeunes ?! » abordant la problématique des consommations d'alcool, de tabac et de cannabis.

. L'effectomètre, outil pédagogique qui présente de façon ludique les effets de l'alcool en cinq phases successives.

Diverses publications telles qu'un répertoire, la brochure « Cool les joints ? Vu les risques, pas si sûr ! », la brochure « Alcool, un problème ? Ne restez pas seul ! », la brochure informative à l'attention des parents « Cool les joints ? Vu les risques, pas si sûr... », ...

La Cellule Assuétudes soutient et participe régulièrement à différentes séances d'information et de sensibilisation en milieu scolaire et autres (communes, entreprises, maisons de jeunes, clubs sportifs, mouvements de jeunesse, ...).



Point Cannabis de la Province de Liège
Rue Beekman, n° 26 à 4000 Liège
Tel : 04 / 237.93.09-11
Fax : 04/237.93.19
Courriel : pointcannabis@provincedeliege.be

Depuis le 1^{er} octobre 2007, un « **POINT CANNABIS** » a été créé. Dans le but de regrouper le « Point Cannabis » et la Cellule Assuétudes tous deux actifs en matière de prévention des dépendances, ces 2 services sont – depuis août 2009 – regroupés à la Maison du Social – Espace Beekman. Le « Point Cannabis » est un service, **anonyme et gratuit**, s'adressant à **tous**, consommateurs ou non, professionnels ou non.

Il est accessible du mardi au vendredi, de 12 à 17 h, sans rendez – vous.

Il a pour objectifs : l'information, l'orientation, un soutien à la diminution ou l'arrêt de la consommation...

L'équipe du « Point Cannabis » est également amenée à intervenir dans le cadre d'organisation d'actions d'information et de prévention, notamment en milieu scolaire.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, l'équipe du « Point Cannabis » a reçu 381 personnes et a réalisé 597 entretiens dont :

- 223 séances d'accompagnement psychologique
- 141 entretiens d'aide ou d'information
- 112 entretiens avec des professionnels
- Plusieurs animations de prévention en milieu scolaire et en entreprises.

L'année 2010 a également vu, avec le soutien de la Province de Liège et plus particulièrement de l'équipe du « Point Cannabis » liégeois, la mise sur pied après Seraing, Visé et Waremme, d'un nouveau Point Cannabis à **Herstal**.

COMMISSION PROVINCIALE SENIORS
04 / 237.27.49



En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie, les seniors représentent et vont représenter une part de plus en plus importante de notre population. C'est pourquoi une **Commission provinciale « Seniors »** a été créée pour aborder les grands phénomènes de société les intéressant. Au départ, les actions de cette Commission se sont concentrées essentiellement dans deux domaines : la **prévention de la maltraitance** et le **volontariat**.

Un premier Congrès International Francophone « Aider les aidants » afin de prévenir la maltraitance des personnes âgées s'était déroulé en 2007. La Province de Liège et l'asbl CEDS y avaient largement collaboré. Le 18 novembre 2010, un second Congrès, organisé par l'Agence Wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées « Respect Seniors » a également reçu le soutien logistique de la Province de Liège et a rencontré un vif succès.

En janvier 2009 a été organisé, à Liège, le premier Salon du Volontariat. Il a permis de croiser les besoins des 61 associations présentes et les souhaits des « volontaires ».

Vu le succès rencontré, un deuxième Salon a eu lieu, les 5, 6 et 7 février 2010 à l'Abbaye Saint-Laurent. Les trois arrondissements, Huy, Waremme et Verviers étaient concernés et une centaine d'associations étaient présentes. La manifestation a été organisée par les Départements Social et Santé.

Nous préparons activement le troisième Salon du Volontariat qui aura lieu les 4, 5 et 6 février 2011 à l'Abbaye Saint-Laurent à Liège.

Par ailleurs, la Commission constitue un relais pour les Conseils Consultatifs Communaux des aînés qui peuvent par le biais de la Commission nous présenter leurs actions et surtout leurs attentes.

OPENADO
04 / 237.93.18



L'année 2010 a été consacrée à élaborer et lancer notre nouveau projet : **l'openado**.

Il s'agit d'une structure pluridisciplinaire qui est **un lieu d'accueil, d'information, de prévention et de suivi des problématiques rencontrées à l'adolescence**. Le service offre des **permanences** qui sont **gratuites** et **anonymes**.

Le projet a été pensé en terme d'objectifs, de méthodologie et de public cible à atteindre.

L'infrastructure et l'aménagement intérieur ont été pensés par l'équipe des travailleurs et les architectes de la Province de Liège.

Une équipe de professionnels de la santé et de l'éducation a été constituée pour aborder les sujets qui préoccupent les adolescents en toute confidentialité.

Cette équipe constituée de travailleurs sociaux et de psychologues de la Maison du Social aide les adolescents, les parents et les professionnels à trouver des réponses en matière de santé, scolarité, sexualité, dépendances, problèmes relationnels ou familiaux...

Cette maison comprend un espace d'accueil et des espaces de consultations pour les adolescents et/ou leur famille avec des assistantes sociales qui font l'analyse de la demande pour ensuite les orienter vers les personnes ou services adéquats.

Il existe également un espace de consultation avec des psychologues au sein duquel peuvent se faire des entretiens familiaux avec l'entourage proche ou avec l'adolescent qui peut être reçu seul, une fois ou à plusieurs reprises. L'adolescent peut téléphoner, envoyer un mail pour prendre rendez-vous ou venir aux permanences.

L'openado est un service qui travaille en partenariat à la fois avec les ressources internes de la Maison du Social et les services extérieurs du réseau psycho-social liégeois.

Des réunions hebdomadaires et collégiales sont prévues pour examiner les cas rencontrés et faire évoluer notre projet.

La diffusion de notre projet s'est faite au travers de différents médias : création d'un site internet, cycle de conférences, envoi de brochures informatives...

Conseil provincial
Session de mars 2011

Le Logement

« Un logement décent pour tous »

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

Actions menées entre
le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010

En matière de logement social la Province de Liège développe une politique complémentaire et additionnelle à celle de la Région wallonne, tant dans le secteur acquisitif que locatif, qui a pour objectif de faciliter au mieux l'accès à la propriété et à un logement décent pour tous, en particulier pour ses concitoyens les plus défavorisés.

Les actions menées par la Province s'articulent ainsi autour de **deux lignes de force** :

■ **Une contribution significative au développement du logement social :**

En l'occurrence, les actions provinciales menées ont pour objectif de **favoriser l'augmentation de l'offre de logement locatif** en contribuant à mettre ainsi sur le marché immobilier des logements qui participent à la dignité humaine, répondant par là même à un droit essentiel inscrit dans la Constitution.

■ **Des interventions financières à caractère social : les prêts au logement**

Il s'agit, d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste et, d'autre part, des prêts complémentaires à l'achat (paiement des frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P).

I. CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Soutien au logement locatif



La Province de Liège investit annuellement un montant de **500.000,00 €** dans sa politique du logement social. Celle-ci participe à l'amélioration et à l'augmentation de l'offre de logements locatifs dans les noyaux d'habitats anciens et se structure en partenariat avec la Région wallonne autour de **2 axes distincts mais complémentaires : les opérations d'acquisition rénovation et la réhabilitation des dessus de commerces.**

Depuis 2007, la Région wallonne a décidé d'adopter un plan bisannuel d'ancrage communal logement, et non plus annuel. Il est dès lors apparu opportun d'établir une seule convention cadre bisannuelle avec la Société Wallonne du Logement, laquelle impliquait l'adoption d'une décision globale à charge des budgets 2009 et 2010.

■ **Opérations 2009 - 2010 d'acquisition/rénovation dans le cadre de l'article 54 du Code wallon du Logement (SLSP), ou 29 (personnes morales).**

Un soutien additionnel, correspondant à 10 % des aides allouées par la Région Wallonne, est octroyé au bénéfice de projets d'acquisition rénovation à charge du crédit annuel de 250.000,00 € du budget 2010.

De manière concrète, les aides ont été attribuées de la manière suivante:

SOCIETE Personne morale	NOMBRE DE LOGEMENTS	ADRESSE	COMMUNE	APPORT PROVINCE
6180	4	Houssonloge,21	AYWAILLE	44000 €
6180	3	Rue du Châlet, 24	AYWAILLE	33000 €
RC (RCF)	2	Rue Coqramont, 2 et 4	LIEGE	22000 €
CO	4	Ancienne gendarmerie	SPRIMONT	44000 €
6060	3	Rue Forêt-Village, 7	TROOZ	33000 €
6090	4	Place Baudouin, 3	NANDRIN	44000 €
6090	4	Rue de Huy, 91	VERLAINE	44000 €
6110	6	non localisé	BAELEN	66000 €
CO	1	Chinchotte, 34	OLNE	11000 €
6110	4	Rue des Ecoles	PLOMBIERES	44000 €
CO	2	Rue du Village, 17	STOUMONT	22000 €
6150	2	Rue de la Station, 45	WAIMES	22000 €
CO	6	Rue de la Chapelle, 35 à 45	VERVIERS	66000 €
TOTAL	45			495.000 €

6060 : Foyer de la région de Fléron

6090 : Meuse Condroz logement

6110 : Nosbau

6150 : Foyer Malmédien

6180 : Ourthe Amblève Logement

CO : commune

RC (RCF) : Régie communale (Régie communale foncière)

Dans le cadre exclusif des opérations d'acquisitions et de rénovations, la Province de Liège a ainsi concouru **en 2009 et 2010** à la concrétisation de 45 **nouveaux logements** répartis sur l'ensemble de son territoire.

En 2010, ce concours s'est traduit par le versement, au bénéfice de la Société wallonne du Logement, d'une subvention de 250.000,00 € conformément à la convention de partenariat conclue avec cette dernière en date du 17 décembre 2010.

Les engagements provinciaux résultant de la convention de l'espèce ont donc été pleinement exécutés.

■ Opérations de réhabilitation de dessus de commerces situés dans les centres urbains.



Le Collège provincial, en séance du 18 novembre 2010, a décidé d'affecter, à titre conservatoire, une somme de 250.000,00 euros au bénéfice de la Société Wallonne du Logement en vue de soutenir la rénovation, voire la reconstruction, des immeubles d'habitation touchés par la terrible explosion de gaz survenue le 27 janvier 2010 dans un appartement de la rue Léopold à Liège.

A cet égard, des négociations se poursuivent entre la Province, la Ville de Liège et la Société Wallonne du Logement en vue de concrétiser, au sein d'une convention, les modalités d'un partenariat ainsi que les droits et obligations de chacun des intervenants.

La liquidation de la somme de l'espèce demeure, bien évidemment, soumise à la signature, par l'ensemble des partenaires, de la convention dont objet *supra*.

Soutien au plan « Habitat Permanent » en campings

La Province soutient des initiatives communales en matière d'habitat permanent en Campings (Plan H.P.) en y consacrant, depuis 2005, un crédit annuel de 100.000 €.

L'effort provincial s'effectue sur deux lignes de force, à savoir :

■ Le développement d'un projet pilote d'habitat permanent en camping



Cet axe de travail a pour ambition de définir les contours d'un habitat adapté qui réponde aux attentes spécifiques des résidents permanents et à leur culture; l'objectif de la Région wallonne étant de sortir les résidents des zones inondables et de faciliter leur réinsertion sociale.

Cette démarche s'appuie sur un enjeu de démocratie participative où tous les acteurs concernés par la problématique, et en premier chef, les résidents permanents définissent les contours de leur habitat adapté.

Elle s'opère au travers d'un dialogue constant avec les architectes du Fonds Wallon du Logement, partenaire privilégié de la Province. Celui-ci garantit les limites financières du dispositif et des contraintes du futur bâti qui intégrera les différents paramètres du développement durable et qui visera à réduire au maximum les flux d'énergie.

Ces habitations répondront à 3 impératifs : économie à la construction, à l'usage et transposables en d'autres lieux.

Ces **constructions expérimentales** trouveront place sur un terrain sis à Nonceveux mis à la disposition du projet par la Commune d'Aywaille, même si au travers des opérateurs de terrain toute la zone Ourthe/Amblève se mobilise dans la réflexion en cours. Le permis d'urbanisme a été délivré et le début des travaux de construction des 14 logements était planifié pour mars/avril 2010.

Une première tranche de 170.000 € a été liquidée suite au permis d'urbanisme. Le solde, soit un montant de 288.500,00 € sera, quant à lui, liquidé au fur et à mesure de la production des états d'avancement des travaux, et conformément aux dispositions des conventions de partenariat conclues entre la Province de Liège et, d'une part, la SPI +, ainsi que, d'autre part, le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie, soit :

- 170.000 € à la commande des travaux ;
- le solde, majoré des intérêts du placement, soit un minimum de 118.500,00 € en capital, sera liquidé à la réception provisoire des travaux.

A cet égard, il s'indique toutefois de préciser que le projet de l'espèce connaît actuellement une phase d'étude relativement approfondie.

En effet, une demande de subvention a été introduite auprès des services de la Région wallonne en vue de financer l'aménagement des abords de la parcelle à lotir.

Les services de la Région wallonne n'ont pas encore pris position quant à l'octroi, ou non, d'une subvention au bénéfice de ce projet.

Dès lors, le projet « Spirale » demeure actuellement en « Standby ».

■ Le soutien aux projets immatériels dans le cadre du plan H.P

Les actions immatérielles visent, à structurer, au travers du processus d'animation culturelle, une expression des résidents sur leurs conceptions d'habiter en camping.

En 2010, une enveloppe de **5.000 €** a été consacrée à la poursuite de la collaboration privilégiée avec **l'ASBL La TEIGNOUSE**, de Comblain-au-Pont, pour la mise en place d'un dispositif de démocratie participative dont la dynamique vise à définir le modèle de logements à construire dans le cadre du projet pilote visé supra.

La liquidation de cette subvention demeure toutefois soumise à la réactivation du projet « SPIRALE », conformément à ce qui précède.

Soutien aux Agences Immobilières Sociales

Ces associations ont pour objet de promouvoir l'accès au logement salubre de personnes qui sont en situation de précarité, en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'offre de logements potentiellement disponible et les besoins sociaux recensés. A dessein, elles maintiennent ou réintroduisent dans le circuit locatif un maximum de logements publics ou privés.

Ces structures de proximité vivent des difficultés structurelles endémiques malgré les aides accordées par la Région Wallonne.

En sa séance du 18 novembre 2010, le Collège provincial a par ailleurs pris acte qu'une nouvelle A.I.S. a fait l'objet de l'agrément du Gouvernement wallon en 2010. Il s'agit de l'A.I.S. « Hesbaye » qui n'est toutefois pas encore opérationnelle.

En conséquence, il a décidé de répartir le crédit 2010 de 125.000 € à parts égales entre les sept A.I.S opérationnelles durant l'année 2010 pour les soutenir dans l'exercice et la réalisation de leurs missions légales et a autorisé l'engagement du montant de 125.000 € inscrit à l'article 922/99922/640800 du budget ordinaire 2010, à raison de 17.857,00€ au bénéfice de chacune des sept A.I.S.

Il a décidé de conclure un contrat de gestion, fixant notamment les obligations décrétales des bénéficiaires, avec la nouvelle A.I.S visée supra, formalité substantielle préalable à la liquidation de tout subside en leur faveur.

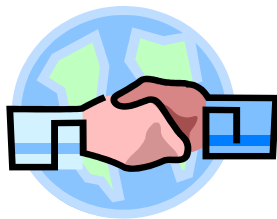
Collaboration soutenue avec les Sociétés de Logements de Services Publics (S.L.S.P.)

Désormais, le territoire provincial est couvert par **20 S.L.S.P** qui ont pour objet principal la gestion et la location de logements sociaux, d'insertion et de transit selon les conditions fixées par la Région wallonne. Entre autres missions, elles prêtent leur assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement.

C'est le cas, en l'occurrence, dans le cadre de la politique menée par le Collège provincial pour son soutien au logement social. En effet, La Province conclut avec la Société wallonne du Logement et les S.L.S.P concernées par les projets d'acquisition rénovation qu'elle a retenus, un contrat de partenariat pour la mise en œuvre des modalités d'exécution et de suivi de ses décisions.

Par ailleurs, la Province est représentée au sein des organes de gestion de chacune d'entre elles. C'est ainsi que des modifications statutaires ou financières engageant les finances provinciales au sein de ces asbl sont soumises au vote du Conseil provincial.

Partenariat avec la Région wallonne



Toutes ces interventions financières sont valorisées dans le cadre du partenariat 2007 - 2009 conclu avec la Région wallonne et s'inscrivent dans la perspective et la poursuite des objectifs généraux et particuliers définis par le Collège dans sa déclaration de politique générale du 9 novembre 2006.

II. LES PRETS SOCIAUX AU LOGEMENT

Les prêts au logement octroyés sont d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste (maison, appartement), avec d'éventuels travaux de rénovation et, d'autre part des prêts complémentaires à l'achat (frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P.). Outre les conditions spécifiques applicables pour chaque type de prêts défini ci-après, des critères communs sont applicables en matière de cautionnement par une tierce personne dans certains cas particuliers.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, sur le rapport de son Collège, le Conseil provincial a adopté **des modifications au règlement d'octroi des prêts hypothécaires** afin de répondre au mieux aux besoins sociaux de ses concitoyens les plus démunis en tenant compte de l'évolution du marché immobilier, à savoir :

A. Conditions d'octroi.

Objectifs : respect et renforcement du caractère social - adaptation des critères aux normes du marché

1. adapter annuellement le montant de la valeur vénale selon nécessité;
2. déterminer une seconde catégorie de bénéficiaires (ménages à deux revenus) afin d'apporter une réponse plus juste et personnalisée aux besoins des ménages en tenant compte de leur composition, de leurs besoins en logement; de leurs revenus et bien sûr de leur capacité de remboursement ;
3. garantir le caractère social des revenus au moment de la demande ;
4. augmenter la durée maximale du prêt de 25 à 30 ans.

B. renforcement des exigences.

Objectifs : rendre l'immeuble habitable de manière décente plus rapidement dans le respect des exigences requises et pour un coût davantage contrôlé

5. exiger plusieurs devis pour travaux ;
6. instaurer un suivi du contrôle plus efficace pour la réalisation des travaux exigés par l'expert provincial ;
7. fixer un délai raisonnable pour l'exécution des travaux et l'occupation du logement ;
8. exiger les justificatifs prouvant l'utilisation de la seconde tranche pour travaux

C. Accompagnement social :

Objectifs : soutenir et encadrer les demandeurs dans leurs démarches administratives et les aider à maîtriser le coût de l'énergie

Les prêts hypothécaires

Le montant maximum du prêt hypothécaire (incluant frais de notaire et d'éventuels travaux de transformations pouvant intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie) est fixé à **maximum 120 % de la valeur d'achat**, augmenté de l'estimation des dits frais, **sans pouvoir dépasser 80.000 € ou 100.000 €**, selon que le(s) demandeur(s) dispose(nt) d'un ou plusieurs **revenus plafonné(s) respectivement à 20.000 € ou 25.000 €**.

Ces montants sont majorés du montant de l'assurance vie et de 500 € par personne fiscalement à charge, le cas échéant.

Le remboursement du prêt se fait par **mensualités constantes réparties sur 30 ans maximum** et pour autant que le(s) demandeur(s) n'atteigne(nt) pas l'âge de **70 ans avant l'expiration du terme**.

Une cellule sociale d'accompagnement peut désormais apporter aide, soutien, assistance et conseil aux emprunteurs.

Des réductions sont appliquées au taux annuel de base, soit de 0,5 % à 1 % pour 2 enfants à charge ou davantage, et 0,5 % si l'habitation est située en zone Z.I.P.

Les prêts complémentaires

L'on distingue deux types de prêts complémentaires :

■ Les prêts complémentaires à l'achat et à la transformation

Ceux-ci sont destinés à :



payer les **frais de notaire lors de l'achat**, auprès d'un autre organisme de prêt, d'une habitation en province de Liège dont la valeur vénale n'excède pas le montant de 100.000 € majoré de 2.500 € par personne à charge.



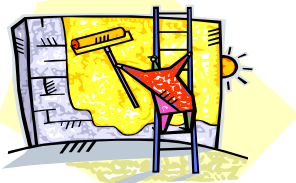
la **transformation** d'une habitation, sans limitation de valeur vénale dans ce cas, par des citoyens dont les revenus bruts imposables sont plafonnés à 25.000 € majorés de 1.500 € par personne à charge.

Le montant du prêt est limité à 12.500 € majoré de 10% par personne à charge.

Le remboursement s'effectue par mensualités constantes à un taux d'intérêt avantageux et fixe pour toute la durée du prêt, celle-ci limitée à 15 ans (achat) et 10 ans (transformation) maximum.

■ Les prêts complémentaires à l'embellissement extérieur en zone Z.I.P

Ceux-ci sont destinés à financer des travaux de sablage et de rejointoiement de façade, de remplacement de châssis de fenêtres et de portes,...d'habitations situées en zone d'initiative privilégiée.



Les conditions applicables aux demandeurs et à leurs revenus sont identiques aux prêts complémentaires visés supra, excepté la valeur vénale de l'habitation considérée qui ne peut excéder 50.000 €.

La durée du prêt, dont le taux d'intérêt est particulièrement avantageux, est limitée à 10 maximum.

Statistiques des prêts au logement
■ Prêts complémentaires

ANNEE	Achat		Transformations		TOTAL	
	Nbre	MONTANTS €	Nbre	MONTANTS €	Nbre	MONTANTS €
2010	5	62.500 €	13	136.380 €	18	198.880 €

■ Prêts hypothécaires

ANNEE	PRÊTS	
	Nbre	MONTANTS €
2010	15	1.246.006,88 €

Service Logement - ACPAS 2.1
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 – LIEGE

☎ GENERAL : 04 / 220.21.00 FAX : 04 / 220.21.01

interventions-socialesetlogement@provincedeliege.be

www.provincedeliege.be



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

**Enseignement:
Savoir
Savoir faire
Savoir-être...
Pour forcer l'avenir**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010**

1. Un bref historique

En devenant Pouvoir organisateur en 1920, la Province de Liège a créé un enseignement qui s'est immédiatement centré sur la formation technique et professionnelle de jeunes et d'adultes.

En réponse au nombre sans cesse croissant d'étudiants qu'il a accueillis, l'Enseignement de la Province de Liège a, dès le début, développé et diversifié ses structures, notamment par des créations ou des reprises d'écoles.

Au fil du temps, il a chaque fois trouvé la juste réponse aux nouveaux besoins de formations ou aux évolutions décrétales :

- *dans l'Enseignement secondaire* : adoption de l'enseignement rénové, développement des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA), création d'une section d'immersion en néerlandais... ;
- *dans l'Enseignement de Promotion sociale* : développement des cours pour répondre aux demandes de perfectionnement, organisation en unités de formation, correspondance avec l'enseignement de plein exercice, adaptation de son enseignement supérieur aux exigences européennes... ;
- *dans l'Enseignement supérieur* : diversification et élargissement de l'offre de formations, intégration à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur, création de la Haute Ecole de la Province de Liège par fusion des trois Hautes Ecoles provinciales...;
- *au niveau transversal* : création d'outils novateurs (Techni Truck et Centre de Technologie Avancée en industrie graphique).

En tant que Pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours défendu et promu un enseignement démocratique et humaniste, basé sur l'épanouissement de la personne. Elle a d'ailleurs formalisé cet engagement dans son Projet éducatif. Adopté par le Conseil provincial en mai 1990 et modifié en mai 2004, il définit parfaitement son esprit, ses méthodes et ses objectifs.

2. L'Enseignement de la Province de Liège

2.1. L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (13 Instituts)

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organise, dans 25 domaines de formation, les quatre degrés de l'enseignement secondaire et les 4 types (général, technique de transition, technique de qualification ou professionnel) qui préparent à la fois aux études supérieures et à l'insertion professionnelle immédiate des diplômés. Il concerne 8.426 élèves recensés au 1^{er} octobre 2010.

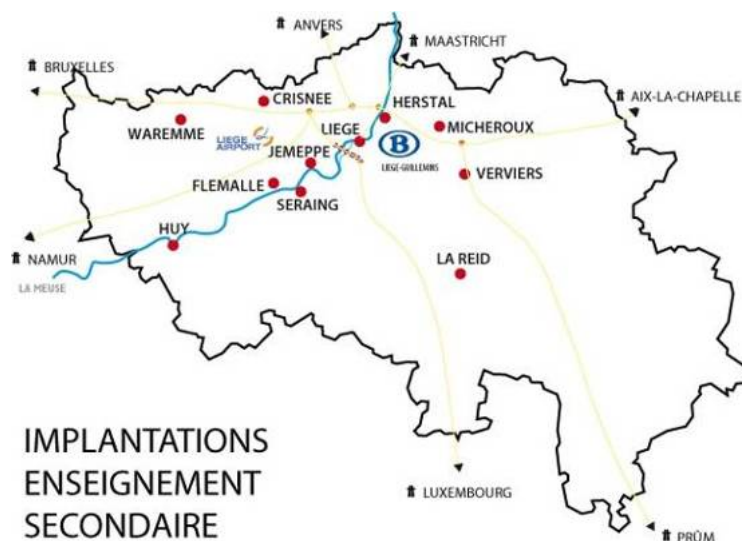
2.2. L'enseignement secondaire en alternance (4 Centres d'Éducation et de Formation en Alternance)

A chacune des quatre Ecoles polytechniques (Herstal, Huy, Seraing et Verviers) sont associés des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA) qui offrent des formations adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité du métier. Ils assurent soit des formations sanctionnées par une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice

soit des formations spécifiques. Les CEFA concernent 594 élèves recensés au 1^{er} octobre 2010.

2.3. L'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice (1 Institut)

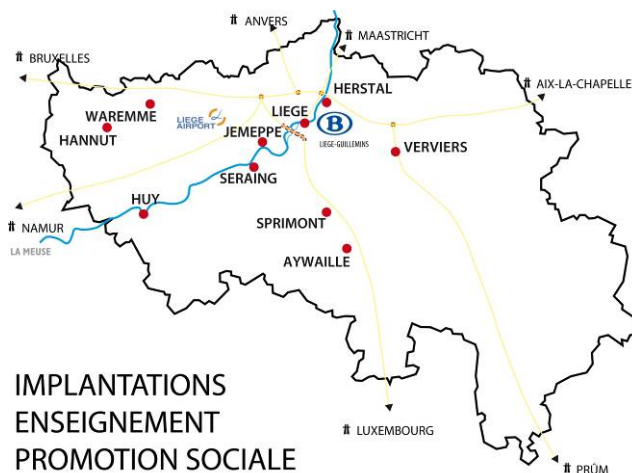
L'enseignement spécialisé de type 4 (déficience physique) ou de type 5A (maladie chronique non contagieuse), permet aux élèves de suivre des études d'adaptation sociale et professionnelle ainsi que des études professionnelles et techniques compatibles avec leurs difficultés spécifiques. Il concerne 107 élèves recensés au 1^{er} octobre 2010.



2.4. L'enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale (8 Instituts)

L'enseignement de Promotion sociale, tant au niveau secondaire qu'au niveau supérieur, organise à la fois des orientations d'études proposées dans l'enseignement de plein exercice et des formations qui lui sont spécifiques. Parce qu'il est modulaire et libellé en termes de compétences, cet enseignement permet aux 8 Instituts provinciaux de pratiquer la validation et la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité. Il permet aussi à chacun d'avancer à son propre rythme, en tenant compte des besoins et disponibilités spécifiques des adultes en formation.

Nos 8 Instituts organisent également des formations réparties en 25 secteurs et décentralisées dans de nombreuses communes et agglomérations en Province de Liège, allant à la rencontre des besoins et des habitants. Pour l'année civile 2010, l'Enseignement de Promotion sociale a recensé 35.023 inscriptions qui ont concerné 13.235 étudiants.



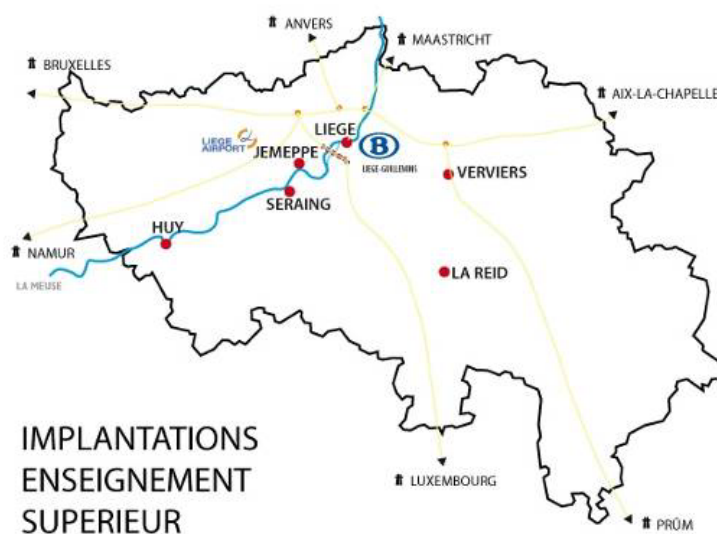
2.5. L'enseignement supérieur organisé en Haute Ecole

Depuis toujours, la Province de Liège a veillé à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socioéconomique de sa région.

La Haute Ecole de la Province de Liège propose aujourd'hui des formations de Bacheliers et de Masters qui conjuguent théorie et pratique et visent à donner aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi. Ces formations leur assurent également d'importants acquis théoriques valorisables, notamment par passerelles ou crédits ECTS, dans d'autres filières d'enseignement et de formation.

Notre Haute Ecole occupe, sur l'échiquier de l'enseignement supérieur, un positionnement fort et reconnu en Province de Liège et, plus largement, en Communauté française Wallonie-Bruxelles. Elle développe également d'étroites collaborations avec des institutions étrangères, ce qui lui vaut d'être appréciée comme institution d'enseignement supérieur à part entière au niveau européen, voire au niveau international.

Cet enseignement supérieur concerne 8.709 étudiants recensés au 15 octobre 2010. La Haute Ecole de la Province de Liège est ainsi celle qui compte la plus forte population en Communauté française Wallonie-Bruxelles.



2.6. L'évolution des populations scolaires et de l'encadrement

L'encadrement des établissements évolue favorablement dès lors que la population scolaire est en progression.

Dans l'enseignement secondaire, on a enregistré une diminution totale de 125 périodes (dont 65 périodes dans les CEFA), conduisant à une diminution de l'encadrement de 5 emplois.

En Promotion sociale, la légère diminution des périodes liées aux conventions établies avec différents partenaires (25.552 en 2010 contre 26.866 en 2009) est compensée par l'augmentation de la dotation de périodes dites « organiques » (187.003 en 2010 contre 186.696 périodes).

L'allocation annuelle globale de la Haute Ecole a augmenté de 1,35 % en 2010 permettant un ajustement de l'encadrement aux besoins et une augmentation globale de 10,9 unités.

2.7. La gestion matérielle

Grâce à l'attention particulière portée par le Pouvoir organisateur, les Instituts d'enseignement voient leurs infrastructures bénéficier de travaux de rénovation, de rafraîchissement, de mise en conformité, de sécurisation, ...

Dans le cadre du plan d'investissement proposé en 2010, un budget de 682.878,37€ a été consacré à nos Instituts d'Enseignement (supérieur, secondaire et de Promotion sociale). Il permet de rencontrer cinq objectifs :

- la mise en conformité des équipements de travail (18,30% du budget) ;
- la location - financement (14,62%) ;
- l'acquisition de matériel didactique (59,73%) ;
- l'acquisition de matériel pour la Direction générale (3,52%), dans le cadre de ses missions particulières ;
- l'équipement du Techni Truck (3,81%).

Par ailleurs, les Instituts d'Enseignement secondaire ont transmis leurs projets dans le cadre du Fonds d'équipement pédagogique pour l'enseignement qualifiant pour un montant total de 784.703,15 € déterminant une intervention provinciale de 20% ou 156.940,63 € TVAC.

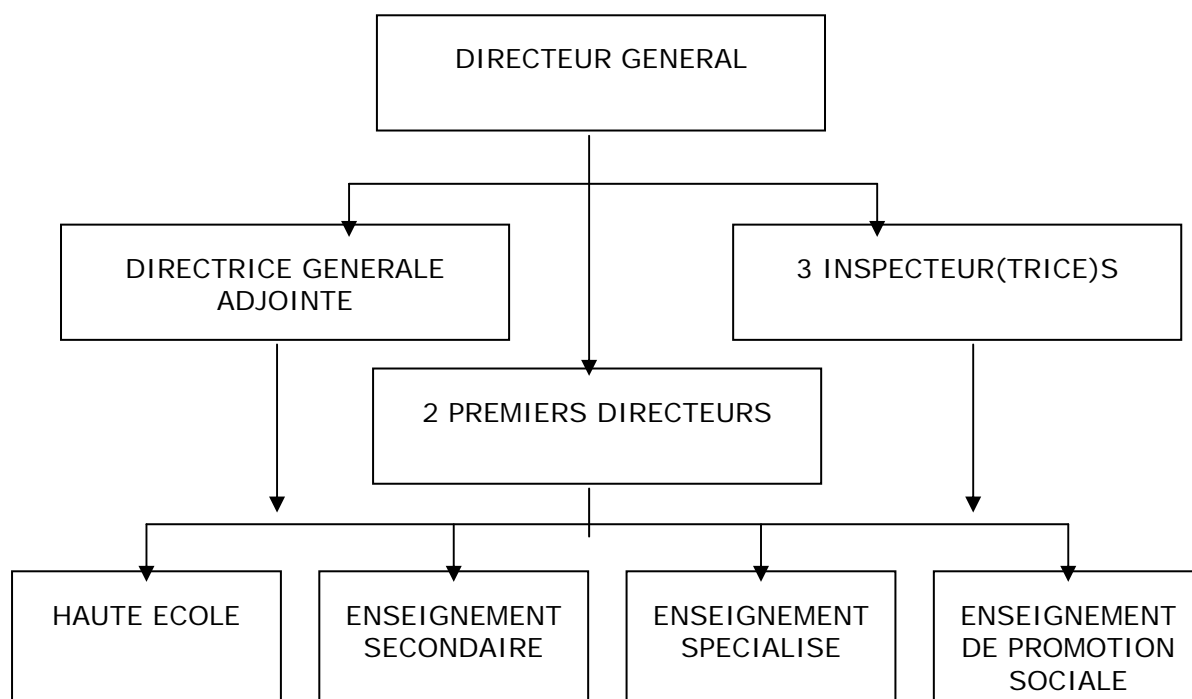
2.8. Les infrastructures et les services complémentaires

Soucieuse d'offrir l'accès le plus large possible à un enseignement de qualité, la Province de Liège met à la disposition de ses élèves des infrastructures et des services complémentaires, dont notamment :

- sept internats (fréquentés en 2009 par 899 étudiants) ;
- un Institut médico-pédagogique (qui accueille en moyenne 15 élèves) ;
- une crèche d'application « Les Pacolets » (qui accueille 82 enfants à temps complet ou partiel) ;
- le Service social de la Haute Ecole (qui, en 2010, a traité 1.128 demandes d'aide financière pour un montant total octroyé, en accord avec le Conseil social de la Haute Ecole, de 211.239,03_€).

3. La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL)

3.1. Organigramme de la Direction générale de l'Enseignement



3.2. Structuration de ses domaines d'action

Les domaines d'action de la Direction générale de l'Enseignement sont multiples et se structurent comme suit :

- la coordination générale de l'Enseignement provincial : gestion administrative et pédagogique des structures, grilles-horaires et programmes, tutelle administrative (suivi des démarches) et pédagogique des établissements, coordination des projets pédagogiques, coordination de l'évaluation du personnel (enseignant et non-enseignant)... ;
- la gestion du personnel enseignant : suivi de la carrière d'un enseignant (subventionné ou non), mise en place du personnel... ;
- la gestion du personnel non enseignant : gestion du personnel non enseignant non subventionné, du personnel administratif subventionné, des agents PTP, des agents APE... ;
- la gestion budgétaire, financière et comptable : coordination des travaux à mener dans le cadre de la mise en place de la nouvelle comptabilité, vérification et validation des bons de commande, économat général pour l'ensemble des établissements provinciaux d'enseignement... ;
- la gestion des infrastructures, bâtiments et équipements : assurances et accidents, gestion des équipements (y compris informatiques) et des bâtiments en collaboration avec les Services techniques provinciaux et l'ACP, respect des législations en matière d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité... ;

- le développement des outils de gestion informatisée : conception et développement d'outils de gestion adaptés, maintenance de l'équipement informatique existant, gestion du parc de matériel administratif (dépannage, configuration, sauvegarde des données...)... ;
- la promotion, l'information et la communication (SPIC) : gestion et coordination de la promotion, de l'information et de la communication de l'offre de formation de l'Enseignement de la Province de Liège, gestion financière et création de la publicité relative à l'EPL, habillage graphique du Techni Truck, conception graphique et mise en page de dossiers pédagogiques, de manuels scolaires et conception de tutoriels pour le véhicule pédagogique « Techni Truck », prises de vue photographiques et vidéo lors d'événements de l'Enseignement de la Province de Liège, montage vidéo de manifestations organisées par l'EPL... ;
- la maintenance et la mise à jour de banques de données : elle constitue une aide à la gestion administrative et pédagogique des différents établissements d'enseignement ;
- la mise en place d'une démarche Qualité à tous les niveaux d'enseignement.

La Direction générale s'investit également dans d'autres domaines d'actions tels que les aspects pédagogiques des programmes, les dossiers de discrimination positive et primo-arrivants, la coordination générale des sports et loisirs scolaires, la coordination générale des colloques, expositions et journées d'études, l'organisation des événements, réceptions et manifestations...

Outre ces activités, elle remplit par ailleurs diverses missions extérieures afin de représenter l'Enseignement provincial et son personnel auprès de différentes instances (Commissions paritaires, Commission centrale de gestion des emplois, Organe de Gestion de la Haute Ecole, Conseil général des Hautes Ecoles, CPEONS, ASBL Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces...).

4. Des activités en adéquation avec le Projet éducatif de l'EPL

Au-delà des formations qu'ils proposent et qui constituent le fondement de leur action quotidienne, les différents Instituts de l'Enseignement de la Province de Liège développent de nombreux projets leur permettant de rencontrer les valeurs promues dans le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège et les objectifs énoncés notamment dans la Déclaration de politique générale.

Tantôt organisateurs, tantôt participants, les Instituts de l'EPL s'engagent dans des activités multiples et variées (visites, représentations théâtrales et projections de films, conférences, séminaires et débats, concours, programmes d'échanges, voyages humanitaires, collaborations avec les milieux professionnels...).

Ce sont autant d'activités qui participent à l'ouverture sur le monde extérieur et qui interpellent les étudiants sur des notions aussi fondamentales que la citoyenneté, la culture, les sciences, les relations avec les milieux professionnels, la santé, le sport, le développement durable...

5. Des projets en réponse...

5.1. Aux nouveaux besoins de formation

Au cours de l'année 2010, l'Enseignement de la Province de Liège et celui de Promotion sociale en particulier, a non seulement poursuivi et consolidé sa participation dans les différents centres de validation des compétences auxquels il participe, mais il a également continué et intensifié son action dans le domaine des formations en milieu carcéral. En outre, une nouvelle antenne de formation a été acquise par l'institution provinciale, la Maison Grégoire à Hannut.

La Haute Ecole, quant à elle, a reconduit des formations axées sur des problématiques novatrices (Algologie, Concevoir l'e-apprentissage, Performance énergétique des bâtiments, Bio-informatique, Junior Logistics Manager, Facility Management...), grâce aussi à la collaboration ponctuelle de l'Enseignement de Promotion sociale (spécialisation pour bacheliers de Cadre en management des services, Coordination en sécurité et santé sur les chantiers de niveau B...). En outre, la Haute Ecole organise des formations dans le cadre d'actions plus particulières (formation d'« Expert en biodiversité » afin de répondre à la demande des employeurs du secteur de l'environnement et de la gestion du patrimoine naturel). Elle participe également à la formation continue et à la mise à jour des connaissances de ses anciens étudiants, et plus largement du public professionnel invité, en organisant différents séminaires et conférences qui, à chaque fois, suscitent un intérêt évident (séminaires consacrés aux grands projets transports et logistique en Province de Liège ; à la fiscalité environnementale ; à l'Agence de développement économique ; au mailing papier et e-mailing ; aux smartphones ; à la question du genre dans les interventions auprès des jeunes ...).

5.2. Aux besoins des milieux professionnels

5.2.1. Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

L'Enseignement de la Province de Liège ne cesse de veiller à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des formations qu'il organise, conscient que la compétence des travailleurs est et sera de plus en plus une composante essentielle du dynamisme de la région. Il y a donc lieu de prendre largement en compte, dans les programmes, les besoins de l'entreprise et d'analyser en détail la situation de travail que rencontrera le jeune diplômé en cernant au plus près les compétences qu'elle requiert.

Cette approche par compétences est d'ailleurs appliquée dans l'enseignement secondaire où les programmes sont établis en adéquation avec le décret « Missions » et les travaux de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ), devenue depuis le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).

Les programmes des cours de la formation commune ont également été élaborés par des groupes de professeurs des orientations d'études concernées, sous la coordination de l'Inspection. Ces nouveaux programmes concernent (aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés des humanités techniques et professionnelles) les cours d'histoire, de géographie, de mathématique, de français...

Il va sans dire que l'Enseignement secondaire de la Province de Liège a également adapté son offre de formations pour apporter une réponse à la problématique des métiers en pénurie ou pour perfectionner les connaissances de ses élèves (multiples formations en collaboration

avec Autoform, Technifutur et Construform, nouvelles sections « Aide-soignant » à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Herstal, au Lycée Technique Provincial Jean Boets et à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers. section « 7^{ème} Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité » à l'Ecole Polytechnique de Seraing, ...).

5.2.2. Enseignement secondaire en alternance

Le Décret « Missions » du 24 juillet 1997 a admis que prendrait place, parallèlement à l'enseignement secondaire de qualification de plein exercice, un enseignement secondaire en alternance de niveau équivalent (dispensé au sein de Centres d'Education et de Formation en Alternance). Cet enseignement vise également les qualifications dont les profils sont définis par la Commission Communautaire des Profils et des Qualifications (CCPQ), devenue le SFMQ (Service Francophone des Métiers et Qualifications).

Faisant suite à la proposition formulée dans le *Contrat pour l'Ecole* d'« inscrire l'alternance dans l'enseignement qualifiant », une réflexion importante a été engagée au niveau de l'Equipe Direction Générale Enseignement (EDGE) sur le rôle et la place de l'alternance dans nos enseignements technique et professionnel.

La formation proposée par l'Ecole de batellerie (la seule de ce type en Communauté française) rencontre pleinement les besoins des milieux professionnels. La réputation acquise par cette formation dépasse largement les frontières de la Province de Liège et amène l'école à être régulièrement sollicitée à des fins de partenariat, de consultance ou de formation d'adultes.

En 2010, deux nouvelles sections (« Equipier logistique » article 45 et 7^{ème} année « Aide-soignant » article 49) ont vu le jour au CEFA de l'Ecole Polytechnique de Seraing.

5.2.3. Les conventions, partenariats et collaborations de l'Enseignement de Promotion sociale

A travers ses nombreuses collaborations et conventions, l'Enseignement de Promotion sociale a toujours été attentif à proposer des formations en adéquation avec les besoins particuliers et évolutifs des milieux professionnels.

Depuis quelques années, un partenariat fructueux entre l'Ecole des Sciences Administratives (ESA) et les huit établissements provinciaux de Promotion Sociale est mis en place dans le but de faciliter l'accès aux agents des administrations locales et provinciales aux formations relatives à la Révision Générale des Barèmes.

Certaines formations (alphabétisation, français langue étrangère, formation de base, insertion...), qui s'adressent à des publics très éloignés de l'emploi, sont organisées en étroite collaboration avec des CPAS et les Régies de quartier.

Nombre de formations sont également organisées en partenariat avec le Forem, le centre de compétences Technifutur, les Entreprises de Formation par le Travail (EFT), les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP), les Missions régionales pour l'Emploi (MIRE), les Agences de développement local (ADL), les Agences locales pour l'emploi (ALE) mais aussi avec les autres réseaux d'enseignement : l'Enseignement de la Ville de Liège, l'Ecole FPS (Femmes Prévoyantes Socialistes) de Hannut, l'Ecole Plurielle de Liège (Vie Féminine) et plusieurs Instituts de Promotion sociale de la Communauté Française (St-Georges, Blegny, Waremme)...

5.2.4. La Haute Ecole

5.2.4.1. *Organisation du Job Day*

La 4^{ème} édition du Job Day de la catégorie Technique a été organisée en février 2010. Il s'agit d'un espace de rencontres entre les étudiants de dernière année et les entreprises et institutions à la recherche de jeunes talents (des dizaines de stands représentant des entreprises et des ateliers de découverte des métiers).

Encouragée par le succès remporté par le Job Day de la catégorie Technique, la catégorie Economique de la Haute Ecole a renouvelé l'organisation de sa propre édition, basée sur un principe identique.

5.3. Aux évolutions structurelles

5.3.1. Intégration de la Haute Ecole à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

La Haute Ecole de la Province de Liège a mené, au cours des dernières années, différents travaux visant à favoriser son intégration à ce nouvel Espace européen, ce qui lui a permis d'adopter sereinement les axes majeurs du Décret dit « de Bologne ».

Ainsi, et aussi grâce à l'adoption d'un Système de Management de la Qualité, la Haute Ecole de la Province de Liège est déjà en mesure d'offrir à tous ses étudiants, futurs travailleurs européens, la possibilité de profiter pleinement de la nouvelle dimension offerte par ce processus d'intégration au sein de l'Union européenne.

5.3.2. L'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur

L'Enseignement supérieur de la Province de Liège (Promotion sociale et Haute Ecole) participe aux travaux d'évaluation de la qualité des cursus, conformément à la méthodologie préconisée par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur (AEQES). Les différents travaux menés en 2010 concernent les cursus suivants : Bachelier en Marketing (visite du comité des experts en octobre à l'IPEPS Seraing Supérieur), Bacheliers en Marketing et en Commerce extérieur (visite du comité des experts en octobre à la Haute Ecole).

5.3.3. Les référentiels de compétences et les référentiels d'enseignement en Haute Ecole

Dans le cadre du processus de Bologne et du renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), des objectifs intermédiaires tels que l'amélioration de la transparence, de la comparabilité des systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de la mobilité ont été fixés. Pour atteindre ces derniers, des lignes d'action (ou objectifs opérationnels) ont été définies. Elles visent notamment une meilleure lisibilité des diplômes et qualifications, une reconnaissance des diplômes ainsi qu'une coopération européenne en matière d'assurance qualité.

Dans ce contexte, le Conseil Général des Hautes Ecoles (CGHE) a prévu d'apporter une nouvelle description de l'ensemble des sections (Bacheliers et Masters), formulée en termes de compétences. Les Conseils supérieurs sectoriels ont élaboré des référentiels de compétences pour l'ensemble des formations.

Sur ces bases, des référentiels d'enseignement spécifiques doivent être élaborés de manière à décrire les activités d'enseignement de chaque section non plus en termes de *contenus transmis*, mais en termes *d'acquis d'apprentissage* (ou « *Learning Outcomes* », auxquels peut s'associer une pondération ECTS). Cette nouvelle perspective permet de placer l'étudiant au centre du processus et de s'intéresser aux résultats de son apprentissage (ce qu'il a acquis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences).

En janvier 2011, cette méthodologie sera présentée au Collège de Direction qui identifiera alors les autres sections pilotes chargées de l'expérimenter au sein des différentes catégories.

5.3.4 La mobilité accrue de nos étudiants

Qu'elle soit organisée dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration entre la Province de Liège et plusieurs autres régions du monde ou dans le cadre des différents programmes européens (Comenius, Erasmus, Leonardo...), la mobilité des étudiants de l'Enseignement de la Province de Liège est devenue une réalité à part entière : stage d'étude et de découverte du milieu marin en Côtes d'Armor pour des élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années des sections « Techniques sciences », « Technicien en chimie » et « Technicien en environnement » ; stage d'élèves de 7^{ème} année « Puériculteur » dans les milieux d'accueil de la petite enfance à l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de l'école Rockefeller à Lyon ; échange entre 27 élèves de la section « Horticulture » de l'IPEA La Reid avec le Lycée Agricole, Horticole et Paysager de Thuré ; collaboration de la Haute Ecole avec de nombreuses institutions européennes d'enseignement supérieur (envoi de 98 étudiants en séjour d'études à l'étranger et accueil de 38 étudiants provenant d'institutions partenaires)...

Cette mobilité concerne tout autant les enseignants qui, fréquemment, se rendent dans une institution partenaire. En sus de la préparation des séjours estudiantins, il est fréquent de voir ces derniers y assurer un cours ou participer à un séminaire. La Haute Ecole accueille également des enseignants venus des institutions partenaires pour donner des cours ou des conférences sur des sujets particulièrement pointus.

Enfin, il faut noter la participation de la Haute Ecole de la Province de Liège à deux projets d'envergure. Dans le cadre du programme Erasmus Mundus, le projet européen WISHES rassemble un consortium de 9 universités européennes. Ce projet vise à réaliser une plateforme Web destinée à offrir à un large public l'accès à l'ensemble de l'information relative aux formations qui sont en liaison avec la notion d'emploi dans l'Union européenne et qui sont offertes par les institutions d'enseignement supérieur. La Haute Ecole participe également à un partenariat de 60 institutions universitaires européennes qui, dans le cadre du projet ELLEIC financé par le programme ERASMUS/Réseaux thématiques, a pour objectif de concevoir une plateforme virtuelle permettant tant aux PME qu'aux étudiants de développer leurs compétences dans les domaines électronique, technique, entrepreneurial et linguistique.

6. Quelques projets et activités phares de l'année écoulée

6.1. Cocktail de rentrée de l'Enseignement de la Province de Liège

Le traditionnel « Cocktail de Rentrée » de l'Enseignement de la Province de Liège a eu lieu le 16 septembre 2010 dans les locaux de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye à Crisnée, en présence de M. André Gilles, Député provincial-Président, qui a dressé le bilan de l'évolution du Département Enseignement et remis les prix « EPL Excellente ».

6.2. Séance thématique « Enseignement » du Conseil Provincial



La Direction générale a conçu un reportage d'une demi-heure en collaboration avec TéléVesdre consacré à l'Enseignement de la Province de Liège. Quelques-unes de ses facettes étaient illustrées : le Techni Truck, la construction, le développement durable, l'infographie, l'alternance et l'électromécanique. Le reportage s'est conclu par une interview croisée de Joël de Rosnay et André Gilles, qui ont évoqué les perspectives sur l'avenir des métiers et études techniques. Le reportage a été diffusé en juin 2010 sur RTC Télé-Liège et TéléVesdre.

6.3. Organisation des Mini-Villages « Enseignement »

Depuis le mois de septembre 2009, l'Enseignement de la Province de Liège organise des mini-villages dans ses établissements secondaires. Pour rappel, il s'agit de convier les enfants des écoles primaires des communes avoisinantes à découvrir les sections techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire. Ils sont invités à suivre un parcours jalonné de stands où élèves et professeurs des établissements provinciaux leur montrent avec passion leur savoir-faire dans la large palette des métiers techniques enseignés dans les écoles de la Province de Liège. L'année passée, les différentes manifestations (IPES Seraing, EP Herstal, EP Huy, EP Verviers et IPES Hesbaye) avaient attiré quelque 5600 élèves et leurs professeurs. Suite au succès rencontré, l'opération est reconduite au cours de l'année scolaire 2010-2011.

6.4. Le Techni Truck

Durant l'année 2010, le Techni Truck, véritable outil didactique consistant à revaloriser les métiers et études techniques auprès des jeunes, a poursuivi sa mission avec assiduité.

Il a parcouru 9588 km, a visité 202 écoles et 5.436 élèves ont réalisé les manipulations proposées. Il a été présent lors de chaque Village Provincial, lors des Mini-Villages « Enseignement » et à l'occasion de plusieurs salons spécialisés dans la formation et/ou l'emploi.

6.5. Carnet pédagogique « Pourquoi j'ai tué Pierre »



A la demande du Secteur Théâtre du Service Culture et avec sa collaboration, la Direction générale a réalisé le carnet pédagogique « Pourquoi j'ai tué Pierre ». Ce projet est au départ issu d'une bande dessinée éponyme réalisée par Alfred (dessins) et Olivier Ka (scénario). Elle a ensuite été adaptée au théâtre par la Compagnie Séraphin, en coproduction avec le centre alternatif d'expression artistique « A La Courte Echelle ». Les premières représentations ont eu lieu en novembre 2010, dans le cadre de l'événement « Passages, croiser les imaginaires ». L'idée du carnet est née de la volonté du metteur en scène d'offrir à tous les publics de sa pièce, jeunes et adultes, un outil qui les aide à contextualiser l'œuvre.

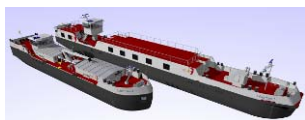
6.6. Section « Immersion en néerlandais »

Depuis la rentrée 2010, l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye organise, sur son site de Crisnée, la première section d'immersion en néerlandais de l'enseignement provincial liégeois, avec le soutien de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Maison des langues de la Province de Liège. Les 9 élèves inscrits dans cette section ont ainsi l'occasion de suivre de 11 à 14 périodes de cours en néerlandais : vocabulaire, orthographe et grammaire (4h/semaine), sciences (3h/semaine), éducation physique (3h/semaine) et une activité complémentaire : soit sport (4h/semaine), soit activités scientifiques (1h/semaine).

6.7. 80ème anniversaire de l'Ecole Polytechnique de Seraing

Le 17 décembre 2010, l'Ecole Polytechnique de Seraing a célébré ses 80 ans. Une exposition photo intitulée « Du Noir au Blanc » retraçait l'histoire de cet établissement à travers les événements les plus marquants. Ce fut également l'occasion d'inaugurer le tout nouveau laboratoire de microtechnique, développé en partenariat avec la Haute Ecole de la Province de Liège, dans le but d'assurer la continuité des apprentissages et la transition vers l'enseignement supérieur, mais aussi pour témoigner du haut niveau de qualification dont le technicien fait preuve de nos jours.

6.8. Construction d'un nouveau bateau-école : Libertas I et II



La Province de Liège est le seul Pouvoir organisateur en Communauté française qui organise des formations en batellerie. Vu la vétusté du bateau actuel, il devenait nécessaire d'équiper l'Ecole Polytechnique de Huy et l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme d'un bateau-école disposant d'un équipement moderne intégrant les technologies les plus récentes.

Le 23 avril 2009, la Région wallonne a accordé un cofinancement FEDER de 1.847.479,4 € à la Province de Liège pour la construction de son bateau-école. Le 20 octobre 2010, le Conseil Provincial a lancé un appel d'offres pour la construction d'un convoi poussé composé d'une péniche pousseur et d'une barge citerne motorisée.

Après la désignation du constructeur par le Collège prévue en février 2011, l'approbation par le Pouvoir de tutelle de cette désignation, la réalisation des plans détaillés du bateau-école par le constructeur et leur approbation par le Bureau de Classement, la construction proprement dite du nouveau bateau-école devrait débuter en septembre 2011. La fin de la construction est prévue en mai 2012.

6.9. Colloque sur le don d'organes

La catégorie Paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège et l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe ont organisé, le 9 mars 2010, un colloque sur le don d'organes. Trois médecins ont convaincu une assemblée d'environ 500 personnes de l'utilité primordiale du don. Plusieurs patients et parents de patients ont apporté leur témoignage, illustrant ainsi le cheminement du don, mais également de la personne qui reçoit le greffon.

6.10. Démarche qualité dans l'Enseignement de Promotion Sociale

Dès le mois de septembre 2010, trois Instituts de Promotion sociale, l'IPEPS Verviers commercial, l'IPEPS Seraing général et l'IPEPS Seraing technique, ont décidé de s'inscrire dans la démarche d'évaluation « CAF-EF » (Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques adapté à l'Enseignement et la Formation). Celle-ci consiste à réunir autour d'un même projet des représentants des personnels directeur, administratif, éducateur, enseignant, ouvrier ainsi que des étudiants ; à réaliser une « photographie » de l'Institut qui permettra de mieux cerner son fonctionnement global, ses forces et faiblesses ; à faire progressivement évoluer l'Institut vers un cycle « PDCA » complet (*Plan* : Planifier ; *Do* : Faire ; *Check* : Contrôler ; *Act* : Ajuster-(ré)Agir) et à inscrire l'Institut dans un processus d'amélioration continue par l'adoption d'une démarche qualité structurée et structurante.

Ces démarches ont débuté par une sensibilisation des personnels des Instituts et la constitution de groupes de travail chargés de l'autoévaluation. Elles sont en cours de réalisation. Sur base de ces premières expériences, la volonté est d'inscrire l'ensemble des Instituts de Promotion sociale dans une démarche CAF-EF lors des prochaines années.

6.11. Organisation d'un « Week-end du Bois »

Le week-end des 16 et 17 octobre 2010, le Centre d'Initiation et de Formation à l'Environnement de Comblain-au-Pont et les étudiants des deux sections « Guide nature » de l'Enseignement de Promotion Sociale de la Province de Liège ont organisé, dans le cadre de leur module de formation d'animation et de communication, des visites de la forêt condruzienne autour de Comblain-au-Pont, dans le but d'amener le public à mieux comprendre les milieux forestiers au travers de la faune et de la flore.

6.12. Nouveaux matériels pédagogiques



L'Enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège possède 10 tableaux interactifs répartis dans les différents instituts. Durant le printemps 2010, plusieurs séances de formation à son utilisation ont attiré une vingtaine d'enseignants de tous niveaux et toutes disciplines confondues.

En outre, le 8 mai, à l'occasion de sa journée « Portes ouvertes », l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers orientation technologique a inauguré, en collaboration avec l'Ecole Polytechnique de Verviers, son nouveau laboratoire d'électromécanique équipé de 18 ordinateurs dernier cri et d'un tableau interactif.

6.13. Echange linguistique entre la ville d'Anvers et l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers orientation commerciale

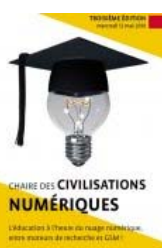
Le projet d'échange s'est effectué entre les étudiants de 2^{ème} année « Technicien de bureau » de l'IPEPS Verviers orientation commerciale et les étudiants de la formation « Management assistant » organisée par le VDAB (Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle) en 3 étapes : la création d'un blog commun afin de partager les documents et photos relatifs au projet ; deux visites du groupe anversoïis à Verviers ; et deux visites du groupe verviétois à Anvers.

6.14. La rentrée académique 2010

Le vendredi 15 octobre 2010, la Haute Ecole de la Province de Liège a reçu, à l'occasion de sa rentrée académique, Monsieur Philippe Jannet, Président Directeur général du Monde Interactif et éditeur du site www.lemonde.fr.

Lors d'une conférence intitulée « *La presse, chronique d'une mort annoncée ou comment Le Monde passe du quotidien de référence au Média de préférence* », il a analysé, avec une culture et une éloquence certaines, les différents aspects que revêt la révolution en marche qui touche l'ensemble des médias traditionnels. Ensuite, il a évoqué, avec beaucoup de clairvoyance et non sans une pointe d'humour, le défi numérique auquel la presse fait face aujourd'hui et a présenté le modèle adopté par *Le Monde.fr*, devant un large public constitué d'enseignants, d'étudiants et de divers membres et partenaires de la Haute Ecole de la Province de Liège.

6.15. La Chaire des civilisations numériques



Le 12 mai 2010, la Haute Ecole a organisé au Campus 2000, avec AEC - Aquitaine Europe Communication (Agence des Initiatives numériques), la manifestation intitulée « L'Éducation à l'heure du nuage numérique : entre moteurs de recherche et GSM ! ».

La première partie de la journée a rassemblé une quarantaine d'acteurs publics et privés autour de l'évolution de l'enseignement vers le numérique et, plus généralement, des défis liés à l'univers numérique que les décideurs d'aujourd'hui doivent affronter dans de nombreux domaines (économie, culture, contenus, services, usages, comportements). La deuxième partie de la journée a vu les conférenciers, spécialistes de la question, échanger avec le public (étudiants, enseignants et professionnels) sur les réalités de la mutation numérique de l'éducation, sur les mondes virtuel et scolaire ou encore sur les acteurs, les leviers et les évolutions technologiques du changement numérique de l'éducation.

6.16. Le Système de Management de la Qualité

En matière de Système de Management de la Qualité (SMQ) et d'élaboration de sa Politique Qualité, l'articulation de plans d'actions successifs permet à la Haute Ecole d'associer et d'impliquer différentes parties prenantes de l'établissement dans sa démarche d'amélioration continue.

Pour accomplir le cycle complet de la Roue de Deming (« Plan-Do-Check-Act »), qui exige un examen régulier des plans d'actions, une deuxième Revue de Direction a été organisée en novembre 2010 pour permettre au Collège de Direction d'examiner le plan d'actions stratégiques élaboré pour l'année 2009-2010, d'identifier les actions (non) abouties ainsi que les résultats obtenus et de définir les nouveaux chantiers et les actions à reconduire pour l'année 2010-2011 en regard des différents axes de la Politique Qualité.

Dans le cadre de l'Approche Processus, le travail d'amélioration entamé au niveau des axes « Gestion administrative des étudiants », « Communication externe », « Communication interne » et « Gestion du personnel » se poursuit également avec de nombreuses avancées (création de nouveaux modèles de documents harmonisés, informatisation du supplément au diplôme, élargissement des possibilités de diffusion de l'information par l'Ecole Virtuelle...) et l'identification de nouveaux projets. Les divers groupes de travail associés aux processus se réunissent à échéance régulière pour faire le bilan des actions menées et identifier de nouvelles pistes d'actions.

6.17. Les nouveaux projets de recherche

Les nouveaux projets FIRST que la Haute Ecole va mener sont les suivants :

- DEMETER : recherche en électro-acoustique, avec le développement de méthodes de caractérisation d'antennes large bande en chambre réverbérante (en collaboration avec l'ULg et Multitel) ;
- REFLEXIT : recherche en gestion de cycle de vie d'infrastructures TIC et développement d'un ensemble de moyens informatiques de haut niveau (en collaboration avec Guardis) ;
- WALVIN : valorisation des propriétés antioxydantes du vin par l'étude de leur évolution lors de son élevage et par la recherche de relations entre ses qualités gustatives et la présence d'antioxydants spécifiques (en collaboration avec l'ULg et Grafé Lecocq).

6.18. Communication et marketing interculturels dans l'Union européenne

En décembre 2008, la HEPL a obtenu, dans le cadre de la Journée du dialogue interculturel organisée par l'Agence Education Formation-Europe, le Prix Leonardo da Vinci pour sa formation intitulée « Introduction multimédia aux mécanismes de la communication interculturelle ».

Cette formation a été au cœur d'une quinzaine intensive (du 22 mars au 2 avril 2010) qui comprenait des interventions, des études de cas et des ateliers assurés par des maîtres-assistants de la Haute Ecole, des experts et des chefs d'entreprise sur des thèmes comme le cross cultural marketing, les défis de l'Europe, les institutions européennes, la négociation de contrats internationaux...

6.19. Le Campus de Cristal



La cérémonie du Campus de Cristal s'est déroulée le jeudi 25 novembre 2010 au Campus 2000 à Jemeppe. Ce prix, décerné à une personnalité du monde médiatique ou culturel par les étudiants de la Haute Ecole, a été remis à l'écrivain Yasmina Khadra.

Quelques étudiants de la section « Bibliothécaire - Documentaliste » avaient préparé un entretien afin de cerner plusieurs aspects de la biographie et de l'oeuvre de l'auteur algérien. C'est avec beaucoup d'humilité et de sincérité qu'il a abordé les thèmes du pseudonyme, de l'Algérie, de la condition de la femme et de l'importance de certaines

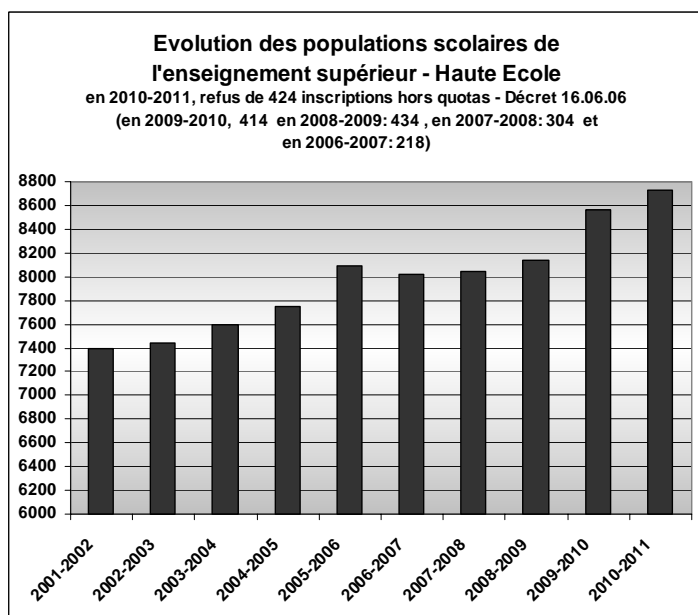
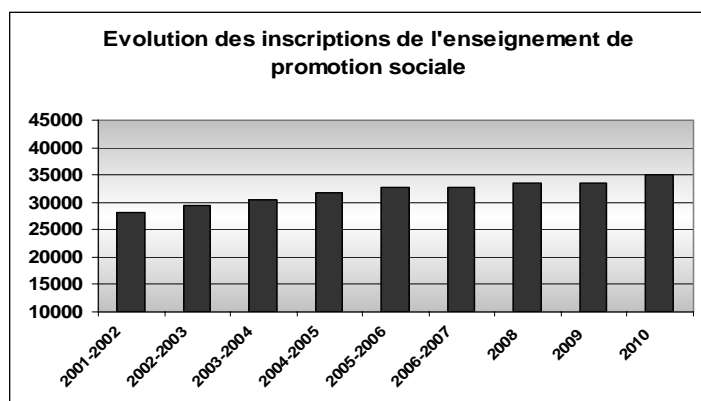
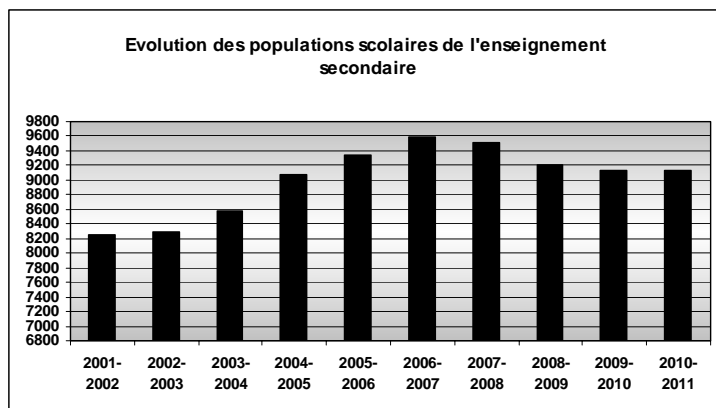
rencontres dans une vie.

Profondément humaniste, il a longuement insisté sur des valeurs semblables à celles du Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège, à savoir le rejet de toutes les formes d'entrave aux libertés individuelles, ainsi que l'interculturalité.

6.20. Colloque « La Presse régionale : enjeux et perspectives »

Le colloque « La Presse régionale : enjeux et perspectives » organisé par la catégorie Sociale de la Haute Ecole et la Maison de la Presse Liège-Luxembourg, s'est tenu au Campus 2000 le mardi 14 décembre 2010. De très nombreux intervenants, professionnels et autorités en la matière se sont succédé tout au long de la journée afin d'aborder la thématique sous tous les angles. Les interventions du matin étaient introduites par des témoignages vidéo d'acteurs actuels de la presse, liégeoise principalement. Un face à face très dynamique était ensuite mis en place entre étudiants en journalisme (Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet, Haute Ecole de la Province de Liège, Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales, Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication), patrons de presse et responsables de rédaction. L'après-midi, différents ateliers étaient proposés aux étudiants.

7. Annexe : Evolution des populations scolaires





**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

**La formation et les
Centres psycho-médico-sociaux**

**« Un département au service de tous les réseaux
et opérateurs de formation »**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010**

1. BREF HISTORIQUE

La Province de Liège s'investit activement dans le **redéploiement économique et social de la région**. Dans cette perspective, la formation en est une clé de voûte. En septembre 2002, la Province de Liège a créé un département au service de tous les opérateurs de formations privés et publics, de tous les réseaux d'enseignement, mais également des entreprises.

Les services concourent, chacun avec ses spécificités, à la réussite des **4 missions** du département:

- 1 Soutenir la qualité par l'innovation pédagogique dans la formation et l'enseignement, en partenariat avec les services publics et les entreprises ;
- 2 Assurer une politique cohérente de formation des personnels des services au public pour soutenir la modernisation de ces services ;
- 3 Soutenir l'orientation scolaire et professionnelle en favorisant les approches pluridisciplinaires ;
- 4 S'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique et apporte une assistance technique en formation aux entreprises tant en Belgique qu'à l'étranger, par un soutien à l'exportation.

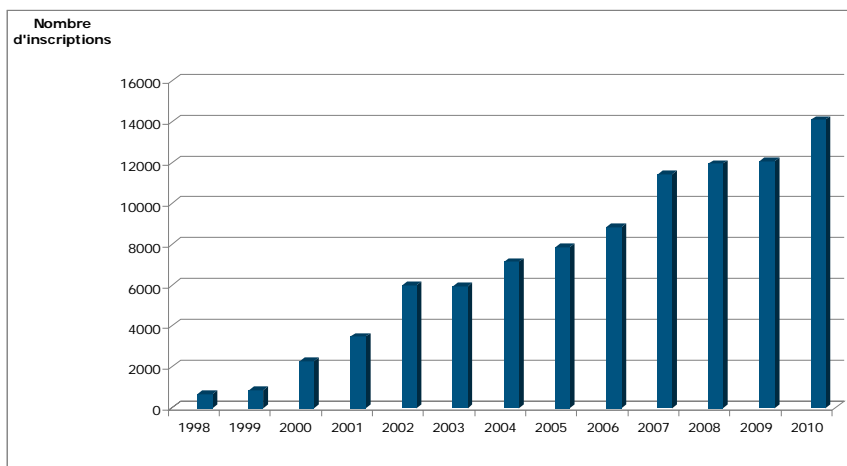
Début 2009, une partie des services a intégré la Maison de la Formation à Seraing. La seconde phase de construction, qui débutera en 2011, permettra d'accueillir d'autres services et de mettre à disposition des infrastructures pour les formations pratiques.

Un nouvel organigramme « Enseignement et Formation » a été adopté et confirmé par le Conseil provincial. Il se met en place progressivement depuis avril 2010. Il structure le département formation en trois sections et y intègre **les services suivants** :

- l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics,
- les Centre psycho-médico-sociaux,
- le Centre des Méthodes d'Enseignement,
- le Centre de Coopération Technique et Pédagogique,
- l'Espace Qualité Formation,
- l'Espace Tremplin,
- la Maison des Langues,
- les Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale,
- l'Ecole Provinciale Postsecondaire d'Agriculture,
- le CRT d'Abbée-Scry,
- le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole

2. L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Effectif depuis 1991, l'IPFASP vise l'amélioration de la qualité des services publics. La formation de ces personnels est un axe important de la politique de proximité déployée par la Province de Liège envers les citoyens. L'objectif : répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers des services. Depuis plus d'une décennie, l'Institut connaît une croissance très significative de l'intérêt pour ces métiers de services au public. **En**



2010, plus de 14.000 inscriptions ont été enregistrées. Ces activités de formation font l'objet de financements ou cofinancements qui couvrent 70% des dépenses.

2.1. L'ECOLE DE SCIENCES ADMINISTRATIVES ET DE FORMATIONS CONTINUES :

Forme le personnel de la fonction publique locale (communale et provinciale) en vue de soutenir l'amélioration des services publics en dotant les agents des compétences utiles à leur fonction. D'une part, elle propose les cours de Sciences Administratives en langues française



et allemande. D'autre part, elle organise un vaste programme de formation, élargit chaque année grâce à des partenariats avec divers opérateurs publics et privés (enseignement de promotion sociale de la Province de Liège, de la Communauté française, de la Ville de Liège, de Saint Laurent liège, Bernard Autuys Consultant, Cripel, HEC-ULg exécutive éducative CDGAI, CECOTEPE, IFAPME, etc...). L'objectif est de rencontrer des besoins spécifiques et de favoriser le service de proximité. **12.000 brochures** ont été diffusées pour présenter le programme 2010. Plusieurs projets importants ont été initiés en 2010, tels que la formation des responsables communaux de la « Discipline 5 » (plan d'urgence), la formation du personnel provincial à l'Accueil téléphonique, CS4 et Lightroom, la formation à l'évaluation des pouvoirs locaux, etc. Elle enregistre 2643 inscriptions en 2010.

2.2. L'ECOLE DE POLICE

Agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la Province de Liège, elle dispense la formation de base aux candidats et membres des polices fédérale et locales. En 2010, 2 incorporations ont été organisées (octobre-novembre) :

345 candidats ont intégré l'école. Elle propose également des formations spécifiques fonctionnelles, continuées, de promotion et barémiques (maîtrise de la violence avec et sans arme à feu, motard, drogues au volant, etc). En février 2010, une charte de **partenariat** a été signée avec l'école de Hahn (Allemagne) afin de favoriser les échanges scolaires. En mars, les aspirants de Liège et de Hahn se retrouvaient à Elsenborn pour un **camp d'exercices pratiques** et intégrés.

Elle enregistre 4365 inscriptions en 2010.



2.3. L'ECOLE DU FEU

L'école du feu répond aux besoins des services d'incendie de la Province de Liège, en assurant, en langues française et allemande les formations aux brevets de sapeur-pompier, caporal, sergent, adjudant, officier, technicien en prévention, gestion de situation de crise et de chef de service, mais aussi des formations de perfectionnement et de recyclage. En 2010, en réponse à un appel d'offre du SPF Intérieur, l'école, en partenariat avec l'Intercommunale d'incendie de Liège et environs, a organisé pour plus de 200 pompiers les formations



accoutumance au feu et à la chaleur, ainsi que l'entraînement flash over pour faire face aux risques d'accidents thermiques en intervention.

Elle enregistre 2729 inscriptions en 2010.

2.4. L'ECOLE DES CADETS

En 2010, l'école a clôturé son premier cycle de 3 ans. **80 lauréats ont reçu leur brevet** lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Country Hall de Liège. A cette occasion, les cadets ont réalisé des démonstrations de leurs acquis lors d'un challenge. Cette journée a recueilli un franc succès, plus de 3000 personnes ont fait le déplacement. **Au total, 322 cadets ont suivis les cours organisés** dans les services d'incendie de Liège (2), Huy, Verviers, Waremme, Aywaille, Limbourg, Kelmis et Saint-Vith. Lors de la fête nationale, une délégation de 76 cadets a participé au défilé militaire et civil à Bruxelles, sur demande de la Ministre de l'Intérieur.

En septembre 2010, 137 candidats se sont inscrits aux épreuves de sélection, à l'issue desquelles 103 d'entre eux ont été admis en 1^{ère} année.



2.5. L'ECOLE PROVINCIALE D'AIDE MEDICALE URGENTE

L'école assure, en français et en allemand, la formation de base et permanente des candidats et des secouristes-ambulanciers ; ainsi que les épreuves de renouvellement de brevet. L'école propose des formations d'intervenants spécialisés et d'instructeurs pour les différents services de secours, les institutions hospitalières ou même d'autres organismes de formation. Elle dispense également des formations spécifiques telle que la réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation externe automatisée (RCP-DEA). Cette formation est reconnue par les conseils belge et européen de réanimation (BRC-ERC). Dans le cadre du Centre de Compétence et Formation en aide médicale urgente, l'EPAMU apporte à l'Université de Liège son expérience dans la formation aux techniques de premiers secours. En retour, l'ULg supervise et valide le contenu des cours à connotation médicale de l'EPAMU et appuie le développement de formations spécialisées. Elle enregistre 4349 inscriptions en 2010.



3. LES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX

Depuis plus de 60 ans, la Province de Liège propose les services de ces centres dont la mission essentielle est de contribuer au développement harmonieux des élèves. La population scolaire concernée s'élevait, en janvier 2010, à près de 68.000 élèves. Elle est répartie parmi les 11 centres implantés en province de Liège. La cellule de coordination, ainsi que le coordinateur technique, visent à harmoniser les services rendus au public, quel que soit le centre. La mise en place progressive d'un « **administratif & call-center** » pour les 10 centres francophones fait partie de ces démarches de proximité. Depuis 2007, une convention de collaboration entre les CPMS et les PSE a été instaurée. Dans ce cadre, une journée PMS-PSE s'est déroulée en août 2010 sur le thème de la « Communication PMS-PSE et PSE-PMS au travers de l'ensemble de leur mission ».

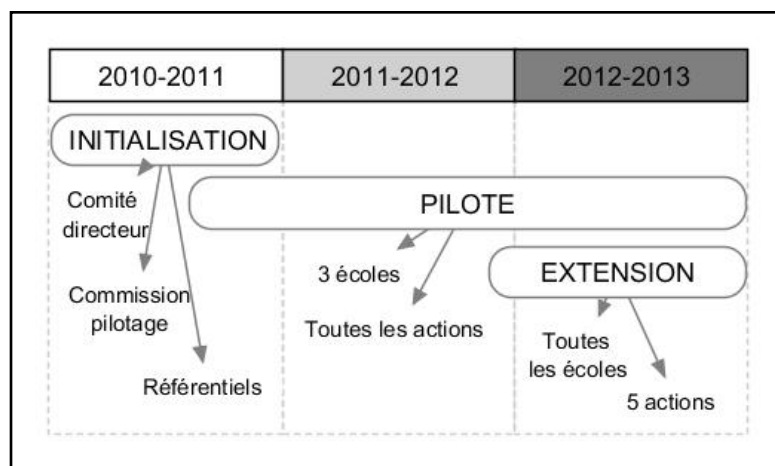
4. LE CENTRE DES METHODES D'ENSEIGNEMENT

La mission du CME est d'augmenter la qualité de l'enseignement. Le CME développe l'innovation pédagogique, notamment par la réalisation de supports pédagogiques nécessaires à des activités formatives de qualité, ainsi que par la formation continue des enseignants de la Province de Liège. Plusieurs projets concourent à la réalisation de cette mission :

- Réussite & Fraternité et son extension le Maillage social, apporte son soutien aux jeunes en difficultés et accompagne les acteurs de terrain ;
- Didactic développe et soutient l'apprentissage assisté par ordinateur et à distance. Cela s'est traduit par la création de plusieurs logiciels, tels que « le soin des plaies » ou « le publipostage ». Le projet poursuit aussi l'objectif de guider l'enseignant dans sa démarche de recherche de ressources.
- Mieux-être à l'école est centré sur l'éducation à la santé à intégrer dans la vie de l'école. Un site internet interactif (www.provincedeliege.be/mieuxetrealecole) a été mis en place.

Le rassemblement de ces projets à l'Espace Francisco Ferrer, traduit la volonté de renforcer les liens qui confèrent du sens aux actions menées. Un positionnement qui donne également une meilleure visibilité des activités menées.

Un nouveau projet global, **Réussir Ensemble**, a été élaboré en ce sens. Approuvé par le Collège provincial, il est entré en application à la rentrée de septembre 2010-2011. Ce nouveau PGA devrait permettre de réunir au sein de l'école toutes les forces disponibles et de **créer les conditions favorables pour viser la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes**, en conciliant les préoccupations d'éducation et d'enseignement pour amener chaque jeune à devenir un adulte responsable et un citoyen actif. Le programme se développera sur trois années et en trois phases.



5. LE CENTRE DE COOPERATION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

Les activités du Cecotepe **soutiennent le développement des compétences des personnels des entreprises, et des opérateurs d'enseignement et de formation**, en province de Liège, mais aussi dans d'autres provinces, voire d'autres pays. Elles apportent aussi des solutions techniques innovantes aux problèmes rencontrés par les entreprises. A l'étranger, le Cecotepe apporte son expertise pédagogique en formation technique et professionnelle. Cette démarche fait connaître notre région comme référence internationale en la matière, tant auprès des autorités des pays concernés, des bailleurs de fonds (Union européenne, Banque mondiale,...), qu'auprès des bureaux de consultance européens. Depuis plus de 35 ans, le CECOTEPE est l'instrument privilégié d'une **liaison souple et efficace entre le monde économique et les opérateurs de formation**.

En 2010, le Cecotepe a réalisé :

- des formations : 1946 personnes formées pour 5874 jours/formés.

- 12 projets de recherche menés en partenariat avec des entreprises. L'un des produits de recherche fait l'objet de la création d'une spin off et d'une convention avec l'Université de Liège et une société américaine, pour la commercialisation des produits. de l'expertise technique pour 2 hôpitaux et une grande entreprise en province de Liège.
- de l'assistance technique à l'étranger : un projet en Algérie portant sur la création d'un observatoire de la formation professionnelle a notamment été finalisé. un site Web a été mis en ligne. Il présente de manière dynamique le centre, ses départements et ses activités. (<http://www.provincedeliege.be/cecotepe>) Le Cecotepe ne bénéficie d'aucun subside. Il bénéficie de quelques locaux mis à disposition par la Province de Liège. En contre-partie, les apports du Cecotepe à la Province, en termes de matériel, personnels et services représentent en 2010 un montant de 500.00€.

6. ESPACE QUALITE FORMATION

L'Espace Qualité Formation est un « observatoire pour le développement de la qualité de la formation et de l'enseignement technique et professionnel ». Sa mission est de promouvoir, renforcer et développer la qualité de la formation. L'EQF travaille à la conception d'outils pour l'analyse des besoins en compétences et de la réponse de la formation. Dans cette optique, il a participé à l'adaptation du « **cadre d'auto-évaluation de la fonction publique** » du domaine de l'enseignement et de la formation (CAFEF). L'EQF soutient la mise en place de cette démarche et sa diffusion. En 2010, cette sensibilisation s'est traduite par l'organisation de colloques, de tables rondes ou de formations à l'utilisation d'outils nouveaux.

L'EQF entreprend également des projets en vue **d'améliorer l'articulation entre les besoins en compétences et les réponses formatives**. L'EQF soutient le développement économique de la région et lutte contre les pénuries de main-d'œuvre constatées. Ainsi, le **Webbus** sillonne les routes du Territoire liégeois en vue de lutter contre l'exclusion numérique. En janvier 2010, un reportage a été diffusé dans l'émission « Sans chichis » de la RTBF. Il a été montré comment le Webbus permet au senior de s'initier à Internet et aux nouvelles technologies de communication.

Le Webbus a également une mission d'initiation à l'informatique. En 2010, lors des 169 sorties réalisées, l'équipe a répondu aux demandes de 1286 usagers.

Depuis 2007, l'EQF **soutient l'insertion socioprofessionnelle. INSERAV** : il s'agit de soutenir une démarche de réinsertion socioprofessionnelle, suivie d'une démarche de formation (pré)qualifiante, avec un accompagnement transgénérationnel réalisé par des (pré)retraités, dans un maillage des acteurs concernés par la réinsertion et la formation. L'EQF soutient la mise en place d'une coordination de l'Insertion socioprofessionnelle à la Ville de Seraing (CESIP). Ce projet reçoit des subventions par le Fonds social européen et le FOREM. Ces financements ont permis d'encadrer 90 stagiaires en 2010 et d'engager 3 agents pour poursuivre les activités du Plan



stimulation insertion, (dont 2 par le CESIP). L'objectif est de **susciter la mise en réseau des partenaires** tant de la formation et de l'insertion, que des entreprises et des relais économiques de la région.

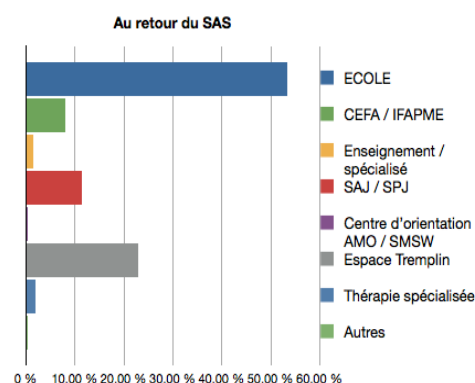
En mars 2010, **l'Espace Eureka** a ouvert ses portes à la Maison de la Formation. Il s'agit d'un centre documentaire dont le but est de soutenir l'amélioration de la qualité de la formation. L'EQF a participé à l'analyse du développement d'un tel centre, ainsi que de l'intégration au réseau documentaire provincial (avec la collaboration du secteur de la culture), afin de favoriser les échanges avec les Chiroux. A ce jour, l'espace compte plus de **300 inscriptions et rassemble plus de 5000 ouvrages**. L'EQF est également régulièrement sollicité pour concevoir, participer et animer des formations. Comme la formation à l'élaboration de programme global d'activités, l'évaluation, les candidats aux fonctions de direction d'enseignement, etc.

7. L'ESPACE TREMPLIN

L'Espace Tremplin accueille les jeunes de moins de 18 ans exclus d'un établissement scolaire, quel que soit le réseau d'enseignement, ou en situation de décrochage. Son objectif est de permettre aux jeunes de réintégrer rapidement et positivement une structure scolaire. L'Espace Tremplin s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre La Province de Liège et des asbl agréées par la Communauté française. Il propose un accompagnement pédagogique et social des jeunes et de leur famille. Pour garantir la proximité indispensable, **7 implantations** sont organisées : à Huy, Hannut, Seraing, Verviers, Waremme et deux à Liège.

Sans l'intervention de la Province de Liège, il n'y aurait que 3 implantations. Des établissements scolaires de plus en plus nombreux font appel à l'Espace Tremplin. Cet accroissement des prises en charge contraint les Espaces à rechercher de nouveaux locaux pour développer leurs activités dans des conditions optimales. En 2010, **253 jeunes ont été pris en charge** par les Espaces Tremplin. Le tableau (ci-contre) illustre l'orientation des jeunes suite à la prise en charge.

Dans le cadre de la Déclaration de politique générale, la Province de Liège vise à poursuivre le soutien spécifique aux jeunes en difficulté. On a pu constater que pour de nombreux élèves, les problèmes rencontrés trouvent leurs origines en dehors des murs de l'école (conflits familiaux, santé, précarité, etc). Pour venir à bout de ces situations, il est nécessaire de faire appel à des intervenants spécialisés : centre PMS, Service d'Aide à la Jeunesse, CPAS, etc. L'extension de l'Espace Tremplin, **le Maillage social « Réussite et Solidarité »** va dans ce sens. C'est la mise en réseau de ces divers intervenants, qu'ils soient internes ou externes à l'école, en vue de coordonner les actions de soutien proposées aux jeunes et à leur famille. Aujourd'hui, 38 communes peuvent se référer à un réseau de maillage social en province de Liège. Un des objectifs prioritaires pour 2011 sera d'amorcer la mise en place de structures de concertation sur le décrochage scolaire pour la zone de la Basse Meuse afin de couvrir l'ensemble de l'arrondissement de Liège.



8. LA MAISON DES LANGUES

Créée en mars 2008, la mission de la Maison des Langues est de **promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme auprès des travailleurs et futurs travailleurs** en Province de Liège. **Ensemblier d'une approche partenariale**, elle travaille avec tous les opérateurs susceptibles de contribuer à cet objectif. Elle remplit trois fonctions essentielles au service du citoyen, du monde du travail et des institutions

scolaires de tous les réseaux : elle apporte son soutien expert, crée une dynamique de mise en réseau et se veut également observatoire.

Ses actions portent sur l'offre de formation en langues ; le soutien aux établissements scolaires de tous les réseaux d'enseignement en province de Liège, aux enseignants et formateurs ; des actions en partenariat visant à la fois la sensibilisation à l'importance des langues ; la création d'un site web interactif et collaboratif.

En 2010, la Maison des Langues a répondu à **530 demandes de formations émanant de particuliers**, soit une augmentation annuelle de 41% depuis sa création. Elle a aussi été à la base de la création de différents types de formations sur mesure pour des organismes publics, d'entreprises ou de particuliers : 9 tables de conversation, 19 formations orientées métiers, 3 formations niveau débutant et 1 formation niveau intermédiaire.

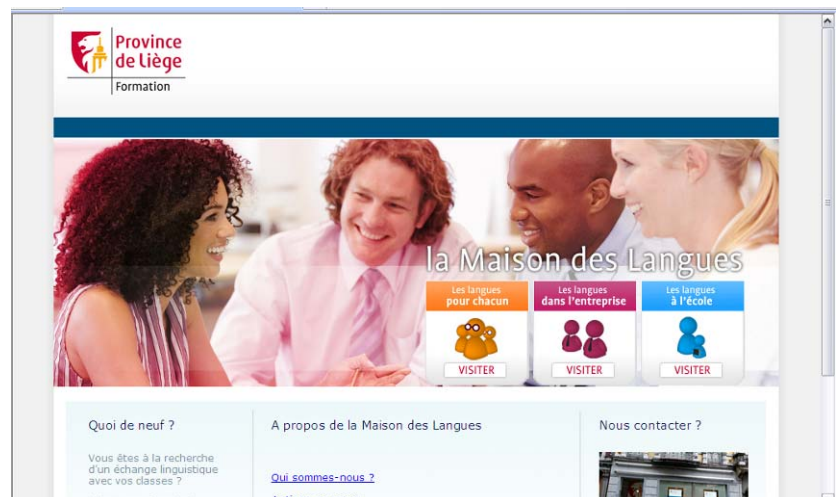
La Maison des Langues apporte son soutien aux filières immersives. En 2010, la totalité des 51 filières immersives situées en province de Liège aura pu bénéficier d'au moins un des services de la MDL. Elle aide également à l'élaboration des dossiers et à l'obtention de financement pour des échanges de classes. En 2010, elle a aidé à **finaliser 4 projets Comenius, 3 Leonardo et 2 projets Fonds Prince Philippe**. Ces projets ont touché 165 élèves du secondaire, 27 élèves du fondamental et 8 étudiants du supérieur. Le montant des financements obtenus se sont montés à 268.500€.

La Maison des Langues fait également partie du **projet Lingu@cluster**. Coordonné par la Province du Limbourg, ce projet vise à promouvoir la mobilité professionnelle eurégionale et ainsi mieux répondre aux besoins économiques spécifiques. Le projet a débuté le 1^{er} janvier 2010, pour une durée de 3 ans. Cette participation permet d'élargir le champ d'action de la MDL au niveau eurégional.

Elle a également noué un partenariat avec les Grignoux pour sensibiliser le public aux films en VO. Dans ce cadre, elle a soutenu l'organisation de la semaine du film allemand et organisé un concours à l'intention des 140 personnes qui ont assisté aux projections proposées.

La Maison des Langues propose également un site Internet dynamique et fonctionnel : actualités relatives aux offres de formations et aux événements liés aux langues, ressources pour l'apprentissage ou le perfectionnement, informations sur l'immersion, etc. De janvier à novembre, le site a généré un trafic de **12.551 visites**.

La Maison des Langues met un point d'honneur au développement d'un réseau. Elle fonctionne dans une logique de **maillage des ressources**. Dans cet esprit, elle a participé, en 2010, à diverses manifestations au cours desquelles ses activités et ses services ont été mis en avant. Citons par exemple le salon Printemps des Langues (Visé), les étapes du Village de la Province, plusieurs séminaires en lien avec le monde des



entreprises, participation au week-end « Retrouvailles », le salon « Education & Profession », etc.
La Maison des Langues va continuer à consolider et amplifier les actions qu'elle a mises sur pied.

Les actions du Département Formation visent à améliorer la qualité et l'accès de tous les citoyens à l'enseignement de tous les réseaux et aux formations dont ils ont besoin, pour soutenir le redéploiement économique traduisant l'adage provincial : redéploiement, solidarité, proximité.

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

Les Prêts d'Etudes

**« Permettre à chacun d'accéder
aux études supérieures »**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010**

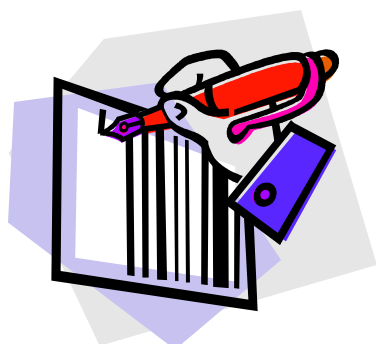
Les Prêts d'Etudes

La Province mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de prêts répondants aux préoccupations sociales et financières de certains étudiants de l'enseignement universitaire, supérieur, voire secondaire.

Dans cette perspective, elle développe des actions sur deux axes :

- Les prêts d'études classiques
- Les prêts pour une spécialisation

Les prêts d'études classiques



Ces prêts sont destinés à des étudiants de moins de **26 ans**, de nationalité belge ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ou réfugiés politiques reconnus, de condition modeste, **domiciliés en province de Liège depuis 2 ans** fréquentant des établissements d'enseignement supérieur de plein exercice et Universitaire, organisés ou subventionnés par les Communautés et situés sur le territoire de la Province de Liège, SAUF si le type d'études envisagées n'est pas organisé sur le territoire de la Province.

Ils peuvent s'adresser, à titre tout à fait exceptionnel et après enquête sociale, à des élèves nécessiteux fréquentant l'enseignement secondaire.

Les montants maxima des prêts sont respectivement fixés à **500 €, 750 € ou 1250 €** pour les études secondaires, supérieures de type court, ou supérieures de type long et universitaires.

Ces prêts sont consentis :

- **sans intérêt** si l'étudiant, ses parents ou la personne qui pourvoit à son entretien disposent de revenus dont le montant n'excède pas les plafonds imposés par la Communauté française * pour l'octroi des bourses d'études.
- **avec un taux d'intérêt avantageux** si les revenus à prendre en considération n'excèdent pas les plafonds imposés par la Communauté française * pour l'octroi des prêts d'études.

* voir tableau page suivante

Plafonds de revenus de référence de la Communauté française pour 2010-2011 :

Personnes à charge	Plafond Allocations d'études		Plafond Prêts d'études	
	Secondaire (1)	Supérieur (2)	Secondaire (1)	Supérieur (2)
0	10.156,96	11.842,76	18.287,42	21.026,81
1	17.412,82	19.243,35	25.348,52	28.418,44
2	23.218,07	25.163,23	31.598,37	34.307,72
3	28.658,46	30.715,17	37.255,99	39.929,74
4	33.736,95	35.893,19	43.858,05	46.661,14
5	38.453,55	40.703,27	49.989,58	52.914,24
Par personne supplémentaire	+ 4.695,48	+ 4.813,10	+ 9.390,96	+ 9.626,20
(1) Secondaire : Enseignement secondaire de la 3ème à la 7ème année y compris l'année préparatoire à l'Enseignement supérieur. (2) Supérieur : Enseignement supérieur de type court, de type long, universitaire et Enseignement professionnel complémentaire				

L'échéance de **remboursement** est fixée **trois ans après la fin** ou l'interruption **des études**.

Les prêts sont octroyés au début de chaque année scolaire, soit en fin d'année civile.

Dans certains cas un cautionnement peut s'avérer nécessaire. De même que des dérogations sont possibles pour motifs pédagogiques, sociaux ou économiques évidents et ce après enquête sociale et sur avis du Comité de gestion compétent.

Dès lors les statistiques d'octroi pour la période 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 sont de

ANNEE	NIVEAU D'ETUDES			TOTAL	
	SECONDAIRE	SUPERIEUR	UNIVERSITAIRE	NOMBRE	MONTANT
2010	2	15	31	48	51.250 €

L'on constate ainsi une **diminution de 13 prêts** par rapport à l'année 2009.

A noter que la Communauté française a également enregistré une diminution des prêts accordés lors de l'année scolaire 2010-2011.

Les prêts pour une Spécialisation



En 2007, le dispositif relatif aux prêts pour une spécialisation en langue étrangère a été amélioré pour le rendre plus attractif.

Les modifications apportées au règlement provincial ont pour objectifs de redéfinir clairement certaines notions et d'étendre la portée du prêt, en prenant également en considération le contexte évolutif de l'enseignement supérieur induit par le **processus de Bologne**.

Pour rappel, ces prêts sont destinés à permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme professionnalisant de l'enseignement supérieur de suivre une spécialisation **dans une langue différente de celle de ce diplôme**.

Par « **spécialisation** », il y a lieu d'entendre des études, stages ou travaux de recherche, s'inscrivant dans le cadre du perfectionnement des études suivies, notamment lorsque les conditions d'accès professionnel l'exigent.

Par « **diplôme professionnalisant** », il y a lieu d'entendre le diplôme correspondant à une qualification professionnelle particulière, en se référant au Décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'Enseignement supérieur à l'Intégration à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et refinancement des Universités.

Par « **études, stage et travaux de recherche** », il y a lieu de considérer les activités d'apprentissage et d'intégration professionnelle telles qu'évoquées au décret précité.

Les conditions d'âge, de nationalité et de domiciliation sont identiques à celles exigibles pour les prêts d'études classiques visées supra.

Le montant du prêt sera proportionné au niveau et au coût des études, aux besoins de l'étudiant, à l'insuffisance de ses ressources sans toutefois dépasser 537 € par mois de séjour, avec un **maximum de 5.391 €** (montants indexés annuellement).

Ces prêts sont consentis :

- **sans intérêt** si les revenus imposables de l'étudiant, de ses parents ou de la personne qui pourvoit à son entretien ne sont pas supérieurs à 35.847,79 € (montant indexé annuellement), plus 10% par personne à charge faisant partie du ménage.
- **avec un taux d'intérêt avantageux** dans les autres cas.

La liquidation du montant est effectuée en 3 tranches (à la signature, à l'inscription et à la réception d'un certificat de suivi régulier). L'échéance de remboursement est fixée trois ans à dater de l'achèvement de la spécialisation ou de son interruption.

Pour l'année **2010**, il n'y a eu aucune demande de prêt.

Service Prêts d'Etudes - ACPAS 2.1
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 – LIEGE

☎ GENERAL : 04 / 220.21.00 FAX : 04 / 220.21.01
interventions-socialesetlogement@provincedeliege.be
www.provincedeliege.be



**Province
de Liège**

Infrastructures

Rapport d'activité

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

INFRASTRUCTURES

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010**

DIRECTION GENERALE DU DEPARTEMENT INFRASTRUCTURES

Adresses : Direction générale des Services techniques provinciaux,
rue Fond Saint-Servais, 12 / rue Darchis, 33
4000 Liège / 4000 Liège

Téléphone : 04/220.71.00 04/230.48.94

Fax : 04/220.71.10 04/230.48.34

E-mail : dgstp.secretariat@provincedeliege.be

Depuis 1995 (résolution du Conseil Provincial du 27.04.1995), la Direction Générale des Services techniques provinciaux chapeaute le Service provincial des Bâtiments, sa régie et le Service Technique Provincial.

Depuis 2007, en conséquence de la Déclaration politique générale du Collège provincial du 9 novembre 2006, le Service provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie (SpiE²) a été attaché à la Direction générale des Services techniques provinciaux.

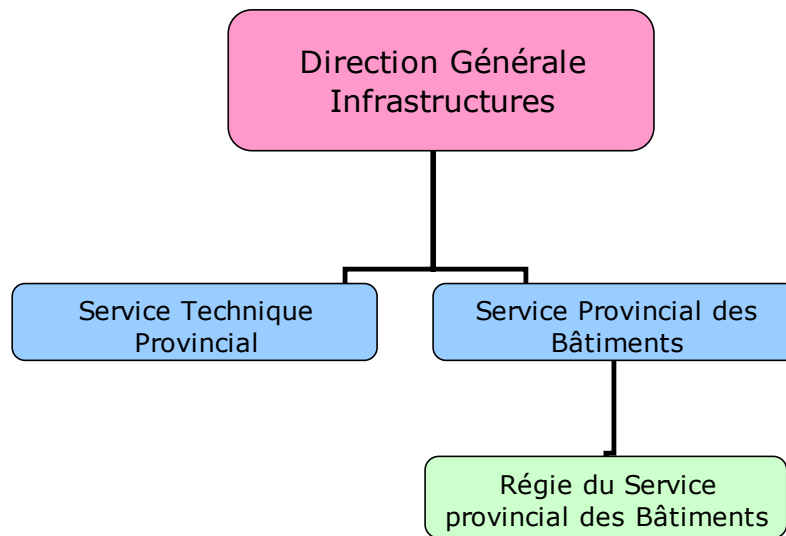
En 2010, le nouveau cadre provincial a été approuvé et celui-ci prévoyait la création d'un Département développement durable.

Le SpiE² a intégré ce département qui regroupe également la Mobilité durable, l'Agenda 21, le SAMI et les Cours d'Eau.

Dès septembre 2010, ce Département a trouvé sa juste place dans le nouvel organigramme du Service technique provincial.

Grâce à cette structure, la coordination des activités de ces services s'est accrue dans chacune de leurs compétences respectives.





Le budget global 2010 pour le Secteur Infrastructures est de :

- Budget extraordinaire : +/- 13.000.000€
- Budget ordinaire : +/- 3.100.000€

▪ **Service technique provincial**

Adresse : Service technique Provincial
 Rue Darchis, 33
 4000 LIEGE

Téléphone : 04.230.48.00
Téléfax : 04.230.48.10
E-mail : stp.direction@provincedeliege.be



Conseiller technique du Collège provincial pour la gestion des cours d'eau de 2^{ème} catégorie et les voiries.
 Conseiller technique et Bureau d'études pour les pouvoirs locaux.

Trois départements :

- Département technique
=> Bureau d'étude – Cartographie – Voirie vicinale
- Département développement durable
=> Cours d'eau - Mobilité durable et Coordination sécurité – SpiE² et Agenda 21 - SAMI
- Bureaux Affaires générales
=> Administration – Personnel d'entretien

■ Service provincial des Bâtiments

Adresses : Service provincial des Bâtiments
Rue Fond Saint-Servais, 12
4000 LIEGE

Régie du Service provincial des Bâtiments
Rue de Wallonie, 30
4460 GRACE-HOLLOGNE

Téléphones : Service provincial des Bâtiments : 04-220.71.71
Régie : 04-237.94.46

Téléfax : Service provincial des Bâtiments : 04-220.71.70
Régie : 04-237.94.82

E-Mail : Service provincial des Bâtiments : secretariat.spb@provincedeliege.be
Régie : secretariat.regie@provincedeliege.be



Auteur de projets pour les travaux de construction et d'entretien du patrimoine provincial.

Gestion de ce patrimoine :

- *tâches complètes d'auteur de projet, constitution des dossiers nécessaires à l'obtention des subsides, rédaction des contrats de location et états des lieux des immeubles ;*
- *instruction des dossiers relatifs à la prise et à la mise en location ainsi qu'à la mise à disposition ou à l'occupation de locaux, instruction des dossiers litiges, rédaction des conventions et analyse d'actes authentiques.*

En corrélation avec les ouvriers des divers services provinciaux, il assure la maintenance et l'entretien des bâtiments par l'intermédiaire de sa régie.

Six départements

- Département architecture.
- Département techniques spéciales.
- Département travaux communaux.
- Département patrimoine.
- Département administration
- Département régie.

■ OBJECTIFS

Le Département Infrastructures s'est attaché à traduire les objectifs de la législature : **redéploiement, solidarité, proximité**, dans les travaux étudiés en matière de bâtiments, de voiries et cours d'eau ainsi que dans le secteur privilégié de l'Énergie et l'Environnement.

■ La pérennisation des infrastructures existantes

-Travaux récurrents de conservation, rénovation et sécurisation des bâtiments provinciaux.

C'est dans l'axe évoqué que s'inscrivent, de façon générale, la réfection des toitures des immeubles, la rénovation des façades et la mise aux normes sécuritaires et de bien-être des agents. Les projets dressés par le Département Infrastructure visent systématiquement l'amélioration des caractéristiques énergétiques mais intègrent aussi les critères environnementaux d'une manière la plus étendue possible, en fonction de la nature des travaux et de leur contexte.

Durant la période de référence, la priorité a été particulièrement donnée aux bâtiments scolaires et a visé les objectifs d'entretien, de sécurisation, de prévention et de maintenance.



Internat du Haut-Marêt –
isolation thermique

■ La rationalisation du patrimoine provincial

Le redéploiement immobilier à Liège s'est concrétisé : la restructuration du site liégeois a débouché sur l'installation de l'Administration Centrale et de la Cellule de Coordination INTRANET à l'Opéra, libérant ainsi le bâtiment Charlemagne.

Les travaux indispensables de modernisation et de mise en conformité de cet immeuble ont donc pu débuter. Actuellement, les travaux d'assainissement, de parachèvements, d'électricité, de chauffage et ventilation, de rénovation des sanitaires et d'aménagement du Hall d'accueil sont en cours de réalisation.

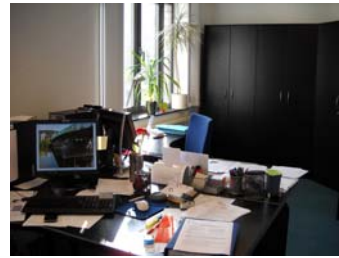


Le Département Infrastructures a procédé à une réorganisation des implantations d'une partie de ses services.

C'est ainsi que la Cellule Patrimoine a rejoint les Bâtiments, rue Fond Saint-Servais et que le SpiE² et le SAMI se sont implantés fin d'année 2010 au Service technique provincial, rue Darchis.



STP – Bureau d'accueil



STP – Bureau Département
Développement durable

A Seraing, le regroupement dans le bâtiment de la Rue de la Concorde du PSE et tout début 2011, du PMS rencontre l'objectif de la Déclaration de politique générale du collège provincial visant à la rationalisation.

■ **La mise en valeur du patrimoine historique ou classé**

- **Domaine de Jehay.**

Bien que le projet de réaménagement de l'ancien potager du Château de Jehay s'inscrive dans une optique contemporaine, l'étude a été menée avec le souci particulier de sauvegarde de l'authenticité des lieux.

En étroite collaboration avec le Service provincial des Bâtiments, le Service technique provincial a réalisé une partie de l'étude visant à créer ce jardin-potager

Les équipes du Service technique provincial ont ainsi réalisé l'ensemble des plans techniques ainsi que l'étude et le choix des différents végétaux à planter à cet endroit.

Le Département développement Durable s'est impliqué en y associant des réflexions en matière de biodiversité.



- **Château de Harzé**

Les travaux de restauration de la galerie de la Cour haute sont terminés. Ce travail de restauration exigeait une compétence spécifique et d'importantes mesures de protection pour en assurer l'exécution en toute sécurité.

■ **Concrétisation de projets d'envergure à identité provinciale forte**

- Maison provinciale de la Formation

Une des réalisations majeures de ces dernières années a été la construction de la Maison de la Formation et de ses abords.

A présent, les études ont commencé pour la 2^{ème} phase, qui consistera en un projet de construction d'un bâtiment de 3.250 m² de superficie sur 3 niveaux et dont l'architecture est comparable à la 1^{ère} phase.



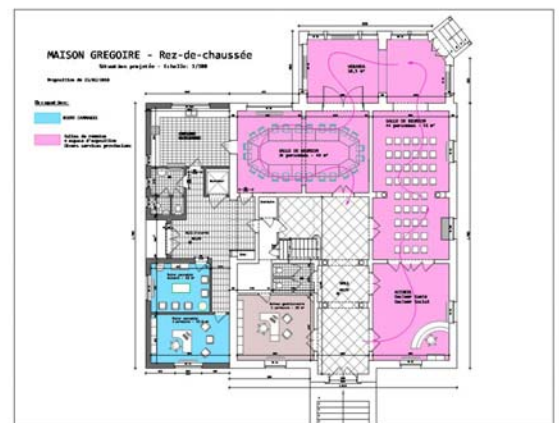
Maison de la Formation – phase 2

Ce projet intégrera les principes de la construction durable, notamment au niveau du choix des matériaux, de l'isolation thermique, de la récupération des eaux pluviales et de la recherche de l'efficacité énergétique des équipements techniques. Le bâtiment sera affecté principalement aux besoins de l'Ecole provinciale d'aide médicale urgente et de l'Ecole du feu.

Dès le second semestre 2010, le chantier d'aménagement de la 2^{ème} phase du parking a débuté.

- Maison Grégoire à Hannut

Les travaux d'aménagement, de mise en conformité incendie et de rénovation des installations électriques ont été étudiés et réalisés en 2010. Des services à vocation sociale, du Secteur de la Santé ainsi que des cours de Promotion sociale en prennent possession progressivement.



Plan d'aménagement des locaux

- Naimette-Xhovémont

Le Service technique provincial a réalisé une nouvelle étude visant à compléter les infrastructures par un terrain de rugby, une piste d'échauffement pour l'athlétisme, et deux aires de lancer du javelot et du poids.

Ces futurs travaux augmenteront l'offre sportive de cet important outil.



■ Projets visant les économies d'énergie

Dans l'analyse des dossiers, un cinquième critère a été créé afin de mettre en évidence le souci permanent du Collège provincial et de ses services d'économiser l'énergie et de respecter l'environnement.

Le développement durable

- Aspects énergétiques

Un des objectifs de la législature précédente visait l'utilisation optimale des bâtiments provinciaux existants et leur utilisation en bon père de famille. L'économie d'énergie s'inscrivait naturellement dans ce sens.

Le cadastre énergétique se présente sous la forme d'un classement des bâtiments les plus énergivores et offrant la plus grande potentialité d'économies d'énergie.

L'exploitation des données recueillies lors des audits énergétiques a été poursuivie.

Après examen, il apparaît que les travaux d'isolation de toiture sont les interventions les plus rentables révélées par les audits.

En 2008, une comptabilité énergétique a été mise en place.

Elle concerne, pour l'instant, 16 établissements sélectionnés. Elle va être progressivement étendue à l'ensemble du patrimoine provincial.

Les consommations sont introduites dans cette base de données par les ingénieurs des techniques spéciales et, lorsque c'est techniquement possible, par les Relais E² (pas possible pour les cabines H.T., les compteurs gaz moyenne pression).

Le recours aux énergies renouvelables permet également de réaliser de substantielles économies tant au niveau énergétique que financier.

Les bâtiments provinciaux sont équipés au total par 354m² de panneaux solaires thermiques et ce sur les sites du Barbou, de l'Internat du Haut Marêt, de l'Internat de l'IPEA de La Reid, du pavillon Les Ormes et du pavillon « MSP » de Liernex et de la piscine et du camping du Domaine provincial de Wégimont

*“ L'énergie doit
être au centre des
préoccupations afin
de stimuler la prise
de conscience de
tous et le passage à
l'action „*

Declaration de politique générale du Collège provincial de Liège (2008)

Le SpiE² travaille toujours à la sensibilisation de chaque citoyen quant aux nécessaires économies d'énergie.

- Matériaux et fournitures

L'intégration des techniques et matériaux rencontrant les critères de construction durable est privilégiée selon les objectifs définis.

Parallèlement à l'exclusion de matériaux pouvant être nocifs pour les personnes, l'utilisation de matériaux naturels est recherchée dans tous les projets.

Les dossiers « Fournitures » font, lorsque cela s'avère judicieux, référence au guide des achats durables.

- Cours d'eau

En ce qui concerne les cours d'eau non navigables, l'accent est mis sur les techniques douces d'entretien, les techniques végétales sont principalement utilisées pour la stabilisation des berges et les boues encombrant les cours d'eau sont traitées de façon biologique.



Elimination de la berce du Caucase

Le Service des cours d'eau participe également au rétablissement de la libre circulation des poissons (prônée par la Directive Cadre sur l'Eau) et des habitats de différentes espèces (projets « LIFE »). Il tient compte de ces aspects dans les aménagements et ouvrages qu'il autorise et soutient les projets de levée d'obstacle.



Défecteurs pour la libre circulation des poissons

- Mobilité

Afin de développer un service aux communes qui ne se retrouve pas dans les missions du Service public de Wallonie, la Province de Liège a souhaité s'inscrire dans des projets en matière de mobilité durable. Cette matière cherche à concilier l'accessibilité, le progrès économique et les objectifs écologiques dans un aspect durable.

Il est devenu évident qu'afin de développer efficacement le covoiturage, des emplacements de parcage des véhicules, judicieusement choisis et étudiés, s'avèrent nécessaires.

La Province lance à cet effet une opération unique en Wallonie.

La réflexion menée consiste à créer sur l'ensemble du territoire provincial des petites infrastructures permettant d'étendre la pratique du covoiturage. Il est, en effet, apparu que la demande croissante de ce mode de transport ne pouvait se développer qu'au départ d'aires d'accueil judicieusement positionnées dans les entités communales.

Le but de cette opération est de créer en collaboration avec les acteurs locaux mais également les institutions régionales un réseau de parkings pouvant accueillir de manière conviviale et en toute sécurité, les personnes souhaitant utiliser ce mode de transport.

En octobre 2009, la Province a invité les communes intéressées par le projet à se manifester.

Dans le même temps, les instances communales ont été informées que la Province de Liège serait coordinatrice des implantations de ces zones de parcage et prendra en charge à 100% les études techniques nécessaires à leur création, ce qui représente 4% du montant global des travaux et subventionnera de manière partielle la réalisation des infrastructures.

A ce jour, 49 communes sont intéressées par le projet.



Simulations réalisées par le Service technique provincial

■ EVOLUTION LEGISLATIVE

Le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces prévoit, en ses articles 129 et 130, le transfert à la Région wallonne des voiries et des cours d'eau jusqu'à présent gérés par la Province.

Ces articles n'ont pas encore reçu d'application faute d'arrêté d'exécution.

■ PARTENARIATS

a) Province/Région wallonne

Le partenariat 2007-2009 a été reconduit pour 2010 par la Région wallonne.

La Direction Générale des Services techniques provinciaux est concernée par 2 des 11 actions détaillées dans ce nouveau contrat.

1. La première action vise à apporter une aide logistique aux Pouvoirs locaux et régionaux par la **digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux**. Ce projet prévoit le scannage et le géoréférencement des planches de l'atlas ainsi que la diffusion de la version numérisée de l'atlas sur Internet.

L'objectif est de mettre à la disposition des communes et des autres Pouvoirs locaux ainsi qu'à l'Administration régionale un outil important pour la gestion des voiries et du domaine public.

Une informatisation de l'Atlas des cours d'eau non navigables a également été réalisée et les plus anciens Arrêtés DP ADP) font actuellement l'objet d'encodages. En 2010, l'encodage des ADP d'avant 1980 a été entièrement réalisé sur le bassin de la Meuse Aval.

En ce qui concerne les marchés de travaux, l'action prévoit une aide technique à la Région wallonne, aux Pouvoirs locaux et plus particulièrement aux communes qui ne disposent pas de services étoffés en cette matière.

2. La seconde porte sur **l'octroi de primes provinciales à l'installation de chauffe-eau solaires**.

Cette action vise, dans le cadre du programme Soltherm initié par l'Union européenne et relayé par la Région wallonne, à octroyer une prime forfaitaire de 650 euros complémentaires à la prime octroyée par la Région wallonne aux consommateurs installant un chauffe-eau solaire.

Le chauffage solaire pourrait permettre d'assurer plus de la moitié de la consommation annuelle en eau chaude d'un ménage.

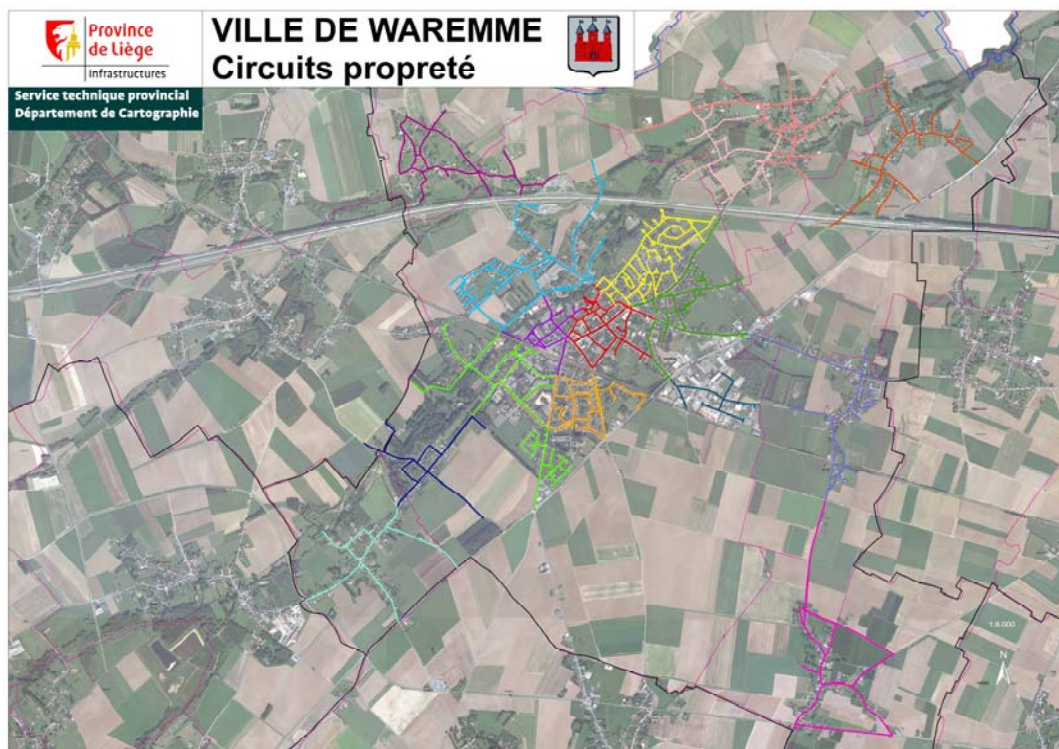
- Nombre de dossiers traités sur la période de référence : 1.092 pour un montant total de primes d'élevant à 709.800€
- Le marché des panneaux solaires thermiques est évalué à 54.120.964€ pour les dossiers introduits à la prime de la Province de Liège sur les 9 dernières années, dont 9.144.963€ au cours de l'année 2010.

b) Province/Pouvoirs locaux

Au cours de l'année 2009, un marché conjoint a été organisé, sous l'égide de la Province, en vue de l'acquisition de gaz et d'électricité pour les années 2010 et 2011. Cette initiative a rencontré et rencontre de plus en plus un vif succès, puisque plus d'une centaine de partenaires (communes, CPAS, zone de police, intercommunales) se sont joints à ce marché pour la période concernée. Un marché est actuellement relancé pour les années 2012-2013.

Le Département Cartographie du Service technique provincial travaille en partenariat avec les communes « Amies des Provinces » à la mise en place de divers projets.

Par exemple : établissement d'une cartographie des circuits propreté d'un nouveau camion balayeur pour le nettoyage des voiries à Waremme.



Autre exemple :

réalisation d'un levé précis des parcelles de l'amphithéâtre du Parc de Hauster à Chaudfontaine dans le cadre du « Festival des cinq saisons ».



Le Service technique provincial en étroite collaboration avec le **Service provincial des bâtiments et la Régie**, en partenariat avec la commune de Chaudfontaine, a réalisé le jardin de la Province de Liège dans le cadre du « Festival des cinq saisons ».

Intitulé « Au pied de mon arbre », le jardin provincial se situe au pied d'un hêtre pourpre centenaire. Trois espaces en bois clair ont pris possession de cet espace pour permettre aux visiteurs de s'y repose tout en profitant du généreux couvert végétal.



■ **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ETHIQUES**

Dans le respect de la décision prise le 26 janvier 2006 par le Conseil provincial, chacun des projets de travaux comportaient les explications et renseignements relatifs à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et éthiques. L'application de ces critères a été renforcée.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

**SECTEUR SANTE, QUALITE DE VIE
ET ENVIRONNEMENT**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010**

1. FAITS MARQUANTS EN 2010 !

1.1 Villages provinciaux.

A l'occasion des **villages provinciaux** qui vont à la rencontre des citoyens sont également organisés des contacts entre le Collège provincial et les Collèges communaux. L'étude de satisfaction menée dans ce cadre par la Province de Liège a placé les Services de Santé parmi les **leaders de satisfaction des édiles**.

1.2 Subventions.

Le Collège provincial a octroyé un montant de **186.988,00 €** à plus de **60** Associations qui œuvrent dans le domaine de la Santé et/ou qui s'inscrivent dans le projet « Liège Province Festive ». C'est lors d'une séance officielle, le 15 décembre 2010, que ces chèques ont été remis aux Associations, invitées par Monsieur Georges PIRE, Député provincial en charge de la Santé, de la Qualité de Vie et de l'Environnement.

1.3 Les 10 ans du SAMI.

Les **10 ans d'activités du SAMI** (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) ont été l'occasion d'organiser, en mai dernier, une séance d'information grand public, précédée d'une séance académique au cours de laquelle les professionnels concernés ont pu échanger leurs expériences, en particulier, grâce aux interventions de Madame Séverine KIRCHNER, responsable scientifique de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur de Paris et du Docteur Pedro Da MATA, allergologue clinicien à Lisbonne. Le professeur Pierre BARTCH, Directeur honoraire des services de Santé de la Province de Liège a apporté son concours tant à la réussite de la séance académique qu'à la soirée grand public qui avait pour thème : « **Allergie et habitat** ».

Le SAMI a également participé à un **colloque international à Bruxelles**, dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne faisant ainsi la démonstration de ses résultats au service de la « **qualité de l'air** ». Joli écrin pour fêter ses 10 ans ...

1.4 Réseau Belge Francophone des Villes-santé de l'OMS : premier colloque.

Depuis sa constitution en Association Sans But Lucratif en juin 2009, le Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'O.M.S. (RBF), dont la Présidence est assurée par « Liège Province Santé », témoigne d'un véritable renouveau.

En décembre dernier, le RBF a organisé à Chaudfontaine son **premier colloque annuel** autour du thème « **le bien-être dans ma ville** ». Une réflexion a été menée sur le rôle des villes et villages dans le cadre d'une démarche de promotion de la santé.

1.5 Le relooking intérieur et extérieur du car Marie et Richard Berry

La présentation extérieure et la décoration intérieure ont été remises au goût du jour, pour mieux s'adapter aux besoins du public.

Graphiste, infirmières, architectes et décorateurs d'intérieur ont mis en relation leurs savoir-faire et leur expérience pour créer dans ce car une ambiance agréable et un espace de travail adapté au personnel itinérant. Ce projet, mené par une équipe pluridisciplinaire, témoigne une nouvelle fois de la capacité des services provinciaux à fonctionner en **transversalité**.

Le 6 décembre 2010, Monsieur **Richard BERRY** était présent à l'inauguration, **réitérant son soutien** à nos campagnes de dépistage.

Grâce au réaménagement du car « Berry », l'accent sera mis sur l'intérêt et la facilité de réaliser **plusieurs dépistages au cours d'une même visite**.

1.6 Convention de collaboration scientifique entre la Province de Liège et le Service de Sénologie de l'Université de Liège, dans le cadre du dépistage du cancer du sein

Suite à la mise à la retraite au 1er janvier 2010 du Premier Directeur Médecin et Radiologue, il a été décidé de réaliser – à l'instar des autres campagnes de dépistage - un partenariat, avec l'Université de Liège. Dès lors une **convention a été établie avec l'Université de Liège** en date du 1er mars 2010 pour une période d'un an, renouvelable.

Cette collaboration scientifique permet d'une part un cautionnement scientifique de notre action et d'autre part la pérennisation de la mise à disposition des compétences nécessaires à la lecture des mammographies.

1.7 Euroskills 2010 à Lisbonne

Le concours international Euroskills est une compétition analogue aux Jeux Olympiques, comportant des épreuves pratiques en rapport avec les métiers techniques. Les concurrents sont originaires de tous les pays d'Europe.

Ce concours est un parcours exigeant qui requiert de **solides compétences** tant physiques, que mentales, techniques et humaines.

Le **Service de Médecine du Sport de la Province de Liège** a apporté au Team Belge un véritable coaching, avec encadrement psychologique, conseils et entraînements. Ainsi, l'équipe belge a pu donner le meilleur d'elle-même. L'année 2010 est révélatrice du dynamisme de l'équipe multidisciplinaire médicale et paramédicale de ce service de médecine du sport. En effet, les résultats ont dépassé toutes les espérances. Les prestations du Team Belge ont été exceptionnelles : **la Belgique se classe 5ème sur les 26 pays** représentés : elle a décroché 2 médailles d'or, 7 d'argent, 3 de bronze et 9 médailles d'excellence.

1.8 Journée Mondiale du Sida

C'est sur base d'un large partenariat que cette manifestation s'est déroulée en 2010 (stands d'information, distribution de brochures et de kits de prévention sur le thème de la boule de Noël). Les services provinciaux ont associé à leur démarche **les trois CLPS et pas moins de 16 associations**, ce qui a permis d'étaler les actions sur toute une semaine et de multiplier le nombre de sites de rencontre avec le public.

2. DIRECTION GENERALE

Coordonnées :

Rue des Augustins, 43 à 4000 – LIEGE

Tél. : 04/232.87.42

Fax : 04/250.66.34

E-mail : dgsante@provincedeliege.be

La Direction générale assure la coordination et la gestion de l'ensemble des Services « **SANTÉ & ENVIRONNEMENT** » en étroite collaboration avec les Cabinets des trois Députés provinciaux qui en ont la charge.

Par une médecine **SOCIALE** et **PREVENTIVE**, l'ensemble du Secteur vise à rencontrer les besoins fondamentaux de la population de la province de Liège dans le domaine de la promotion de la Santé.

La Province développe ainsi de nouvelles stratégies en matière de médecine préventive, d'information et de sensibilisation du public, offrant ainsi à tout citoyen des pistes pour devenir responsable de ses choix en la matière et améliorer son bien-être.

L'Observatoire de la Santé recueille les données statistiques et épidémiologiques provenant d'une part, du Dépistage Mobile et d'autre part, des autres structures de santé telles que la Promotion de la Santé à l'Ecole, la Médecine Sportive, le Contrôle Médical, le SAMI, etc.

3. C.H.S. – « L' ACCUEIL », CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE



Coordonnées : : rue du Doyard, 15 à 4990-LIERNEUX

Tél : 080/29.21.11

Fax : 080.29.22.00

Mail : lierneux.accueil@provincedeliege.be

Web : <http://chsa.be>

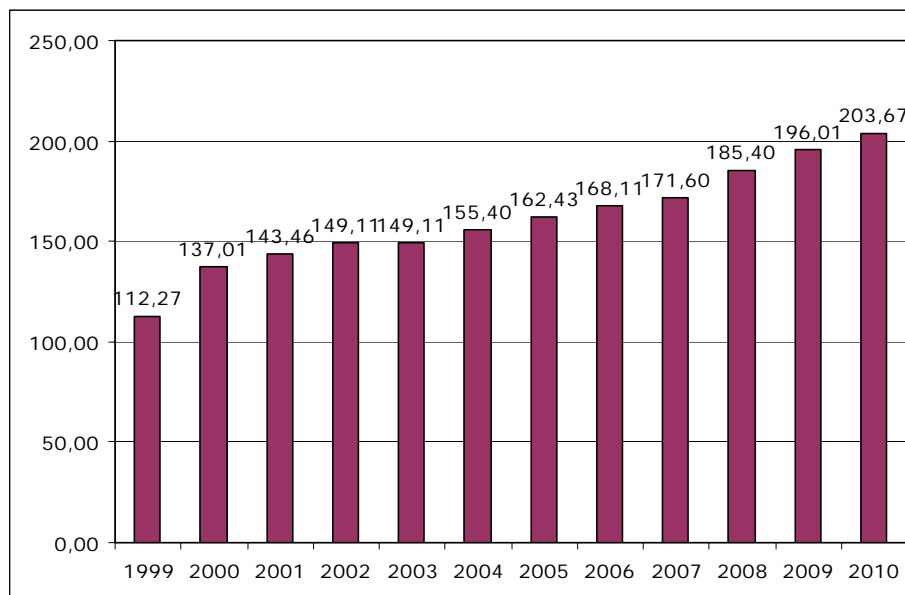
Evolution de la population des patients

<i>Jours de présence facturés</i>		
<i>Années</i>	2009	Au 31.10.10
Service A complet	39998	31846
Service A de jour	2434	2480
Service T complet	29564	24731
Service T de jour	2124	2026
Service T de nuit	332	185
Tf Ecdoval	5291	4496
Tf placement familial	37113	28913
Service Sp	9641	8167
TOTAUX	126496	102844
M.S.P.	21233	17859

Evolution des journées réalisées

Années	Total des Journées
2003	137.124
2004	139.937
2005	144.073
2006	146.888
2007	150.057
2008	149.677
2009	148.183
31.10.10	120.703

Evolution du prix moyen de la journée d'entretien, hors rattrapage, depuis 1996, sans le Placement ni la M.S.P. : A.S.B.L. et autres associations :



- Membre de l'ASBL Initiative d'Habitations protégées Fagnes-Ardenne : 33 lits occupés par les patients et répartis sur 6 sites différents dans 4 communes de la région (Malmédy, Lierneux, Vielsalm, Stavelot), tous agréés par le Ministère des Affaires Sociales de la Région Wallonne et subsidiés par le Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale ;
- Collaboration avec l'hôpital général de Malmédy pour les soins somatiques des patients du C.H.S. ;
- Membre de l'Assemblée générale de SANTHEA (anciennement AFIS, Association Francophone des Institutions de Soins) et A.E.P.S. (Association des Etablissements Publics de Soins);
- Membre de l'ASBL « Aide et Solidarité » ;
- Membre du Conseil d'administration de l'A.B.D.H. (Association Belge des Directeurs d'Hôpitaux) et de l'A.E.D.H. (Association Européenne des Directeurs d'Hôpitaux) ;
- Jumelé avec l'Hôpital Sainte-Anne de Paris (plus gros hôpital psychiatrique de France).

Conclusion

En ce qui concerne l'activité hospitalière du CHS, on peut dire qu'au cours de l'exercice 2010, elle s'est bien comportée même si au niveau de l'occupation des lits, on constate une légère diminution par rapport à 2009.

On peut, une nouvelle fois, à ce niveau regretter une chute plus sensible des lits de placement en familles d'accueil, ces dernières ayant tendance à diminuer et les patients à y installer, de moins en moins adaptés à cette formule.

Une réflexion en profondeur sur une redynamisation de ce type de prise en charge est toujours en cours afin de voir dans quelle mesure on peut le soutenir, afin de le maintenir.

Si les derniers calculs relatifs à l'exercice 2010 nous confirment un niveau d'activité acceptable, on pourra aussi escompter un statu quo sur le plan financier.

Au niveau des ressources humaines, la formule : *Pas « plus » d'agents, mais « mieux » d'agents*, surtout infirmiers, doit rester une priorité dans les méthodes de gestion retenues.

La mise en place d'un Comité de gestion, dirigé par la Députée provinciale Madame FIRQUET, a sans conteste permis la prise en compte et la résolution de nombreux problèmes de l'espèce.

Le taux d'absentéisme est en légère baisse et se situe entre 8 et 10% de l'ensemble du personnel avec une place importante occupée par les services nursing et le service d'entretien.

Il faut reconnaître que le fait de disposer de 70% d'agents nommés dans ces deux catégories et remplacés, par obligation légale dans la première, ne facilite pas la maîtrise des finances.

A ce sujet le nouveau cadre du personnel du CHS, adopté en 2008, a subi quelques nouveaux aménagements pour répondre mieux encore aux besoins réels de fonctionnement.

Des postes importants tels que responsable des ressources humaines, contremaître technique, responsable financier... ont été installés dans leurs fonctions.

Si les charges semblent sous contrôle, il faut malgré tout rester extrêmement vigilant et restaurer la réalisation de tableaux de bord mensuels afin de pouvoir apporter rapidement les changements et corrections nécessaires.

Tous ces indicateurs doivent permettre au gestionnaire d'adopter une politique volontariste de rénovation et d'innovation, de nouvelle gouvernance, d'investissements de tous ordres au CHS afin de poursuivre l'objectif de qualité des soins et de confort apportés aux patients.

4. CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL (C.R.T)



4.1. Coordonnées

Données d'identification : Centre de Réadaptation au Travail – C.R.T.
Route de Dinant 106 – 4557 – Tinlot

Direction : Dominique COLLIGNON
dominique.collignon@provincedeliege.be
collignon.domi@lecr.be

Secrétariat : Marianne DELREE

Site Web : Marianne.delree@provincedeliege.be
www.lecrt.be
Téléphone : 085. 24.38.50
Fax : 085. 24.38.83

4.2. Personnel

L'A.W.I.P.H. subventionne les agents attachés exclusivement à la formation professionnelle des stagiaires.

L'ensemble des activités du CRT (Asbl de Formation, Centre d'Orientation Professionnelle spécialisé, Internat) a nécessité en 2010 un personnel de **34 agents (soit 32,75 ETP) dont 19,5 ETP** sont subventionnés par l'Agence.

Les autres sont pris en charge par l'Institution provinciale.

4.3. Les missions du Centre

Cette structure d'insertion professionnelle dédiée à la personne adulte en situation de handicap physique et/ou psychique vise l'accès ou le retour durable à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

4.3.1. Le Centre d'Orientation Professionnelle Spécialisée (COPS)

Seul centre de ce genre en région wallonne reconnu par l'INAMI, le COPS a une fonction de diagnostic et de conseil pour favoriser l'insertion socio-professionnelle.

- 70% des demandes d'orientation nous sont adressés par les organismes mutuellistes (stable) ;
- Nombre de demandes : diminution de 10% par rapport à 2009 (retour à la moyenne après le pic équivalent d'augmentation en 2009) ;
- Nombre d'examens réalisés : 79

4.3.2. Le Centre de Formation Professionnelle (CFP)

4.3.2.1. La Préformation

Le site « **Pyramides** » est une formule d'activation et de remise à niveau des compétences de base

Résultats : toujours très stables

- 1 stagiaire sur 3 en formation qualifiante au CRT est issu de «Pyramides» ;
- 80% des préformations connaissent un aboutissement favorable (passerelle vers un opérateur classique, passage en Formation Qualifiante, Contrat d'adaptation professionnelle).

4.3.2.2. Les formations qualifiantes

Mission : Répondre aux besoins de transfert de compétences du secteur secondaire vers le tertiaire d'où l'importance :

- de l'acquisition de compétences génériques en y ajoutant la notion de transférabilité ;
- de la nécessité de proposer des filières qualifiantes aux profils élargis ;
- d'une incontournable formation en centre plutôt qu'en entreprise pour la réalisation du transfert de profil et de compétences comportementales.

Plus value du Centre en regard des opérateurs classiques de formation :

- Infrastructure adaptée à tous les types de handicaps physiques ;
- Individualisation stricte des plans de formation (à géométrie variable) ;
- Inévitablement, des approches pédagogiques spécifiques en lien avec les besoins individuels ;
- Intégration du handicap et médical ;
- Restitution du handicap dans un contexte systémique (pluridisciplinarité de l'encadrement) ;
- Approche valorisante, redynamisante et réconciliante favorisant les attitudes positives face au milieu social et professionnel ;
- Equipe pédagogique : professionnels issus du monde de l'entreprise ;
- Matériel professionnel de pointe et outils performants en phase avec les exigences requises en entreprise ;
- Dispositif de mise à l'emploi ;
- Suivi post formatif de 3 ans.

4.3.2.3. Bilan des activités du Centre de Formation/Insertion

- Effectif global de fréquentation 2010 : 66
- Insertions (sur base des personnes ayant mené à terme leur parcours formatif : 65% sur 2009-2010)

4.3.3. L'hébergement en résidence

- D'une capacité d'accueil de 22 lits, « l'Internat » est situé sur le site même du Centre, et est entièrement équipé, accessible à tous les types de handicaps physiques ;
- Il accueille un public géographiquement dispersé (4 provinces) soit en raison de la longueur et du coût des déplacements soit pour des motifs de précarité financière des usagers avant leur retour en emploi ; Un service de restauration est également proposé tant pour les usagers internes qu'externes ;
- Une navette provinciale assure quotidiennement le transfert vers la gare de Huy.

En termes quantitatifs : l'Internat a hébergé 33 stagiaires en 2010 outre 17 candidats admis en observation hebdomadaire (17 X 4 jours).

4.4. L'Infrastructure du Centre

Le CRT s'est doté d'une importante **infrastructure adaptée à ses usagers** en termes de locaux spacieux et accessibles aux personnes présentant différents types de handicaps physiques et particulièrement à celles dites à mobilité réduite. Les équipements pédagogiques, très performants, sont en phase avec les exigences requises dans le cadre de l'entreprise.

4.5. L'octroi des subventions 2010

Les investissements relatifs au matériel pédagogique sont pris en charge par l'Asbl CRT et sont subventionnés par l'A.W.I.P.H. (*Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée*). En 2010, le CRT a reçu une enveloppe « infrastructures » de 23.798 €, 112.961 € d'avances relatives aux stagiaires, et 1.122.194 € de subventions relatives aux frais de formation.

4.6. Les représentations extérieures en 2010.

Outre des initiatives individuelles, le CRT a été représenté ou a participé à une vingtaine de manifestations en 2010.

4.7. Faits marquants durant l'exercice 2010

- au plan pédagogique, la mise en œuvre de différents plans d'actions et la conception de nouveaux outils visant à accroître l'employabilité de nos usagers ;
- une refonte sévère de la finalité informatique ;
- au plan des infrastructures, un important chantier réhabilitant le bâtiment abritant anciennement des ateliers désaffectés (menuiserie, soudage, ...) ;
- au plan financier, la passation de 3 marchés de services ;
- l'organisation de la journée de l'insertion professionnelle de la personne handicapée en Province de Liège en partenariat avec l'AWWIPH ;

4.8. Perspectives 2011

- la mise en œuvre de dispositifs transversaux (pédagogiques et au niveau de l'équipe) ;
- la proposition d'une nouvelle finalité de formation dédiée au métier de conducteur de charriots élévateurs (cariste) en partenariat avec l'IPEPS Huy-Waremme et le CEFA de l'EP de Huy.
Il est ici question d'un partenariat mosan (Herstal - Huy – Tinlot) pour la formation de cariste au sens strict et de fonctions élargies via une organisation modulaire visant à augmenter le niveau d'employabilité des usagers (futurs employés ou déjà en place).

5. SERVICE DE LA QUALITE DE LA VIE

Coordonnées :

Institut Provincial Ernest Malvoz, Quai du Barbou n° 4 à 4020 – LIEGE
Tél. : 04/344.78.87 (86/88)
Fax : 04/344.79.18
E-mail : qualite.secretariat@provincedeliege.be

Trois services :

- Le Service de Promotion de la Santé à l'École (P.S.E.)
- Le Service médical de Contrôles et d'Expertises
- Le Service de Médecine du Voyage

5.1. Le Service de Promotion de la Santé à l'École (P.S.E.)**5.1.1. Missions**

De part ses missions décrétales, le Service PSE assure, pour toutes les écoles sous tutelle :

- **La surveillance médicale des élèves** et le suivi des élèves en difficulté en concertation avec les équipes PMS.
- **La promotion de la vaccination** avec mise en ordre gratuite des vaccins, si nécessaire et si les parents le souhaitent.
- **La gestion des maladies contagieuses déclarées à l'école** en ce compris un système de garde pour les urgences sanitaires survenant le week-end ou pendant les congés scolaires (méningites à méningocoque).
- **Le recueil des données socio-sanitaires**. Pour ce faire, nous avons fait l'acquisition d'un logiciel Dosmed qui, à terme, va permettre de mettre à jour des priorités santé par école et par entité.
- **La promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé** avec la visite des bâtiments et des conseils éventuels.
- **La promotion de la santé en initiant ou soutenant des « projets santé »** dans les écoles par une aide méthodologique, une analyse des besoins, le prêt d'outils ou des animations éventuelles suivant les demandes.

5.1.2. Quelques chiffres

- 63 communes avec lesquelles nous avons reconduit une convention
- 15 antennes réparties sur tout le territoire de la Province de Liège
- 1 équipe de Coordination
- 399 établissements sous tutelle

Pour l'année scolaire 2008-2009, cela a, notamment, représenté :

- 62 682 élèves sous tutelle dont
 - 44 677 de l'enseignement fondamental
 - 18 005 de l'enseignement secondaire et supérieur provincial
- 31 485 bilans de santé
- 4 875 examens neuromoteurs en 3^{ème} maternelle
- 6 112 vaccins administrés
 - 4630 pris en charge par la Communauté française
 - 1482 pris en charge par le Fonds des maladies professionnelles aux étudiants effectuant des stages à risques
- 14 311 contrôles pour pédiculose
- 3 798 tests tuberculiques:
 - 3678 chez des étudiants effectuant des stages à risques
 - 120 chez des élèves ayant eu un contact avec un malade.
- 2 interventions pour urgence sanitaire (méningites à méningocoques).

5.1.3. _ La Cellule Coordination

Notre cellule coordination a mis en place un travail en synergie, indispensable, entre les équipes pour l'élaboration et le suivi du projet de service. Elle a permis d'augmenter les compétences et la visibilité du Service.



5.1.4. _ Projet de service

Imposé par un décret, le projet de service est mis en place pour une durée de 7 ans pour la version actuelle (6 ans pour les suivantes) et doit être réévalué chaque année.

Il vise à diffuser une culture de promotion de la santé en milieu scolaire et à intégrer la démarche de promotion de la santé dans les activités quotidiennes relatives à l'ensemble des missions du Service PSE.

Il définit les priorités développées par notre Service à savoir :

- La surveillance médicale des élèves en développant un véritable partenariat Elèves- parents – écoles – PSE – PMS
- La communication interne et externe en :
 - privilégiant l'accueil des élèves et des enseignants ;
 - favorisant les échanges inter-équipes ;
 - améliorant l'harmonisation des pratiques.
- Le développement de la qualité de la vie et du bien-être à l'école en :
 - initiant ou soutenant des projets de promotion à la santé répondant aux besoins du terrain et aux priorités en santé publique de la Communauté française ;
 - créant des outils répondant aux besoins des écoles et des antennes ;
 - recherchant de nouveaux partenariats.

PARENTS - ELEVES / ETUDIANTS - PSE - ECOLE – PMS



5. 2. Le Service médical de Contrôle et d'Expertises

5.2.1. Contrôles des absences pour maladie

Les médecins vérifient le bien-fondé des absences pour maladie et réalisent ponctuellement des contrôles à l'Institut Malvoz ou au domicile de l'agent malade. Ces contrôles sont réalisés à la demande de l'employeur et sous certains critères (nombre de maladies et nombre de jours d'absence pour maladie).

Quelques chiffres :

2009	2010	
18.500	20.671	Agents sous tutelle (Province, CHR, CHU, ULg, Communes, C.P.A.S., etc.).
24.355	24.374	Certificats médicaux examinés
3.675	4.041	Contrôles au sein de l'Institut
706	500	Contrôles au domicile de l'agent

5.2.2. Expertises

En matière d'accident de travail, le Service sert de lien entre l'employeur et l'assureur Loi avec éventuellement, lors du refus de l'assureur, la prise en charge dans le cadre de l'absence pour maladie.

Le Service réalise depuis fin 1999 des expertises dans le cadre des accidents de travail d'agents du CHU et de la RTBF pour le compte d'Ethias (625 dossiers examinés et 40 expertises réalisées)

5.3. Le Service de Médecine du Voyage

5.3.1. Information et prévention

Ce service est un centre de médecine préventive pour les voyageurs :

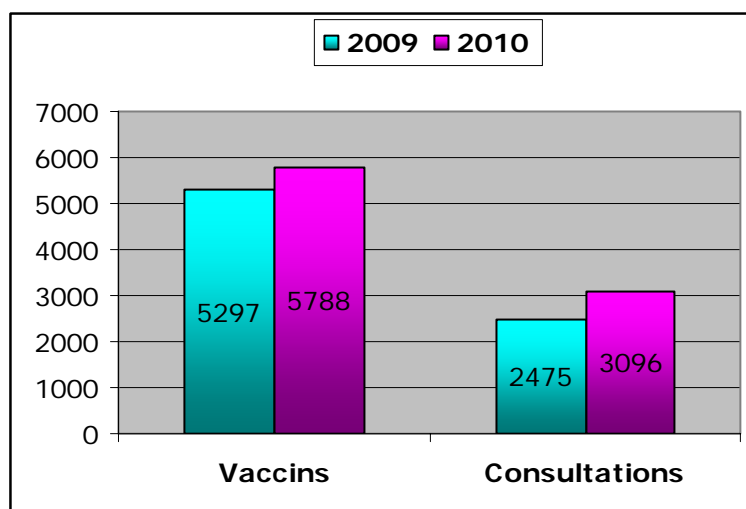
- **Evaluation personnalisée du risque** (antécédents médicaux, destination, durée du séjour, vaccination, traitements préventifs, pharmacie de voyage,...).
- **Logiciel EDISAN** : il permet d'être informé de toutes les épidémies dans les 24 heures.
- **Accueil téléphonique** pour répondre aux interrogations des voyageurs, agences de voyage, médecins (+/- **6.500** appels en 2010).
- **Site INTERNET**
- Participation au Salon « **Vert, Bleu, Soleil** »

5.3.2. Vaccination

Centre agréé par le Ministère de la Santé publique pour administrer les deux vaccins **obligatoires** pour certains pays :

- Contre la **fièvre jaune**.
- Contre les **méningites à méningocoques** pour les pèlerins.

3.096 (+22%)	Consultations
2.725	Fièvre jaune
363	Méningite
2.700	Autres vaccins



6. SERVICE DES CONSULTATIONS

Coordonnées :

Institut Provincial Ernest Malvoz, Quai du Barbou n° 4 à 4020 – LIEGE

Tél. : 04/344.79.50

Fax : 04/344.77.02

E-mail : secretariat-consult@provincedeliege.be

Ce service évalue la condition physique de nombreux sportifs amateurs et professionnels. On y réalise également des bilans fonctionnels détaillés chez les patients souffrant de troubles cardio-respiratoires et des expertises d'aptitude au travail.

Constitué d'une équipe pluridisciplinaire, il propose :

- En médecine du Sport : des épreuves fonctionnelles respiratoires et des bilans d'aptitude à la pratique du sport.
- Des traitements de kinésithérapie
- Des consultations spécialisées : pneumologie, cardiologie, allergologie, endocrinologie, tabacologie (Centre d'Aide aux Fumeurs)

L'électrocardiographie



L'échocardiographie



Test d'effort sur tapis roulant



Sur machine à ramer



Prélèvements sanguins pour l'évaluation de l'acide lactique à l'effort



La fonction Respiratoire



La kinésithérapie



Ses missions :

1. Définir les modalités d'une bonne pratique sportive est une des missions de la Médecine du Sport associée à la Cardiologie, la Pneumologie et l'Endocrinologie qui s'inscrit dans le cadre plus vaste de la médecine préventive et de l'amélioration de la qualité de la vie.
2. Le développement de la psychologie du sport à la Province de Liège s'inscrit dans une volonté de service public, ici en particulier autour du sport. Elle s'attache bien évidemment à l'amélioration de la performance, mais toujours en renvoyant à l'autonomie du sportif, tant dans l'exercice de son sport que dans sa vie personnelle.
3. Les phénomènes allergiques sont en augmentation constante. Le service d'Allergologie a pour mission le diagnostic et le traitement désensibilisant de ces maladies.
4. Suite à la pression démographique et à la spécificité de la pathologie du 3^{ème} âge, le Service poursuit le développement de la consultation de Gériatrie.
5. Des traitements de Physiothérapie par différents agents physiques thérapeutiques y compris la rééducation fonctionnelle sont réalisés chez les malades atteints d'affections rhumatismales, respiratoires ou du système nerveux ainsi que pour les traumatisés sportifs.
6. Le but de la consultation d'Aide aux Fumeurs (C.A.F.) est d'apporter un soutien médical et psychologique au patient pendant la période de sevrage tabagique. Le service répond également aux nombreuses demandes d'informations sur les méthodes de sevrage. Il collabore avec différents organismes actifs dans le domaine de la prévention du tabagisme. Chaque année, le C.A.F. participe activement à la Journée Mondiale sans Tabac.

7. Des expertises sont réalisées pour des demandes d'indemnités au « Fonds des Maladies Professionnelles. »
8. A la demande des centres de Médecine du Travail, des examens complémentaires ou spéciaux sont effectués.

Quelques chiffres en 2010 : 1547 consultations, 11248 actes techniques, dont 1336 examens cardio-vasculaires, 3292 traitements de kinésithérapie, 1128 tests à l'effort, 1723 examens respiratoires et 174 séances de sevrage tabagique.

7. LE LABORATOIRE

Coordonnées :

Institut Provincial Ernest Malvoz, Quai du Barbou n° 4 à 4020 – LIEGE

Tél. : 04/344.79.66

Fax : 04/344.79.95

E-mail : laboratoire@provincedeliege.be

Deux entités :

7.1. Chimie et Microbiologie environnementales

7.2. Toxicologie

7.1. Chimie et Microbiologie environnementales

7.1.1. Ses missions :

- Analyses chimiques et microbiologiques des eaux (potables, de source, de piscines, alimentaires, de stations d'épurations, de rivières, de nappes phréatiques, ..)
- Analyses des déchets
- Analyses de l'air (piscines)
- Analyses chimiques et microbiologiques de denrées alimentaires

7.1.2. Ses atouts :

- Certification BELAC selon la norme internationale ISO 17025
- Agrément Région Wallonne : analyses des eaux de surface et des eaux potables
- Agrément DGRNE : analyses des déchets et déchets toxiques
- Agrément IBGE : analyses d'eaux potables ou de surface pour la région bruxelloise
- Agrément AFSCA : analyses et contre analyses de denrées alimentaires (voir site www.afsca.be)



Soit un total de 260 paramètres accrédités ISO

L'agrément AFSCA concernant les analyses microbiologiques des denrées alimentaires nous autorise à aider les industries agro-alimentaires dans le cadre de l'autocontrôle et la mise en place de plans HACCP.

Nous disposons maintenant d'une autonomie complète au niveau des eaux potables. Ce qui nous permet de mieux gérer les dossiers de nos clients et, surtout, d'éradiquer une sous-traitance onéreuse et contraignante (délais des analyses confiées à d'autres laboratoires).

7.1.3. Ses clients :

780 clients différents ont franchi les portes de nos laboratoires en 2010, et nous avons rendu **103.750** résultats.

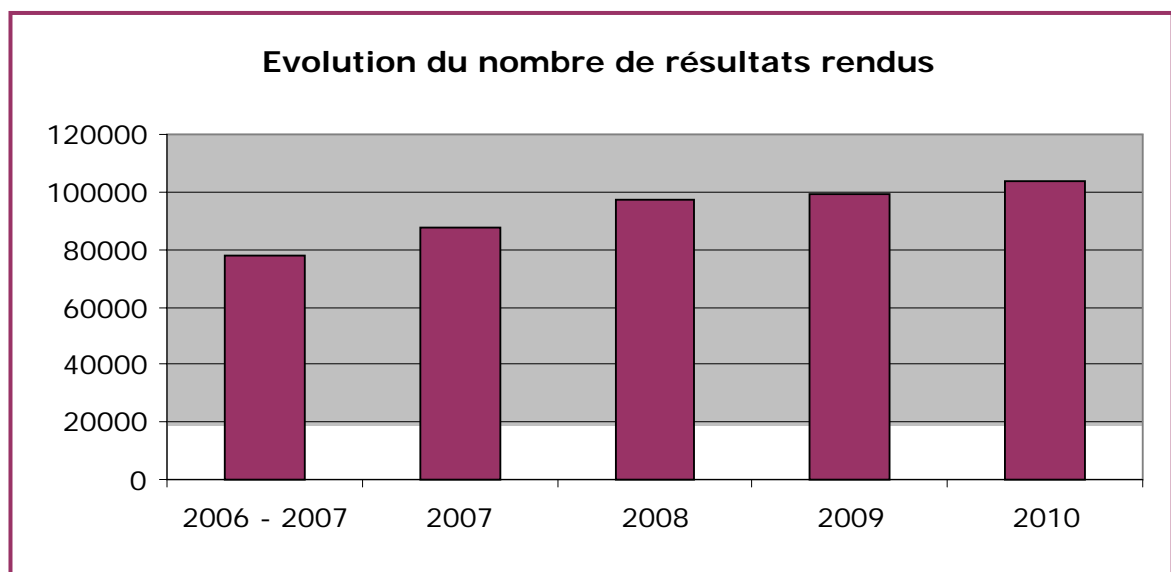
Clients :

	Nombre
Administration Provinciale	38
Administrations Publiques	152
Privé (entreprises)	478
Citoyens (particuliers)	112

Nombre de résultats rendus :

	Nombre
Administration Provinciale	2.628
Administrations Publiques	50.457
Privé (entreprises)	50.064
Citoyens (particuliers)	601

Au niveau des résultats rendus, on note une augmentation depuis 2006 :



Que pensent les clients ?

L'enquête de satisfaction bisannuelle a été relancée fin 2009. Elle a révélé, entre autres, les chiffres suivants (NB : l'effectif était de 120 réponses) :



- Catégories de clients concernés:
 - Sociétés **privées** : **45%**
 - Service **public** : **53%**
 - **Particuliers** : **2%**
- Appréciation positive globale du laboratoire : **89,5 %**.
- Retour des enquêtes : **48%** (chiffre bas sans doute attribuable à la lassitude des clients beaucoup sollicités)
- Prix : jugés raisonnables par **84%** des clients, élevés par **16%** d'entre eux.

7.2. Toxicologie

7.2.1 Ses missions :

Dosage de métaux, de solvants ou de leurs métabolites dans des urines

7.2.2 Ses clients :

SPMT (Liège et Namur)
Fabrique Nationale

7.2.3 Ses analyses.

Le laboratoire a rendu 4.363 résultats en 2010.

8. MÉDECINE DE L'ENVIRONNEMENT

Coordonnées :

Maison de la Qualité de la Vie
Boulevard de la Constitution, 19
4020 LIEGE
Tél : 04/349.51.11
Fax : 04/344.25.83
Mail : medenv.secretariat@provincedeliege.be

Deux services :

- 8.1 Service d'Analyse des Milieux Intérieurs – S.A.M.I.
- 8.2. Service Provincial de Promotion de la Santé – S.P.P.S.

8.1. Service d'Analyse des Milieux Intérieurs - S.A.M.I.

Ce service vise à étudier les habitations suspectes de receler des éléments nuisibles à la santé des occupants sur appel de ceux-ci avec l'aide de leur médecin-traitant.

S'inscrivant pleinement dans les objectifs de solidarité et de proximité, le SAMI a poursuivi, en 2010, les visites de domiciles de personnes malades, exposées à des polluants intérieurs, tout en continuant à informer préventivement, les citoyens qui s'adressent à lui. Cette année, le chiffre total cumulé de **1184 visites** a été atteint.

Désormais, ce service, qui a **fêté ses 10 années d'activités en 2010**, continuera à assurer ses missions dans le cadre plus général du département du « développement durable ».

8.2. Service Provincial de Promotion de la Santé - S.P.P.S.

Coordonnées :

Tél. : 04/349.51.33

Fax : 04/349.51.35

Mail : spps@provincedeliege.be

Missions

- Informer la population, par le biais de campagnes thématiques, de conférences, de diverses manifestations, afin de lui conférer une meilleure maîtrise des facteurs influençant la santé et la possibilité d'améliorer celle-ci,
- Coordonner et gérer le Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et gérer le projet européen « Liège Province Santé ».

Quelques chiffres

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des activités du SPPS ces quatre dernières années.

	2007	2008	2009	2010
Manifestations	22	23	23	30
Jeudis-santé	12	16	11	13
Village provincial	/	/	17	9
Stands SPPS	7	21	27	28
Stands « Liège Province Festive »	/	21	33	17
Liège Province Santé	6	2	5	3
RBF	/	/	3	7

Evolution positive dans l'ensemble des activités.

Brochures

Trois brochures ont été remises à jour et réimprimées :

- « Comment bien manger au quotidien des fruits et légumes ? » ;
- « Le Cœur des femmes et leurs maladies cardio-vasculaires » ;
- « Les troubles bipolaires ».

Deux brochures ont été réalisées et imprimées :

- Service des Consultations ;
- Réseau belge francophone.

Affiches et Invitations

48.650 affiches et 158.800 invitations ont été réalisées et envoyées.

Pour la réalisation de ces dernières, le Service provincial de Promotion de la santé travaille en transversalité avec différents services provinciaux : la Cellule Graphique, l'imprimerie provinciale des Hauts Sarts ainsi que la Cellule Intranet.



9. SERVICE DE DEPISTAGE MOBILE

Coordonnées

rue de Wallonie 28
B-4460 GRACE-HOLLOGNE

Tél. : 04/237.94.84

Fax : 04/237.95.00

Mail : depistage.mobile@provincedeliege.be



a) Les Dépistages

- **Dépister le cancer du sein:**
 - o 4509 mammographies dans les tranches d'âge 40-49 et 70-74
 - o 2904 mammothests pour la tranche d'âge 50-69
- **Dépister les affections prostatiques et l'andropause:**
 - o 9321 prélèvements pour les affections prostatiques
 - o 9316 tests de glycémie et 9318 tests de cholestérol couplés au dépistage du cancer de la prostate
 - o 7029 recherches d'andropause
- **Dépister les affections thoraciques, le diabète et l'insuffisance rénale:**
 - o 3995 radiographies pulmonaires en collectivité
 - o 2723 tests fonctionnels pour la bronchite chronique
 - o 4759 tests de glycémie en population
 - o 2667 analyses sanguines et d'urines pour l'insuffisance rénale
 - o 3969 recherches des facteurs de risque cardiovasculaire
- **Dépister l'ostéoporose:**
 - o 715 tests aux ultra-sons

b) Le Sex'Etera

Le Bus Sex'Etera aborde différents thèmes liés à la vie affective et sexuelle. Ce bus est destiné aux jeunes de treize à dix-sept ans, mais peut être adapté selon la demande, à des populations d'enseignements spécialisés par exemple.



Cet outil interactif vise, dans un climat de confiance, à favoriser le dialogue et l'écoute afin d'informer et de susciter une réflexion de l'adolescent sur des sujets liés à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Quelques chiffres:

- o **2277** visiteurs dans la version « **animation** » (aborde avec des jeunes de 13 à 17 ans des thèmes tels que : l'adolescence, la relation amoureuse et sexuelle, le plaisir....);
- o **1864** visiteurs dans la version « **exposition** » (offre un éclairage sur le SIDA et les I.S.T., leur mode de transmission, leur dépistage, la prévention,).

c) Nouveautés:

- La mise en place d'un secrétariat médical;
- Le relooking intérieur et extérieur du Car Marie et Richard BERRY;
- Convention de collaboration scientifique entre la Province de Liège et le Service de sénologie de l'Université de Liège dans le cadre du dépistage du cancer du sein;
- Convention de collaboration scientifique entre la Province de Liège et l'Université de Liège dans le cadre du dépistage de l'ostéoporose;
- Placement de défibrillateurs dans chaque car et formation du personnel à cet appareil;
- Formation "d'Accompagnement vers le Mieux-Etre au Travail" ;
- Formation « Agent d'Accueil/Téléphoniste » pour le personnel administratif.

10. COLLABORATIONS DIVERSES - Les Centres Locaux de Promotion de la Santé

Coordonnées

Centre Local de Promotion de la Santé - Huy-Waremme

Chaussée de Waremme, 139 à 4500 – HUY

Tél. : 085/25.34.74

Fax : 085/25.34.72

Mail : clps@clps-hw.be

C.L.P.S. – Centre liégeois de Promotion de la Santé

Boulevard de la Constitution, 19 à 4020 - LIEGE

Tél. : 04/349.51.44

Fax : 04/349.51.30

Mail : promotion.sante@clps.be



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

Département des Systèmes d'Information

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010.**

I. Nouvel organigramme

Lors de l'adoption des nouveaux cadres, le Collège provincial a marqué sa volonté de renforcer son service informatique central. Toutefois, il n'est pas toujours évident de recruter du personnel pour remplir les différentes places prévues au cadre du service informatique.

Dans ce nouvel organigramme, le Département des Systèmes d'Information est divisé en trois services, agissant chacun sur un volet particulier de l'informatisation des différents secteurs :

- L'infrastructure réseau et serveurs,
- La gestion du parc informatique, la maintenance et l'assistance,
- Les projets et développements (valeur ajoutée sur l'Intranet).

Les activités mises en avant au travers de cette synthèse répondront à cette même découpe.

II. L'infrastructure réseau-Intranet

La gestion du **courrier électronique** (3.797 boîtes aux lettres électroniques dont 650 génériques) est entièrement assurée par le service Réseau-Intranet. Les serveurs de courrier électronique étaient situés jusqu'à présent sur le site géographique de Seraing. Toutefois, courant 2010, le Collège provincial a marqué son accord sur le renouvellement du logiciel informatique du courrier électronique et de l'infrastructure physique y associée, ainsi que la migration de l'infrastructure vers la nouvelle salle serveur sur le site OPERA. Cette migration, qui est en cours, permettra d'augmenter considérablement la taille des boîtes de courriers électroniques et le confort de travail des agents provinciaux.

Pour rappel, ces boîtes aux lettres électroniques sont également accessibles depuis Internet, ce qui permet à tous les Conseillers provinciaux et à un nombre limité d'agents d'accéder à leur messagerie, via l'"**Outlook Web Access**" (OWA), depuis leur domicile. Pour des raisons de sécurité et de certificat, l'adresse du serveur a été modifiée début 2010 pour devenir `wm.provincedeliege.be` (`wm=webmail`).

Si le service réseau assure également la gestion de toute une série de serveurs situés à Seraing ou répartis dans les différents établissements (serveurs fichiers, serveurs d'impression...), la Province de Liège externalise toutefois la gestion des infrastructures physiques hébergeant les applications de la gestion quotidienne de la Province de Liège : GED, logiciel de la Bibliothèque (ALEPH), plate-forme e-taxes ("petites taxes"), prêts, serveurs de domaines DNS, sites Internet (culture, sports, social, BREL, andropause...), ainsi que la gestion sécurisée de l'accès à Internet, les accès à la zone démilitarisée (DMZ) Internet-Intranet, la sauvegarde quotidienne des données et la mise à disposition d'un espace sécurisé pour quelques serveurs spécifiques gérés par la Province de Liège. En 2010, le Collège provincial a marqué son accord sur un contrat relatif à l'**exploitation consolidée** de ces différents volets par notre partenaire NRB, répondant notamment au principe de virtualisation des serveurs, c'est-à-dire une seule et unique infrastructure physique avec plusieurs serveurs logiques et virtuels, qui est en outre mutualisée. L'avantage de la **mutualisation** permet de partager en toute sécurité entre plusieurs clients ou plusieurs applications une infrastructure physique unique, ce qui induit un investissement partagé entre clients (le budget d'investissement final de ce nouveau contrat d'exploitation **s'est d'ailleurs élevé à 15%** seulement du budget d'investissement initialement prévu pour cette mise à jour).

Enfin, 2010 a vu se concrétiser une dernière amélioration technique importante en ce qui concerne l'**infrastructure physique et logique de notre réseau Intranet et de notre accès à Internet**. A l'aide des spécialistes "réseaux" de l'opérateur VOO et de NRB,

l'architecture du réseau physique a été revue pour améliorer le trafic et éviter des problèmes d'engorgement au mieux des possibilités physiques du réseau actuel.

Les conclusions techniques de l'ensemble des intervenants ont abouti à l'adoption par le Collège provincial des propositions visant à modifier le réseau physique de l'Intranet et certaines de ses structures logiques, mises en œuvre durant le dernier trimestre 2010:

- une augmentation de la bande passante pour l'accès vers NRB,
- une sécurisation de l'accès au bâtiment OPERA avec une augmentation de la bande passante
- et la sécurisation de l'accès au bâtiment des Affaires culturelles pour la téléphonie interne (accès aux serveurs et aux liaisons téléphonique externes).

Bien que la **sécurité** reste une priorité pour le Département des Systèmes d'Information, nous nous soucions également du bien-être des utilisateurs de nos outils. En 2010, on mentionnera en ce sens la libération de certains filtres bloquant l'accès à Internet (portant la liste des catégories filtrées de 37 à 15), la mise en place d'une couverture WiFi au Campus 2000 permettant aux étudiants de se connecter aisément à Internet avec leurs portables (accès au réseau protégé par les mêmes identifiants et mots de passe que ceux utilisés pour la connexion à l'Ecole Virtuelle : seuls les membres de la Haute Ecole y ont donc accès), et la mise à disposition d'une nouvelle méthode d'accès à l'**extranet** pour les Conseillers provinciaux.

La technologie proposée initialement aux Conseillers provinciaux pour accéder à l'Intranet depuis leur domicile semblait difficile, notamment pour ceux qui en faisaient une utilisation irrégulière. Certains utilisateurs rencontraient des problèmes d'accès liés notamment à la désynchronisation de la calculatrice. Outre les problèmes vécus par les utilisateurs, cela engendrait de nombreuses opérations de maintenance au niveau du Département. C'est pourquoi cet accès a été remplacé, et repose à présent sur une authentification basée entre autres sur la carte d'identité électronique (e-ID).



Cette technique permet d'accéder par Internet aux ressources disponibles d'un Intranet et ce, d'une manière totalement sécurisée. Elle a en outre été mise à disposition d'autres utilisateurs, en fonction de leurs besoins (plus d'une centaine d'utilisateurs au 1^{er} janvier 2011).

III. Projets et développements

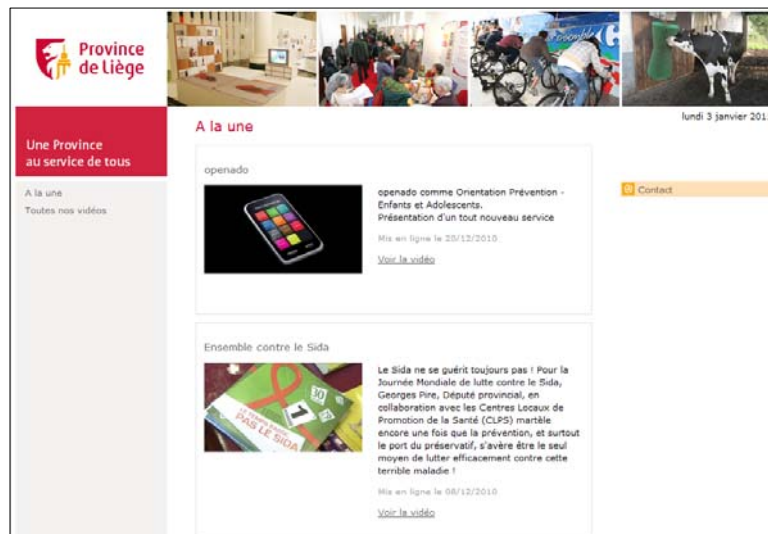
1. Un portail Internet plus orienté "événementiel"

Dans le prolongement de la mise en ligne, en 2008, d'un portail Internet provincial renouvelé et mis à jour, avec des contenus totalement réorganisés (<http://www.provincedeliege.be>), le Collège provincial a souhaité faire évoluer les sites provinciaux d'un caractère institutionnel vers un caractère transactionnel et/ou événementiel.

Une des premières actions en ce sens mise en œuvre par le Département des Systèmes d'Information, est le développement d'un espace vidéos, dans lequel, grâce à un outil d'administration, le Service Communication peut publier des vidéos de manière simple et totalement autonome.

Depuis le 30 juin 2010, le portail provincial a ainsi été complété d'un espace permettant de visionner des vidéos sur des activités ou des événements provinciaux (<http://www.provincedeliege.be/videos>).

- Les vidéos "A la Une" sont directement visibles depuis le portail d'accueil de la Province de Liège.
- Depuis ce portail, via l'onglet "Découvrez le portail vidéo" placé à droite, l'internaute peut accéder à l'ensemble des vidéos provinciales classées par date de parution ou par titre.
- Chaque vidéo est agrémentée d'un titre, d'une photo de présentation, d'une description et éventuellement, d'un lien vers un autre site Internet.



L'équipe web a en outre travaillé en 2010 sur les sites suivants, liés soit à l'une des 22 compétences, soit à des projets ponctuels ou des nouveaux besoins :

- La compétence "Santé & Qualité de vie" (<http://www.provincedeliege.be/sante>) a été intégrée, en février 2010, à la nouvelle plateforme technologique et graphique.
- Un vaste chantier a par ailleurs commencé en 2010, avec une longue analyse, à savoir le développement d'un nouveau portail pour la compétence "Agriculture" (<http://www.provincedeliege.be/agriculture>). Il devrait voir le jour début 2011 (une fois les contenus finalisés). Dans ce cadre, un portail sécurisé réservé aux professionnels est également à l'étude afin de leur offrir des services spécifiques.
- Enfin, le portail actuel de la Culture, développé en 2004 par la société NRB est peu à peu "détricoté" pour faire place à des sites spécifiques développés en interne qui s'intègrent à la nouvelle plateforme technologique et graphique. Après la jeunesse en 2009, c'est le site du Musée de la Vie Wallonne qui a été complètement revu cette année. Tout comme le portail Agriculture, il devrait être opérationnel début 2011, dès que les contenus seront disponibles.
- En ce qui concerne les projets ponctuels, certains sites ont été développés, d'autres actualisés :
 - Un site pour le concours littéraire "**Et-Lisez-Moi**" organisé par la Bibliothèque Chiroux pour les jeunes (<http://www.et-lisez-moi.be>).
 - Un site Internet qui présente le nouveau relais d'information sur l'Union européenne "**Europe Direct**" (<http://www.provincedeliege.be/europedirect/>).
 - Le site Internet dédié au projet "**Passages, croiser les imaginaires**" (<http://www.provincedeliege.be/passages>).

- Pour la cinquième édition de la **Biennale internationale du design de Liège**, le Service de la Culture a, une nouvelle fois, fait appel au Département des Systèmes d'Information (<http://www.designliege.be>).
- Suite à la mise en place d'un groupe d'échanges et d'actions entre la Province de Liège et les communes du territoire participantes, la Maison du social était désireuse de disposer d'un espace sur Internet pour présenter les actions liées à **L'Egalité des chances** au public. Un nouveau site est d'ores et déjà opérationnel et devrait être mis en ligne début 2011, dès que les contenus seront disponibles. (<http://www.provincedeliege.be/egalitedeschances>)
- En 2010, le site **Volontariat** a été actualisé tant au niveau de sa partie publique que de sa partie administrative, avec notamment deux nouveaux formulaires d'inscription (<http://www.provincedeliege.be/volontariat/social>).
- **Enerbiom** est un projet piloté par les services agricoles subsidié par le FEDER avec pour objet la valorisation et la protection intégrées de l'environnement par la production agricole durable. Depuis début 2010, le projet dispose d'un site définitif bilingue (français/allemand) composé de deux parties : une partie publique (accès Internet) et une partie collaborative sécurisée (accès Extranet) pour les partenaires du projet afin qu'ils puissent communiquer, échanger des informations et mettre des documents utiles à disposition de tous (<http://www.enerbiom.eu>)
- En décembre 2010, la Maison du social a regroupé dans un même lieu ses services dont les missions portent sur l'enfant et l'adolescent. Le site Internet qui présente ce nouveau centre **Openado** a été mis en ligne à l'occasion de son inauguration (<http://www.openado.be>)
- Quelques mots enfin sur le site du **covoiturage**. Alors que son succès reste mitigé auprès du personnel provincial, plusieurs organisations extérieures ont manifesté de l'intérêt pour un partenariat. Depuis septembre 2010, trois organisations sont ainsi venues rejoindre les covoitureurs provinciaux : la Haute Ecole Libre Mosane, la Haute Ecole Charlemagne et le Centre Hospitalier Régional (CHR) de la Citadelle (<http://covoiturage.provincedeliege.be>).

Site	Développement	Mise en ligne	Nombre de visites (moyenne mensuelle)
Compétences			
Site officiel de la PLg	DSI	Mars 2008	7.982 dont 313 visites pour la partie allemande (2,4%)
Site des Sports	NRB	Avril 2002	6.369
Site de la Culture	NRB	Avril 2004	5.348
Portail Enseignement (PO)	DSI	Juillet 2009	5.125
Portail Ens. secondaire	DSI	Juillet 2009	4.756
Portail Promotion sociale	DSI	Juillet 2009	3.616
Site des Affaires sociales	NRB	Novembre 2002	1.316
Site du CHS L'Accueil	DSI	Juin 2009	1.035
Site du BREL	NRB	Fin 2000	239
Projets/événements			
Site Andropause	NRB	2001	871
Volontariat	DSI	Mars 2009	618
Passages	DSI	Août 2009	416
Biennale du Design	DSI	Juin 2010	387
Openado	DSI	Décembre 2010	319
Et-lisez-moi	DSI	Mai 2007	136
Enerbiom	DSI	Janvier 2010	115

2. Gestion Electronique de Documents (GED)

Pour rappel, en quelques mots, le projet GED, c'est :

- un portail, c'est-à-dire un point d'entrée unique et simplifié à une série de fonctions pour un nombre significatif d'utilisateurs,
- le développement d'une interface utilisateur simplifiée (interface WEB),
- devant permettre aux utilisateurs d'accéder à un important outil logiciel de gestion documentaire *open source* (Alfresco),
- selon des droits d'accès assez complexes.

Le première phase de ce vaste projet de gestion documentaire a consisté en la mise en place d'un **portail des rapports soumis à l'exécutif**, partagé par l'ensemble des établissements provinciaux. Ce portail a été mis en production le 13 juillet 2009, au sein d'une série de services "centraux" du processus décisionnel (Administration Centrale Provinciale, Services du Receveur, de Mme la Greffière, cabinets de Députés provinciaux et Département des Systèmes d'Information).

La logique mise en place est une **solution mixte** reposant sur la gestion en parallèle des dossiers papiers et de leur équivalent électronique. En effet, le papier reste incontournable (lisibilité, rapidité de validation, sceaux...), et reste donc le support de la prise de décision... mais en profitant des avantages de l'outil informatique de la GED : numérotation unique, signalétique avec métadonnées, formalisme commun, classement centralisé, partage de l'information, outil de recherche, génération de documents conformes à la nouvelle identité visuelle avec pré-encodage de certaines informations...



L'année 2010 a permis le **déploiement de la GED dans l'ensemble des secteurs**, à l'exception de l'Enseignement, prévu début 2011 :

- Les Infrastructures en avril
- La Culture en mai
- Le Département Formation et les services agricoles en juin
- La Santé en octobre
- Le secteur Sports, Tourisme, Grands événements, Relations extérieures en décembre.

Au total : **plus de 700 utilisateurs** fin 2010 !

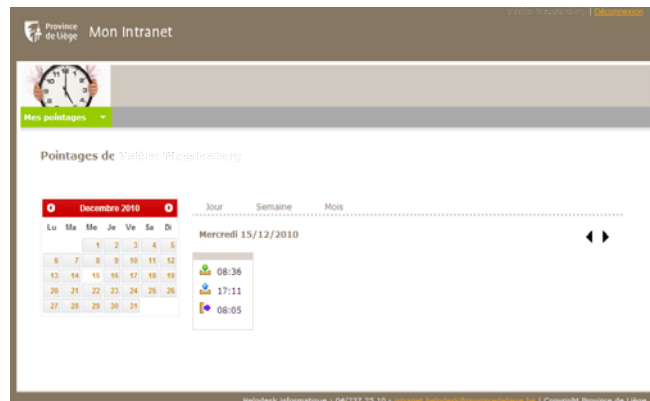
Plusieurs nouveautés ont été analysées et/ou développées en 2010 et mises à la disposition des utilisateurs. Parmi ces nouveautés, on mentionnera d'une part l'adaptation du système au nouvel organigramme, et surtout à la réorganisation des services qui s'ensuit, et d'autre part l'enrichissement de la page d'en-tête de chaque dossier, générée automatiquement sur base des informations complétées dans les différents signalétiques de dossiers / documents, et dont la version papier vient précéder tout rapport. Ce sont des données qui n'avaient qu'une

existence numérique dans le portail, au niveau du signalétique de dossier, qui ont du y être ajoutées. Comme ces informations n'avaient qu'une existence numérique, et qu'il a été constaté que les validateurs s'attachent principalement au support 'papier', elles n'étaient qu'épisodiquement validées... ce qui a posé quelques problèmes en termes de diffusion de décisions du Collège provincial par exemple. Ce constat met en exergue le fait que nous ne sommes pas prêts à une dématérialisation complète de ce processus décisionnel, et que le choix d'une solution mixte était un choix cohérent.

3. Quelques autres projets 2010

Parmi les autres projets entamés en 2010, on notera entre autres les projets suivants :

- Une **nouvelle photothèque**, tenant compte des considérations juridiques émises par le Service juridique et des préoccupations techniques des photographes provinciaux. Elle peut être accessible à l'ensemble des agents mais son accès est conditionné par un système d'identification et d'acceptation d'une charte d'utilisation. Toutes les photos sont légendées, dotées d'un *copyright* "Province de Liège" et sont disponibles dans différents formats suivant le but recherché : consultation sous forme de vignettes, visualisation en affichage optimal écran ou téléchargement en format natif.
- Un projet interne de **gestion des prestations**, intégrant la gestion informatisée du pointage grâce aux données tirées des nouvelles pointeuses électroniques, mais également la gestion globale des absences/présences tenant compte également des autres types d'absence possibles (congé légaux, dispenses et autres), permettant une visualisation par chaque agent de sa situation au travers d'une ébauche de future portail Intranet (dont la refonte en cours de réflexion proposera une partie propre à l'agent qui s'y connecte), et avec un objectif en matière de sécurité des bâtiments (possibilité de savoir à n'importe quel moment quelles personnes se situent dans un bâtiment, en cas d'incendie par exemple).
- Plusieurs modifications ont du être apportées aux applications prêts et taxes, dans le cadre de la mise en place d'un marché européen intégré des paiements d'une part (**SEPA**, dont la mise en place implique des modifications des formats de comptes bancaires et de virements), et d'autre part pour intégrer le système de "*mass mailing*" mis en place par La Poste, et permettant une réduction des coûts annuels d'envoi des courriers "taxes".
- L'**Ecole Virtuelle** est le portail web interne de la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL). Elle facilite les échanges d'informations (pédagogiques, organisationnelles, administratives, événementielles) entre étudiants, professeurs et membres des secrétariats de la HEPL. En 2010, on mettra en avant les améliorations suivantes :
 - les accès à l'école virtuelle sont cryptés pour mieux protéger les données personnelles qui transitent sur le réseau Internet,
 - la Haute Ecole propose depuis septembre 2010 une boîte aux lettres électronique de 10 Go et un espace de stockage en ligne de 25 Go à tous ses étudiants et professeurs. Ces services font parties de l'offre gratuite (et sans



publicité) *Live@Edu* de la société Microsoft qui cible les établissements d'enseignement supérieur. La création des boîtes mails a été intégrée au processus d'inscription via l'application GiHEP. L'École Virtuelle, pour sa part, a été utilisée comme moyen de diffusion des mots de passe et propose une FAQ pour assister les utilisateurs.

Il est à noter que le centre des ressources (bibliothèque virtuelle dans laquelle les professeurs peuvent déposer des documents concernant leurs cours) a permis de mettre en œuvre facilement l'obligation imposée par la Communauté Française aux Hautes Ecoles, dans son décret du 19/7/2010, de mettre à disposition des étudiants de 1^{ère} année une version électronique des notes de cours. Ces nouvelles fonctionnalités expliquent probablement le succès grandissant de l'application, dont le nombre mensuel de connexions a connu une nette progression en 2010-2011.



L'école virtuelle est intimement liée à l'application **GIHEP** (l'application de gestion de la Haute Ecole de la Province de Liège), qui a également vu l'arrivée de quelques nouveautés cette année, notamment en matière de récupération de paiements, de gestion des grilles de cours, d'attributions ou de gestion des conseil de classe et délibérations.

- Au travers du **réseau de la lecture publique**, la Province de Liège répond aux besoins de ses bibliothèques et centres de documentation, et met à disposition des bibliothèques des communes partenaires qui le souhaitent un service intégré (répondant à des besoins métiers et aux besoins informatiques y associés) qui profite à leur population. 2010 a vu la migration vers la version V20 du logiciel, et l'arrivée de nouvelles demandes de partenariats, tant internes (Haute école de la Province de Liège, Centre documentation du Département Formation) qu'externes (bibliothèque communale de Visé et Centre Multimédia de Don Bosco – droit privé -, partenaires avec lesquels le Collège provincial a signé une convention, ainsi que cinq autres partenaires potentiels moyennant signature de cette convention).
- A la demande de la Présidence du Conseil provincial, nous avons analysé la **gestion informatisée du son au Palais provincial, plus spécifiquement dans la salle du Conseil provincial**. Cette étude de la gestion informatisée a été confiée à la société "Nytium", qui a déjà apporté son expérience dans la mise en place des éléments multimédia du parcours muséal du Musée de la Vie wallonne, et une offre de solution a été acceptée par le Collège provincial fin 2010. Ce projet sera mis en œuvre en 2011. Toutes les salles concernées disposeront donc très prochainement d'un matériel audio-sono dédié, mais conçu pour une mobilité totale, transport compris, pour toute autre manifestation provinciale.
- Le but premier du projet **e-comptes** était de doter les Provinces d'un outil d'analyse financière communautarisé, déjà utilisé dans les communes. En 2009, le Département des Systèmes d'Information a participé à l'analyse technique du

programme existant pour permettre son utilisation à la Province de Liège. Face aux difficultés rencontrées, nous avons travaillé, en collaboration avec le service du budget, à la spécification de ce que devrait comporter fonctionnellement un e-Provinces, puis procédé à une réécriture du système sur base de structures de données nouvelles, permettant l'intégration de données provinciales sans perte d'information, mais aussi en permettant le contrôle des données chargées. La présentation de notre travail aux responsables de la cellule e-Comptes en décembre 2010 nous a permis d'obtenir formellement l'approbation de la Région pour le travail effectué, et donc une reconnaissance par ce pouvoir du savoir-faire de la Province de Liège en matière de projets informatiques. Cela nous garantit une position de moteur et de pilote dans ce projet, position dont nous attendons également l'effet financier lié aux subsides prévus à ces fins.

IV. Maintenance et assistance

En termes d'acquisition de matériel, on mentionnera tout particulièrement l'important projet de rationalisation de l'impression noir et blanc mené en collaboration avec la Direction du budget.

Le Collège provincial a en effet marqué son accord sur la fourniture d'imprimantes noir et blanc de type **MFP ("multiple fonction printing")** pour l'ensemble des établissements et services provinciaux et par la même occasion, sur la rationalisation des différents systèmes d'impression et de copie existants au sein de l'institution. En effet, ce type d'imprimante permet l'impression à partir d'ordinateur, la copie de documents, le scannage de documents et l'envoi de fax. Un seul appareil pourra donc en remplacer 2, 3 voire 4 différents (copieur, imprimante, fax et scanner), avec l'économie y associée en ce qui concerne les consommables et la maintenance (le coût à la page est fixe, le prix d'une impression A4 est égale à celle d'une impression A3 et inclut la fourniture des consommables hors papier et les divers dépannages du matériel). 46 imprimantes de ce type ont déjà été acquises en 2010 à la demande de différents établissements et services de la Province de Liège, soit en remplacement de divers imprimantes et photocopieurs arrivés hors contrat (de 5 ans), soit en nouvelle acquisition.

Le Collège provincial a également marqué son accord sur l'acquisition, en 2010, de 6 imprimantes couleurs à coûts fixes (solution rationnelle au niveau de l'impression couleur), de 26 portables et 344 PC fixes.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

TOURISME

SYNTHESE DU RAPPORT D' ACTIVITES

**Actions menées entre
Le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010.**

I. Fédération du Tourisme de la Province de Liège asbl (FTPL)

1. Structure institutionnelle – Personnel

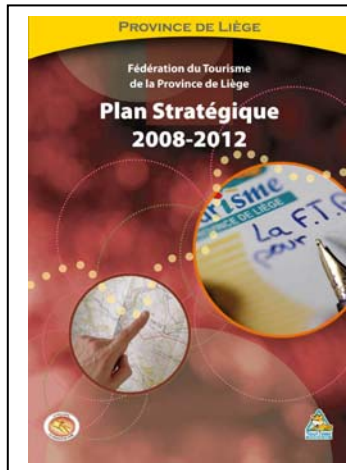


- **Statut** : asbl créée en 1938
- **Siège** : boulevard de la Sauvenière 77 à 4000 Liège (immeuble appartenant à l'institution provinciale)
- **Objet** : La promotion du tourisme sous toutes ses formes.
- **Principaux Membres**
 - Province de Liège
 - Maisons du Tourisme, Syndicats d'Initiative et Offices du Tourisme
 - Communes
 - Organismes officiels (CGT, OPT, OTCE, SNCB)
 - Associations professionnelles (TCB, RMU, HORECA, ADEPS...)

Soit 180 délégués à l'Assemblée Générale, qui se réunit deux fois par an.

- **Conseil d'administration** : 31 membres, dont 16 mandats provinciaux
2 réunions par an
- **Bureau exécutif** : 13 membres, dont 7 mandats provinciaux
2 réunions par mois

2. Activités



Sur base du Plan stratégique (2008-2012), les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2010 :

■ Promotion – Communication – Relations publiques

Participation aux actions des clubs de promotion de l'Office de Promotion du Tourisme (OPT), dont la FTPL est membre.

Etablissement des cartes d'accès permanent, pour l'année 2010, à destination des autorités provinciales en collaboration avec les 6 attractions touristiques (para-)provinciales.

Conception et suivi de plans de promotion pour diverses actions de la FTPL.

Recherche d'annonceurs publicitaires pour les éditions mensuelles de l'agenda des manifestations touristiques de la Province de Liège.

Participation au workshop de Liberty TV au salon des Vacances de Bruxelles avec des producteurs locaux.

Organisation de campagnes de communication via le Web (assorties de jeux-concours) pour faire la promotion du site internet www.liegetourisme.be et des mini-trips.

Participation à l'accueil des étudiants d'échange.

Newsletter mensuelle : focus sur différents sites et activités et sur un mini-trip chaque mois.

Promotion via E-mailing et via le réseau social Facebook.

■ Editions / Site Internet / Photothèque

Brochures générales :

- « Nos Coups de Cœur Touristiques » : une version printemps – été (50.000 exemplaires – FR/NL/GB/D). L'offre y est structurée autour des 5 points de chute (Aywaille, Huy, Liège, Malmédy et Spa) et déclinée en diverses thématiques (Nature – Culture - Détente et loisirs - Special kids).
- « Groupes » : 30.000 brochures FR, 35.000 brochures NL, 2.000 brochures GB, 2.000 brochures D.
- « Agenda mensuel des manifestations » : 9.000 exemplaires mensuels et 80.000 ex. pour l'édition de juillet-août 2010.

Brochures thématiques :

- « Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial » : 5.000 brochures FR.
- « Mini-Trips Eté » : 15.000 brochures FR/NL, 2.000 FR/D.
- « Mini-Trips Hiver » : 15.000 brochures FR/NL.
- « Coups de cœur Terroir » : avril 15.000 brochures FR, juin 15.000 brochures FR, octobre 15.000 brochures FR.

Editions pour le compte de tiers (dont les agendas des Maisons du Tourisme).

Gestion d'une photothèque (40.000 clichés), panoramas animés type QuickTime VR, portfolio, espace presse, et géolocalisation.

Gestion des sites internet (www.liegetourisme.be, www.tourismegps.be) (Tourisme GPS pour la Province de Liège) et création d'un compte Facebook.

■ Foires et Salons



Participation aux foires et salons pour professionnels et/ou grand public, en Belgique ou à l'étranger, dont :

Bruxelles (Salon des vacances, Zénith), Utrecht, Anvers, Malmédy, Madrid, Liège (Salon Vert Bleu Soleil, Papi'on), Marche, Bruges, Lille.

■ Actions Spéciales

Fêtes de Wallonie 2010, Tour de France 2010, Classiques Ardennaises, les Ardentes.

■ Formation des acteurs touristiques

Un des objectifs de la FTPL est de renforcer les connaissances des acteurs touristiques, publics et privés vis-à-vis de l'ensemble des produits touristiques de la Province de Liège.

Opérations menées par la FTPL :

12/02/2010: Colloque « Tourisme et Gastronomie » ;

20/07/2010: cérémonie protocolaire et inauguration, au Fort d'Eben-Emael, de l'exposition « Guerre 40-45 : Mythes et réalités » ;

10/12/10: présentation du 15e Marché artisanal de Noël de Wonck aux membres du CA de la FTPL, à l'occasion du vernissage.

La FTPL a également participé à divers workshops et réunions.

■ Infrastructure et Logistique

Gestion d'une banque de données touristiques et statistiques.

Aides et partenariats avec les organismes touristiques.

Observatoire du tourisme.

Tourisme et handicap – L'accessibilité des sites touristiques (au sens large) aux PMR : Plus de 50 sites touristiques ont été évalués fin 2010. Le résultat est identifié par un Indice Passe Partout (IPP) décliné sous forme de pictogrammes et de feux par type de handicap pour une question de lisibilité et de simplification. Des consignes et indications pratiques sont également donnés afin d'améliorer la situation.

Equipement touristique: La FTPL est appelée à formuler un avis préalable à tout octroi de subside d'équipement touristique émanant tant de la Région wallonne que de la Commission européenne. En outre, la FTPL assure un rôle de conseiller au niveau de la constitution et du suivi des dossiers. La FTPL coordonne et cofinance l'équipement de divers sites touristiques en appareils d'audioguidage.

Gestion et entretien des routes balisées, élaboration de dossiers d'équipement touristique, etc.

■ Evolution du tourisme en Province de Liège

Offre touristique :

La Province de Liège dispose d'atouts importants (situation géographique, sites naturels de haute qualité, nombreuses infrastructures d'accueil, d'information et d'hébergement, etc.).

Statistiques touristiques :

Le tourisme en province de Liège génère 820 millions d'euros de chiffre d'affaires, plus de 19.000 emplois directs et quelque 4 millions de nuitées. Le secteur représente ainsi 30 % du tourisme en région wallonne.

On constate une légère augmentation du nombre de nuitées au niveau des touristes belges et une baisse de nuitées du côté des étrangers.

Les nuitées sont en légère régression partout sauf dans le Brabant wallon par rapport à 2008 (chiffres 2010 non disponibles). Toutefois la province de Liège représente encore pratiquement un tiers des nuitées de la Région wallonne.

On note un recul de fréquentation dans plusieurs attractions du, selon les gestionnaires, à la crise économique.

■ Bilan Touristique

Été 2010 :

Pour les attractions, le bilan est positif. Le taux de satisfaction est toutefois le plus élevé pour les attractions outdoor grâce aux conditions météorologiques particulièrement favorables du mois de juillet. Pour les attractions indoor, le bilan est également positif. Pour la plupart, cet été est équivalent à l'été 2009.

A noter également, une hausse du public français (principalement de Lille et Valenciennes) ainsi qu'une bonne représentation des touristes flamands et hollandais. Bilan positif également pour les expositions, les grandes manifestations et le secteur de l'hébergement.

Hiver 2010 :

Le manteau blanc a recouvert l'Est de notre province pendant toutes les vacances de fin d'année. Les touristes ont bien profité de la poudreuse pour envahir les Fagnes et environs. En ce qui concerne le marché de Noël à Liège, les avis sont mitigés.

Si certaines Maisons du Tourisme enregistrent moins de visiteurs en 2010, on remarque que globalement, le nombre de visiteurs par rapport à 2009 est en augmentation.

Globalement, on note un recul des consultations des sites internet des Maisons du Tourisme en province de Liège.

Comme le préconise le Plan Stratégique 2008-2012 de la FTPL, l'objectif 2011 sera d'accroître davantage les actions en faveur des courts séjours dans notre province en offrant aux touristes des packages complets, alliant découvertes touristiques, hébergement et restauration.

Le plan de communication de la FTPL, le site Internet et les brochures « Nos Coups de cœur touristiques » et « Mini-Trips » sont autant d'outils permettant d'atteindre cet objectif.

■ Relations internationales

Contact et collaboration avec les bureaux de l'OPT à l'étranger.

La FTPL est partenaire dans divers projets euregionaux à caractère touristique, soutenus à travers le programme INTERREG IV – A Euregio Meuse-Rhin. Trois projets (programmés sur la période 2010-2013) ont été officiellement acceptés par le Comité de suivi Interreg le 26 février 2010.

- « Beleving van een Euregio met Smaak »
- « Slow Travel »
- « Tiger »

■ Etudes d'Ingénierie Touristique

Le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie – CITW

Le CITW a été mis en place en 2008 par le Gouvernement de la Région wallonne, dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels et en particulier les programmes opérationnels FEDER Convergence (Hainaut) et Compétitivité (Liège, Luxembourg et Namur). Le CITW est un GIE dont les membres sont les intercommunales de développement économique wallonnes.

L'enveloppe financière attribuée à la SPI+ pour la réalisation d'études d'ingénierie touristique en province de Liège est de 696.917 €. La FTPL et la SPI+ ont convenu de collaborer dans la définition des choix d'études à mener.

Pour rappel le but de l'ingénierie opérationnelle est d'étudier l'opportunité de réaliser des investissements dans de nouvelles infrastructures touristiques. Ces études de faisabilité présentent une analyse de marché suivie d'une analyse budgétaire intégrant l'analyse de l'opportunité de partenariats public-privé (PPP).

Etudes à l'initiative de la FTPL

- « Valorisation des sites touristiques provinciaux et para-provinciaux ». Réunion de lancement en janvier 2010.
- « Réalisation d'un plan de développement du tourisme fluvial sur la Meuse liégeoise ».
- « Tourisme culturel à Liège et dans sa région ».
- « Elaboration d'un schéma directeur du cyclotourisme en province de Liège ».

Autres études lancées en 2010

- Opérations « Plan qualité et cœur de ville » à Liège, Spa, Stavelot, Huy, Malmedy, Chaudfontaine et Verviers
- « Plan de développement touristique des Ardennes liégeoises – Circuit Spa-Francorchamps
- « Etude de faisabilité d'un hôtel à Malmedy
- « Wanze : golf et hébergement »
- « Hamoir : aménagement d'un plan d'eau et hébergement »
- « Etude de faisabilité d'un jardin potager durable à Saint-Vith / Tinlot (Pays des Condruses)
- « Exploitation touristique du CTLM »

■ Marchés Publics :

Appel d'offres général avec publicité européenne pour la fourniture et la pose de la signalisation touristique en province de Liège

- Marché sans suite

Appel d'offres général avec publicité européenne pour la fourniture et la pose de la signalisation touristique en province de Liège (bis)

- Adjudicataire désigné fin janvier 2011 (analyse des offres en cours).

Adjudication publique pour l'impression et la fourniture d'agendas touristiques

- Adjudicataire : IPM Printing - Bruxelles

Adjudication publique pour l'impression et la fourniture de la brochure « Mini-Trips » (été + hiver)

- Adjudicataire : Massoz - Liège

Adjudication publique pour l'impression et la fourniture de la brochure « Coups de cœur »

- Adjudicataire : Massoz - Liège

Procédure négociée sans publicité pour le mailing de la brochure « Voyagez en groupe - 2010 »

- Adjudicataire : Agora Mailing – Grâce-Hollogne

■ Subsidés octroyés en 2010

Subsidés de fonctionnement : 398.013.00 €
Subsidés d'équipement touristique : 170.500.00 €
Autres subsidés annuels : 427.380.00 €
Subsidés ponctuels : 15.419.00 €
TOTAL : **1.011.312.00 €**

II. Domaine provincial de Wégimont



1. Structure institutionnelle - Personnel

- **Statut** : Institution provinciale
- **Siège** : Chaussée de Wégimont, 76 – 4630 – Soumagne
- **Objet** : Inauguré en 1938, le Conseil Provincial de Liège conféra au Domaine une vocation sociale et touristique visant à procurer aux touristes d'un jour détente et loisirs

Cette vocation est toujours sienne actuellement

■ **Personnel : 58 agents** (hors saisonniers et étudiants)

2. Gestion matérielle

Travaux d'investissement effectués et acquisition de matériel – mobilier – véhicule

3. Rapports d'activités

■ **Château**

Durant toute l'année, le château est accessible aux groupes à des conditions tarifaires différentes suivant qu'ils poursuivent ou pas une vocation sociale, pédagogique, culturelle, sportive ou touristique.

Statistiques :

Nombre de personnes accueillies en internat et en externat

En 2009 : 27.608

En 2010 : 29.101

Nombre de groupes accueillis en internat et en externat

En 2009 : 464

En 2010 : 405

Nombre de repas servis en internat et en externat

En 2009 : 61.613

En 2010 : 61.649

Ventilations des recettes :

2009 : 439.844,57 € HTVA

2010 : 502.825, 57 € HTVA

Tarifs :

Les tarifs du centre d'hébergement sont depuis le 1^{er} janvier 2009 liés à l'évolution de l'indice santé.

■ **Camping touristique**

A la suite de réaménagements de zones distinctes destinées aux caravanes résidentielles, saisonnières et de passage, le Commissariat Général au Tourisme a autorisé, en date du 9 septembre 2008, le camping du Domaine à faire usage de la dénomination « Terrain de camping touristique ».

Statistiques

Camping de passage

Ventilation de fréquentation

2009 : 8.516 nuitées

2010 : 7.683 nuitées

Camping résidentiel

Ventilation de fréquentation

2009 : 14.433 nuitées

2010 : 13.196 nuitées

Produits

Ventilation des recettes

2009 : 86.865,90 € HTVA et sans électricité

2010 : 86.363,41 € HTVA et sans électricité

Répartitions des nuitées au camping touristique par nationalité

Total :

2009 : 22.949

2010 : 22.896

Tarifs camping 2010 :

Tarifs inchangés depuis 2008.

■ Parc

Le parc est ouvert toute l'année et est accessible au public gratuitement entre le 1^{er} septembre et le 30 avril offrant la possibilité de s'y promener, d'y découvrir ses étangs, son arboretum, son sentier de silhouettes d'oiseaux et de profiter des installations sportives et de loisirs.

Le Jardin des Roses a été réalisé en vue de faire découvrir au grand public une gamme variétale issue du savoir-faire de pépiniéristes locaux.

Statistiques

Nombres d'entrées au parc à partir du 1^{er} mai :

2009 : 82.664 personnes

2010 : 75.187 personnes

Produits

Ventilation des recettes

2009 : 368.675,66 €

2010 : 335.810,01 €

Il apparaît clairement du tableau détaillé relatif à la fréquentation que les résultats sont en légère diminution par rapport à 2009, malgré un afflux de visiteurs en juin et juillet. Ce recul est dû à un mois d'août particulièrement pluvieux.

Tarifs

Inchangés depuis le 1^{er} mai 2007

■ Sécurité

L'étroite collaboration avec les responsables de la police locale et fédérale a été reconduite et intensifiée en 2010 en vue d'améliorer la présence et les missions de surveillance préventive sur le site et aux abords du Domaine.

En 2010, aucune intervention majeure n'a été réalisée.

Le 2 juillet 2010, durant la canicule, une personne a fait une chute sur le coccyx au bord du bassin. Un dossier a été ouvert chez Ethias dans le cadre de l'assurance « remboursement

frais médicaux ». Au même moment une personne s'est évanouie. Cette personne a également été évacuée en ambulance.

■ Activités socio-culturelles et sportives

Manifestations à caractère exceptionnel

08/06/2010 : Remise des prix du concours de dessin

11/06/2010 : Jogging de Wégimont

25 et 26/09/2010 : «12 heures et 25 heures Vélo»

Manifestations à vocation pédagogique

15 et 19/03/2010 : Course d'orientation et autres activités sportives pour les enfants de 3^e et 4^e année de l'Enseignement fondamental

04/04/2010 : 5^e Spécial Triathlon Trophy

11/05/2010 : Journée des Benjamins Secouristes organisée par le Comité provincial de la Croix-Rouge de Liège.

17, 18, 20, 21, 25, 27, 28, 31/05/2010 – 1, 3, 4, 7 et 8/06/2010

Initiation à la course d'orientation

28/06/2010 : Journée sportive de l'enseignement libre de Soumagne.

6, 21 et 29/09/2010 : Organisation de journées sportives par des établissements d'enseignement de la Province

10/09/2010 : Journée organisée par le Collège de la Providence à Herve

22/10/2010 : «Je cours pour ma forme»

31 janvier – 28 février – 28 mars – 25 avril - 19 septembre – 27 et 28 novembre 2010 : «Balade Contée»

Organisation de classes vertes

2009 : 36 classes vertes

2010 : 30 classes vertes

Découverte pédagogique du patrimoine provincial

Journées d'animations ou/et d'excursions payantes pour les enfants des écoles de l'enseignement maternel et fondamental avec pris en charge du transport.

12 journées ont été organisées en 2010.

4. Marchés Publics : Sans objet

III. Complexes touristiques para-provinciaux

Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée

1. Structure institutionnelle – Personnel

■ **Statut** : asbl créée en 1980

- **Siège** : Ferme de la Bouverie, rue de la Bouverie, 1
4190 Vieuxville (Ferrières)
- **Personnel** : 50 agents
- **Gestion du matériel** : l'asbl investit soit sur fonds propre, soit avec l'aide des subsides d'équipement touristique alloués par la Province de Liège, via la FTPL

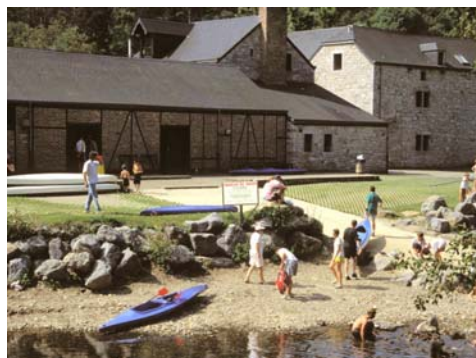
2. Activités

Château de Harzé :



- centre de séminaires résidentiels, 23 chambres, 4 salles de séminaires, 5 salles de réception, 2.654 personnes accueillies en 2010
- Fréquentation : 1.605 chambres vendues contre 2.287 en 2009.

Domaine de Palogne :



- Capacité d'hébergement de 131 lits

- Cafétéria, descentes de l'Ourthe en Kayak, randonnées VTT, plaine de jeux, courts de tennis...
- En 2010, le chiffre d'affaire global du Domaine s'est maintenu par rapport à 2009.

Château-fort et Musée de Logne :

33.642 visiteurs en 2010 contre 30.921 visiteurs en 2009.

Activités en 2010 :

- Rénovation complète des salles du musée archéologique de la Bouverie consacrées au cimetière mérovingien de Vieuxville. L'exposition conçue par l'équipe du château fort de Logne, a été inaugurée le 31 août en présence de plus de 150 invités par Messieurs Ghislain GERON et Paul-Emile MOTTARD.
- Amélioration de la sécurité des bâtiments de la Bouverie
- Meilleure isolation contre le froid (grenier du musée en particulier).
- Remise en état de la pompe à eau du moulin au Musée de la Meunerie et de la Boulangerie
- Travaux de maintenance du site castral de Logne.

Domaine touristique de Blegny-Mine



1. Structure institutionnelle – Personnel

- **Statut** : asbl créée en 1983
- **Siège** : rue Lambert Marlet, 23 – 4670 Blegny
- **Personnel** : 79 agents

2. Rapport sur la gestion du 01/01/10 au 31/12/10

Gestion matérielle

- Divers travaux réalisés par l'équipe technique de Blegny-Mine
- Travaux gérés spécifiquement par le responsable technique externe
- Travaux réalisés par le service entretien de Blegny-Mine
- Travaux et investissement réalisés par des firmes extérieures (financés par la Province de Liège, la Région Wallonne ou sur fonds propres).

3. Rapports d'activités

Editions – promotion

Mailing - e-mailing et diffusion sur la Lettre interne d'informations provinciale sur Internet

Impressions :

- Folders/brochures : 173.500 impressions
- Bateau: 27.500 impressions
- Manifestation : 114.250 impressions
- Mailings : 12.000 impressions
- Divers : 1920 impressions

Distributions de folders, Publicités, Foire et salons (salons grand public et journées pédagogiques), Promotion, Promotion spécifique (bateau, service pédagogique, hébergement), réductions accordées.

BLEGNY-MINE

La saison 2010 fut incontestablement un mauvais cru, avec une fréquentation en recul de 4,83% en termes de visiteurs par rapport à 2009, qui était déjà une mauvaise année. Deux bémols toutefois :

Le nombre de visites est en augmentation de 3,78 %, ce qui indique que si les clients sont venus moins nombreux, ils sont restés plus longtemps.

La fréquentation des visiteurs individuels est proportionnellement en hausse par rapport aux groupes, en particulier aux groupes scolaires.

Les visites de la mine et du musée du Puits-Marie baissent conformément à la tendance globale. La fréquentation des tortillards est restée stable. Celle du bateau baisse fortement, surtout en ce qui concerne les croisières touristiques. Les locations en charter se sont maintenues malgré la crise.

Après une année de baisse, la fréquentation de l'hébergement est repartie à la hausse, en particulier grâce à l'augmentation des classes Taupy, qui ont largement compensé la diminution de fréquentation de l'URBSFA.

La fréquentation du biotope du terril est très faible.

L'exposition « La Légende du Cyclisme » n'a attiré que 422 visiteurs.

Le budget 2010 ne sera manifestement pas respecté, un écart de 60.000 € étant constaté entre les dépenses cumulées des 12 derniers mois à fin octobre et le budget approuvé.

Origine des visiteurs :

La proportion de visiteurs étrangers par rapport aux visiteurs belges a diminué (19,12 % en 2010 pour 20,83 % en 2009). Au niveau de la répartition des visiteurs belges, la proportion de visiteurs par région reste stable.

Les visiteurs individuels représentent 34,86 % du total des visiteurs (contre 31,35 % en 2009 et 32,46 % en 2008), ce qui reflète la baisse de clientèle scolaire enregistrée tout au long de l'année.

BATEAU PAYS DE LIEGE

Le bateau Pays de Liège a accueilli 24.123 passagers en 2010, contre 26.863 en 2009.

Il a effectué 235 sorties, représentant 270 croisières différentes (deux croisières différentes pouvant parfois se combiner).

CLASSES TAUPY

14 propositions étaient faites aux écoles francophones en 2010 : c'est l'activité « Immigration » qui a recueilli le plus de succès.

UNESCO

A l'initiative de la Région wallonne et plus particulièrement du Ministre du Patrimoine (en 2009) Jean-Claude Marcourt, les sites miniers majeurs de Wallonie, à savoir Blegny-Mine, le Bois du Cazier, Bois-du-Luc et le Grand-Hornu, ont été proposés à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial Unesco en janvier 2009. La décision concernant la candidature des 4 sites wallons a été « différée ».

La valeur universelle des biens et leur intégrité satisfaisante ont toutefois été reconnues, ce qui constitue probablement le point essentiel.

Par contre, de nombreux problèmes d'ordre administratif et technique ont été pointés, et les 4 sites concernés avec l'Administration du Patrimoine de la Région wallonne s'attèlent à la résolution de ceux-ci pour déposer une nouvelle candidature en janvier 2011.

Centre Liégeois d'Archive et de Documentation de l'Industrie Charbonnière (CLADIC)

Tâches documentaires (encodage, indexation), recherches (bibliographiques, historiques ou de synthèse), tâches administratives, transferts, manifestations, divers.

Salles d'exposition

Début 2010, la décision a été prise par le Conseil d'Administration de l'asbl, en concertation avec la Province de Liège, de ne pas installer un Musée International du Cyclisme permanent comme imaginé depuis 2003, mais de proposer au public une exposition temporaire, du 22 avril au 6 novembre, intitulée « La Légende du Cyclisme ».

L'exposition a ouvert ses portes le 22/04/2010. En novembre 2010, il a été décidé de poursuivre la présentation de l'exposition jusque fin juin 2011, mais uniquement sur réservation.

Collection « Comté de Dalhem »

Début février 2010, Blegny-Mine a publié son 19e ouvrage dans la collection Comté de Dalhem « Les Cramignons en Basse-Meuse » de Alain Dethise.

Un ouvrage de Guillaume Guyot sera publié début 2011.

Caféteria Blegny-Mine

L'asbl a poursuivi jusque mi-mars la gestion pour compte propre de la cafeteria, puis a cédé celle-ci en gérance à la sprl SOLIDIPHI pour le reste de l'année, moyennant redevance.

L'asbl a procédé, en partie à ses frais et en partie avec l'aide des crédits de la Région wallonne, à la réfection complète et à la mise aux normes hygiène et incendie de la cuisine.

L'asbl a également aménagé un espace « friterie » dans le sas de la salle polyvalente, de façon à soulager les nouveaux gérants de la gestion des pique-niques.

Les nouveaux gérants ont modifié une partie du mobilier et de l'éclairage, à leurs frais.

Centre d'hébergement

Le nombre de nuitées a augmenté en 2010. Nous comptons 314 nuitées de plus qu'en 2009. Le nombre de personnes reste plus ou moins constant par rapport aux 2 dernières années.

2008 : 1975 personnes et 4155 nuitées

2009 : 1949 personnes et 3546 nuitées

2010 : 1961 personnes et 3860 nuitées

- URBSFA :

Réservations Urbsfa 2008 : 334 personnes et 844 nuitées

Réservations Urbsfa 2009 : 239 personnes et 455 nuitées

Réservations Urbsfa 2010 : 152 personnes et 331 nuitées (4 séjours)

- CFTT :

Réservations CFTT 2008 : 276 personnes et 485 nuitées

Réservations CFTT 2009 : 417 personnes et 573 nuitées

Réservations CFTT 2010 : 309 personnes et 551 nuitées

Le centre a accueilli les équipes habituelles lors des différentes épreuves cyclistes dans la région. La fréquentation des clubs de football a diminué.

Caféteria CREF

L'asbl a poursuivi en 2010 la gestion en compte propre de la cafeteria du CREF. Cette gestion s'avère toutefois difficilement rentable, malgré la prise en charge partielle des coûts du gestionnaire par l'AWIPH et la subsidiation du poste d'entretien. Deux grosses manifestations ont fait l'objet d'accords spéciaux ou de sous-traitance : la Coupe de la Province, avec le Comité Provincial de l'Union Belge, et le Challenge Benoît Thans avec l'asbl Foot 2000. L'asbl se donne encore une année pour atteindre le seuil de rentabilité, faute de quoi son engagement devra être reconsidéré.

Bus DPPP

En 2009 : 139 voyages – 5.449 passagers
En 2010 : 164 voyages – 7.349 passagers

Centre Nature de Botrange

1. Structure institutionnelle – Personnel

- **Statut** : asbl « Centre Nature de Botrange – Maison du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » créée en 1971
- **Siège** : route de Botrange, 131 – 4950 Robertville (Waimes)
- **Personnel** : 17 agents



2. Gestion matérielle

Investissements

Les investissements prévus en 2010, notamment dans le cadre de la subvention wallonne (unique) pour la Maison du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel (Arrêté du Gouvernement wallon du 6 février 1997) n'ont pas été réalisés, à savoir :

- la construction d'un hangar pour le stockage de matériel (matériel pour les expositions, les véhicules, les machines pour l'entretien des réserves naturelles...) et pour une future chaufferie fonctionnant aux copeaux de bois ;
- la rénovation des sanitaires ;
- l'extension du parking.

Les raisons sont multiples : délais impartis des procédures de marché public et des demandes de permis d'urbanisme plus longs que prévus, refus du Service public de Wallonie... Ces projets d'investissements suivront leur cours ou seront relancés en 2011.

Par ailleurs, l'ordinateur alimentant la caisse enregistreuse de l'accueil du Centre Nature fut remplacé en décembre 2010 et le logiciel d'encodage des données fut mis à jour dans le respect du contrat de maintenance signé avec la firme Intec il y a 8 ans.

Enfin, la Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel a investi dans un nouveau serveur informatique destiné à répondre aux objectifs du projet Leader (création d'un système d'information géographique en réseau pour les communes du Parc). Ce nouveau serveur sera opérationnel début 2011 et modernisera considérablement l'ensemble de la structure informatique de tout le bâtiment, Centre Nature compris.

3. Activités

Cafétéria

Le système de chauffage de la cafétéria a été rénové par le Service provincial des bâtiments de la Province de Liège. La cuisine sera encore mise en conformité par le même service en 2011 selon les critères de l'AFSCA

Exposition permanente « Naturama »

Dans l'attente d'une nouvelle exposition permanente, l'actuelle est maintenue sans aucune modification / adaptation. La nouvelle exposition sera financée par le projet transfrontalier Interreg IV « NEEGAN » au cours des années 2011 et 2012 pour un montant de 242.000 €.

La fréquentation du Naturama continue de diminuer par rapport aux années précédentes 4166 en 2010, 5089 visiteurs en 2009 et 7.347 en 2008.

Expositions temporaires

Natur' a ma porte, Fagnes et Ardennes

Manifestations

Fête du berger, week-end champignons, marché de Noël,

Animations nature

Classes des Fagnes

3.900 en 2009

2.748 en 2010

Animations d'un jour

1.064 en 2009

1.579 en 2010

Programme « découverte nature » et promenades guidées

987 participants en 2009

1.253 participants en 2010

Visites guidées pour public spécialisé

Depuis 2007, environ 350 personnes.

Chars à bancs :

2.774 passagers entre avril et fin octobre 2008

2.633 passagers entre avril et fin octobre 2009

Le succès de cette activité continue de croître, avec plus de 3 000 participants en 2010.



Ski

L'année 2010 se marque par une fin d'hiver 2009-2010 ainsi qu'un début d'hiver 2010-2011 très enneigés, d'où une location importante.

Travaux dans les réserves naturelles agréées

Comme les années précédentes, les ouvriers ont réalisé de nombreux travaux dans les réserves naturelles

Dans le cadre de l'action d'ébouage en Fagne des « Amis de la Fagne », le Centre Nature de Botrange était à nouveau le point de ralliement.

Promotion - Editions

Chaque année, le Centre Nature de Botrange insert un encart publicitaire dans différentes brochures (tourisme et éducation).

Par ailleurs, le Centre Nature de Botrange dispose, depuis décembre 2010, et ce pour une durée de 3 ans, d'un encart publicitaire modifiable de 50 x 15 cm sur un panneau dans le centre de la Ville de Malmedy reprenant le plan de la ville.

Enfin, le magazine français *GEO voyage* « hors série » sur la Belgique de novembre-décembre 2010 a publié un reportage de 6 pages sur les Hautes Fagnes et mentionne, comme unique adresse de référence, le Centre Nature de Botrange.

Campagnes de promotion :

Pour chaque manifestation, le Centre Nature a envoyé un communiqué de presse. Pour certaines d'entre elles, des moyens supplémentaires ont été mis en œuvre (affiches de promotion, spot radio, annonces dans le Wochenspiegel et le Passe-Partout, etc.)



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

RELATIONS EXTERIEURES

**« Les actions de relations extérieures de la
Province de Liège »**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées
entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010**

Les actions de relations extérieures de la Province de Liège

■ Bras opérationnel

= le **BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA PROVINCE DE LIEGE** (BREL)

■ B.R.E.L.

= **Fédérateur** et **Centralisateur** de toutes les relations internationales de la Province de Liège

■ Missions

= **Gestion et Coordination** - au sein de l'administration provinciale - de cette **action de relations internationales**.

■ Objectifs

1. Assurer à la Province de Liège **une visibilité et une notoriété à l'étranger** grâce aux nombreux échanges multidisciplinaires qui se créent et se développent dans le cadre de ces relations internationales.

2. Optimiser les **échanges internationaux** entrepris par les autres services provinciaux.

3. Permettre aux opérateurs liégeois de terrain (acteurs économiques, culturels, etc.) de **valoriser leur savoir-faire à l'étranger** et d'y établir des contacts privilégiés au travers des relations officielles nouées par la Province.

■ Priorités

1. Les chartes d'Amitié et de Collaboration :

La Province de Liège poursuit et accentue encore les échanges bilatéraux avec ses partenaires étrangers européens en particulier.

2. Europe :

La priorité est donnée aux actions « européennes » menées notamment dans le cadre de la CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires) :

- Participation aux « Open Days » 2011,

- Participation au réseau « Partenalia » qui est une association de « provinces » (ou niveau de pouvoir équivalent) européenne qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales »,

- Coordination du bureau « Europe Direct Province de Liège » avec, pour mission, la sensibilisation de la population à l'Europe.

3. Soutiens logistiques et financiers aux opérateurs liégeois afin de développer leurs projets avec l'étranger :

- Les échanges d'étudiants,
- Les ASBL,
- Les communes qui ont des jumelages avec des communes étrangères,
- Les projets à l'exportation initiés par des entreprises liégeoises, en collaboration avec l'AWEX.

4. Soutiens aux actions d'envergure internationale menées par des tiers et qui sont une carte de visite à l'étranger pour la Province de Liège :

Le BREL est acteur de la valorisation de la Province de Liège sur la scène internationale, il est également partenaire des opérateurs liégeois qui mettent en place des actions d'envergure internationale et qui, dès lors, permettent à la Province et ses composantes d'être mises en valeur à l'étranger et/ou d'attirer un public international.

5. Gestion du réseau des « Ambassadeurs de la Province de Liège »

■ Organigramme

1 Attachée-Chef de Service (Conseillère en relations extérieures) - (à titre définitif et à temps plein)

1 Attachée (Licenciée en traduction) - (à titre temporaire et à temps plein) jusqu'au 16.10.2010 date de son transfert à la Cellule des Grands Evènements

1 Employée d'administration (Graduée en marketing) - (à titre temporaire et à temps plein)

1 Employée d'administration (à titre temporaire et à 9/10ième temps plein)

1 Employée d'administration (à titre temporaire et à 2/3 temps plein) à dater du 1^{er} mars 2010

■ Coordonnées du Service

Bureau des Relations Extérieures de la Province de Liège (B.R.E.L.)
Palais Provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE

Tél: 00 32 (0) 4 232 33 60

Fax: 00 32 (0) 4 221 13 49

Site Internet : <http://brel.provincedeliege.be>

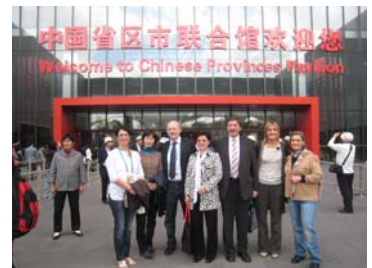
Adresse électronique : brel@provincedeliege.be

Actions internationales menées dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration visées ci-avant :

■ Chine – Province du Fujian

Exemples :

- Accueil, à Liège, d'une délégation officielle de la Province du Fujian, emmenée par Madame Qiping LIANG, Présidente du Comité provincial de Fujian de la Conférence consultative politique du Peuple chinois (CPPCC) – 11 au 13 octobre 2010.
- Participation de la Province de Liège du 28 au 29 octobre 2010 à l'Exposition Universelle de Shanghai organisé en parfaite synergie avec l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers.



■ France – Département des Côtes d'Armor

Exemples :

- Déplacement de Monsieur le Député provincial - Rapporteur afin de rencontrer ses homologues et faire le point sur la Charte d'Amitié et de Collaboration entre la Province de Liège et le Département des Côtes d'Armor, le 10 novembre 2010.

■ France – Département du Rhône

Exemples :

- Accueil de Monsieur Charles BRECHARD, Vice-Président en charge de l'Environnement, du Développement durable et de la Coopération décentralisée et d'un représentant du Festival Quai du Polar de Lyon à l'occasion du Festival International du Film Policier de Liège - 16-17 avril 2010
- Accueil d'une délégation officielle du Département du Rhône, composée de Monsieur Charles BRECHARD, Vice-Président en charge de l'Environnement, du Développement durable et de la Coopération décentralisée et de Monsieur Paul DELORME, Vice-Président en charge de l'Agriculture et de l'Aménagement rural, dans le cadre de la Foire agricole de Battice – 3 et 4 septembre 2010.

■ Pologne – Voïvodie de Malopolska

Exemple :

- Réunion de travail à l'occasion de la visite officielle en province de Liège de Monsieur l'Ambassadeur de Pologne à Bruxelles le 29 novembre 2010



■ Tunisie – Gouvernorat de Sousse

Exemple :

- La situation politique actuelle incite à beaucoup de prudence mais surtout plus que jamais à veiller au respect des libertés fondamentales et à réaffirmer nos liens avec la population tunisienne. C'est ce que nous venons d'écrire au Gouverneur en place.

Actions internationales menées par les autres Services provinciaux dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration visées ci-avant :

Les Chartes d'Amitié et de Collaboration signées par la Province de Liège avec ses régions-partenaires énoncent un certain nombre d'actions, d'échanges, de projets que les deux parties souhaitent développer dans la période déterminée. Suivant leur objet, ces actions sont mises en application par les différents services provinciaux concernés, en collaboration avec le BREL.

Le rapport d'activités du BREL reprend, à titre indicatif, les actions menées dans ce contexte par les autres services, qui sont bien entendu décrites avec détails dans chacun de leurs rapports d'activités.

■ France – Département des Côtes d'Armor

Exemples :

- En Juillet 2010, participation du Député provincial en charge de la Culture à l'inauguration à Saint-Brieuc de l'Expo de BD réalisée conjointement par des bédéistes liégeois et costarmoricains et qui avait été présentée quelques mois auparavant par la Province de Liège à l'ancienne Eglise Saint Antoine.
- Du 29 mars au 23 avril 2010, organisation par l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de la Reid, d'un stage en agriculture à Kernilien (France) dans le cadre du Projet Léonardo, à l'intention des élèves de 6ième Technique qualification Agriculture, 6ième Technique qualification Horticole, 6ième professionnelle métier du cheval, 6ième Professionnelle horticole et 7ième professionnelle parcs et jardins ; de nombreux échanges ont eu lieu tout au long de l'année.

■ France – Département du Rhône

Exemples :

- Du 11 au 14 janvier 2010, organisation par l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye d'une visite préparatoire au Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la gastronomie François RABELAIS à Lyon, dans le cadre du Projet Léonardo, à l'intention d'un professeur – Chef d'atelier.
- Du 15 au 19 novembre 2010, organisation par le Lycée Technique Provincial Jean Boets d'une formation de préparation de la mobilité des élèves et échange de bonnes pratiques à l'Institut de Formation d'Auxiliaires de puériculture de l'Ecole Rockefeller de Lyon, à l'intention de 2 professeurs.

■ Pologne – Voïvodie de Malopolska

Exemple :

- Du 21 au 25 avril 2010, organisation par la Direction de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy, d'un séjour de visites et de découvertes organisé à Cracovie (Pologne), à l'intention de 29 élèves de 5^{èmes} années « Puériculture et Aides Familiale », des élèves de 6^{ième} années « Technicien en comptabilité », « Aspirant en nursing », « Techniques sociales » et « Auxiliaire familiale et sanitaire », accompagnés de 3 professeurs audit Institut.

Actions internationales menées par le BREL en dehors des Chartes d'Amitié et de Collaboration visées ci-avant :

1. Participation et soutien à l'organisation de manifestations d'envergure internationale

- Soutien financier de la Province de Liège, octroyé au Domaine touristique de Blegny-Mine, dans le cadre de l'organisation par le Consulat général d'Italie à Liège, de la Journée italienne, le 6 juin 2010.
- Octroi d'un subside de la Province de Liège, à l'ASBL « Idée Fixe », dans le cadre de l'organisation du Festival International du Film Policier de Liège, du 15 au 18 avril 2010 ;
- Octroi d'un soutien financier de la Province de Liège à l'ASBL « Les Amitiés Françaises de Liège » dans le cadre de l'organisation des Festivités du 14 juillet à Liège
- Octroi d'un soutien financier de la Province de Liège, à la Commune de Battice, dans le cadre du 50ème anniversaire du Jumelage entre Battice et Forges-les-Eaux - Mai 2010
- Participation de la Province de Liège aux Open Days 2010 : « la Semaine européenne des Régions et des Villes », du 4 au 7 octobre 2010, à Bruxelles.
- Soutien accordé par la Province de Liège à la Jeune Chambre Internationale de Liège, dans le cadre de l'organisation des festivités célébrant son soixantième anniversaire - 15 mai 2010
- Participation de la province aux travaux de Partenalia (membre fondateur de la CEPLI)



2. Organisation de missions effectuées à l'étranger par les Collège et Conseil provinciaux

- Participation d'une délégation provinciale au Congrès CIRIEC à Berlin du 15 au 19 mai 2011

3. Gestion et suivi de l'opération des « ambassadeurs de la province de Liège »

- Intronisation de Monsieur Thierry DRICOT, photoreporter liégeois, dans le cadre de son « Tour de la Méditerranée » le 21 avril 2010
- Intronisation du comédien français de renom Monsieur Guy MARCHAND, comme « ambassadeur d'honneur de la province de Liège » dans le cadre de l'organisation du Festival International du Film Policier de Liège, du 15 au 18 avril 2010
- Intronisation de l'acteur Richard BERRY « ambassadeur de la province de Liège »



4. Projets de collaboration

- Avec la région de Karlovy Vary (Tchéquie) : Le Collège provincial a été sollicité par Monsieur Mantovani, Consul honoraire de Tchéquie à Liège, pour qu'une collaboration puisse se nouer entre la région de Karlovy Vary et la Province de Liège dans des matières bien ciblées et pour des projets bien définis.

5. Mission Europe Direct

- Avec Bureau « Europe Direct Province de Liège » coordonné par le Brel travaille en collaboration avec les antennes provinciales d'information de Huy, Verviers et Waremme, ainsi qu'avec la Maison des Langues et ce, afin de se rapprocher davantage encore du citoyen aux quatre coins de la province.

La structure Europe Direct a pour mission générale la sensibilisation de la population à l'Europe.

Actions réalisées en 2010

- Présence du stand « Europe Direct province de Liège » lors de différentes manifestations se déroulant en province de Liège et ayant une large visibilité vis-à-vis du citoyen.
- Visite des institutions européennes à l'attention des mandataires provinciaux
- Distribution du puzzle « Europe Direct » vers les établissements scolaires.
- Mise à jour d'une exposition sur l'Europe.
- Réalisation d'un dossier pédagogique sur l'Europe.
- Distribution de la documentation publiée par les institutions européennes.

Actions internationales menées par les autres services provinciaux en dehors des Chartes d'Amitié et de Collaboration visées ci-avant :

En dehors de ses Chartes d'Amitié et de Collaboration, la Province de Liège est évidemment en relation avec de nombreuses autres régions et villes étrangères, pour des actions plus ponctuelles.

Il s'agit notamment de la participation de représentants du Collège provincial et/ou d'agents provinciaux à différents colloques, congrès, réunions, ... organisés à l'étranger.

Il s'agit également des nombreuses missions et autres stages organisés par les établissements scolaires provinciaux dans le cadre des projets européens Leonardo ou Erasmus notamment.

Ces déplacements à l'étranger effectués par les autres services provinciaux sont mentionnés dans le rapport d'activités du BREL (et décrits en détails dans les rapports d'activités des différents services concernés) de façon à pouvoir donner au Conseil provincial une vue d'ensemble sur toutes les actions de relations internationales menées au niveau de la Province de Liège.

Conclusions

Dans le contexte actuel européen et mondial, les relations internationales ont pris de plus en plus d'importance, que ce soit pour les entreprises qui veulent exporter, pour les étudiants qui veulent apprendre les langues étrangères, pour les communes qui veulent attirer les visiteurs étrangers, pour les particuliers qui veulent connaître ce qui se passe en dehors des frontières.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont également très demandeurs de connaître les modes de fonctionnements administratifs des anciens Etats Membres. La Province de Liège en tant qu'entité locale d'un Membre fondateur est dès lors de plus en plus sollicitée par les pays émergents pour établir des partenariats et échanger les expériences.

Enfin l'Europe a besoin de se rapprocher du citoyen et la Province est l'échelon local qui a été choisi par la Commission européenne pour être le relais de l'information européenne auprès du grand public au travers des Bureaux Europe Direct implantés sur le territoire de chaque province belge mais également dans tous les pays européens.

D'une façon générale, l'échelon provincial est le mieux approprié pour faire la promotion de son territoire et de l'ensemble de ses composantes au niveau international.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

**Protocole
Communication
Grands Evénements**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

Actions menées entre

le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010.

I. Avant-propos

Le Service Communication et Protocole gère les relations de l'Institution provinciale avec les médias locaux et nationaux (voire internationaux lors de grands événements comme par exemple le Tour de France) : conférences de presse, diffusion des communiqués et décisions des Collège et Conseil provinciaux... Ces relations avec les médias (presse écrite, radios, TV, Internet) constituent un relais efficace vers le grand public. Le Service Communication met d'ailleurs en ligne une revue de presse quotidienne (transmise à +/- 215 responsables provinciaux) qui témoigne du résultat de ce travail.

Le Service coordonne la préparation des séances thématiques du Conseil provincial retransmises « en direct » sur les télé locales RTC Télé-Liège et TéléVesdre (il y en aura 18 au total sur la législature 2006-2012).

Il rédige et publie le trimestriel « Notre Province » (tiré à environ 530.000 exemplaires et distribué dans les 84 communes de la Province). Ce journal d'information est également traduit en allemand (« Unsere Provinz ») à destination des 9 communes germanophones. Le Service diffuse par ailleurs le bimestriel « Entre Nous », la lettre d'information aux collaborateurs de la Province de Liège. Il organise la communication externe et la promotion des différentes activités provinciales et des services proposés à la population.

Il coordonne sa propre cellule graphique chargée de faire respecter la charte graphique pour tous les vecteurs de communication externe et interne (affichage, presse écrite, audiovisuel, télévision, radio, internet...).

Le Service Communication et Protocole organise avec d'autres services la Fête de fin d'année du personnel au Palais des Congrès de Liège.

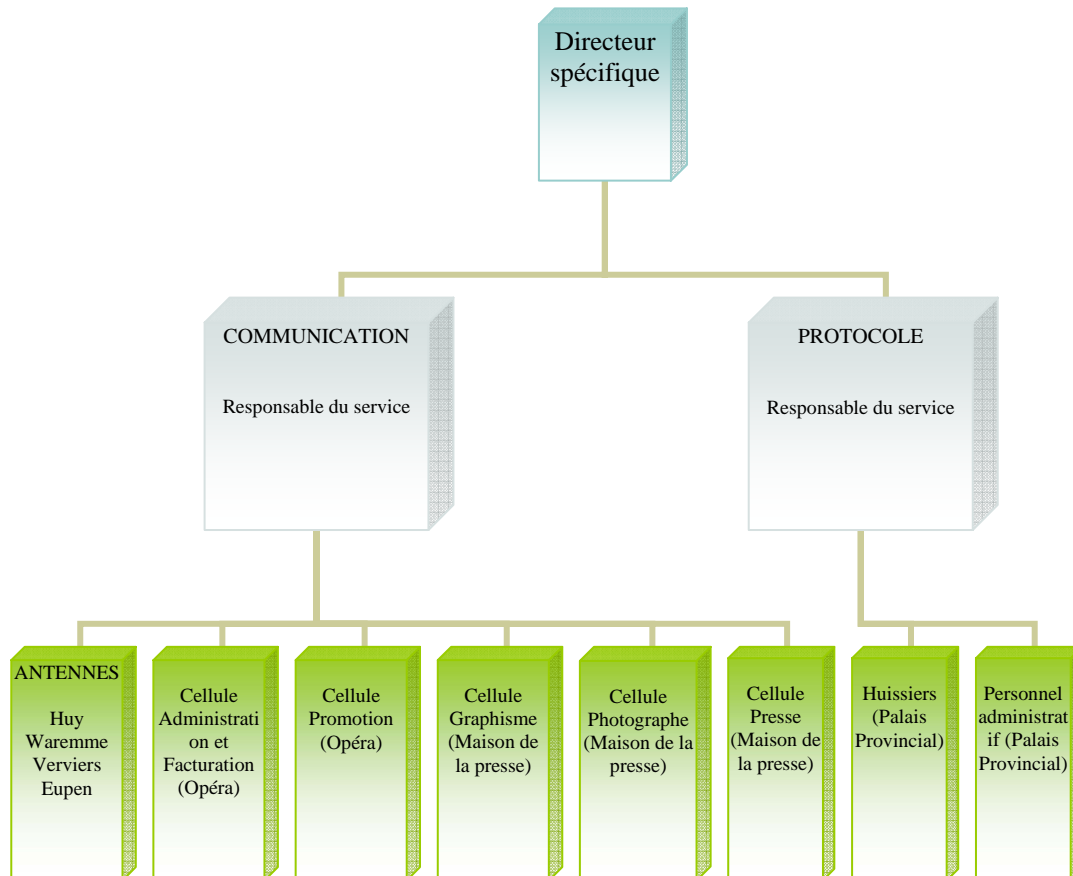
Il travaille ainsi en collaboration avec tous les autres services provinciaux en mettant en place des synergies transversales.

A Eupen, Huy, Verviers et Waremme, le Service Communication et Protocole assure une présence de la Province dans ses différents arrondissements grâce aux Antennes d'informations ouvertes au grand public.

Au niveau du Protocole, il intervient également dans des domaines tels que les visites diplomatiques (Chefs d'Etat, Ambassadeurs...) en Province de Liège. Ainsi, il assure la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes composantes de l'Etat fédéral, le monde diplomatique et consulaire ainsi qu'avec la Ville de Liège. Il veille à l'application des règles de préséance et permet le bon déroulement protocolaire des manifestations officielles de la Province de Liège.

II. Le Service de la Communication et du Protocole

1. Organigramme – Personnel



Le Service de la Communication et du Protocole est réparti en trois implantations (en attente du déménagement dans le bâtiment Charlemagne dans le courant de l'année 2011) et quatre antennes d'informations.

- La Maison de la Presse
Rue Haute Sauvenière, 19
4000 Liège
Tél. 04/237.26.00 – Fax. 04/250.06.10
- Complexe Opéra
Rue G. Clémenceau, 15
4000 Liège
Tél. 04/220.21.20 ou 21 ou 22 ou 42– Fax. 04/237.25.80
- Palais provincial
Place Saint Lambert, 18a
4000 Liège
Tél : 04/232.32.45/50/53/79 – Fax : 04/232.33.22

Les antennes d'informations sont installées à :

- **Eupen**
Bergstrasse, 16
4700 Eupen
Tél. 087/76.64.70 – Fax.087/74.01.22
- **Huy**
Avenue des Ardennes, 8
4500 Huy
Tél. 085/25.45.53 – Fax. 085/25.45.54
- **Verviers**
Place des Martyrs, 1
4800 Verviers
Tél. 087/35.08.48 – Fax. 087/35.28.57
- **Waremme**
Place du Roi Albert 1^{er}, 16
4300 Waremme
Tél. 019/33.18.95 – Fax. 019/33.07.82

2. Réalisations du service

- Communication
 - Communication interne :
 - o Revue de presse électronique : réalisée via Pressbanking et mise en ligne quotidiennement. Elle est consultable au départ de l'Intranet provincial via un login et un mot de passe par 215 utilisateurs (autorités provinciales, responsables de services, chargés de communication,...). 3544 articles ont été archivés en 2010 ;
 - o Campagne Diversité : en tant que service public, la Province de Liège, se doit de refléter la diversité existante au sein de sa population afin de mieux répondre à ses attentes et besoins. Le Service Communication a ainsi réalisé la campagne de communication interne du projet Diversité développé par le service Management Humain. Objectif : sensibiliser le personnel provincial à la diversité dans le cadre du travail.



- o Lettre d'informations « Entre Nous » : destinée à tous les collaborateurs de la Province ainsi qu'aux retraités des cinq dernières années ;



- o Intranet : actions promotionnelles, lettres internes d'information (60 en 2010) ;
- o Accueil des nouveaux collaborateurs : dans le cadre de l'optimisation et la simplification des services de la Province de Liège, le Collège a lancé un programme d'actions relatif à la mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents provinciaux.

- Communication externe :

Le trimestriel « Notre Province » - « Unseur Provinz » (+/- 530.000 exemplaires). Le trimestriel a fêté son 50^e numéro au mois de juin. Une édition spéciale a été éditée en collaboration avec le dessinateur Walthéry. Une manière de boucler la boucle puisque le tout premier numéro de « Liège, notre Province » était déjà illustré par Walthéry. Son héroïne, Natacha, avait en effet inauguré le trimestriel provincial en 1994.



- o Les spots publicitaires télévisés (pour les Villages de la Province, Music&Tour,...)
- o L'information au Conseil provincial : le service de la communication et du protocole assure l'accueil de la presse lors des séances du Conseil provincial
- o Les séances thématiques du Conseil :
Trois séances ont été retransmises en 2010 :
 - « Jeunesse : entre agacement et curiosité », le jeudi 18 mars ;
 - « L'Enseignement, mo(n)de d'emploi(s) pour demain », le jeudi 17 juin ;
 - « ENVOL et vous...La Province de Liège, acteur de son changement », le jeudi 9 décembre.

Ces séances ont donc été retransmises en direct (avec des rediffusions) sur RTC Télé Liège et Télévesdre. Des encarts promotionnels ont été insérés dans les quatre éditions du journal *La Meuse*, et ce pour chacune des thématiques abordées. De même, *Vivacité-Liège* en a assuré la promotion dans « *Liège Matin* ».



Jeunesse



Enseignement



Projet ENVOL

- L'annuaire Belgacom : insertion des mentions et des logos dans l'annuaire Belgacom 2010-2011
- Le site internet www.provincedeliege.be et www.provinzluttich.be. Le site a connu en 2010 une fréquentation de 155.018 visites, soit une moyenne de 12.918 visites par mois. Parmi les 155.018 visites du portail effectuées en 2010, 3.759 visites ont porté sur des pages en allemand, soit une moyenne de 313 visites par mois.. Egalement : gestion du guichet électronique (communication@provinceeliege.be)
- Les antennes d'informations ouvertes au public (situées, à Huy, Waremme, Verviers et Eupen). En moyenne, les antennes ont accueilli 3249 visiteurs et répondu à 5087 demandes.
- Les conférences de presse et contacts avec les médias (+/- 100 contacts avec la presse)
- Les communiqués de presse
- Les communiqués de la séance du Collège
- Accueils de visiteurs au Palais
- Visibilité lors d'événements
- Olympiades internationales des Médias : elles ont eu lieu à Worriken-Butgenbach du 24 au 31 mai 2010. Le Service Communication a collaboré à la réussite de cette manifestation conviviale proposée par les journalistes liégeois en collaboration avec la Province de Liège et la Communauté germanophone. Plus de 130 journalistes, communicateurs et amis des OIM, venus de Belgique, du Canada, de France, d'Allemagne, du Liban et de Bulgarie étaient présents pour s' «affronter» lors d'épreuves sportives.

- Présence et actions du service de la Communication et du Protocole à l'occasion de manifestations :
 - o Cérémonie d'hommage aux victimes de l'explosion rue Léopold – 5 février 2010



- o Salon des Mandataires – 11 et 12 février 2010



- o Marché des Gourmets – 25 et 26 mars 2010
- o Festival du Film policier – du 15 au 19 avril 2010
- o Journée des Cadets – 15 mai 2010
- o Trophée de pétanque des personnalités et décideurs – 12 juin 2010
- o Bal du Consul général de France – 13 juillet 2010
- o Fête des Retraités : 17 novembre 2010
- o Promotion du Grand départ du Tour de France 2012 - 18 novembre 2010



- o Fête du Personnel et remise des distinctions honorifiques – 23 décembre 2010 (+/- 1.700 collaborateurs présents)



- Les « Villages de la Province au cœur des Villes et des Communes »
 Depuis le mois de février 2009, la Province de Liège a entamé le tour des villes et communes. Au total, 21 rencontres au sein de chacun des cantons de la Province sont prévues.
 L'objectif est d'aller à la rencontre des 84 communes pour mieux faire connaître l'Institution provinciale : ses compétences, ses initiatives et les actions qu'elle développe à destination des citoyens, des communes, des associations et des entreprises.
 Deux volets sont prévus à chaque étape : une rencontre de deux jours avec le grand public, dynamisée par des démonstrations du savoir-faire des différents services et un collège conjoint avec les bourgmestres et échevins des entités concernées, dont le but est de dégager des projets communs.
 En 2010, la Province de Liège est passée par Oupeye, Liège, Malmedy, Verlaine, Dalhem, Welkenraedt, Fléron, Hannut et St-Vith.



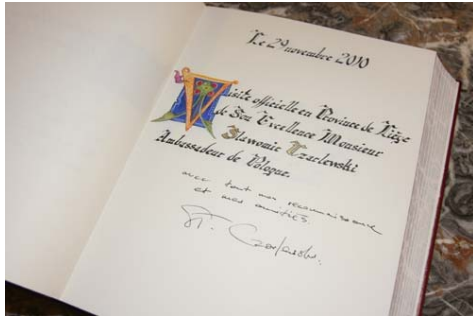
■ Protocole

Les tâches confiées aux agents administratifs sont de préparer les dossiers qui sont présentés au Collège, d'assurer la mise en place des détails pratiques visant au parfait déroulement des réceptions. Les huissiers sont chargés d'assurer le service en salle lors des différentes réceptions et manifestations. Tandis que l'Ordonnateur des fêtes et cérémonies est l'agent de liaison entre ces équipes visant à assurer une parfaite coordination.

Il faut distinguer deux grandes catégories d'activités auxquelles le Service du Protocole participe : les activités-manifestations qui sont portées *ab initio* par le Service et celles auxquelles le Service apporte une collaboration.

- Activités portées *ab initio* par le Service
 - o La gestion des salles de réception du Palais provincial : note d'orientation pour l'occupation des locaux du Palais
 - o La mise en place de réceptions
 - o Réceptions initiées par le Collège ou le Gouverneur : visites de courtoisie, réceptions officielles, visites d'Etat et visites royales.
- Réceptions souhaitées par des associations extérieures.

Le service du Protocole a ainsi participé, entre autres, à l'organisation des manifestations suivantes : cérémonie d'hommage aux victimes de l'explosion rue Léopold, villages provinciaux, Marché des Gourmets, Fêtes de Wallonie, inauguration du salon du Volontariat, fête du personnel, vœux de la Maison de la Presse, vœux des différents services provinciaux, fête des retraités, « Liège-Bastogne-Liège », Festival du film policier, opéra en plein air au Palais provincial,...



III. Cellule de Coordination des Grands Evénements

■ Localisation

Cellule de Coordination des Grands Evénements
 Maison des Sports de la Province de Liège – 3^{ème} étage
 rue des Prémontrés, 12 à 4000 LIEGE
 Tél : 04/237.91.56
 Fax : 04/237.91.55
 Courriel : joseph.crotteux@provincedeliege.be

■ Personnel : 1 Directeur général – 1 Chef de Division
 ou 1^{er} Attaché – 1 Chef de Service administratif – 1
 gradué en communication – 3 employés
 d'administration.

■ Rôle : le rôle de cette Cellule consiste, d'une part, à
 apporter sa collaboration à l'Autorité provinciale
 dans le cadre de l'obtention et/ou l'organisation
 d'événements d'importance en province de Liège,
 organisés, co-organisés ou soutenus par
 l'Institution provinciale et, d'autre part, à assurer la
 coordination nécessaire des services provinciaux
 impliqués, de par la nature de l'événement
 concerné dans la préparation et le déroulement de
 celui-ci.

■ Activités (que la Province de Liège soit organisatrice ou collaboratrice) : entre
 autres :

- Fêtes de Wallonie
- Tour de France
- Tour de Belgique
- Meeting international d'athlétisme
- Fête de la Famille provinciale
- Marché des Gourmets
- Legend's Cup (de tennis)
- Festival international du Film policier
- 20^{ème} anniversaire de Liège Airport
- Les Villages provinciaux
- ...



IV. Conclusion

En 2010, le Service Communication et Protocole s'est attelé à la poursuite de la mise en place de la nouvelle identité visuelle de la Province de Liège. Les vecteurs d'image physiques — véhicules, enseignes, drapeaux, gadgets et panneaux autoroutiers — ont subi un sérieux lifting.

Trois Conseils thématiques ont été réalisés en 2010, deux par RTC Télé-Liège et un par TELEVESDRE. La nouvelle formule de l'émission a été mise en place, suite à l'évaluation menée en 2009. Une émission de 26 minutes formule « reportage » est diffusée le mardi soir précédent le conseil provincial du jeudi après-midi.

Le Service Communication et Protocole s'est aussi beaucoup investi dans l'opération de proximité « Le Village de la Province au cœur des villes et communes » qui a connu 9 éditions au cours de l'année écoulée (tant au niveau de la communication vers les médias locaux qu'au niveau de la promotion vers le grand public). Il restera 4 « étapes » en 2011. Le collège provincial aura ainsi rencontré les 84 communes de la Province de Liège en 21 étapes.

La communication interne continue à se développer avec la lettre d'information « Entre Nous » et la newsletter envoyée via l'Intranet. Le trimestriel toutes-boîtes « Notre Province »/« Unsere Provinz » rencontre encore davantage de succès auprès des citoyens. Ses nouvelles mise en page et ligne éditoriale remportent le succès escompté.

Le Service Protocole est à présent parfaitement intégré au sein du Service Communication.

Parmi les tâches essentielles qui lui sont confiées, il y a la gestion des demandes, internes ou externes, d'occupation des salles du Palais provincial et l'organisation des réceptions qui y sont associées. Toutefois, en fonction des missions qui lui sont demandées par le Collège provincial, le Service du Protocole est aussi amené à travailler à l'extérieur du Palais provincial. Ses missions l'amènent aussi à apporter son aide aux autres services provinciaux qui le sollicitent.

Le Service Communication et Protocole dépendra progressivement, à partir de 2011, de la nouvelle Direction Générale Transversale.

« Les collaborateurs sont les meilleurs Ambassadeurs de l'entreprise. »



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

Service de Management Humain

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010.**

Présentation du Service de Management Humain

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial a marqué son accord sur la création d'une Cellule de Gestion des Ressources Humaines et sur sa structure provisoire.

Par résolution du 24 novembre 2009, le Conseil provincial a marqué son accord sur le nouveau cadre du personnel des établissements et services provinciaux qui inclut la création d'un cadre spécifique à la Cellule GRH, intégré dans le cadre global de la "nouvelle" Direction générale transversale du Budget, des Finances, des Ressources Humaines, des Affaires Générales, des Technologies de l'Information et de la Communication.

A noter qu'à cette occasion, la Cellule de Gestion des Ressources Humaines a été rebaptisée "Service du Management Humain" comprenant deux sections : d'une part, le "Management Humain" proprement dit (ex "Cellule GRH") et d'autre part, le "Recrutement et la Sélection" (ex "Secrétariat des recrutements"), nouvelle section qui a intégré le nouveau "Service du Management Humain".

Le "Service du Management Humain" fait dorénavant partie de la nouvelle Direction "Ressources Humaines" (ancienne Direction "Service du personnel") et se situe dans les bureaux du Complexe "Opéra".

Etat d'avancement des différents projets

Votre Assemblée trouvera ci-après l'état d'avancement des différents projets menés par le Service de Management Humain, conformément à la mesure 25 des 30 mesures du projet « ENVOL ».

■ Elaboration d'un organigramme fonctionnel (mesure 9)

L'année 2010 a été consacrée à la réalisation d'un chantier important au niveau de la Direction des Ressources humaines à savoir la préparation de la migration vers un nouveau logiciel de gestion de personnel, en l'occurrence le logiciel Ulis-CS développé par l'Université de Liège.

Un volet important consiste en l'élaboration d'un module permettant la gestion de la structure des services provinciaux, cadres et organigrammes fonctionnels.

Ce module a été conceptualisé en 2010 et sera rendu opérationnel durant le premier semestre de l'année 2011. Celui-ci permet la gestion des affectations (emploi de cadre) et des incorporations (lieu des prestations effectives de l'agent). Il permet également les liens comptables et budgétaires.

■ Analyse approfondie des cadres organique et fonctionnel (mesure 10)

La démarche de construction du nouveau cadre de la Province de Liège a été conduite en déterminant précisément les fonctions nécessaires à la bonne réalisation des différentes missions de chaque secteur, sur base des missions actuellement exercées par la Province de Liège et sur une logique de rationalisation tout en améliorant le service rendu.

Par résolution du 24 novembre 2009, le Conseil provincial a marqué son accord sur le nouveau cadre du personnel des établissements et services provinciaux ainsi que sur les modifications à apporter aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial.

Cette résolution a été approuvée partiellement par l'Autorité de tutelle en date du 14 janvier 2010 : totalement en ce qui concerne les nouveaux cadres du personnel et pour partie en ce qui concerne les modifications portant sur l'Annexe 2 (conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du statut administratif et l'Annexe 1 du statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant.

De nouvelles propositions ont donc été formulées en 2010, soumises à votre Assemblée et approuvées par l'Autorité de tutelle.

■ Mise en place d'une cellule GRH (mesure 14)

La cellule GRH a été créée en juillet 2008 et comptait, au 31 décembre 2010, sept agents.

■ Accueil des nouveaux agents (mesure 15)

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial marquait son accord sur le programme relatif à la mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents provinciaux.

Celui-ci vise à améliorer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des nouveaux membres du personnel provincial dès leur entrée en fonction. Il encourage la motivation et l'épanouissement professionnel de l'agent par une meilleure compréhension du contexte de travail. Il s'adresse, d'une part, aux nouveaux agents et d'autre part, aux personnes chargées de les accueillir.

En 2010, une quatrième et une cinquième séance d'accueil ont été organisées : une le 31 mai 2010 au Palais provincial réunissant 97 nouveaux agents (non-enseignants) et une le 26 novembre 2010 au Campus 2000 réunissant 204 nouveaux agents (enseignants et non-enseignants).

Il est prévu d'enrichir encore l'accueil des nouveaux agents provinciaux en pérennisant les journées d'accueil mais aussi par le biais d'autres mesures visant à leur intégration harmonieuse au sein de leur service.

Une de ces nouvelles mesures, actuellement à l'état de projet pilote au sein du Complexe OPERA, est de présenter, bimensuellement, par voie électronique et par voie d'affichage, les nouveaux collègues de la Direction Générale Transversale.

Une autre mesure qui se concrétisera au début de l'année 2011 consistera en un accueil personnalisé du nouvel agent non enseignant au moment de la signature de son contrat de travail au Complexe OPERA.

■ Politique de Remplacement (mesure 16)

Eu égard aux nombreux départs prévus d'ici la fin de cette législature, la Cellule Management Humain a proposé toute une série de mesures visant d'une part, à simplifier les procédures en matière de recrutement du personnel provincial non enseignant et d'autre part, à favoriser la diversité au sein de l'Institution provinciale (voir infra le point sur la politique de diversité pour ce dernier aspect) .

En date du 20 mai 2010, le Collège provincial a marqué son accord de principe sur les mesures proposées.

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des mesures prises en matière de simplification administrative au niveau des procédures de recrutement.

Dorénavant :

- la participation aux examens de recrutement organisés par la Province n'est plus subordonnée au paiement d'une somme d'argent à titre de droit d'inscription ;
- la production d'un extrait de casier judiciaire n'est plus exigée qu'avant l'entrée en fonction ;
- une copie simple du diplôme requis est désormais demandée lors de l'inscription à un examen de recrutement par appel public organisé par la Province.
Par contre, nonobstant la suppression, en principe, de l'obligation de produire des documents certifiés conformes au niveau du pouvoir fédéral, de la Région wallonne et de la Communauté française, une copie certifiée conforme du diplôme est exigée lors de l'entrée en fonction du personnel provincial (non subventionné par la Communauté française). En effet, il s'agit là d'une pièce officielle essentielle qui va accompagner le fonctionnaire provincial de son entrée en fonction jusqu'à sa pension. Il s'agit d'ailleurs de la position adoptée par la Cour des Comptes, en charge d'un audit de légalité et de régularité de la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel des Provinces wallonnes ;
- la production d'un certificat de milice n'est plus exigée que pour les nouveaux agents de sexe masculin nés avant le 1^{er} janvier 1976, avant l'entrée en fonction.

Par ailleurs, toute une série d'examens de recrutement par appel public et par promotion ont été réalisés en 2010 pour les fonctions suivantes :

- Examens de recrutement par appel public : Attaché (Culture, Jeunesse) et Attaché (Sports), Infirmier en Chef, Premier Attaché – Pharmacien Hospitalier ;
- Examens de recrutement par promotion : Conservateur, animateur-coordonnateur, Chef de bureau (administratif).

■ Les descriptions de fonctions

La Cellule GRH a réalisé une note méthodologique concernant l'élaboration des descriptions de fonction, note qui a été approuvée par le Collège provincial en séance du 17 décembre 2009. Il est important de préciser que les agents ainsi que leur hiérarchie sont directement impliqués dans l'élaboration de ces descriptifs de fonctions.

Les descriptifs de fonctions sont des outils incontournables pour une gestion efficace des ressources humaines. Ils sont utilisés dans le recrutement, l'évaluation, la formation, ainsi que dans le développement personnel des agents.

Un descriptif de fonction est une description (en 2 pages maximum) des conditions d'accès, des missions (raison-d'être de la fonction), des grandes activités et des compétences en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être de chaque fonction reprise dans les statuts administratif et pécuniaire.

Près de 200 fonctions sont répertoriées dans nos statuts. Un descriptif de fonction est transversal et est donc valable pour l'ensemble des agents provinciaux non-enseignants occupant une même fonction.

La fiche de poste est, par contre, une description (en 3 pages maximum) spécifique au poste occupé par un agent. Il existe donc pratiquement autant de fiches de poste qu'il existe d'agents. Les fiches de poste sont complémentaires aux descriptifs de fonction et devraient idéalement être réalisées avec les agents après la rédaction et l'approbation des descriptifs de fonction.

Voici ci-dessous l'ensemble des descriptifs de fonction et fiches de postes déjà réalisés par la

Cellule Management Humain. Les fiches de postes ont été créées pour répondre à des demandes particulières.

Descriptifs de fonction (créés selon la méthodologie et approuvés par les différents intervenants)

a) personnel administratif

- Employé d'administration D1
- Employé d'administration D4
- Employé d'administration D6

b) personnel technique

- Attaché - Ingénieur industriel

Descriptifs de fonction (toujours en cours d'approbation par différents intervenants)

a) personnel administratif

- Gradué en Chef (secrétaire de direction)
- Chef de bureau
- Attaché
- Premier attaché
- Directeur d'établissement hospitalier

b) personnel ouvrier

- Brigadier

c) personnel culture, jeunesse et sport

- Auxiliaire de bibliothèque
- Employé de bibliothèque D1
- Employé de bibliothèque D4
- Employé de bibliothèque D6
- animateur Coordonnateur
- Attaché
- Chef de Division bibliothécaire
- Conservateur
- Directeur du Domaine provincial de Wégimont
- Bibliothécaire – Directeur

d) personnel de soins et d'assistance

- Infirmier en chef (milieu hospitalier)
- Directeur de crèche A1

Fiches de postes provisoires (documents de travail concernant des agents particuliers)

a) personnel administratif

- Chef de bureau (Grefe-cabinet)
- Chef de bureau (Grefe-services communs)
- Chef de bureau (Wégimont)
- Attaché (CMO)
- Attaché cellule CMO
- Attaché (GRH au CHS)
- Premier attaché (CMO)
- Premier attaché (Grefe-cabinet)
- Directeur
- Directeur adjoint spécifique Environnement
- Employé d'administration (dépistages itinérants)
- Employé d'administration D6 (service du Conseil)
- Directeur coordinateur de l'Ecole de Sciences Administratives
- Directeur coordinateur de l'Ecole d'Aide Médicale Urgente
- Premier Directeur
- Premier Directeur (Enseignement Formation)
- Inspecteur général au STP
- Chef de service administratif (Service du Conseil)

b) personnel ouvrier

- Contremaître au CHS

- c) personnel technique
 - Premier Attaché du Parc Naturel des Hautes Fagnes – Eifel – Centre Nature de Botrange
 - Agent technique Château de Jehay
 - Directeur en Chef – Architecte
- d) personnel de soins et d'assistance
 - Aide pharmacien (CHS)
 - Infirmier breveté (CHS)
 - Animateur gradué (CHS)
 - Infirmier gradué (CHS)
 - Auxiliaire diplômé (CHS)
 - Auxiliaire diplômé (soignant 54 bis au CHS)
 - Directeur de laboratoire
 - Premier attaché-Médecin spécialiste (CHS)
 - Premier attaché - Pharmacien d'hôpital (CHS)
 - Premier Directeur social (Maison du social)
 - Premier Directeur Médecin (Malvoz)
 - Premier directeur - Pharmacien en chef (CHS)
- e) personnel culture, Jeunesse et Sport
 - Directeur en chef (Culture, sport et Tourisme).

A souligner qu'une priorité particulière a été réservée aux fonctions du Centre Hospitalier Spécialisé L'Accueil de Lierneux à la demande du Collège provincial et du Comité de gestion institué par celui-ci. C'est ainsi qu'une Attachée de la cellule Management Humain preste un jour par semaine sur le site de Lierneux.

En conclusion, il s'agit d'un vaste et important chantier qui, une fois réalisé, permettra d'avancer sur d'autres mesures (évaluation, recrutement, plan de formation,...).

■ **Optimalisation de la procédure d'évaluation (mesure 17)**

La réalisation des descriptifs de fonction est un préalable nécessaire à l'optimalisation de la procédure d'évaluation des agents.

Dans le cadre de la procédure actuelle, la Direction des Ressources humaines réserve une attention plus particulière à la motivation des évaluations par rapport aux 7 critères existants et ce, en bonne concertation avec les services concernés. Cette évolution est et sera encore facilitée suite aux descriptions de fonction déjà réalisées.

■ **Evaluation de l'application du régime disciplinaire (mesure 18)**

Un groupe de travail constitué par la Direction des Ressources Humaines et le Service juridique est prévu afin de mener une réflexion de fond sur le sujet. La situation du personnel contractuel a été examinée dans le cadre du règlement de travail en cours d'élaboration.

En effet, aucun système de sanction ou de pénalité n'existe actuellement vis-à-vis du personnel contractuel ce qui constitue un vide manifeste à combler.

■ **Formation continuée (mesure 19)**

Le service du personnel informe chaque année les agents provinciaux des formations organisées par l'IPFASP auxquelles ils peuvent s'inscrire. Bien qu'utiles à leur fonction, ces formations visent essentiellement leur évolution barémique.

Le plan de formation devra être adapté aux besoins réels des agents et du service. Un meilleur développement personnel permettra à long terme une plus grande efficacité organisationnelle. Idéalement, chaque agent devrait d'ailleurs bénéficier d'un accompagnement individualisé de sa carrière, notamment par le biais de son évaluation.

La récolte des données nécessaires à l'élaboration de ces plans de formation en rapport aux différentes catégories de personnel ne pourra être envisagée que lorsque les descriptifs de fonction auront été réalisés car ceux-ci, utilisés lors de l'évaluation du personnel, permettront de constater les carences de compétences liées à la fonction occupée et donc de veiller à les combler par le biais d'une formation adaptée.

L'amélioration des performances de l'administration passe également par le renforcement des capacités de management humain et de communication de ses cadres moyens et supérieurs.

C'est pourquoi en séance du 11 août 2010, le Collège provincial a marqué son accord de principe sur la mise en place d'une nouvelle formation aux techniques de management humain et de communication à destination des cadres moyens et supérieurs de l'Administration provinciale.

Un groupe de travail transversal a été mis sur pied afin de déterminer le contenu de cette formation et a défini deux groupes-cible, à savoir :

- le groupe A constitué des hauts cadres de l'Administration provinciale (Greffière provinciale, Receveur provincial, Directeurs généraux, Directeurs généraux adjoints, Directeurs en chef et Inspecteur général au Service technique provincial) et des Chefs de Cabinet et de Secrétariat, bénéficiant d'une formation avec des éléments plus conceptuels. Celle-ci, dispensée par le biais de 4 séminaires d'une demi-journée/mois, clôturés par une demi-journée de débriefing), est animée par des orateurs brillants dotés d'une excellente connaissance des services publics ;
- le groupe B constitué des cadres moyens ayant des agents sous leur responsabilité, bénéficiant d'une formation avec des éléments plus opérationnels. Cette formation continue « au vert » de 5 jours (4 jours et demi de formation suivis par une demi-journée de débriefing) sera dispensée dans un domaine provincial.

Le premier séminaire destiné au groupe A s'est déroulé le 17 novembre 2010 au Château de Harzé. Les trois autres séminaires se dérouleront durant le 1^{er} trimestre 2011.

■ Lutte contre l'absentéisme (mesure 20)

En date du 29 octobre 2009, le Collège provincial a marqué son accord sur des propositions émises conjointement par le Service de contrôle médical, le Service du personnel et la Cellule GRH, concernant une approche de la problématique de l'absentéisme par le biais de l'Indice de Bradford.

Il faut savoir que les absences répétées de courte durée sont plus difficiles à gérer qu'une absence de longue durée. La méthode de Bradford donne plus d'importance à la fréquence de l'absence qu'à la durée. Celle-ci est basée sur le nombre de jours de maladie x fréquence des maladies². A titre d'exemple : un agent absent 10 fois 2 jours sur une année, atteindra un facteur de Bradford de $20 \text{ j} \times 10^2 = 2000$ par rapport à un agent qui a été absent 2 fois 10 jours qui donnera un facteur de Bradford de $20 \text{ j} \times 2^2 = 80$.

Cet indice, s'il est élevé, permettra à la Direction de s'interroger, du pourquoi de cette hausse chez un agent. L'idéal est que cet agent soit vu par sa Direction afin de comprendre le pourquoi de cet absentéisme.

La lutte contre l'absentéisme doit idéalement s'articuler autour de trois niveaux :

- l'aspect préventif (prévention primaire), pour éviter l'apparition des absences (par exemple en améliorant les conditions de travail) ;
- l'aspect répressif, via l'instauration depuis 2010, par le Service de Contrôle Médical, d'un contrôle médical spontané sur base de l'indice de Bradford. Cet indice de Bradford (nombre de jours de maladies X fréquence des maladies) constitue une mesure objective de la perturbation de l'organisation du service causée par les absences répétées. A ce sujet, en date du 29 octobre 2009, le Collège provincial a déterminé à 750 le seuil de mise au contrôle spontané ;
- l'aspect curatif (prévention secondaire), en recherchant des solutions aux problèmes de manière individuelle. Cet aspect fera l'objet d'un développement ultérieur.

La cellule de Management Humain a élaboré des guides d'entretiens destinés à servir d'outil pour aider les responsables de service lors des retours d'absences. Le Collège a fixé à 2000 le seuil à partir duquel le personnel d'encadrement devrait réaliser des entretiens avec leurs collaborateurs suite à un retour d'absence. Notons que le facteur de Bradford ne tient pas compte des absences pour maladie grave et de longue durée.

Il est à noter que certains responsables pratiquent déjà ce type d'entretien, le but est d'uniformiser ce modus operandi à l'ensemble du personnel provincial et de fournir un outil d'aide plutôt qu'une liste exhaustive de questions à aborder.

En date du 8 juillet 2010, le Collège provincial a marqué son accord sur le contenu de ces guides d'entretien.

Ce guide pratique sera communiqué au personnel d'encadrement au cours de l'année 2011.

D'après les données, fournies par le Service provincial de Contrôle médical et d'Expertises, on constate que depuis l'instauration de la mise sous contrôle médical spontané sur base de l'indice de Bradford (2010), les absences pour maladie de courtes durées ont déjà diminué par rapport à l'année 2009.

■ Lutte contre les assuétudes (mesure 21)

En séance du 9 septembre 2010, le Collège provincial a marqué son accord de principe sur un plan de prévention et de gestion des dysfonctionnements professionnels ponctuels ou chroniques liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail.

Celui-ci implique des modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au Règlement général organique des Services provinciaux, modifications qui seront prochainement soumises à l'approbation de votre Assemblée.

■ Bien-être et santé au travail (mesure 22)

Le relevé des agents bénéficiant de restrictions médicales est régulièrement réactualisé en raison d'une gestion dynamique de cette problématique.

Au cours de l'année 2010, des agents ont été rencontrés par la psychologue de la Cellule Management humain afin de tenter de trouver des solutions.

Par ailleurs, la Cellule Management Humain rencontre dans le cadre **des demandes de transfert** les agents qui le souhaitent afin de les aider dans une éventuelle réorientation de leur carrière dans la mesure des possibilités qui s'offrent en interne.

La Cellule Management humain est également amenée à rencontrer des agents dans d'autres contextes qu'une demande de transfert ou de reclassement médical.

En effet, des agents vivant des situations professionnelles psychologiquement compliquées comme une intégration au sein d'un service peu accueillant, un agent partageant un bureau avec une personne atteinte d'une maladie incurable ou une situation conflictuelle sur le lieu de travail se sont adressés à la Cellule Management Humain qui a essayé de dégager des pistes de solution toujours en concertation avec les Directions concernées et la Division « Administration du personnel ».

Enfin, la Cellule Management humain a initié et réalisé le projet d'installation de fontaines à eau reliées au réseau de ville au sein du Complexe OPERA à la satisfaction générale du personnel y fonctionnant. Trois fontaines à eau sont ainsi mises à la disposition du personnel.

■ Développement d'un esprit d'entreprise propre au service public (mesure 23)

○ Séances d'accueil des nouveaux agents :

Les journées d'accueil des nouveaux agents visent avant tout à favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs au sein de l'Institution provinciale, à contribuer au développement d'une véritable culture d'entreprise, faite de valeurs et d'attitudes communes, à renforcer la communication interne et donc à fournir les informations utiles à l'agent pour favoriser son épanouissement tant personnel que professionnel.

○ Journal d'entreprise « entre-nous » :

La Cellule de Management Humain participe au comité de rédaction du journal d'entreprise l'«Entre-Nous» en émettant des propositions.

Au cours de l'année 2010, outre la mise en valeur des agents par « le coin des talents » qui peuvent ainsi partager une passion, voire même un talent avec leurs collègues et la mise en valeur des métiers des agents provinciaux, le personnel a été informé de divers projets en cours (politique « diversité », « jogging du cœur »,...).

○ Collaboration avec l'Opéra Royal de Wallonie :

La mise en place d'un partenariat entre la Province de Liège et l'Opéra Royal de Wallonie a permis de proposer au personnel provincial et retraités provinciaux des places (1200) à des tarifs préférentiels (10 euros la place) pour quatre spectacles d'opéra de la saison 2010-2011 parmi les plus populaires du répertoire.

En effet, cette initiative s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet Envol et plus particulièrement dans la mesure 23 qui concerne la stimulation d'un esprit d'entreprise. Ces spectacles d'opéras permettent au personnel provincial, d'une part, de découvrir ou de retrouver le monde magique de l'Opéra dans le cadre unique du Palais-Opéra de Liège et ainsi de favoriser leur accès à la culture et donc au monde qui les entoure, et d'autre part, de se rencontrer dans un contexte autre que le milieu du travail ce qui permettrait de créer ou resserrer des liens entre eux.

De plus, à l'occasion de ces quatre représentations, une visite guidée du Palais Opéra est organisée afin de permettre, à ceux qui le souhaitent, de découvrir « l'envers du décor ».

L'organisation pratique du projet s'est réalisée en collaboration avec le Service Social des Agents provinciaux.

○ Jogging du cœur :

Dans le cadre des fêtes de Wallonie, le Service des Sports de la Province de Liège en collaboration avec BNP Paribas Fortis a organisé le jogging du cœur qui s'est déroulé le

19 septembre 2010 dans les rues de Liège.

A cette occasion, la Direction des Ressources Humaines a eu l'idée que soit mis sur pied un programme d'entraînement de préparation au jogging pour les personnes désireuses d'y participer (agents provinciaux et membres du personnel de chez BNP Paribas Fortis).

Celui-ci consistait en deux entraînements par semaine depuis le 17 mai 2010, au Complexe sportif de Naimette-Xhovémont dispensés par deux coaches, un (Marie-Eve LEONARD) pour prendre en charge les débutants et l'autre (Patrick PHILIPPE), pour aider les coureurs plus avancés à progresser.

De plus, les membres du personnel provincial qui s'entraînaient pour ce jogging ont pu bénéficier gratuitement d'examens médicaux d'aptitude sportive effectués par le Service des Consultations de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Ce projet a permis aux différents participants de tisser des liens entre eux, d'apprendre à se connaître tout en améliorant leur bien-être par la pratique d'un sport, ce qui s'inscrit parfaitement dans le développement d'un esprit d'entreprise par le sport.

Une quarantaine d'agents provinciaux couraient avec les couleurs de la Province. Vu le succès rencontré par cette initiative, il est prévu de pérenniser ces entraînements.

■ Outils pertinents d'aide à la décision en matière de RH (mesure 24)

- **Organigramme de la Province de Liège** : Voir mesure 9.
- **Logiciel GRH** :

La mise en œuvre de différents chantiers RH est une base préalable nécessaire au développement d'une politique de gestion des Ressources Humaines informatisée (cf. descriptifs de fonction, plan de formation...).

En effet, il s'agira de pouvoir alimenter le futur logiciel GRH de données qui sont en cours de réalisation.

De plus, la migration du logiciel de gestion ULIS réalisée en 2010 (ULIS-VM vers ULIS-CS) a nécessité un très grand investissement en temps et en énergie. Des groupes de travail sur les thématiques : gestion administrative, gestion pécuniaire, gestion des cadres et organigrammes, interface budget et comptabilité et développement RH ont été mis en place à partir du 15 janvier 2010 à raison d'une fréquence d'une demi-journée par quinzaine.

Ce groupe de travail était constitué de représentants de l'ULG (Directeur de développement ULIS, chefs de projets, analystes et de représentants de l'Administration provinciale (Directeur des Ressources Humaines, Premier attaché et Chef de division responsables des différentes entités de la DRH, collaborateurs spécialisés suivant les matières abordées et représentants du Département des Services d'Information).

Tous les objectifs en matière de gestion des personnes physiques, gestion administrative et gestion pécuniaire, ont été concrétisés par la 1^{ère} paie des agents définitifs le 3 janvier 2011 dans le nouveau système.

L'objectif final, à savoir la gestion des structures et le développement GRH, n'est toutefois pas encore atteint, l'année 2011 étant consacrée à ces développements complémentaires.

Dans l'hypothèse où le logiciel ULIS-CS ne permettrait pas des développements RH adéquats, il faut savoir que la Province de Liège dispose actuellement, dans le domaine financier, d'outils informatiques qui pourraient être paramétrés pour la gestion informatisée des Ressources Humaines à savoir plus particulièrement le logiciel SAP.

■ Le rapport annuel (mesure 25)

L'objet de cette mesure est le présent rapport.

■ L'élaboration d'une charte de bonne conduite administrative (Mesure 28)

Ce projet est à l'étude dans le cadre de l'élaboration du règlement de travail en cours de finalisation.

■ Politique de diversité

La diversité est constitutive de notre société. Le monde de l'entreprise, publique ou privée, n'échappe pas à cette dynamique sociétale et doit en tenir compte dans ses modes d'organisation interne et de communication. Longtemps présentée comme un « problème », la diversité est aujourd'hui abordée dans le monde de l'entreprise comme un des facteurs « qualité » de développement.

En séance du 1^{er} juillet 2010, le Collège provincial a marqué son accord sur un plan d'actions de gestion de la diversité des ressources humaines, les 4 critères principaux retenus sont : l'âge, le genre, l'origine et le handicap, auxquels s'ajoutent ponctuellement d'autres critères comme la lutte contre l'homophobie.

En cette même séance, il a marqué son accord sur les actions à mener concernant la communication interne, qui est un axe prioritaire dudit plan.

Campagne de communication interne :

L'objectif de la campagne de communication interne est de sensibiliser l'ensemble du personnel provincial à cette problématique.

En effet, la Province de Liège, en tant que Service public, se doit de refléter la diversité existante au sein de sa population, pour mieux répondre à ses attentes et à ses besoins.

En collaboration avec le Service provincial de la Communication, la Cellule Management Humain a développé un projet d'affiches.

Basée sur nos trois valeurs, issues de la Déclaration de politique générale, cette campagne est déclinée en 3 affiches et destinée à témoigner de nos multiples personnalités liées aux différentes compétences. Au travers de ces quelques instants capturés par l'objectif de l'appareil photo, c'est tout le personnel provincial avec ses qualités d'acteur, de passion et d'accessibilité, qui est ici représenté et valorisé (Acteur, dans la diversité, Passionné, dans la diversité, Accessible, dans la diversité).

Ces affiches, distribuées dans l'ensemble des Etablissements provinciaux fin 2010, ont pour objectif de sensibiliser le personnel à la « Diversité ».

De plus, le n°17 de l' «Entre Nous » a été consacré principalement à la politique « diversité » avec l'explication du projet et l'interview d'une personne en situation de handicap parfaitement intégrée au sein du personnel provincial. D'autres numéros verront la mise en valeur des critères retenus par le Collège provincial.

Collaboration avec l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées :

Un des axes du plan d'action est l'intégration des agents provinciaux en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante.

En effet, lors de l'enquête « diversité » menée auprès de l'ensemble du personnel provincial en 2009, 83 agents (sur les 1900 questionnaires récoltés) ont déclarés, sous le sceau de la confidentialité, souffrir d'un handicap.

Au 30 juin 2010, seulement 27 emplois étaient occupés par un travailleur reconnu par l'AWIPH.

Or, tout agent provincial reconnu par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) peut bénéficier d'améliorations sensibles aussi bien dans son cadre de travail (aménagement du poste de travail et du temps de travail, fourniture de matériel spécifique, etc.) qu'à son domicile personnel (remplacement d'une baignoire par une douche, etc.).

Il est important de préciser que sans être exhaustif des maladies et pathologies lourdes telles que le diabète, la maladie de Crohn, la sclérose en plaques, la fibromyalgie, ...peuvent être prises en compte par l'AWIPH.

En ce qui concerne les personnes en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante, Il a été notifié à l'ensemble du personnel provincial non enseignant, par courrier du 23 septembre 2010, qu'une collaboration a été mise en place avec l'AWIPH, afin de tenter de résoudre au mieux les difficultés que peuvent rencontrer les agents concernés dans le cadre de leur travail.

Un agent de la Cellule Management Humain reçoit les agents qui le souhaitent, en toute confidentialité, pour l'aider dans ses démarches.

Début janvier 2011, grâce à cette sensibilisation, 36 agents étaient reconnus par l'AWIPH et les dossiers de 6 autres agents étaient en cours d'admissibilité.

A noter que le plan Diversité rencontre en ce qui concerne l'intégration et l'occupation des personnes en situation d'handicap les préoccupations du Gouvernement Wallon qui, par Arrêté du 27 mai 2009, favorise l'intégration des personnes en situation d'handicap au sein des pouvoirs locaux.

Collaboration avec le Centre provincial de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry :

Au cours de l'année 2010, des stagiaires en provenance du Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry ont été accueillis au sein des structures provinciales.

Cette collaboration, qui sera renforcée en 2011, a débouché sur l'engagement de deux d'entre eux en 2010.

Modification des conditions de recrutement du personnel provincial :

En prévision des nombreux départs prévus d'ici la fin de cette législature, la Cellule Management Humaine a proposé toute une série de mesures visant d'une part, à simplifier les procédures en matière de recrutement du personnel provincial non

enseignant (voir supra mesure 16) et d'autre part, à favoriser la diversité au sein de l'Institution provinciale.

En date du 20 mai 2010, le Collège provincial a marqué son accord de principe sur les mesures proposées et les dispositions de l'article 18 du statut administratif du personnel non enseignant ont été modifiées en conséquence par résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010.

Dorénavant :

- la participation aux examens de recrutement n'est plus subordonnée au paiement d'une somme d'argent à titre de droit d'inscription. En effet, compte tenu de la situation du marché de l'emploi Wallon, conditionner la participation à un examen de recrutement au paiement d'une somme d'argent à titre de droit d'inscription peut être source de difficultés pour les demandeurs d'emploi les moins nantis ;
- l'accès à l'emploi contractuel a été ouvert à tous sans distinction de nationalité, à l'exception des emplois pour lesquels les fonctions comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;
- les examens sont, dans la mesure du possible, adaptés aux contraintes liées aux handicaps des candidats inscrits qui en font la demande.

■ Conclusions

Voici un aperçu non exhaustif des travaux entrepris par le Service management Humain dans le courant de cette année 2010.

Certains projets déjà bien entamés sont des bases nécessaires pour le travail à réaliser dans les années à venir.

L'accueil du nouvel agent est très important car il encourage sa motivation et son épanouissement professionnel par une meilleure compréhension du contexte de travail dans lequel il évoluera et ce, en favorisant son intégration au sein de l'Institution provinciale.

Le descriptif de fonction, outil incontournable pour une gestion efficace des ressources humaines, va permettre à l'agent de mieux comprendre l'importance de sa fonction mais également d'améliorer son processus d'évaluation et de formation.

Élément d'orientation et de mobilité du personnel, il va également permettre de mieux cibler les recrutements, enjeu important compte tenu des futurs départs à la retraite.

L'amélioration des performances de l'Administration passe également par le renforcement des capacités de management humain et de communication de ses cadres. Une attention particulière y sera accordée au cours de l'année 2011.

Au cours de celle-ci, l'accent continuera également à être mis sur le développement d'une culture d'entreprise propre au service public, faite de valeurs et d'attitudes communes, de nature à favoriser l'épanouissement tant personnel que professionnel de l'agent.

Pour terminer, le projet diversité, facteur de qualité de développement, tant individuel que collectif, au travers duquel le personnel provincial, avec ses qualités d'acteur, de passion et d'accessibilité est représenté et valorisé, permettra à la fois de mieux comprendre une société en pleine mutation et ainsi de pouvoir s'y adapter.

Il est d'autant plus important de faire prendre conscience à tous les collaborateurs que c'est grâce à leur richesse et leurs compétences qu'ensemble nous pourrons relever ce défi.

« Le plus grand bien que nous puissions faire aux autres n'est pas de leur communiquer notre richesse, mais de leur révéler la leur. »

(Louis Lavelle, philosophe français).

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

Euregio Meuse-Rhin et Interreg

Synthèse du Rapport d'activités

Actions menées entre
le 1^e janvier 2010 et le 31 décembre 2010.

L'évolution de l'Eurégio Meuse-Rhin au cours de cette année 2010 s'inscrit dans le cadre du document de vision, signé en 2007 et prévoyant sept domaines d'actions prioritaires, ainsi qu'une modification des structures qui suit son cours. La nouvelle structure organisationnelle prévue est entrée en vigueur en mars 2010 avec le changement de présidence, assurée par la Province du Limbourg belge. Les commissions du Conseil eurégional ont été remplacées par des groupes stratégiques d'accompagnement pour lesquels la Province de Liège a délégué des experts pour chacune des matières traitées. Ces groupes seront organisés suivant un plan triennal, ceci s'inscrivant dans la logique triennale de présidence de l'Eurégio, avec également une conférence triennale au moment du changement de présidence.

Un autre changement de structure majeur reste cependant à l'étude. À savoir, le passage à un Groupement Européen de coopération territoriale (GECT). Le Comité directeur de l'EMR a dès lors décidé d'examiner la possibilité de créer un GECT. Le débat portant sur les plus- et moins-values d'une telle opération, faut-il remplacer purement et simplement la Stichting ? Ou créer un GETC uniquement pour les missions Interreg ? Ce qui permettrait à la Stichting de se concentrer sur ses autres missions.

Au cours de cette année 2010, les travaux pour la mise en place de la Région d'Excellence Technologique (RET) se poursuivent, en collaboration avec la Province du Brabant flamand et le Noord-Brabant néerlandais, ce dernier comprenant l'entité d'Eindhoven. Toutefois, malgré de nombreuses réunions techniques, certaines craintes émises par la Province de Liège restent en suspend. Notamment la question de la structure de pilotage qui reste très incertaine. De même que l'intérêt réel que les partenaires accordent à un partenariat avec notre Province.

Interreg :

Cette année 2010 a été marquée par l'approbation de projets essentiels pour le développement économique de la Province et âprement défendus par les Autorités provinciales depuis leur lancement. Le financement des projets approuvés en 2010 pour la priorité 1 et 2 s'élève à 19.177.360,55 EUR. Il y a chaque fois un ou plusieurs partenaires liégeois, allant de la Province, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, la Ville de Liège, à l'Université de Liège, en passant par la SPI+, de nombreuses communes, des groupements régionaux économiques et des clusters.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2011

Sanctions administratives communales

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

Actions menées entre
le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010

PARTIE 1. DESCRIPTIONS DES TACHES DU SERVICE

1. HISTORIQUE ET FONDEMENTS LEGAUX

Notre société connaissait une augmentation des comportements inciviques. Leur répression souffrait depuis de nombreuses années de la paralysie de l'appareil judiciaire. Il en résultait :

- un sentiment d'impunité dans le chef des auteurs d'infractions, qui peut conduire à la récurrence et l'escalade ;
- un sentiment d'abandon pour les victimes, du fait de l'absence de réaction de l'autorité publique ;
- un sentiment d'impuissance chez les verbalisants : à chaque intervention policière légitime non suivie d'effets, c'est une part de la crédibilité de l'autorité publique qui est mise à mal.

Afin de désengorger les Parquets et lutter contre ce sentiment d'impunité, la loi du 13 mai 1999 confère aux communes la capacité de sanctionner les formes de dérangements locaux auxquelles elles sont confrontées (déjections canines, divagations, tapages, défaut d'entretien de terrain, etc.).

Cette loi modifie essentiellement la Nouvelle loi communale en y insérant un nouvel article 119bis, en complétant l'article 123 (relatif aux compétences du collège des Bourgmestre et échevins), en ajoutant les articles 134ter et quater (confirmant certains pouvoirs spécifiques du Bourgmestre) et en complétant l'article 135 quant aux finalités à poursuivre par les communes. Celles-ci peuvent désormais viser et sanctionner « *toute forme de dérangement public* ».

Dorénavant, les communes peuvent infliger des sanctions administratives visant à réprimer tout acte portant atteinte à l'ordre public ou constitutif d'un dérangement public. Pour pouvoir mettre en œuvre le régime des sanctions administratives, les communes doivent :

- adapter leur règlement de police afin de
 - o déterminer les comportements qui pourront faire l'objet de sanctions administratives ;
 - o fixer la sanction administrative adéquate ;
- désigner un fonctionnaire communal ou provincial chargé d'infliger les amendes administratives.

Les communes peuvent aussi désigner (ce n'est pas obligatoire) des agents, autres que les fonctionnaires de police, qui pourront constater les infractions au règlement de police.

En 2004 et 2005, le législateur a introduit une **dérogation** à l'interdiction de double incrimination qu'il avait initialement instaurée en 1999.

Cette dérogation repose sur un mécanisme de **liste fermée d'infractions** que l'on nomme les **infractions mixtes**. A cet effet, le législateur a instauré un régime en cascade qui consiste à permettre au Ministère public de se saisir ou non de l'affaire, dans un délai donné. Dans l'affirmative, aucune sanction administrative ne peut être infligée. En l'absence de réaction du Ministère public, ou s'il déclare ne pas s'occuper du dossier, seule une sanction administrative peut être imposée.

Création d'un régime de sanctions administratives pour les infractions environnementales

Afin d'apporter une solution, sur le plan juridique, aux petites incivilités environnementales, la Région wallonne a adopté le 8 juin 2008 un décret améliorant le contrôle et la répression des infractions environnementales et instaurant un régime de sanctions administratives analogue à celui mis en place précédemment (dont la procédure est fixée par l'article 119bis NLC).

Les infractions environnementales sont réparties en 4 catégories d'infractions, classées en fonction de leur degré de gravité. La Région instaure un **concours de compétence** entre trois acteurs : le Ministère public, le Fonctionnaire sanctionnateur régional et le Fonctionnaire sanctionnateur local (communal ou provincial).

S'inspirant des infractions mixtes, les infractions environnementales font l'objet de **sanctions pénales** si le Ministère public instruit le dossier dans un délai donné. **A défaut**, ou en cas de communication contraire, seule une **amende administrative** dont les montants minima et maxima varient en fonction de la catégorie pourra être infligée :

- Par le Fonctionnaire sanctionnateur local, si les 3 conditions suivantes sont réunies :
 - Le Conseil communal vise dans son règlement, les infractions qu'il est habilité à incriminer, à savoir :
 - l'incinération de déchets ménagers et l'abandon de déchets (catégorie 2) ;
 - les infractions de catégorie 3 et 4 ;
 - l'infraction est constatée au niveau communal c'est-à-dire par un agent communal, le Bourgmestre ou un membre de la police locale ;
 - un Fonctionnaire sanctionnateur est dûment désigné par la commune.
- Par le Fonctionnaire sanctionnateur régional dans les autres cas.

2. L'APPARITION DU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR

La loi du 13 mai 1999, en créant les sanctions administratives communales, a fait apparaître un nouvel acteur : le Fonctionnaire sanctionnateur (ci-après FS). Ce dernier est désigné par le Conseil communal pour infliger des amendes administratives en cas d'infraction au règlement général de police.

Le FS n'a aucun pouvoir d'injonction à l'égard de la police locale mais travaille en collaboration avec cette dernière.

Premièrement, la mission du FS exige une totale indépendance à l'égard des pouvoirs locaux et une totale neutralité dans l'exercice de sa fonction. Il n'est soumis ni au contrôle hiérarchique du Collège communal, ni au contrôle hiérarchique du Bourgmestre.

Deuxièmement, le FS dispose d'un pouvoir décisionnaire des plus larges et ce, à deux niveaux : celui du lancement de la procédure et celui de la décision.

3. LE RECOURS AU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR PROVINCIAL ET SES AVANTAGES

Soucieux du bien-être de ses habitants et désireux de répondre à une volonté de combattre le phénomène des incivilités, le Conseil provincial de Liège a décidé de mettre à la disposition des communes qui en font la demande un agent provincial afin d'exercer la mission de fonctionnaire sanctionnateur pour le compte de ces communes.

La base légale de ce partenariat se situe dans l'arrêté royal du 7 janvier 2001 fixant la procédure de désignation du fonctionnaire et de perception des amendes en exécution de la loi du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes. Son article 1^{er} dispose que :

« Le Conseil communal désigne le Secrétaire communal en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Il peut également désigner un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

Le receveur communal ne peut être désigné à cette fonction.

Lorsqu'au sein de l'administration communale, le Secrétaire communal n'est pas disponible et lorsqu'aucun autre fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis n'est disponible, le Conseil communal demande au Conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

Le conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

La Province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer doit être conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. »

Nous voyons donc que le Conseil communal désigne, en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur, le Secrétaire communal (ou un autre fonctionnaire communal de niveau 1, qui ne peut être le receveur).

Dans beaucoup de petites communes, le Secrétaire communal est le seul agent de niveau 1. Il doit déjà faire face à une mission exigeante et fort large. Au-delà du manque de temps et de moyens matériels et humains, le Secrétaire communal est proche de la population qu'il pourrait être amené à juger. Cela compliquerait d'autant plus sa tâche.

L'arrêté royal de 2001 et le Code de l'Environnement, qui a copié cette disposition, offrent la possibilité de recourir à un fonctionnaire provincial dont la mise à disposition représente pour la commune un avantage non négligeable : elle bénéficie non seulement du traitement des dossiers de son entité, mais également de l'expérience d'un service mis à sa disposition.

L'intervention provinciale se fait donc en partenariat avec les communes et permet par conséquent un allègement de la tâche communale à moindre coût puisque ce service est facturé à la commune pour la somme de 12,50€, non pas par PV/constat reçu, mais bien par PV/constat pour lequel une procédure a été introduite, majorée de 30% du montant de l'amende effectivement perçue. Il est évident que cette somme ne représente qu'une participation infime, compte tenu des frais salariaux et de fonctionnement engagés par la Province.

Actuellement 37 communes ont sollicité le Conseil provincial afin que ce dernier leur propose la désignation d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives prévues par leurs règlements de police.

Cette nouvelle compétence dote la Province de Liège d'une nouvelle image **moderne** et **dynamique**, en rapport avec son temps et les préoccupations de sa population.

4. LA PROCEDURE

Le Fonctionnaire sanctionnateur reçoit les PV/constats constatant les infractions susceptibles de perturber ou perturbant l'ordre public.

Ces infractions sont classées en trois catégories :

- Les infractions purement administratives, telles que : divagation de chiens, déjections canines, non entretien de terrain, etc.
 - > Ces infractions sont portées à la seule connaissance du Fonctionnaire sanctionnateur pour traitement administratif.
- Les infractions mixtes, telles que le tapage nocturne, les dégradations mobilières ou immobilières, etc.
 - > L'agent verbalisant transmet le procès-verbal au Parquet et copie au Fonctionnaire sanctionnateur, la procédure pénale ayant priorité sur la procédure administrative. Le Fonctionnaire sanctionnateur porte le PV à son agenda qui, en l'absence de réaction du Parquet dans un délai de deux mois, peut introduire sa procédure administrative.
- Les infractions (mixtes) environnementales, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.
 - > L'agent verbalisant transmet le procès-verbal au Parquet et copie au Fonctionnaire sanctionnateur, la procédure pénale ayant priorité sur la procédure administrative. Le Fonctionnaire sanctionnateur porte le PV à son agenda qui, en l'absence de réaction du Parquet dans un délai de 60/90 jours, peut introduire sa procédure administrative.

Types de sanctions administratives

En ce qui concerne **les deux premières catégories d'infractions** (article 119bis NLC), il existe 4 types de sanction administrative :

1. L'amende administrative (maximum 250€, 125€ pour les mineurs de plus de 16 ans).
2. La suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la commune.
3. Le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la commune.
4. La fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.

Seule l'amende administrative pourra être infligée par le fonctionnaire : les 3 autres sanctions seront imposées par le Collège communal.

En ce qui concerne **les infractions environnementales** (Code de l'Environnement), la seule sanction administrative consiste en une amende.

5. LE POUVOIR DECISIONNAIRE DU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR PROVINCIAL (FSP)

Le Fonctionnaire sanctionnateur provincial (ci-après FSP) est investit d'un pouvoir décisionnaire qui s'exerce à deux niveaux :

- 1^{er} niveau : Les verbalisants envoient leurs procès-verbaux/constats au FSP lequel, une fois en possession de ceux-ci, décide de l'opportunité des poursuites.

Remarque : en cas d'infraction mixte, le FSP porte le PV à l'agenda. Après un délai prescrit, s'il n'a pas reçu de communication du Parquet, il prend contact avec ce dernier, par prudence, pour connaître les suites réservées au dossier avant d'entamer la procédure administrative.

Le FSP, dans son courrier de lancement de procédure, invite le contrevenant à présenter une défense écrite ou orale. S'il fait part de son souhait d'être entendu oralement, le contrevenant se présentera devant le FSP, dans un local que la commune lui aura réservé à cet effet (le plus souvent la salle du Conseil communal).

- 2^{ème} niveau : Le FSP entend les moyens de défense du contrevenant et rend sa décision, dans laquelle il décidera de sanctionner ou non l'auteur de l'infraction.

Il la transmet au Bourgmestre en double exemplaire :

- a. Un exemplaire pour notification au contrevenant ;
- b. L'autre à destination du Receveur communal, pour recouvrement.

Le Bourgmestre quant à lui notifie la décision au contrevenant et informe le FSP de la date à laquelle il a notifié la décision.

La réussite de la mission du FSP repose sur une totale collaboration entre les différents intervenants.

Valeur de la décision

La décision du FS étant un acte administratif, elle doit être motivée. Elle bénéficie de l'exécution d'office. Cela signifie que la décision d'infliger une amende administrative est exécutoire après l'écoulement du délai de recours (un mois à partir de la notification). A ce moment-là, la décision administrative se voit conférer la même valeur qu'un jugement (la notification vaut titre) et la commune peut directement s'adresser à un huissier de justice afin de faire procéder à l'exécution forcée.

6. AUTRES COMPETENCES DU FSP

La mission du FSP est loin de se limiter au traitement des dossiers ; il informe, conseille et accompagne les communes dans l'exercice de leur fonction de police.

Il participe à l'élaboration et à la révision des règlements existants (les remettre au goût du jour, préciser certaines dispositions, ...). Il veille à l'harmonie des divers règlements de police tout en tenant compte des particularités de chacune des communes.

De même, il répond à toute question posée par la commune relative à l'application des sanctions administratives communales. Certaines questions, d'ordre légal, peuvent se poser lors de la mise en œuvre « sur le terrain » de ce partenariat complexe. Elles font alors l'objet d'une analyse et de propositions de solutions de la part du service provincial.

Le FSP se rend dans chaque commune afin :

- D'aborder le déroulement de la procédure de sanction administrative ;
- De convenir des détails de collaborations (médiations, audiences, etc.) ;
- De se tenir informé de l'évolution de la matière au sein de chaque commune.

De plus, le législateur ayant instauré un régime de sanctions administratives impliquant plusieurs intervenants, le FSP se doit d'instaurer une collaboration efficace avec les Zones de police, les Parquets et la Région afin :

- De définir les rôles de chacun ;
- De rappeler les impératifs de la matière ;
- D'accompagner la formation des agents constatateurs en poste ;
- De résoudre certains points sensibles.

7. ÉVOLUTION DE LA FONCTION

L'ordre public étant une notion dépendante de l'évolution de la société. Cette dernière est susceptible d'englober de nouveaux comportements qui justifieront dans l'avenir l'intervention du Fonctionnaire sanctionnateur.

Le Service des Sanctions administratives communales est en perpétuel développement : récemment de nouvelles demandes de mise à disposition d'un fonctionnaire provincial ont été acceptées. D'autres communes ont également fait part de leur intention de solliciter la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial.

8. QUELQUES DONNEES CHIFFREES

Le territoire de la Province de Liège se compose de 84 communes comprenant 1.041.541 habitants. 70 d'entre elles appliquent le système des sanctions administratives communales. Ceci représente 83,33 % des communes de la Province de Liège et 69,15% de sa population (soit 720.221 habitants).

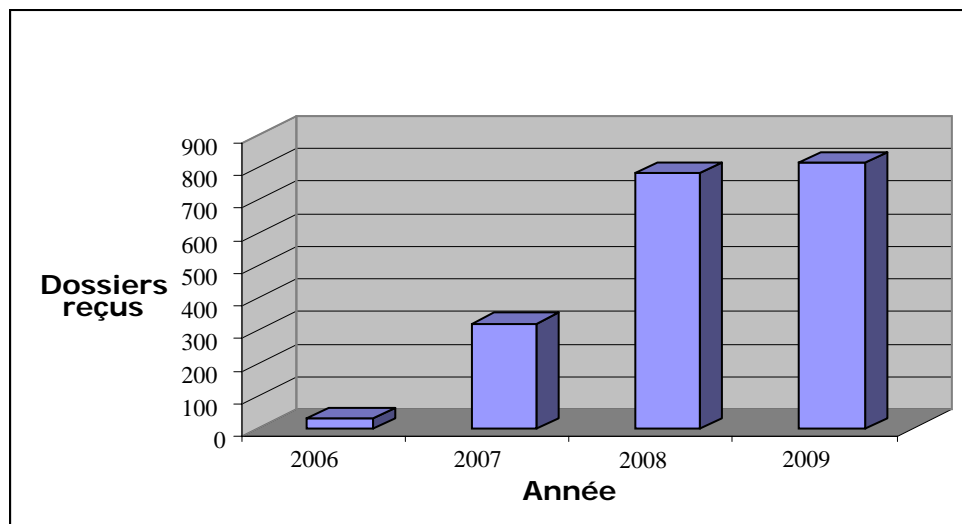
A l'heure actuelle, sur ces 70 communes, 37 ont fait appel au Fonctionnaire sanctionnateur provincial. Ceci concerne en termes de population 261.571 personnes.

La proportion de communes qui font appel à un agent provincial (53 %) est importante, alors que celle de la population concernée est relativement faible (36,32%). Ces chiffres montrent bien que **ce sont principalement les communes à faible densité de population qui font appel à la Province de Liège pour mettre en œuvre les sanctions administratives communales.**

Remarque : d'un point de vue plus large, sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, 2/3 des communes (168 sur les 264) ont fait appel à un Fonctionnaire sanctionnateur provincial.

A titre indicatif, voici deux tableaux, l'un reprenant le nombre de dossiers reçus par le Service des Sanctions administratives communales entre 2006 et 2009, l'autre établissant une représentation graphique des différentes infractions traitées par le Service des Sanctions administratives communales.

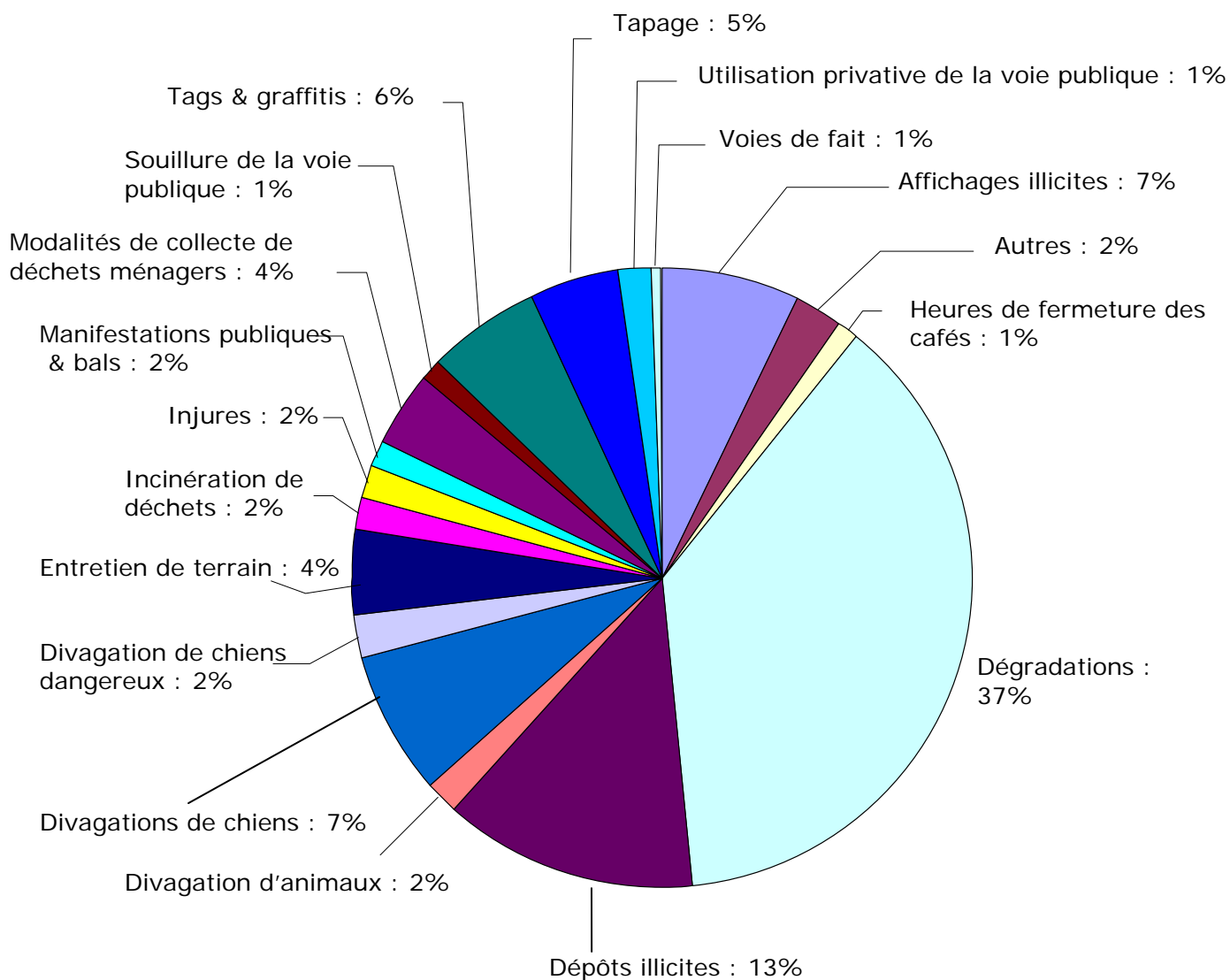
Nombre de dossiers reçus par le Service des Sanctions administratives communales entre 2006 et 2009.



2006 = 30
2007 = 322
2008 = 781
2009 = 814

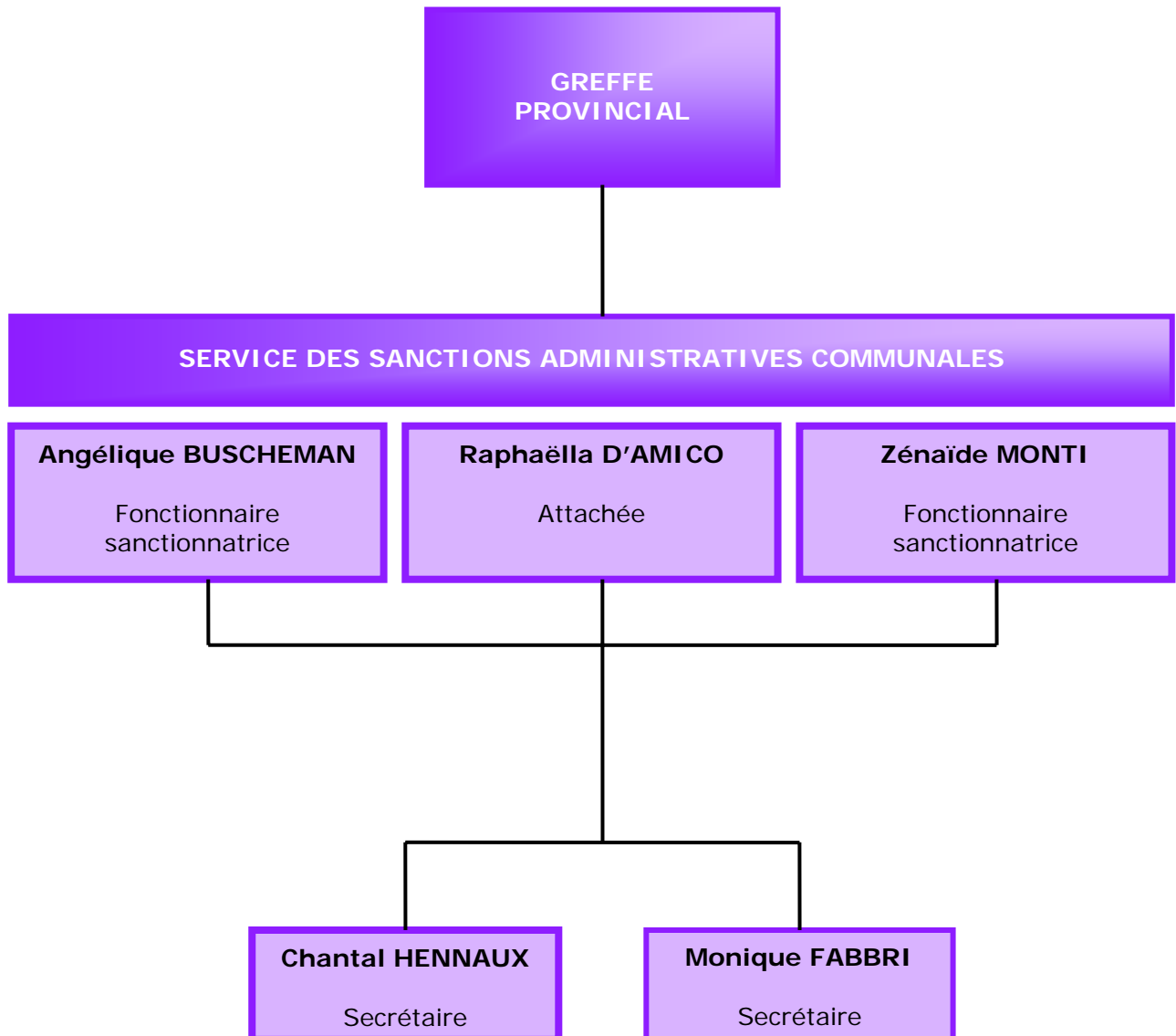
Représentation graphique des différentes infractions traitées par le Service des Sanctions administratives communales.

Depuis sa mise en place, et jusqu'au 15 juillet 2010, le Service des Sanctions administratives communales a traité **2149 dossiers**.



PARTIE 2. COORDONNEES DU SERVICE

9. ORGANIGRAMME



10. COORDONNEES DU SERVICE**Service des Sanctions administratives communales**

Greffe provincial,
Place Saint-Lambert, 18A
B-4000 LIEGE

greffe.sanctionneur@provincedeliege.be

Secrétariat :**Monique FABBRI**

E-mail : monique.fabbri@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.29
Fax : 04/232.32.69

Chantal HENNAUX

E-mail : chantal.hennaux@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.21
Fax : 04/232.32.69

Bureau des sanctionnatrices :**Angélique BUSCHEMAN**

E-mail : angelique.buscheman@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.25
Fax : 04/232.32.69

Raphaëlla D'AMICO

E-mail : raphaella.damico@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.33.03
Fax : 04/232.32.69

Zénaïde MONTI

E-mail : zenaide.monti@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.28
Fax : 04/232.32.69

PARTIE 3. RAPPORT SUR LA GESTION

1. EVOLUTION

Auparavant, le Service comprenait 2 attachés, équivalent TP hors cadre. Ils occupaient un bureau au Charlemagne. Ensuite, 2 employées d'administration, équivalent TP leur ont été détachées.

La différence de fonctionnement entre les deux FS ne permettait aucune collaboration, ni mise en commun de l'expérience acquise et encore moins la mise sur pied d'un secrétariat unique. En plus de l'importante charge de travail, ce manque de cohésion préjudiciait au service rendu.

Le remplacement d'un des deux FS a mené, au début 2010, à une réorganisation complète du service. Désormais, il s'agit un service cohérent et organisé, qui emploie un système d'encodage unique et qui possède un secrétariat pleinement indépendant.

Cette réorganisation, ainsi que l'engagement d'un troisième attaché – destiné à devenir également FS - a produit des effets visibles sur les activités du Service. Son travail est d'autant plus apprécié par les partenaires, les retards passés ont été résorbés, ...

2. PERSONNEL

A ce jour, le Service comprend 5 personnes :

- 2 attachées équivalent TP, au cadre ;
- 1 attachée équivalent TP, hors cadre ;
- 1 employée d'administration équivalent TP
- 1 auxiliaire d'administration temporaire en $\frac{3}{4}$ temps et intérimaire en $\frac{1}{4}$ temps.

3. GESTION MATERIELLE

Le Service se situe au Palais provincial, au 2^{ème} étage.

Il occupe deux bureaux : le premier alloué au « Secrétariat », l'autre au « Bureau des sanctionnatrices ». Pour ce dernier, du nouveau mobilier a été commandé et livré fin décembre 2010 (3 bureaux avec retour et bloc-tiroirs, 4 armoires rideaux avec fermeture à clé). Une table et une étagère doivent encore être réceptionnées. Il est également prévu de rafraîchir les peintures.

4. ACTIVITES DU SERVICE

Les activités du Service sont diverses et variées. Au-delà du traitement des infractions administratives, les FS participent à de nombreuses réunions et coordinations. C'est grâce à l'assistance de leur secrétariat, lequel prend en charge les tâches administratives quotidiennes, qu'ils peuvent y parvenir.

A l'heure actuelle, les prestations du Service des Sanctions administratives communales sont un véritable service rendu aux communes dans un esprit de collaboration et d'efficacité avec TOUS les acteurs de terrain (police, parquets, législateurs, service régionaux, agents communaux).

a. Bilan global des dossiers traités en 2010

Le bilan se décline en trois tableaux. **Les deux premiers** sont doubles ; ils comptabilisent, **d'une part**, les dossiers qui n'ont pu être traités par la voie administrative, pour des raisons indépendantes de la volonté du Fonctionnaire sanctionnateur (FS) et, **d'autre part**, les dossiers pour lesquels le Fonctionnaire sanctionnateur a pris une décision.

Dans ces tableaux, les rubriques suivantes sont utilisées :

- **Suspects inconnus** : PV ou constat reçus sans identification du contrevenant (contre X) ;
- **Incompétence** : tout PV ou constat pour lequel le FS n'a pas la compétence d'introduire une action administrative.

Par exemples :

- *Le délai de transmission du PV n'a pas été respecté ;*
- *Le PV mentionne une infraction qui ne peut être traitée par la voie administrative (521CP destruction de biens immobiliers) ;*
- *Le PV d'une infraction mixte n'a pas été transmis au Parquet et le FS n'a plus le temps de renvoyer ce PV au Parquet et d'attendre son délai de réaction pour introduire une action dans le délai qui lui est imparti (6 mois à dater de la réception du PV/const.) ;*
- *Etc.*
- **Extinction de l'action administrative** : si, pour le cas des PV concernant une infraction mixte ou environnementale, le Parquet procède à une information, s'il porte le dossier devant le Juge d'instruction ou qu'il le classe, faute de matérialité des faits, l'action administrative s'éteint ;
- **Amendes** : une décision d'amende administrative a été rendue ;
- **Avertissement** : même si l'infraction a été établie, il peut se produire que le FS émette un avertissement pour diverses raisons : réparation/indemnisation des dommages, conscientisation du contrevenant, adoption de mesures concrètes afin d'éviter que les faits incriminés ne se reproduisent ;
- **Non lieu** : le FS décide que la personne suspectée n'est pas coupable de l'infraction ;
- **Classement sans suite** : le FS décide, au vu des éléments du dossier, de ne pas introduire de procédure administrative (si pas d'infraction, plainte sans constatation des faits, absence d'audition du suspect, etc.) ;
- **Prescription** : le FS n'a pas pu poursuivre un PV ou constat jusqu'à son terme dans le délai imparti.
- **En cours** : nombre de PV ou constat reçus en 2010 pour lesquels le FS attend de connaître la position du Parquet ou pour lesquels la procédure administrative est initiée mais non encore aboutie.

Infractions administratives classiques (119bis NLC)	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Suspects inconnus :	69
Incompétence : <i>(irrégularités dans la rédaction / transmission des PVI const.)</i>	49
Extinction de l'action administrative : <i>(information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)</i>	67
<u>Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	185
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	112
Avertissements :	25
Non-lieux :	10
Classements sans suite :	55
Prescription :	8
<u>Total des décisions :</u>	210
En cours :	86
Total général des dossiers :	481

Infractions environnementales	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Suspects inconnus :	4
Incompétence : <i>(irrégularités dans la rédaction / transmission des PVI const.)</i>	9
Extinction de l'action administrative : <i>(information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)</i>	0
<u>Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	13
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	0
Avertissements :	0
Non-lieux :	0
Classements sans suite :	3
Prescription :	0
<u>Total des décisions :</u>	3
En cours :	25
Total général des dossiers :	41

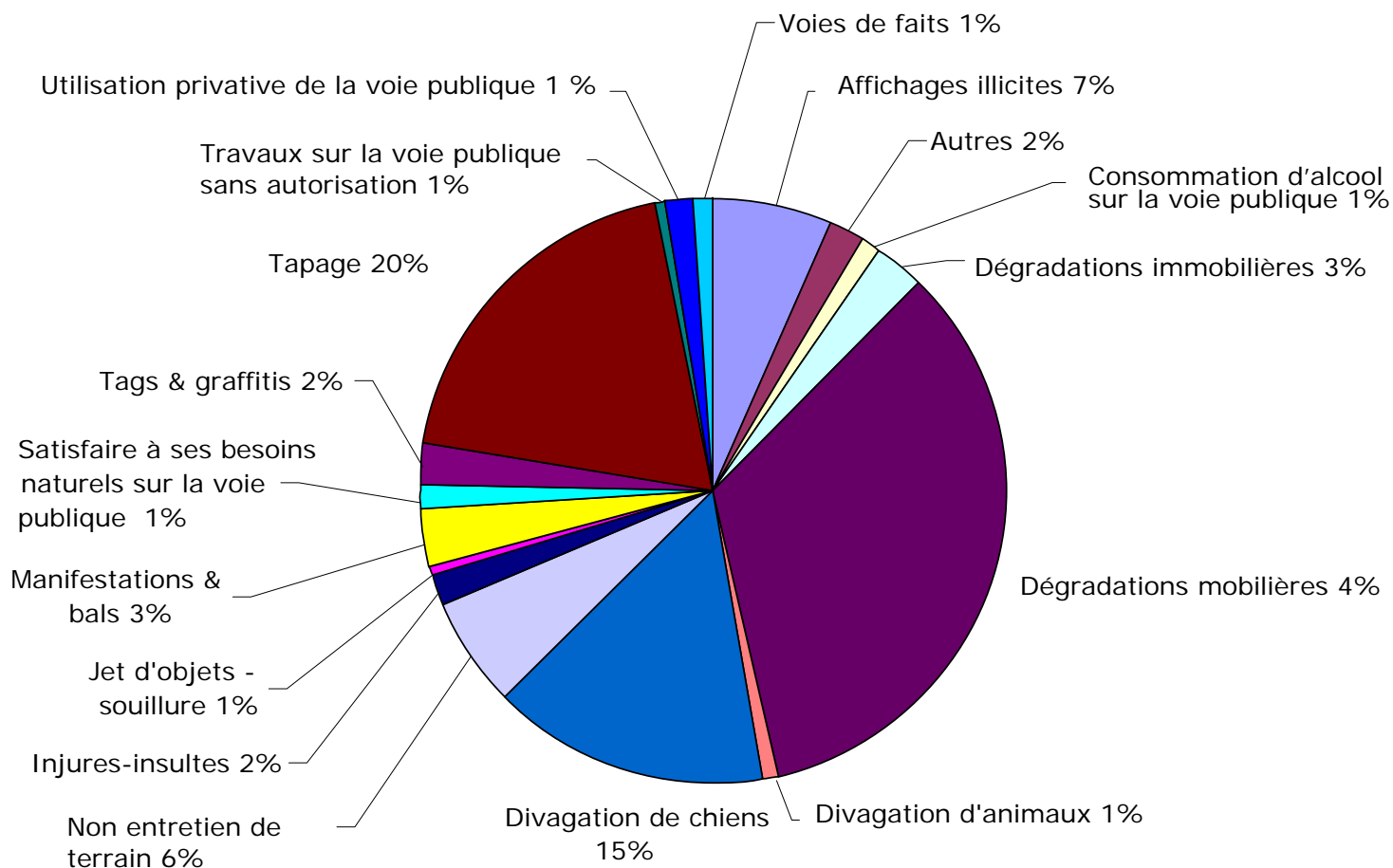
Le troisième tableau ci-dessous reprend le montant total des droits constatés vis-à-vis des communes partenaires pour l'exercice 2010. Selon les termes des conventions de partenariat, l'indemnité supplémentaire ne peut être facturée qu'à partir du moment où l'amende infligée par le FS est perçue par la commune. Il y a donc un « effet retard » puisque cette indemnisation supplémentaire nécessite que :

- L'amende soit entièrement payée à la commune ;
- Le Receveur de la commune en informe le FS, ce qui est effectué une fois par an.

<u>Facturation pour l'exercice 2010 :</u>	
Forfaits	1.887,50 €
Suppléments	1.923,50 €
<u>Total facturé :</u>	3.811,00 €

b. Graphique général des infractions

Pour l'année 2010, nous pouvons établir un graphique général des infractions pour lesquelles un PV ou un constat a été rédigé et nous a été transmis. Il ne comptabilise pas les infractions environnementales parce qu'il a fallu un temps certain pour mettre en place le processus de répression de celles-ci, tant au niveau provincial qu'au niveau communal (d'ailleurs, toutes les communes partenaires n'ont pas encore achevé ce processus).

Graphique général des infractions 119bis NLC - Année 2010


Nous constatons une grande disparité entre les communes partenaires, tant dans le nombre des infractions que dans les types d'infractions rencontrées. Celle-ci peut être le résultat de plusieurs facteurs :

- Taille et caractère de la commune (ville, commune rurale, etc.)
- Mouvements de personnel au sein de la commune ;
- Mise en œuvre des infractions environnementales ;
- Priorités données par le Collège de police ;
- Etc.

Aussi, les chiffres ne sont pas constants d'une année à l'autre. Par exemple, les communes qui ont accompli l'ensemble des démarches nécessaires à l'intervention des FSP en matière environnementale et qui accordent une priorité à cette nouvelle compétence, renversent par leur pro-activité toutes les statistiques des années précédentes.

La mise en place des infractions environnementale rencontre certaines difficultés. Dans la mesure où les procédures se multiplient et que la matière se complexifie, les agents de terrain peuvent être découragés dans leur rôle de constatation et cela se ressent également dans les statistiques.

c. Autres activités

En 2010, nous avons déjà assisté 4 de nos Zones de police dans la relecture de leurs règlements respectifs, d'autres étant en cours ou programmés.

Le Service a créé une farde de documentation destinée aux agents de terrain. Elle se compose de textes légaux, de modèles de documents divers, de présentations synthétiques des procédures légales, ... Cette farde a été remise aux Bourgmestres et Chefs de zone lors de réunions organisées au mois de juin sur invitation du Collège provincial.

Le Collège provincial souhaitait faire le bilan du Service et présenter aux communes partenaires les mesures qu'il avait prises afin d'endiguer les problèmes rencontrés..

Parmi les documents remis aux communes, « Infractions administratives - Mode d'emploi » a retenu l'attention de nombre d'entre elles. Ce document évolutif a pour ambition de lister une série de cas concrets rencontrés, ou susceptibles de l'être, par les agents de terrain et d'en déterminer le traitement adéquat. En effet, la frontière est mince entre les compétences judiciaires, communales, régionales ou autres.

Ce *vade-mecum* fait l'objet de présentations et explications dans les Zones de police, lors de forums policiers ou autres réunions. Ceci permet d'instaurer et/ou de renforcer la collaboration entre les différents acteurs concernés par les infractions administratives et environnementales (police locale, agents communaux, policiers de l'environnement, Parquets, etc.)

Le partenariat conclu avec la Province permet également aux communes de bénéficier des expertises juridiques du Service relatives à différentes matières touchant de près ou de loin aux sanctions administratives communales. De plus, les FSP participent aux différents colloques, réunions et tables-rondes en vue d'affiner leurs connaissances.

5. MARCHES PUBLICS

Le Service SAC n'est pas concerné par des marchés publics.

6. SUBSIDES

La Province ne reçoit aucune subvention pour le fonctionnement du Service SAC.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2011**

**Cellule Management
et Organisation**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

**Actions menées entre
Le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010**

1. Présentation du Service

1.1 Coordonnées

Cellule Management & Organisation

ACP

Rue Georges Clémenceau, 15 - 4000 Liège

Tel : 04/220.21.19

Fax : 04/220.21.01

Mail : cmo@provincedeliege.be

1.2 Mission

La mission de la Cellule Management et Organisation est **l'optimisation** de la structure et du fonctionnement de l'administration provinciale afin d'améliorer la **qualité** du service rendu aux usagers de la Province de Liège.

La mission prioritaire de la CMO est actuellement le suivi, la coordination de la mission **ENVOL**, son évaluation et la communication s'y rapportant. La CMO offre un appui méthodologique à l'ensemble des services et met à disposition des outils de travail. Elle travaille en appui direct du Directeur général de la Direction générale transversale du Budget, des Ressources humaines, des Affaires générales, des Technologies de l'information et de la communication (DGT) et de la Greffière provinciale.

1.3 Rétroactes

9 novembre 2006 : Adoption, par le Conseil provincial, de la déclaration de politique générale. Elle prévoit de s'engager dans un processus d'optimisation de l'administration au moyen d'une politique d'une part de simplification administrative et d'informatisation des services et d'autre part, de gestion des ressources humaines le tout dans le strict respect des disponibilités budgétaires.

5 juillet 2007 : Adoption, par le Collège provincial, du Projet ENVOL visant à optimiser et simplifier les services de la Province de Liège (30 mesures).

18 décembre 2008 : Adoption, par le Collège provincial, du rapport relatif à la Cellule Management & Organisation (mesure 8)

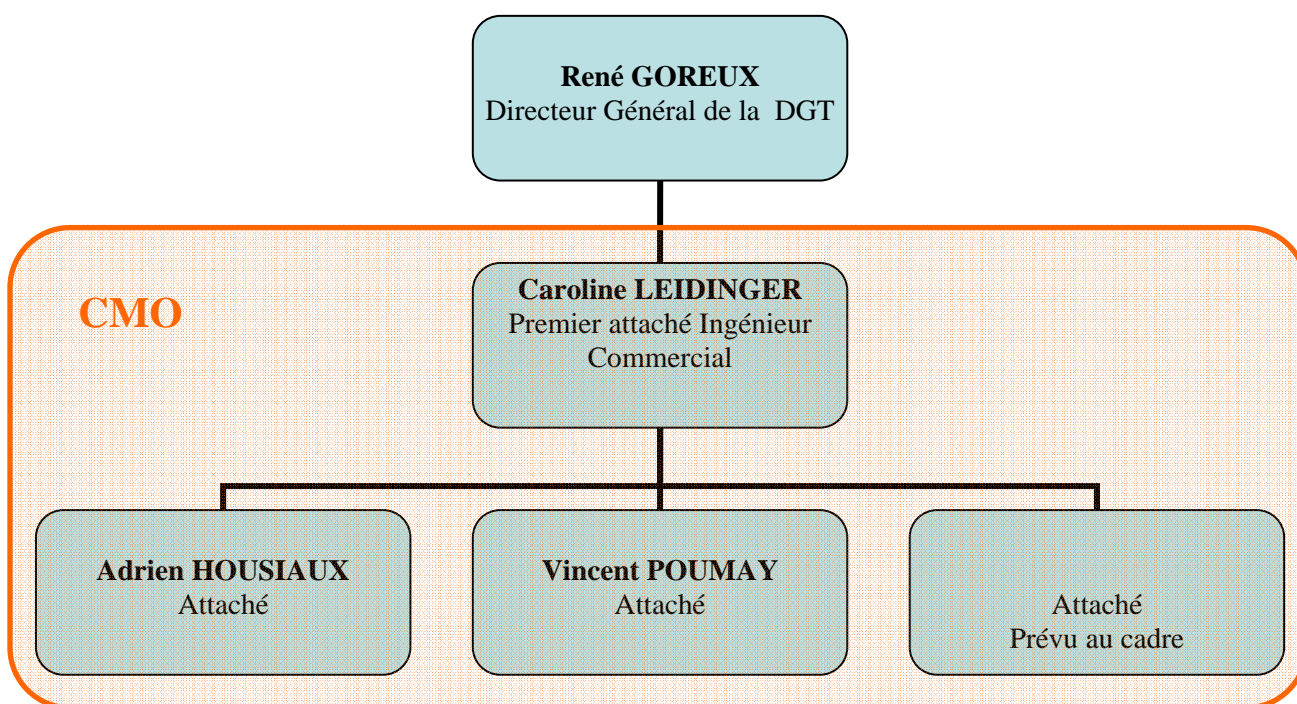
Juin 2009 : Adoption, par le Collège provincial, du schéma directeur proposé par EUROGROUP Consulting

20 mai 2010 : Attribution, par le Collège, du marché de services relatif au suivi et à l'évaluation des travaux du Comité de Pilotage et de la mise en œuvre du projet « ENVOL » attribué à BSB Consulting Management.

1.4 Composition

Le cadre réserve 4 emplois à la Cellule Management et Organisation : **un emploi de premier attaché et trois emplois d'attachés**. La Cellule dépend hiérarchiquement du Directeur général de la Direction générale transversale du Budget, des Ressources humaines, des Affaires générales, des Technologies de l'information et de la communication.

Le schéma suivant illustre la composition actuelle de la Cellule Management et Organisation ainsi que son lien hiérarchique avec la DGT :



2. Résultats

2.1. ENVOL : Pilotage du Projet

2.1.1. Appel d'offre pour la mise en œuvre de la Mission Envol: comparaison + choix

La Collège provincial décide le 28 janvier 2010 de recourir à un appel d'offres général dans le cadre du marché de services pour le suivi et l'évaluation des travaux du Comité de pilotage et de la mise en œuvre du projet « ENVOL ». La Cellule Management et Organisation participe à la sélection du consultant externe choisi pour l'accompagnement de la mise en œuvre d'ENVOL. La CMO dépouille les offres de services des candidats, les analyse et participe au groupe de travail qui vérifie le respect des critères de sélection avancés dans l'appel d'offre et propose au Collège de confier ce marché à BSB Management Consulting. Cette sélection mène à l'attribution du marché le 20/05/2010 à la société BSB Management Consulting.

2.1.2. Méthodologie

La CMO, guidée par le consultant externe choisi pour la mise en œuvre d'Envol, met au point la méthode de travail à appliquer pour cette mission. De nombreux échanges en réunions avec le consultant mènent à la définition des outils de suivi de projet, de la structuration d'Envol et du plan de communication à appliquer.

2.1.3. Rôle des participants à la Mission (annexe 1)

La Mission ENVOL concerne un grand nombre de personnes. La CMO, assistée par le consultant, définit les rôles de tous les intervenants et les formalise dans un document qui est présenté à chaque lancement de projet.

Ce document permet à chaque intervenant de connaître le rôle qu'il joue dans la structure de la Mission ENVOL mais aussi comment il peut interagir avec les autres acteurs d'ENVOL.

2.1.4 Structure de la Mission Envol

Au niveau stratégique, Envol repense l'amélioration de la structure de l'administration provinciale par rapport à ses missions actuelles et futures.

Au niveau humain, Envol met en place une politique de gestion des ressources humaines qui place le citoyen mais également l'agent au centre des priorités (formation en management des cadres ; gestion de la diversité ; accueil des nouveaux agents ; lutte contre l'absentéisme et les assuétudes ; bien-être et santé au travail ; esprit d'entreprise propre au service public ; etc.).

Au niveau financier, Envol c'est une gestion sérieuse et responsable des finances qui permet notamment de dégager de nouvelles marges budgétaires afin de soutenir les entreprises en temps de crise en les payant plus rapidement voire encore d'investir dans de nouveaux

projets sociaux comme l'Académie provinciale des Sports.

Enfin, au niveau de l'organisation interne, Envol développe des outils d'aide à la décision en termes de management et de simplification administrative (gestion électronique des documents, logiciel de gestion du personnel, tableaux de bord, ...).

2.1.6. Lancement des projets

La CMO et le consultant aident les chefs de projets au lancement de ceux-ci. A cet effet, la mission Envol, ses objectifs et sa déclinaison en projets concrets sont présentés et expliqués au chef de projet sur base d'une farde reprenant tout les documents essentiels. La méthodologie de mise en œuvre du projet est également discutée et les premières actions à prendre fixées.

2.1.7. Suivi de projet

La CMO accompagné du consultant joue un rôle d'accompagnement stratégique et de suivi personnalisé du chef de projet dans la mise en œuvre de son projet (aide à la résolution des difficultés rencontrées, facilitateur) et apporte une méthodologie/des outils de travail en lien avec la gestion des projets au chef de projet qui en fait la demande.

2.2. Participations à différents groupes de travail

2.2.1. Projets ENVOL

2.2.1.1. Redéfinition Axes prioritaires : réflexion, comité scientifique, élaboration outil de travail « la Province pour quoi faire ? »

La CMO participe à la définition des axes prioritaires de l'action provinciale à deux niveaux. D'une part, elle est représentée au sein du comité scientifique et, d'autre part, elle est chargée de relayer les demandes de renseignements du comité scientifique vers les services. Ce travail de réflexion permet à la Province de Liège de recentrer ses activités sur les choix qu'elle opère en partenariat avec la Région Wallonne.

Au sein du comité scientifique ...

La CMO est représentée au sein du comité scientifique et participe activement à la définition de la méthode de travail, à la structuration et à l'analyse des informations provenant des services et à l'adaptation de l'outil d'analyse en fonction des retours de l'administration. Le consultant participe de manière active et apporte son expertise méthodologique.

Interface entre le comité scientifique et les services

La CMO est chargée par le comité scientifique de récolter les informations à caractère financier et humain. Il s'agit de confronter la structure de la réflexion du comité scientifique avec celle des sources d'informations disponibles dans les services. La CMO récolte l'information traitée par les services du Budget, des recettes, des assurances et des ressources humaines et les fournit au comité scientifique dans le format demandé. La CMO attire l'attention du comité scientifique sur les limites de certaines analyses et permet au comité d'affiner ses investigations.

2.2.1.2. Repositionner les laboratoires dans le contexte socio-économique actuel et en fonction des axes directeurs de la province

L'objectif de ce projet d'Envol est de positionner le laboratoire provincial d'une part par rapport au souhait de la Région Wallonne de prendre la main sur les activités ayant trait à l'agriculture et, d'autre part par rapport au marché des analyses en matière d'environnement qui semblent devoir se fédérer si elles veulent continuer à exister dans un cadre public face au secteur privé.

La CMO assistée par le consultant apporte une vision extérieure et, par son indépendance, apporte de nouvelles pistes de réflexion.

2.2.1.3. Mettre en œuvre et accompagner le nouvel organigramme et la réforme des cadres

Un des premiers projets de la Mission Envol a été de revoir le cadre du personnel provincial sur base des besoins réels de l'institution. Ce projet conséquent a été réalisé en 2008 – 2009. Ce nouveau cadre a été finalisé et approuvé par l'autorité de tutelle. La démarche de construction du nouveau cadre a été réalisée en déterminant les fonctions nécessaires à la bonne réalisation des différentes missions de chaque secteur, suivant une logique de rationalisation tout en visant l'amélioration constante du service rendu au citoyen.

La CMO intervient dans la phase de mise en œuvre et d'accompagnement du nouvel organigramme. Elle est représentée dans le groupe de travail qui est chargé du phasage du

projet, de la récolte des points bloquants auprès des acteurs de terrain et du suivi du projet. Ce projet est mené par F. Gabriel, Directeur a.i. des Ressources Humaines avec le concours de la CMO et du consultant. Il a été décidé de procéder à la mise en œuvre de ce nouvel organigramme Direction générale par Direction générale en commençant par la Direction générale transversale du Budget, des Ressources humaines, des Affaires générales, des Technologies de l'Information et de la Communication (DGT). Cette mise en œuvre nécessite du temps et de la réflexion afin que le fonctionnement de la nouvelle structure soit optimal. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre est découpée en phases dans le temps.

2.2.1.4. Approvisionner les 4 restaurants DGEF - circuits courts et les produits du terroir

Envol comporte un projet d'optimisation des approvisionnements. Un premier sous-projet est lancé dans ce domaine pour traduire la volonté du Collège d'offrir des produits du terroir issus de circuits courts et, éventuellement bio, dans ses restaurants d'application de la Direction générale de l'Enseignement et au Parc des Marêts. Ce projet transversal concerne à la fois la Direction générale de l'Enseignement, les services agricoles, la DGT (Budget/finances) et le SPIE². La CMO participe au groupe de travail afin d'assurer un rapportage efficace vers le Comité de Pilotage et de présenter ses outils de travail aux membres de l'équipe projet.

2.2.1.5. Mettre en place une véritable politique d'accueil des nouveaux agents

Envol soutient l'idée que l'encadrement efficace de la carrière d'un agent commence par son accueil. C'est à ce titre que le Comité de pilotage lance en priorité un projet d'amélioration de l'accueil des nouveaux agents. Ce projet s'étend du premier contact entre l'agent et l'administration à son intégration dans le service où il est affecté. La CMO et le consultant apporte son œil extérieur au groupe de travail et assure le rapportage vers le Comité de Pilotage. Ce projet est réalisé en étroite collaboration avec la Cellule GRH à laquelle appartient le chef de projet.

Ce projet est découpé en 3 phases distinctes pour permettre une mise en œuvre plus efficace des différentes mesures prises par le groupe de travail.

Actuellement, nous sommes dans la 1^{ère} phase du projet : la mise en place d'un accueil physique correct des agents à la DGT. Cette phase sera lancée début mars.

Les deux phases suivantes sont échelonnées de la façon suivante :

- à moyen-terme: finalisation des procédures et des documents nécessaire à l'accueil des nouveaux agents (fin mars 2011),
- à long-terme: mise en place d'un système de coaching/ parrainage dans les services (septembre 2011)

2.2.1.6. Formation aux techniques de management et de communication

Envol a notamment mis en lumière la nécessité de « former les managers aux techniques de management humain et à la communication ». En effet, l'amélioration des performances de l'administration passe notamment par le renforcement des capacités de management humain et de communication de ses cadres moyens et supérieurs. Le Collège décide le 26/08/2010 de mettre en place un programme répondant à ces préoccupations.

L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques en matière de management et communication et d'harmoniser les compétences managériales au sein de l'encadrement de l'organisation provinciale.

Deux groupes-cibles sont identifiés à savoir les hauts cadres et les cadres moyens de la Province pour lesquels un groupe de travail a établi des programmes spécifiques. Le groupe des hauts cadres bénéficierait d'une formation avec des éléments plus conceptuels tandis que le groupe des cadres moyens ayant des agents sous leur responsabilité, bénéficierait d'une formation avec des éléments plus « opérationnels ».

La CMO participe activement à ce groupe de travail dans un premier temps en temps que facilitateur puis en temps qu'expert en organisation de formation à part entière, la responsable de la cellule provenant du Département de la formation. La Cellule GRH collabore étroitement à ce projet ainsi que l'Ecole de sciences administratives et de formation continue.

Quatre séminaires à l'attention des hauts cadres de la Province sont prévus dont trois ont eu lieu à ce jour. Les séances de formation des cadres moyens sont prévues pour l'année 2011. Elles seront organisées sur base d'une formation continue « au vert » de 5 jours. Cela concerne 185 agents.

2.2.1.7. Comité de Direction

Dans le cadre de la mission Envol, en sa séance du 10 novembre 2010, le Collège provincial a soutenu la priorisation de projets au nombre desquels figure la mise en place d'un Collège de direction (projet numéro 5.6).

La mise en place d'un tel organe apporte un avantage certain dans le fonctionnement même de l'Institution. Source de collaborations plus étroites et de communication homogène, il constitue un enjeu fondamental et incontournable dans une optique d'efficience.

La politique de modernisation et de simplification, impliquant l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux projets d'envergure ne peut survenir sans y appliquer une vision parfaitement transversale, reposant sur l'existence d'un comité représentatif de tous les aspects composant la Province de Liège.

En effet, le pilotage par une entité constituée des plus hauts fonctionnaires provinciaux apportera un regard entier sur l'institution et permettra une meilleure intégration, par une parfaite synergie, des facteurs de réussite garantissant l'atteinte des objectifs fixés.

La réunion récurrente de l'ensemble des directeurs généraux ainsi générée suscitera toute la collaboration indispensable, notamment dans les travaux des différents projets ENVOL identifiés dont le plus grand nombre concerne inévitablement l'ensemble des secteurs.

Initialement prévu sous le nom de « Collège de direction », dans le souci d'éviter toute ambiguïté avec le « Collège provincial », l'intitulé employé sera dorénavant « Comité de direction ».

La Composition du comité de direction est la suivante :

Président : le Greffier provincial.
Membres : le Receveur provincial ;
les Directeurs généraux.
Secrétaire : le chef de secrétariat du Greffier provincial.

La CMO et le consultant ont participé activement avec le groupe de travail à l'élaboration des principes de fonctionnement du Comité.

2.2.1.8. Séance thématique : réflexion

La CMO est naturellement impliquée dans la préparation de la séance thématique du 9/12/2010 qui a pour thème la modernisation administrative et de la production du reportage « ENVOL et vous : la Province de Liège acteur de son changement » dont la projection précède la séance de ce Conseil.

La CMO est étroitement liée à toutes les étapes de la préparation du reportage et de la séance thématique. Les réunions se déroulent en collaboration avec RTC, le Cabinet Lacroix et le Service Provincial de la Communication (SPC). Elles portent sur tous les aspects du reportage, aussi bien sur le fond (choix des thèmes, intervenants, ...) que sur la forme de ceux-ci (habillage du reportage, tempo,...).

La CMO apporte des pistes concrètes pour l'illustration de la matière qui n'est pas très visuelle. La CMO centralise et valide les contenus des séquences provenant des différents services, elle supervise le tournage des séquences avec le SPC et assure le suivi administratif de la commande à RTC.

Les réunions préparatoires débutent en août pour arriver à un produit fini le 9/12/2010, jour de la diffusion du reportage et de la séance thématique en direct.

3. Actions de Communication

Il peut sembler étonnant que la CMO recoure à des actions de communication mais celles-ci nous paraissent très importantes car le travail de la CMO s'inscrit dans une démarche longue et dont les effets ne sont pas immédiatement perceptibles. L'agent provincial doit, en effet, être informé des démarches entreprises par sa direction pour améliorer la qualité des services rendus aux usagers mais aussi la qualité de son travail.

Sur un autre plan, il est important d'intéresser les agents provinciaux à la modernisation de leur administration car ce sont les premiers concernés par les réformes et sans eux, il est impossible de faire progresser les choses.

Ces actions sont entreprises en collaboration avec le SPC et bien entendu avec l'approbation de la hiérarchie.

3.1. Rencontre avec différents Directeurs généraux

Mme Leidinger, première attachée à la CMO, rencontre plusieurs directeurs généraux en avril 2010 (DGT et autres services provinciaux). Le but de ces rencontres est bien évidemment de mieux faire connaître la CMO car le travail en collaboration avec tous les services est une clé fondamentale du succès de la mission, au-delà de cet aspect informel, ces réunions permettent de faire le point sur l'état d'avancement de la Mission ENVOL dans différentes entités provinciales

3.2. Article Entre-Nous (annexe 2)

Dans l'Entre-Nous de septembre 2010, le journal destiné aux agents provinciaux, le SPC présente la Cellule Management & Organisation et la Mission ENVOL. Il semble essentiel à la CMO et au directeur de la DGT de communiquer sur la phase de mise en œuvre de la mission ENVOL mais aussi de présenter les nouveaux agents composant la CMO.

Cet effort de communication est à mettre en parallèle avec l'accueil croissant organisé à la DGT (voir infra)

3.3. Accueil Croissant (annexe 3)

Suite à la prise de fonction des nouveaux agents de la Cellule Management & Organisation, il nous paraît nécessaire de communiquer autour des missions de la CMO. C'est pourquoi nous menons, le 09/09, une action conviviale auprès de nos collègues de la DGT pour mieux nous faire connaître. Ce petit déjeuner ainsi que le flyer expliquant les missions et le fonctionnement de la CMO sont très bien reçus, les agents étant en demande d'informations.

3.4. Brochure ENVOL (annexe 4)

La CMO, en collaboration avec le consultant externe, conçoit une brochure intitulée « ENVOL et moi – Mode d'emploi » qui explique les tenants et les aboutissants de la Mission ENVOL. Cette brochure sera disponible (mars 2011) pour tous les agents provinciaux dans les présentoirs placés dans les différentes entités provinciales.

3.5. Intranet

La CMO dispose, sur l'Intranet provincial, d'un espace dédié à la mission ENVOL. Cet espace sert à informer les agents sur les avancées de la mission. Il contient aussi les principaux documents expliquant la philosophie de la mission ENVOL. La CMO entend utiliser cet espace pour y publier régulièrement de petits comptes-rendus des réalisations majeures des différents projets. L'adresse est la suivante : www.intranet.plg/envol.

4. Conclusions

L'année 2010 a été une année marquée par une activité intense visant à consolider les outils de mise en œuvre et la planification de la mission Envol.

La CMO est plus que jamais une force de proposition sur les orientations de la mission vers le Comité de Pilotage en concertation avec le Député-rapporteur et Mme la Greffière Provinciale.

La CMO s'efforce également de tenir son rôle de facilitateur et de mettre de l'«huile dans les rouages» entre les différents intervenants d'ENVOL.

5. Annexes

Annexe 1 : Rôle des participants à la Mission



Rôles des différents intervenants de la Mission ENVOL

Major Sponsor

Il s'agit du Député en charge de la matière d'optimisation et de simplification des services provinciaux, c'est le porteur d'ENVOL au sein du Collège. Il défend la mission et mobilise les ressources nécessaires.

M. Christophe Lacroix, représenté au Comité de Pilotage par son chef de cabinet.

Sponsor d'ENVOL

C'est le « chef d'orchestre ». Sa mission est de porter et de défendre ENVOL au sein et au nom des services de l'administration provinciale.

La Greffière provinciale.

Comité de Pilotage

Missions :

- Faire rapport au Collège des décisions prises.
- Le pilotage stratégique de la mise en œuvre du portefeuille de projets;
- La validation des contenus de communication relatif à ENVOL ;
- La résolution des problèmes éventuels au sein des projets: actionner les leviers nécessaires en cas de blocage;
- Le recadrage d'ENVOL par rapport aux objectifs si nécessaire.
- La désignation des Chefs de Projets et des Groupes de Travail si nécessaire sur proposition du Collège de Direction.
- La validation du rapport sur l'état d'avancement d'ENVOL trois fois par an.

Composition :

- La Greffière provinciale
- Les Chefs de cabinet des Députés et de la Greffière
- Le Receveur
- Le Directeur général de la DGT
- La CMO
- BSB Management Consulting

CMO

Page 1 de 3



Cellule Management & Organisation (CMO)

Missions :

Vis-à-vis du Major Sponsor, Sponsor ENVOL et Comité de Pilotage :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs nécessaires à la mission Envol ;
- La collecte d'informations nécessaires au reporting sur le portefeuille de projets ;
- La rédaction des contenus de « communication » de la mission Envol ;
- La fixation et la révision des plannings et des livrables de la mission Envol ;
- La force de proposition sur les orientations de la mission vers le Comité de Pilotage en concertation avec le Major Sponsor et le Sponsor ENVOL ;
- Coordonner la rédaction du rapport sur l'état d'avancement d'ENVOL trois fois par an ;
- Facilitateur des relations entre les différents intervenants.

Vis-à-vis de l'Equipe Mixte et des Chefs de Projets :

- La coordination et la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs nécessaires à la mission Envol ;
- La coordination de la mise en œuvre des différents projets ;
- L'accompagnement stratégique et le suivi personnalisé du chef de projet dans la mise en œuvre de son projet (aide à la résolution des difficultés rencontrées) ;
- L'apport méthodologique et fourniture d'outils de travail en lien avec la gestion de projets ;
- La gestion des problèmes éventuels d'organisation et de coordination de l'équipe mixte.
- Facilitateur des relations entre les différents intervenants

Equipe mixte

Missions :

- La mise en commun des bonnes pratiques ou des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de chacun des projets ;
- L'apport de visibilité sur l'état d'avancement des différents projets.

Composition :

- Les Chefs de Projet
- CMO
- BSB Management consulting

CMO

Page 2 de 3



Chef de projet

Missions :

- Démarrage du projet, prise en charge de la méthodologie de gestion de son projet et sollicitation de la collaboration de l'équipe mixte ou de la CMO ;
- En charge de la mise en œuvre de son projet ;
- Réalisation ou garantie de la réalisation du projet en mobilisant les membres du groupe de travail éventuel pour respecter le délai fixé ;

Composition :

Il s'agit d'un agent en charge d'un projet du portefeuille de projets désigné sur proposition du Collège de Direction validé par le Collège.

Groupe de travail

Missions :

- Réalisation des actions requises pour mener à bien le projet en collaboration avec le chef de projet ;

Composition :

Ce sont les personnes dont le chef de projet s'entoure pour mener à bien son projet.

BSB Management Consulting

Missions :

- Accompagnement et coaching de la CMO pour la réalisation de la mission Envol dans le respect des délais ;
- Transfert de compétences vers les différents agents provinciaux impliqués ;
- Apport de son expérience et de clés concrètes de gestion du changement.

Annexe 2 : Article ENTRE-NOUS N° 16

N°16 - Septembre 2010

La lettre d'information aux collaborateurs de la Province de Liège



Entre-nous

Nouvelle cellule CMO et projet Envol

Mieux fonctionner ensemble grâce à la Cellule Management & Organisation



Le 9 septembre dernier, la CMO avait organisé un accueil croissants à la Direction Générale Transversale pour mieux se présenter aux collègues du Complexe Opéra

La collaboration des services est donc importante pour la suite ?

Absolument, nous sommes conscients que notre rôle est d'initier les projets, de les suivre et de maintenir une dynamique d'amélioration continue de l'action provinciale. Les agents de terrain restent les détenteurs des compétences nécessaires pour remplir les missions provinciales. Nous sommes un relais entre les autorités, les directions et les agents.

Comment voyez-vous votre travail pour les mois à venir ?

Envol continuera à occuper la majorité de notre temps car il s'agit d'un projet très ambitieux. Au-delà de ce projet de législation, nous savons que la démarche de simplification et de qualité est un projet de longue haleine. Pour citer notre consultant : « Les projets ont des échecs, l'état d'esprit n'en a pas ! »

Cellule Management & Organisation
3^e étage du Bâtiment Opéra
04/220.23.08
cmo@provinceliège.be

Depuis plusieurs mois, la Cellule Management & Organisation (CMO) œuvre au quotidien pour l'évolution et la modernisation de notre institution. Ce travail titanesque qui porte le nom « Envol » vous touche directement avec notamment quelques premières réalisations telles que la création de la cellule de Management Humain, la Gestion Electronique des Documents (GED), l'adoption d'un plan stratégique de gouvernance budgétaire, la définition d'un nouvel organigramme et d'un cadre adapté... Rencontre avec Caroline Leidinger, Vincent Poumay et Adrien Housiaux, les collaborateurs de la CMO.

Quelles sont les missions de la cellule ?

Aider à la simplification et à l'optimisation du fonctionnement de la Province pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour arriver à ces objectifs ?

Nous sommes accompagnés par la société de consultance BSB Management Consulting, spécialisée en organisation des services publics, pour la mise en œuvre du projet Envol qui constitue pour l'instant

l'essentiel de notre activité.

Justement, pouvez-vous nous expliquer ce que recouvre Envol ?

Il s'agit de concrétiser les projets décidés par le Collège et visant à l'amélioration du fonctionnement de notre institution. Nous sommes à ce jour occupés au découpage et à la préparation des chantiers. Notre quotidien est fait de réunions animées par le consultant qui nous guide dans l'élaboration d'un plan d'actions et dans la gestion du changement.

Comment cela va-t-il évoluer ?

Nous allons nous tourner vers les services pour démarrer les actions de terrain. Nous avons rencontré informellement un bon nombre de nos collègues de la Direction Générale Transversale (ex : Direction générale de l'Administration Centrale provinciale) lors d'un « accueil croissants » le 9 septembre dernier. Nous avons organisé celui-ci pour nous présenter à nos collègues proches géographiquement, mais nos chantiers organisationnels touchent l'ensemble des services : nous serons donc amenés à rencontrer beaucoup de monde.



L'équipe de la Cellule Management & Organisation : Caroline Leidinger, Adrien Housiaux et Vincent Poumay

Annexe 3 : Flyer distribué lors de l'accueil croissants à la DGT



Province de Liège Administration

Qu'est-ce que la Cellule Management & Organisation (CMO) ?

Mieux fonctionner ensemble, GRACE à vous, POUR vous et pour les usagers car la Province est avant tout un service public au service du public.

Nos missions

- Aider à la simplification du fonctionnement interne des services
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers de la Province de Liège

Et concrètement ?

- La CMO et les consultants travaillent en étroite collaboration avec les acteurs provinciaux à la réalisation de projets d'amélioration du fonctionnement de l'institution.

Diagramme illustrant la collaboration entre les Autorités provinciales, Directions, Agents et l'Equipe CMO & Consultants.

- La CMO offre un appui méthodologique à l'ensemble des services et met à disposition des outils de travail.
- La CMO travaille en appui direct du Directeur Général de la DGT (ex. ACP) et de la Greffière provinciale.

Nos coordonnées

- Caroline Leldinger : 04 220 21 19
- Vincent Pourmay : 04 220 23 08
- Adrien Housiaux : 04 220 22 01

cmo@provincedeliege.be ■ Bâtiment Opéra - 3^e étage

Annexe 4 : Brochure de présentation d'ENVOL

Province de Liège

ENVOL et moi

Mode d'emploi

Édito

Envol et nous...

Envolons-nous ensemble vers notre objectif commun : des services publics de qualité au profit du plus grand nombre et assurés par un personnel motivé, responsable et heureux dans sa fonction.

Comment ? Par un ensemble de chantiers visant tant à l'amélioration de la qualité, de la célérité et de la proximité du service rendu qu'au développement de modes de fonctionnement simplifiés et efficaces assurant aux agents de meilleures conditions de travail.

Mieux fonctionner ensemble au bénéfice de la collectivité dans toute sa diversité et en favorisant l'épanouissement professionnel des acteurs du service public, voilà le fondement de notre avenir provincial.

Le Collège provincial vous invite dès lors à vous inscrire pleinement dans ce projet par une participation constructive chaque fois que celle-ci sera sollicitée de vous.

Ainsi forgerons nous ensemble notre avenir commun.

Pour le Collège provincial

Marianne LONHAY
Greffière provinciale

Christophe LACROIX
Député rapporteur

André GILLES
Député provincial
Président

ENVOL, pourquoi ?

Comme l'ensemble des Services publics, la Province de Liège relève de nouveaux défis de modernisation et d'adaptation. La volonté du Collège provincial est de faire de notre Province une Institution modèle en terme d'efficacité et de renforcer sa place dans la Belgique du XXI^e siècle.

ENVOL intègre l'ensemble des chantiers qui permettent de répondre à ces défis. Il s'inscrit dans une démarche positive et constructive tenant compte de la volonté d'améliorer sans cesse la qualité des services qui sont rendus aux citoyens, aux entreprises et aux pouvoirs locaux.

ENVOL, comment ça marche ?

ENVOL a connu une première phase d'analyse. Elle a conduit le Collège à valider les axes prioritaires du changement ainsi qu'un ensemble de recommandations issues d'une étude approfondie du fonctionnement de notre Institution.

Le Collège suit actuellement avec attention la mise en œuvre des chantiers et a confié à la Cellule Management & Organisation (CMO) l'initiation et la coordination de ce travail.

La CMO travaille en collaboration directe avec la Greffière provinciale et elle se nourrit de l'expertise d'un consultant externe spécialisé dans l'organisation des services publics.

ENVOL, c'est quoi ?

Au niveau stratégique, ENVOL repense l'optimisation de la structure de l'administration provinciale par rapport à ses missions (axes prioritaires, réforme des cadres, etc.);

Au niveau humain, ENVOL met en place une politique de gestion des ressources humaines qui place l'agent au centre des priorités en matière de conduite de l'activité (formation en management des cadres moyens et supérieurs; gestion de la diversité; accueil des nouveaux agents; lutte contre l'absentéisme et les assuétudes; bien-être et santé au travail; esprit d'entreprise propre au service public; etc.);

Au niveau financier, ENVOL met en œuvre le Plan Stratégique de Gouvernance budgétaire et financière, outil de gestion stratégique commun et prospectif, afin d'assurer la pérennité des finances provinciales;

Au niveau de l'organisation interne, ENVOL développe des outils d'aide à la décision en termes de management et de simplification administrative (GED, logiciel de gestion du personnel, tableaux de bord, fiches de suivi de gestion de projets, ...).

ENVOL est initié par le Collège mais ne peut se limiter à un projet de législature : **Les projets ont des échéances, l'état d'esprit n'en a pas !**

ENVOL et vous ?

En tant que collaborateurs de la Province de Liège, vous êtes les premiers concernés puisque vous êtes les artisans de son fonctionnement et les racines de son avenir : votre opinion et votre participation active sont donc indispensables à toute évolution positive.

ENVOL nous concerne TOUS.

Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter.

Nos Coordonnées : Cellule Management & Organisation
Mail : Cmo@provincdeliege.be ■ Tél. : 04 220 22 01